TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 180

DERNIÈRE ÉDITION

— VENDREDI 9 JANVIER 1981

L'allocation de veuvage

Vingt mille femmes sont concernées par la nouvelle législation

LIRE PAGE 22



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

2,50 F

Algérie, 2 DA; Maroc, 2,30 dir.; Tunisie, 220 m.; Allemagne, 1,40 DM; Autriche, 14 sch.; Belgique, 20 fr.; Canada, $ 1,10; Côte-d'Ivoire, [illegible] CFA; Danemark, 5 kr.; Espagne, 60 pes.; G.-B., 35 p.; Grèce, 40 dr.; Iran, 125 ris; Irlande, 55 p.; Italie, 700 l.; Liban, 300 p.; Luxembourg, 20 f.; Norvège, 4 kr.; Pays-Bas, 1,50 fl.; Portugal, 40 esc.; Sénégal, 240 CFA; Suède, 3,75 kr.; Suisse, 1,30 fr.; E.-U., 95 cents; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Élections anticipées en Israël ?

La perspective d'élections anticipées se précise en Israël, où les dirigeants de la majorité sont de plus en plus nombreux à reconnaître ouvertement que M. Begin risque de ne pas pouvoir aller jusqu'au terme normal de son mandat, en novembre prochain. Certains soutiennent pour la première fois que la coalition devrait elle-même prendre l'initiative de dissoudre la Knesset.

Deux des chefs de file du Likoud viennent de se prononcer pour une telle solution au cas où M. Begin ne parviendrait pas à trouver un compromis dans le conflit qui oppose actuellement son ministre des finances, M. Horowitz, au ministre de l'éducation, M. Zevulun Hammer. Tous deux menacent de démissionner. M. Horowitz continue de refuser catégoriquement le principe d'un réajustement des salaires des enseignants, qui, selon lui, minerait tout espoir de réduire l'inflation. Une nouvelle réunion de conciliation présidée par M. Begin vient d'échouer, et le conseil des ministres sera appelé à trancher définitivement le débat dimanche prochain.

Cette crise n'est en réalité qu'un révélateur du fait que le gouvernement ne peut plus se survivre. Le président du groupe parlementaire du Likoud, M. Abraham Sharir, a déclaré que le premier ministre ne pouvait plus continuer à « faire de la corde raide », tandis que le président de la coalition, M. Haim Corfu, ajoutait que M. Begin n'aurait pas d'autre choix la semaine prochaine que de remettre la démission du cabinet ou soumettre un projet de dissolution de la Knesset s'il ne parvient pas à mettre d'accord MM. Horowitz et Hammer.

De plus en plus isolé, M. Begin demeure cependant persuadé qu'il pourrait encore se maintenir même si des membres de la formation du ministre des finances, le Rafi (qui dispose de trois sièges au Parlement), venaient à quitter la coalition comme ils en ont l'intention. Dans ce cas, la « majorité » ne compterait plus que soixante députés sur cent vingt. Le premier ministre semble disposé, si besoin est, à diriger un gouvernement minoritaire, mais il est seul à l'envisager.

Contrecarrant le projet de M. Begin, une forte tendance se dessine au sein du parti national religieux, membre de la coalition, qui compte douze sièges à la Knesset, pour souhaiter des élections anticipées, ce qui est assez surprenant, ce parti étant actuellement en très mauvaise posture. Deux de ses dirigeants sont impliqués dans des « affaires » qui font scandale : le ministre des affaires religieuses, M. Aaron Abouhatzera, est inculpé de corruption, et le responsable de l'intérieur, M. Yossef Burg, vient d'être accusé par l'ancien chef de la police, qu'il a limogé, d'avoir entravé une enquête sur des malversations commises au profit d'institutions religieuses et de son parti. Pour la première fois, le P.N.R., dont l'électorat semble diminuer quelque peu selon les derniers sondages, risque de perdre le rôle d'appoint indispensable qu'il a eu dans toutes les coalitions de gouvernement depuis la création d'Israël.

Ces derniers jours, des rumeurs ont à nouveau fait état d'un possible accord préélectoral entre le parti national religieux et le parti travailliste, donné largement gagnant par tous les sondages, et qui s'apprête plus que jamais à reprendre le pouvoir. Dans la position incertaine où il se trouve, le P.N.R. pourrait être tenté de conclure dès maintenant un tel accord, car tout indique que les élections pourraient faire apparaître un mouvement centriste capable de le remplacer comme force d'appoint à un gouvernement travailliste. Ne croyant plus à un ultime replâtrage, la classe politique de Jérusalem prépare activement l'« après-Begin ».

Le ministre de l'industrie demanderait à Elf-Aquitaine de ne pas mettre en œuvre l'accord conclu avec la Libye

Paris entend rassurer ses alliés africains après la conclusion du traité tchado-libyen, qui suscite des réserves à N'Djamena

Le ministère de l'industrie, dans un communiqué publié après le conseil des ministres du 7 janvier, a dégagé sa responsabilité dans la signature, par Elf Aquitaine, d'un contrat d'exploration-production avec la Libye.

Toutefois au « forum de l'Expansion », *le 8 janvier, M. Barre a reconnu que ce permis avait été obtenu* « dans le cadre de la responsabilité des dirigeants de la compagnie », *même si celui-ci est octroyé à* « un moment où la situation en Afrique appelle de la part du gouvernement français un certain nombre d'interrogations et de réserves ».

M. Giraud demanderait donc au conseil d'administration d'Elf Aquitaine, qui se réunit le 14 janvier, de ne pas mettre en œuvre l'accord signé avec Tripoli et de ne pas inscrire la Libye au budget d'exploration de la société pour 1981.

Cependant, le plan de fusion entre le Tchad et la Libye suscite des réactions hostiles ou réticentes. A N'Djamena, le gouvernement d'union nationale transitoire minimise la portée de l'accord que son chef a conclu à Tripoli, tandis que le lieutenant-colonel Kamougue, deuxième personnage de l'Etat tchadien, a manifesté dès mercredi son désaccord avec ce texte.

A Paris, M. Robert Galley, ministre de la défense et de la coopération a indiqué qu'il ne saurait être question que la France approuve une fusion entre le Tchad et la Libye, mais qu'en toute hypothèse aucune intervention armée n'était concevable. Dans les milieux militaires français, on s'inquiète de la crédibilité des garanties militaires offertes par la France en Afrique que le « précédent » tchadien pourrait avoir ébranlée.

A cet égard, Paris entend rassurer ses amis africains. Dans le cadre de ses nouvelles attributions auprès de M. Robert Galley, M. Olivier Stirn va se rendre les 16 et 17 janvier à Dakar, où il s'entretiendra avec le président Diouf, le premier ministre, M. Habib Thiam, et plusieurs membres du gouvernement. En annonçant ce voyage, le porte-parole du Quai d'Orsay, en a souligné l'« importance plus grande encore dans le contexte actuel »*, ajoutant :* « Il est significatif qu'à quelques jours d'intervalle le ministre et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères se rendent dans deux capitales importantes de l'Afrique francophone. »

En Afrique, de premières réactions défavorables au traité tchado-libyen s'expriment, dans la presse, en Sénégal, en Egypte et au Maroc.

Double jeu ?

La crise du Tchad se poursuit, mais la politique de la France ne s'améliore pas, bien au contraire. Les péripéties intervenues mercredi sont, quelle que soit la version qu'on en accepte, affligeantes pour le gouvernement et surtout pour le chef de l'Etat, en fait le seul responsable de notre politique africaine.

Depuis plusieurs semaines, on *soupçonnait* la France de mener un *double jeu* dans l'affaire tchadienne, c'est-à-dire de fermer pudiquement les yeux sur l'offensive libyenne qui devait aboutir à la déroute des forces de M. Hissène Habré, pour sauvegarder, voire conforter, les relations commerciales avec Tripoli. Ces soupçons n'avaient pas été dissipés, loin de là, par le communiqué de l'Elysée en date du 13 décembre dernier mettant en garde la Libye — sans toutefois la nommer — contre une intervention au Tchad, quelques heures à peine avant que les armes libyennes aient réglé le problème.

Ce qu'il est dorénavant convenu d'appeler l'« affaire Chalandon » ne lève en rien les doutes que l'on pourrait nourrir sur la bonne foi des autorités françaises. A en croire M. Giraud, le gouvernement « *n'a pas été consulté sur l'opportunité* » de la conclusion du contrat Elf et « *n'a donc pas donné son approbation* ». Peut-être. Mais il faudrait alors, pour se satisfaire de cette mise au point en forme de condamnation de M. Chalandon, en déduire que le gouvernement ignorait tout du voyage effectué en Libye par le président d'Elf les 19 et 20 novembre et tout des rumeurs qui couraient depuis deux semaines dans les milieux bien informés et qui faisaient justement état du contrat pratiquement dénoncé aujourd'hui par Paris.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 4.)

« Cherchez le pétrole »

« Cherchez le pétrole » est devenu la clé des comédies et tragédies internationales comme « cherchez la femme » est la clé des tragédies et comédies humaines », affirmait déjà un député lors de la discussion de la loi de 1928. Pour avoir « *cherché le pétrole* » dans l'attitude passive de la France lors des derniers soubresauts du conflit tchadien, la presse a déclenché une réaction du ministre de l'industrie qui confine au grotesque.

Dans un communiqué, M. Giraud déclare : « *Le gouvernement français n'a pas été consulté sur l'opportunité de la conclusion d'un accord pétrolier entre la société Elf et le gouvernement libyen, et n'a donc pas donné son approbation.* » Le ministre de l'industrie « *demande à l'Erap d'appeler l'examen de cette affaire conclue sous la seule responsabilité de la S.N.E.A., au prochain conseil d'administration de cette société* ».

Le communiqué joue évidemment sur les mots. D'abord parce que la négociation de titres miniers, qui est le pain quotidien des compagnies pétrolières, relève de la mission, donc de la seule responsabilité de ces dernières.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 4.)

Le Niger après le boom de l'uranium

Sans connaître l'invasion libyenne, comme son voisin oriental, le Tchad, le Niger n'en est pas moins soumis à de très vives pressions de la part du gouvernement de Tripoli.

Notre envoyé spécial Philippe Decraene, qui a récemment séjourné au Niger, fait ici le points sur les menaces en provenance de Libye.

I. — La montée du péril libyen

De notre envoyé spécial
PHILIPPE DECRAENE

Niamey. — « *Chaque pays connaît des querelles internes et des particularismes ethniques et nationaux. C'est justement de ces particularismes que veut se saisir un certain Libyen nommé Kadhafi pour mener la subversion chez nous* », déclarait, en novembre, le président de la République du Niger.

Relativement modérés, les propos du lieutenant-colonel Kountche n'en marquent pas moins une escalade dans la dégradation des rapports entre Niamey et Tripoli. Quelques semaines plus tôt, en effet, le chef de l'État nigérien observait un mutisme total face aux attaques verbales formulées par le colonel Kadhafi à l'encontre de son gouvernement.

La presse écrite et la radio nigériennes sont, elles aussi, sorties de leur réserve. Dans les colonnes du quotidien *le Sahel*, le capitaine Tanja Amadou, ministre de l'intérieur, et M. Brah Mahamane, ministre du développement rural, ont eu l'occasion d'exprimer sans détour ce qu'ils pensaient des visées du président Kadhafi en Afrique. Sous le titre « Kadhafi, faux frère », les deux hommes stigmatisaient « *les visées subversives* » du président libyen, et rappelaient « *les luttes héroïques des fils du Niger contre la pénétration coloniale* ». Et les signataires de conclure : « *Le Niger, pays qui a toujours prêté une coopération sincère et loyale avec la Jamahariya arabe libyenne ne sera pas le Tchad, qu'on se le dise !* »

Les ambassadeurs nigériens à l'étranger ont été conviés à se faire l'écho des accusations du gouvernement, qui entend passer, à son tour, à l'offensive. Les autorités de Niamey ont reproché aux Libyens de se livrer à une propagande alarmiste auprès des pèlerins nigériens se rendant en pèlerinage à la Mecque et d'inciter, « *avec la complicité de certains éléments intérieurs au Niger* », élèves, lycéens et étudiants à la grève.

Le « grand frère » de Tripoli

A l'égard du Niger, comme à l'égard des autres Etats sahéliens, la Libye entend manifestement jouer un rôle de guide qui s'est d'abord situé, dans un premier stade, sur le plan religieux et culturel. La magnifique Grande Mosquée qui s'élève aujourd'hui dans la capitale nigérienne, dont elle est le plus bel ornement architectural, a été construite et est en cours de décoration, avec des fonds libyens. La construction de plusieurs autres mosquées à travers le pays a été aussi financée par la Libye. Le centre culturel libyen de Niamey, qui expose dans ses vitrines de nombreuses photographies présentant le potentiel militaire des armées libyennes, attire certains éléments de la jeunesse nigérienne.

Depuis longtemps déjà — cela nous a été confirmé à Niamey de sources très diverses, — la Libye recrute des Nigériens, tant pour grossir les rangs des combattants du Front Polisario que pour rejoindre ceux de la fameuse « légion islamique ». Cette dernière compte en réalité non seulement des éléments originaires des Etats du Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad), mais également des Maghrébins (Tunisiens notamment) et des Centrafricains.

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

Conjugaison

Je prends le métro surpeuplé
Tu prends le train bondé
Il prend l'autoroute saturée
Nous prenons Concorde avec [majesté
Vous prenez le déficit avec [fraternité
Ils prennent la France pour [le pays de l'égalité.

HENRI MONTANT.

— POINT —

Platon Mme Rozès et M. Sadon

Si le vocabulaire diplomatico-militaire avait sa place dans le monde judiciaire, il ne serait pas abusif de s'interroger sur les « tensions » constatées ces jours derniers au palais de justice de Paris : deux conceptions de la protection sociale devant la criminalité s'y sont affrontées. Pour le procureur général, M. Paul-André Sadon, il faut pratiquer une sorte de « tout nucléaire » judiciaire et s'en tenir à la répression. S'interroger sur les origines de la délinquance, sur la condition pénitentiaire est vain, et même pernicieux; une seule règle doit être observée : pas de quartier ! A la rigueur des quartiers de haute sécurité...

Président du tribunal de Paris, Mme Simone Rozès s'est montrée plus lucide en prononçant un discours qui sera certainement tenu pour hérétique par les cercles officiels.

Laisser entendre, devant son auteur, que la loi « sécurité et liberté » peut compromettre le fonctionnement de la justice ; rejeter comme sans objet le débat entre la répression et le laxisme, voilà des propos qu'on n'entend guère aujourd'hui chez les hauts magistrats.

Certes, il ne s'agit pas de laisser le champ libre aux délinquants. Qui l'a jamais suggéré ? Mais qui niera que le dix-neuvième siècle, plus rigoureux que le nôtre, subissait aussi une criminalité passablement plus étendue ?

Mme le président du tribunal de Paris a eu aussi la sagesse de convier tous les Français à se méfier des chiffres. Relevant le recours grandissant à la plainte, pour des litiges dont autrefois la justice ne connaissait pas, elle s'est inquiétée d'une évolution vers « la délation généralisée ». *Une crainte qui, soit dit par parenthèse, a dû plaire au ministre de la justice qui, autrefois, avait vanté les vertus civiques d'une telle pratique...*

Platon et sa République *ont donc un moment hanté les murs du palais de justice de Paris, Mme Rozès demeurant magistrat ; M. Sadon choisissant pour sa part de rejoindre la classe des guerriers, à la recherche d'un Valmy judiciaire contre le crime.*

(Lire page 9.)

LE SORT DES AUTONOMISTES CORSES

Le garde des sceaux justifie le maintien en détention de certains inculpés

Lire page 9 nos informations et le reportage de Laurent GREILSAMER.

L'ENSEMBLE 2e2m A L'IRCAM

Bulletins de santé

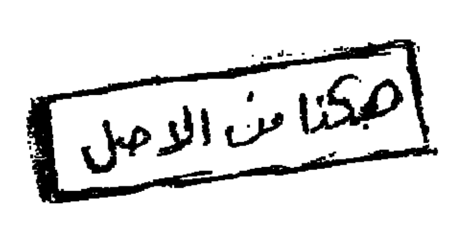
En ce début d'année, la musique contemporaine fait preuve à nouveau d'une belle vitalité après une période de doute et de désenchantement : l'Ensemble musique vivante de Diego Masson a repris son activité et l'étend dans une série de concerts à Saint-Denis et dans la région parisienne ; une nouvelle association, les Lundis au musée Guimet, annonce vingt-cinq séances, avec des œuvres de soixante compositeurs différents, d'ici à la fin du mois de juin ; le Groupe de recherche musicale de l'INA fera de nombreuses créations dans son « Cycle acousmatique » qui débute le 19 janvier à Radio France.

On pourrait multiplier ainsi les annonces comme autant de « bulletins de santé », sinon de « victoires », par exemple avec la première française du Lenz de Wolfgang Rihm, qui tombe fâcheusement le même 19 janvier, et les cinq séances de Langage du corps, *« action musicale » de Dieter Schnebel, présentées par le Gœthe Institut au Musée d'art moderne du 17 au 21.*

A quoi attribuer ce phénomène alors que les moyens financiers sont fort réduits ? Sans doute à la curiosité persistante d'un important public et à la poussée des jeunes musiciens eux-mêmes, de plus en plus nombreux et avides de s'exprimer. Mais il est certain aussi que la présence de Pierre Boulez, l'existence de l'IRCAM et le succès de l'Ensemble intercontemporain (devenu, qu'on s'en réjouisse ou non, la colonne vertébrale de la musique moderne à Paris) ont raffermi les volontés et redonné confiance.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 15.)



Le Monde

idées

LA PRÉSIDENCE

C'est devenu le débat favori des Français : sommes-nous toujours en République ? Jacques Soustelle en est convaincu, qui voit dans la violence même des critiques adressées au pouvoir la preuve que celui-ci respecte la liberté d'opinion et d'expression. Mais Jacques Robert, qui s'attache à comparer la présidence de la Ve République à celle des États-Unis, constate qu'il ne reste plus grand-chose du système parlementaire. La possibilité de septennats successifs *implique, à ses yeux*, le risque d'un passage « de la République impériale à l'Empire » : ce qui ne serait pas, d'après lui, une Restauration, mais une aventure.

Nous sommes en République

par JACQUES SOUSTELLE (*)

EN lisant la page du *Monde* (31 décembre 1980) intitulée « Drôle de République », je ne pouvais m'empêcher de penser à la phrase de Talleyrand : *« Ce qui est exagéré ne compte pas. »*

Pour l'un des valeureux paladins qui se sont confié la mission de sauver la République, le régime sous lequel nous vivons n'est pas autre chose qu'un *« fascisme »... à « visage libéral »* il est vrai. Pour un autre, c'est une monarchie sans Charte. Pour un troisième, nous n'avons pas un roi, mais une ombre. Ainsi vont les cris discordants des oies du Capitole. L'outrance contradictoire de tels propos devrait suffire à les discréditer.

Membre du gouvernement qui a élaboré la Constitution de la Ve République, cosignataire du texte fondamental approuvé le 28 septembre 1958 par 21 millions de Français (sur un peu moins de 26 millions de suffrages exprimés), je me crois en mesure d'apporter à ce débat quelques éléments précis, en dehors de toute vaine rhétorique.

Et d'abord, quels étaient les principes de la Constitution adoptée en 1958 ? Tout simplement ceux que le général de Gaulle avait définis le 16 juin 1946 à Bayeux : séparation des pouvoirs, équilibre des pouvoirs, *« arbitrage national »* par un chef de l'Etat au-dessus des partis. Or ces principes ne sont pas autre chose que ceux du régime parlementaire classique : c'est d'ailleurs ce que Michel Debré, alors garde des sceaux et cheville ouvrière de la réforme des institutions, exposa devant le Conseil d'Etat le 27 août 1958.

Dans un tel sytème, comment le président de la République sera-t-il désigné ? La réponse est claire : *« Par un collège qui englobe le Parlement mais beaucoup plus large. »* (de Gaulle), *« Arbitre entre les partis membres du Parlement »*, il ne peut être élu par ce seul Parlement, mais *« recourir au suffrage universel* (serait) *recourir à la Constitution présidentielle, qui a été écartée »* (Debré). Et René Capitant de déclarer : *« Le président de la République ne doit pas être l'élu du Parlement... Est-ce à dire qu'il faille prévoir son élection au suffrage universel ? Nullement. Nous écartons, au contraire, cette solution plébiscitaire dont notre histoire politique a révélé le danger. »*

On pourrait apporter vingt, cent citations du même ordre : la doctrine gaulliste, en ce qui concerne la source du pouvoir exécutif, c'était l'élection du président par un collège de quelques dizaines de milliers de parlementaires, élus locaux, notables. Et c'est cette doctrine qui a été incorporée à la Constitution établie par le gouvernement de Gaulle, approuvée par tous les ministres — y compris Guy Mollet, Antoine Pinay, Pierre Pflimlin, Berthoin — et votée par 80 % des citoyens. Sur cette base reposait l'équilibre des pouvoirs assuré par l'arbitrage du chef de l'Etat.

Or, en contradiction avec une position maintes fois confirmée par lui depuis seize ans, c'est le général de Gaulle qui a eu recours, en 1962, à cette « solution plébiscitaire » que ses compagnons et lui-même avaient toujours repoussée.

La réforme de 1962 fut obtenue par un référendum lancé dans le cadre de l'article 11, alors qu'il eût fallu, de toute évidence, se conformer à la procédure de révision prévue par l'article 89.

De même qu'une charge explosive placée au bon endroit suffit à provoquer la dislocation d'une vaste machine, de même la réforme du mode d'élection du président a introduit au cœur du délicat organisme institutionnel un facteur de trouble et de déséquilibre. Le régime conserve des traits parlementaires, puisque l'Assemblée peut renverser le gouvernement et que l'exécutif a le droit de dissolution. Mais, hybride, il confère au président une légitimité supérieure à tout autre puisqu'il est, seul, élu de la nation entière.

Il est plaisant, en vérité, d'entendre se lamenter face à un tel état de choses, et s'en prendre à l'actuel président ceux qui, nostalgiques, reprochent surtout à M. Giscard d'Estaing de ne pas être le général de Gaulle. Si la Constitution vraiment démocratique et libérale conçue en 1958 a été faussée, à qui la faute ? Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, ont reçu en héritage le cadeau de l'élection à l'américaine avec tout ce qui en découle : campagnes bruyantes et peu propices au débat sur les vrais problèmes, programmes et prises de position qui nuisent, dans la suite, à la fonction d'arbitrage du chef de l'Etat, et, en fait, affaiblissement de l'autorité qu'on a dit vouloir renforcer. Mais, je le répète, à qui la faute ?

Le Parlement, dit-on, est abaissé. Les constituants de 1958, dont j'étais, avaient assisté pendant douze ans à la liquéfaction de l'Etat et au déclin de la France, dont le régime d'assemblée portait la responsabilité. A ce régime, nul ne veut revenir, et il est peu honnête de reprendre, comme le fait M. de Saint-Robert, la rengaine sur *« les nostalgies de la IVe République »*. Mais il est vrai que la Constitution, et peut-être encore davantage le règlement que l'Assemblée s'est imposé à elle-même, ligotent trop étroitement le pouvoir législatif. On est passé d'un extrême à l'autre. La priorité absolue automatiquement attribuée dans l'ordre du jour aux projets gouvernementaux limite abusivement l'initiative parlementaire ; un aménagement de cette règle (art. 48), nécessaire, ne serait pas difficile.

D'autres corrections pourraient être apportées dans le même sens à d'autres points de procédure. Je ne peux toutefois accueillir sans scepticisme la complainte de ceux qui s'attaquent aux modalités *« tortueuses et restrictives »* de la motion de censure. Il est bien clair que l'opposition vote allègrement les motions de censure dans la mesure même où elle sait que ces motions ne « passeront » pas ; quant aux députés de la majorité qui nourrissent à tort ou à raison des griefs contre le gouvernement, ils s'abstiennent cependant de voter la censure. Bref, tout le monde veut bien critiquer le gouvernement, mais se dérobe devant le danger d'une dissolution. Alors, qu'on ne dise pas trop que le Parlement est réduit à l'impuissance : car c'est lui-même qui se condamne à cette impuissance. La logique démocratique exigerait que l'Assemblée, si elle juge intolérable la politique menée par le gouvernement, renverse celui-ci. A ses risques et périls ? Oui, si à tout pouvoir doit correspondre une responsabilité, et à toute responsabilité un risque.

Il faudrait relire aujourd'hui les analyses de grands parlementaires de jadis, aussi différents que le furent par exemple Léon Blum et André Tardieu, ou même remonter à Aristide Briand et à sa condamnation des *« mares stagnantes du suffrage universel »*. Le scrutin d'arrondissement malencontreusement adopté en 1958 par de Gaulle à la demande *de Guy Mollet* ronge insidieusement la base parlementaire du régime. Ses vices sont connus : députés enfermés dans les petits problèmes d'une circonscription, absence de vues générales, influence excessive des cabales et des clans. Pourquoi ne pas adopter, comme en Allemagne fédérale, un mode de scrutin qui fasse sa part à la représentation des opinions, même minoritaires ? Un exécutif fort n'a rien à redouter d'une Assemblée qui soit un fidèle miroir du pays. Ne serait-ce pas un moyen de porter remède à la paralysie qu'engendre la division de l'Assemblée en quatre blocs ?

La France pays de liberté

Comme il est de mode aujourd'hui, alors qu'on s'approche de l'échéance électorale, de fronder à tout propos (y compris à propos du Larzac et... des annuaires téléphoniques !), certains feignent de s'alarmer ; nos libertés, selon eux, seraient menacées, voire déjà confisquées par un régime qualifié tantôt de fasciste, tantôt de féodal, tantôt de monarchique. A en croire certains, notre pays offrirait quotidiennement le spectacle d'expulsions abusives, d'arrestations arbitraires, de violations flagrantes du droit ; et de dénoncer *« tant qu'il en est temps encore »* ces atteintes aux libertés démocratiques.

Oh ! certes, je ne prétends pas qu'il n'y ait jamais en France, comme ailleurs, des actes d'arbitraire ou des détournements de pouvoir. Je ne ferme pas les yeux devant les abus d'administrations bureaucratiques trop sûres d'elles-mêmes et trop méprisantes envers le citoyen. Mais, tout de même... n'oublions pas le sens des proportions. Dans un monde où sévissent un peu partout les dictatures, les polices omnipotentes, les goulags, le terrorisme, qui peut prétendre que la France ne soit pas au nombre de ces pays, devenus rares, où règne la liberté d'opinion et d'expression ?

La violence même des critiques qui se déploient sans retenue démontre que cette liberté est respectée.

Sommes-nous en République ? Je réponds : oui. Comme toute œuvre humaine, notre République est imparfaite ; elle est aussi perfectible. Elle reflète ce qu'il y a de bon, et de moins bon, dans notre caractère national. Mais nul ne peut, de bonne foi, nier que la France soit une démocratie. Le grand débat qui s'ouvre et qui va occuper les quatre premiers mois de l'année nouvelle ne devrait pas remettre en cause cette donnée fondamentale. C'est dans le cadre de cette République, restaurée à l'issue de la guerre mondiale et reconstruite il y a vingt-deux ans, que peuvent s'affronter les opinions légitimement diverses ; rien ne serait plus néfaste que de saper le régime *républicain sous* prétexte de défendre la démocratie.

(*) Ancien ministre.

Le « statu quo » indéfini ?

par JACQUES ROBERT (*)

TOUS les présidents élus n'ont ni les mêmes pouvoirs, ni la même stature, ni la même conception de leur mission. Certains règnent ; d'autres gouvernent ; plusieurs arbitrent ; *beaucoup ne font qu'animer*. On ne peut comparer le président islandais, autrichien, portugais ou finnois à son homologue de l'Elysée ou de la Maison Blanche. Et entre ces deux derniers, il y a encore la différence fondamentale que l'un est le seul titulaire de l'exécutif alors que l'autre le partage, dans une structure dualiste, avec un premier ministre. On ajoutera que la présidence est conçue pour le second, à l'inverse du premier, comme un substitut symbolique de la monarchie.

A ce titre, on le voit, France et Etats-Unis ne se situent point dans la même catégorie constitutionnelle, même s'ils se rapprochent par la place donnée dans la vie nationale à l'élection présidentielle et l'étendue des pouvoirs du président. Dans les deux cas, toutefois, il s'agit toujours d'élire un « souverain ».

Paradoxalement, cependant, ces deux pays qui ont connu, au départ, une même évolution politique vont en arriver aujourd'hui à des situations constitutionnelles opposées.

Les Américains ont réussi à tuer leurs « présidences impériales » qui les dominaient trop alors que, bien au contraire, en France, la présidence impériale s'y épanouit fastueusement. Mais d'un côté de l'Atlantique comme de l'autre, on envisage tout de même d'en revenir aujourd'hui à des démocraties mieux vécues.

Historiquement, le Congrès américain a été conçu comme l'institution prédominante. Il s'imposait de tout son prestige et de tout son poids à des présidents dont peu eurent vraiment la *volonté ou* la chance de laisser trace de leur passage.

Il fallut la crise économique du premier après-guerre, le second conflit mondial et l'affrontement ultérieur entre les Super-Grands pour que, aidée par la puissance des *mass media*, la fonction présidentielle prenne une dimension nouvelle au point de faire de son titulaire une sorte de monarque élu. Mais cette situation n'allait point manquer de se renverser avec la multiplicité des alliances et des engagements que les Etats-Unis étaient amenés à conclure, dont certains les aventureraient dans des impasses désastreuses où, enlisés, les présidents américains ne pourraient que réagir avec trop d'autoritarisme, de témérité.

Alors le Congrès, aidé par l'opinion, allait se dresser contre cette « présidence impériale » et reprendre, petit à petit, ses anciennes prérogatives. Dans un climat politique confus où sur de graves questions d'éthique se délitait le consensus national, où s'amenuisaient les fragiles majorités présidentielles, la présidence impériale sombrait dans la faiblesse présidentielle aggravée par la versatilité des hommes et la médiocrité des candidats.

Pourtant si fiers de leur Constitution, les Américains en sont aujourd'hui à se demander s'il n'en faudrait pas changer les règles. Pourquoi, par exemple, puisque la séparation des pouvoirs bloque le système, ne point faire choisir leur président par le Congrès après les élections législatives ? Pourquoi — autre possibilité — ne pas faire élire, sur un même ticket, le président, le vice-président et les candidats de chaque Etat au Congrès, pour que ces derniers soient liés au président par le choix des électeurs (en somme une sorte de contrat de législature) ? Pourquoi, enfin, ne pas remplacer le mandat de quatre ans du président, renouvelable une fois, par un mandat unique de six ans ?

Or c'est précisément au moment où l'on pense à Washington à un mandat plus long pour un président rapproché du Congrès que l'on se félicite en France que le président de la République ne soit plus l'élu du Parlement tout en songeant en même temps à raccourcir la durée de son mandat !

Le balancier est allé trop loin

Pourtant, au départ, l'évolution a été la même. Aux origines de la IIIe République et pendant toute la durée de la IVe République, le Parlement a été pensé et voulu tout-puissant. L'instabilité ministérielle était chronique, les cabinets éphémères, les chutes fréquentes, les interpellations incessantes, les ministres harcelés... C'est en réaction contre l'impuissance d'exécutifs malmenés par les Chambres que la Ve République a souhaité un président fort et un Parlement diminué. Mais le balancier est allé trop loin dans sa course. Parti de l'omnipotence parlementaire, il ne s'est arrêté qu'à l'omnipotence présidentielle. Nous avons depuis longtemps, en France, dépassé le régime présidentialiste de 1962 : nous en sommes nous-mêmes à la « présidence impériale ».

Mais il y a entre cette présidence impériale telle que l'ont expérimentée — un temps — les Américains et la présidence impériale à la française que nous connaissons aujourd'hui une différence de *sensibilité*, de *tempérament* et de *structures*.

Les Français ont toujours eu, dans le tréfonds de leur âme, la nostalgie de leurs princes. Rien d'étonnant dès lors qu'un halo monarchique nimbe notre pouvoir.

Une véritable cour s'est reconstituée, avec ses rites, ses minuties protocolaires, ses habitudes de grandeur et de raffinement. Dans les palais qu'elle hante, *tout* n'est qu'ordre, luxe, calme et beauté !

De même qu'on voulait plaire au roi, on évite de déplaire au prince. On s'évertue à prévenir ses *désirs*. On va au-devant de ses volontés. D'un rien pourrait dépendre la fortune ou la disgrâce.

Tout vient de lui. Tout remonte à lui. Les décisions les plus fondamentales comme les indications les plus subalternes. C'est vraiment la source de tout pouvoir. Pouvoir absolutiste qui domine et subjugue l'administration, que révère et soutient la justice, que diffuse et amplifie l'information.

Car le prince communique directement avec ses sujets. Avec ses collaborateurs d'abord et en premier lieu son premier ministre par lettres personnelles incitatives, qui fixent les objectifs et déterminent les missions. Avec ses ministres, ses hauts fonctionnaires, civils et militaires, à l'occasion de réunions où il les entend tour à tour « en ses conseils ». Avec les Français et les Françaises à qui il explique plus qu'il ne commande.

Il n'est point jusqu'à ce contrat antique passé jadis entre le souverain et ses sujets que l'on ne voie ressusciter de nos jours. Contre l'obéissance des sujets, le prince assurait leur protection... Le « monarque nucléaire », telle la vestale du temple, garde aujourd'hui les colonnes de la cité. Il veille sur la foudre que lui seul peut abattre si d'aventure les Barbares frappaient aux portes.

Ayant ainsi déjà droit de vie ou de mort sur l'ensemble de la nation, le monarque entend conserver aussi ce droit sur chacun de ses sujets. Droit de mort et de grâce : droit régalien. Prérogative royale. Tout est dans tout. La présidence impériale ne transige pas sur l'ampleur de ses majestés.

Un tel système peut avoir sa logique et sa légitimité. Mais il est lourd de dangers quand il ne se trouve plus limité par les nécessaires et traditionnels contre-pouvoirs que constituaient, dans les royaumes anciens, les provinces, les cités libres, les ordres, les jurandes, les Parlements...

La société atomisée qui est la nôtre offre moins de résistance. Elle n'applique même plus les règles qu'elle s'est données.

Nous sommes théoriquement toujours un régime parlementaire. Mais qu'en reste-t-il ? Jamais peut-être dans une démocratie qui se proclame encore « parlementaire » le Parlement n'avait été à ce point dessaisi. Les grandes options ? C'est le président. Les lois votées ? Elles sont d'origine gouvernementale.

Le contrôle de l'exécutif ? Qu'en reste-t-il puisque l'exécutif, c'est le président et que celui-ci est irresponsable devant le Parlement ?

Certes, nous ne sommes pas les seuls en France à être gouvernés par un souverain élu, voire un monarque républicain ou un despote éclairé... C'est aussi le *sort* des grandes démocraties européennes, de l'Allemagne de l'Ouest ou de la Grande-Bretagne. Mais la décentralisation allemande ou anglaise compense les excès du pouvoir alors que notre jacobinisme les aggrave.

Deux barrières pourraient être mises à cet « impérialisme » présidentiel : la réduction du mandat du chef de l'Etat ou la non-réélection immédiate du président.

La réduction du mandat présidentiel permettrait tout à la fois de tenter de faire coïncider l'élection du président et celle des députés afin de limiter les risques de discordance et de permettre, comme aux Etats-Unis, un second mandat présidentiel.

A défaut de cette réduction, il faudrait empêcher une réélection immédiate afin d'éviter d'enfermer le président lui-même dans un mandat trop long et d'éviter la tentation facile du *statu quo* indéfini.

Dès l'instant qu'on envisage quatorze ans, pourquoi ne pas, évidemment, en admettre vingt et un ?

Ainsi passe-t-on insensiblement de la République impériale à l'Empire. Ce ne serait pas pour *nous* une Restauration, *mais* une aventure.

(*) Président de l'université Paris-II.



Le Monde

étranger

EUROPE

Pologne

Le conflit entre le gouvernement et Solidarité sur les samedis libres s'intensifie

La question des samedis libres, dont l'introduction a été promise par les accords de Gdansk du 31 août dernier, a fait, mercredi 7 janvier, l'objet d'un dialogue de sourds entre Solidarité et le gouvernement. A Gdansk, la commission nationale de coordination de Solidarité a décidé, tant que « le gouvernement n'aura pas fait de propositions nouvelles explicites », de proclamer la semaine de cinq jours sans modification de la durée quotidienne du travail, des salaires et des congés payés. A Varsovie, M. Jagielski, vice-premier ministre et négociateur des accords de Gdansk, a expliqué, le soir même, à la télévision, que l'état de l'économie ne permet pas une réduction aussi importante du temps de travail et qu'il faudra donc, en 1981, se contenter d'un samedi libre sur deux. D'autre part, la commission de coordination a annoncé qu'un intellectuel catholique, M. Tadeusz Mazowiecki, rédacteur en chef du mensuel catholique indépendant « Wiez », serait le rédacteur en chef de l'hebdomadaire « Solidarnosc » que le syndicat s'apprête à lancer.

Une délégation de la C.G.T., comprenant trois secrétaires confédéraux, M. Pierre Gensous, communiste ; M. Gérard Gaumé, socialiste ; et M. Joannès Galland, de « sensibilité » catholique, s'est entretenue, mercredi, à Gdansk, avec les dirigeants de Solidarité et a comme l'a déjà fait la C.F.D.T., invité M. Walesa et ses amis à venir en France à la fin du mois de mars. Avant de regagner Paris, la délégation devait rencontrer, ce jeudi, la direction des « syndicats de branches » (formées par les résidus des anciens syndicats officiels) et être reçue par Mgr Bronislaw Dabrowski, secrétaire de la conférence épiscopale, avant de gagner Katowice.

A Moscou, la « Pravda » dénonce vivement, ce jeudi, les « forces antisocialistes et antisoviétiques » et s'en prend nommément à l'un des animateurs du KOR, M. Adam Michnik, lui reprochant de travailler pour les « ennemis du socialisme ». L'organe du P.C. soviétique met en relief, dans le même article, l'attitude des dirigeants de l'association d'amitiés polono-soviétiques qui a condamné, mercredi, « les tentatives de diversion des éléments antisocialistes et antisoviétiques ».

Nous publions, ci-dessous, l'interview d'un autre animateur du KOR, cible aussi des critiques soviétiques, M. Jacek Kuron, l'un des experts de Solidarité. Il explique pourquoi l'heure n'est plus aux compromis secrets et aux négociations en coulisses. A son avis, la population n'acceptera pas de limitations aux accords conclus, si on ne lui explique pas de manière convaincante pourquoi certains sacrifices sont nécessaires.

« Il faut appeler les choses par leur nom pour éviter une tragédie à notre pays »

nous déclare M. Jacek Kuron

« Quels sont, selon vous, les problèmes-clés en Pologne ?

— Permettez-moi de ne pas disserter sur la probabilité ou l'improbabilité d'une intervention soviétique : on en parle que trop à l'Ouest. Non que je la trouve impossible, mais parce que notre société a fait tout son possible pour l'éviter. Sur ce point, la discipline des ouvriers et des autres groupes sociaux est admirable. Le reste ne dépend pas de notre volonté, et je préfère m'en tenir à ce qui en dépend. Nous nous trouvons depuis le début devant un problème crucial : comment construire un ordre social qui permettrait de concilier les aspirations sociales, que personne ne saurait plus étouffer, avec des garanties de l'immuabilité des fondements du système. Pour parler en termes clairs, c'est un cercle vicieux, car l'Union soviétique doit avoir le sentiment de contrôler la situation et la société polonaise la possibilité de réaliser ses aspirations.

— Quel ordre social permettrait de sortir de ce cercle vicieux ?

— Il va de soi que le pouvoir de décision sur les questions qui importent à la société — politique étrangère, armée, sécurité — doit rester entre les mains du pouvoir communiste. Mais il y a une restriction importante à faire en ce qui concerne la sécurité : elle doit être exercée dans un cadre légal strict ; d'où la nécessité d'une juridiction indépendante. En revanche, l'ensemble des problèmes de politique intérieure doit faire l'objet de négociations entre la société et le pouvoir. Il est absurde de nous accuser, comme l'a fait récemment Kania, d'aspirer à un système de double pouvoir.

» Quoi qu'il en soit, le modèle du monopole du pouvoir du parti communiste n'est plus acceptable pour la société polonaise, car il tue toute vie en elle et provoque ainsi sa résistance naturelle. Essayer d'étouffer la collectivité, de la priver de son droit à l'autogestion et à l'indépendance, serait aujourd'hui particulièrement aventuriste et particulièrement dangereux.

» Or nous avons face à face un appareil qui ne comprend pas vraiment le changement radical de la situation et une société qui n'a nullement envie d'avoir peur. Il ne suffira pas de l'intimider en brandissant la menace des chars pour résoudre les conflits et éviter le danger. Il faut encore que le pouvoir réussisse à convaincre les citoyens qu'il ne s'opposera pas à toutes leurs revendications, mais au contraire, qu'il s'en accommodera. Cette formule nouvelle de coexistence entre le pouvoir et la société devra être proposée par le pouvoir ou il faudra la lui imposer.

— Ne craignez-vous pas que la vague de revendications ne devienne incontrôlable et empêche alors non seulement toute possibilité de rétablir l'équilibre de l'économie mais également toute stabilité politique, fût-elle limitée ?

— C'est effectivement un problème majeur. On attend souvent trop de Solidarité qui, rappelons-le, n'est encore qu'en gestation. Mais là n'est pas le danger principal. Il réside dans l'état d'esprit de divers groupes actifs dans la vie politique polonaise, élite du parti ou milieux qui, traditionnellement, représentaient le sentiment social et avec lesquels la société pouvait s'identifier. Certains de ces groupes ne saisissent pas la nature — nouvelle — de la situation actuelle, où la société est devenue active dans son ensemble et où faire quoi que ce soit derrière son dos serait non seulement vain mais dangereux.

» Les arrangements de cabinet, les compromis fondés sur des gentlemen agreements ne sont plus de mise dans la situation actuelle. Il n'y a aucune chance de gagner la collectivité à un compromis sans lui dire clairement où elle en est, sans discuter ouvertement des limites à respecter et des motifs de telles limitations. La société n'a pas envie de parler par sous-entendus : elle n'écoute plus tout simplement.

» Pour éviter une tragédie à notre pays, il nous faut parler clairement et appeler les choses par leur nom. Sans cela, tout accord sera illusoire et donc dangereux : on aura créé l'illusion d'une entente, mais diverses forces sociales pourraient entreprendre, en dehors du cadre de cet accord fictif, des actions qui pourraient être aventuristes et dont les conséquences seraient imprévisibles.

« La peur du voisin... »

— Arrêtés en août, pendant la grève, avec vos amis du KOR, vous n'avez été libéré que sous la pression des ouvriers. Depuis, vous êtes la cible d'un tir soutenu de la propagande officielle de la Pologne, de l'U.R.S.S., de la R.D.A. et de la Tchécoslovaquie. En décembre, les déclarations de l'abbé Orszulik, directeur du bureau de presse de l'épiscopat polonais, ont fait beaucoup de bruit. L'Eglise elle-même serait-elle contre vous ?

— Du côté du pouvoir, on aimerait sûrement appliquer la méthode salami : enlever d'abord une première tranche, la plus visible, pour ensuite en couper d'autres, jusqu'à la normalisation. En dehors du pouvoir, certains se disent : si on peut garantir la survie des syndicats, autant sacrifier le KOR, même si ses mérites pour le mouvement actuel sont importants. De tels calculs pour garantir la survie des syndicats ne sont que pure illusion.

» D'autres nous attaquent sans doute en raison d'objectifs politiques précis. Ils représentent une tendance politique définie, même s'ils ne l'avouent pas, et leurs attaques visent en fait un concurrent politique devenu à leurs yeux trop puissant et qu'il faudrait affaiblir.

» Mais, au-delà de toutes ces motivations, il y a, prépondérante, la peur du voisin et la crainte de toucher à un de ses points sensibles dans le domaine du symbolique. Car on croit généralement que ce domaine importe le plus à ce voisin. Je suis loin de le minimiser et je sais qu'en parlant ouvertement de l'impérialisme de l'U.R.S.S., je l'agace prodigieusement.

» Je ne sais pas si l'Union soviétique serait prête à lancer ses chars pour contrecarrer les changements dans le domaine du symbolique, mais il ne fait aucun doute, pour moi et mes collègues, que si un état d'anarchie s'instaurait dans notre pays, l'écroulement de l'Etat qui en résulterait l'inciterait sûrement à le faire.

» Or, je suis profondément convaincu que l'anarchie et la décomposition de l'Etat nous guettent inévitablement si les puissants mouvements sociaux ne disent clairement et sans ambiguïté ce qu'ils veulent, à quoi ils aspirent et quelles limites il leur faut respecter. Je redis : il faut le formuler clairement, sans ambiguïtés, sans se contenter d'allusions et de clins d'œil. C'est là tout mon « radicalisme irresponsable ».

» J'estime que ce qui était possible dans un club de discussion, dans un salon ou à une petite table de conférence, ne l'est plus quand il s'agit de millions d'êtres. Si nous voulons convaincre ces millions de nos compatriotes et leur faire accepter les restrictions que nous estimons nécessaires, nous devons leur dire clairement les raisons et les objectifs. Si paradoxal que cela puisse paraître, notre langage radical a pour but d'appeler à la raison et à la responsabilité.

» De plus, si nous appelons à la modération et à la raison, ce n'est pas parce que nous nous opposons aux aspirations radicales d'une société qui veut décider de son sort. Mais, compte tenu des circonstances, elles ne peuvent être réalisées que petit à petit. L'esprit réaliste ne consiste pas à faire abstraction des aspirations d'une société mais à lui montrer les facteurs qui, actuellement, s'opposent à leur réalisation immédiate et à cerner les conditions qui, un jour, la rendront possible.

» Ceux qui nous reprochent notre radicalisme jugent peut-être que ces aspirations sont inacceptables, soit parce qu'elles visent leurs intérêts, soit parce que la seule perspective de changement suffit à les effrayer.

» Une deuxième remarque : vous avez compté l'Eglise parmi les forces qui attaquent le KOR et moi-même. Il y a, je pense, un grand malentendu dans cette affirmation. On ne saurait identifier l'épiscopat à l'Eglise, ni dire que les déclarations de l'abbé Orszulik équivalent à la position de l'épiscopat. On ne saurait non plus réduire l'importance de l'Eglise à celle d'une institution politique et recouvrir quelques phrases du directeur du bureau de presse de l'épiscopat de l'immense autorité dont jouit l'Eglise. »

Propos recueillis par
ALEKSANDER SMOLAR,

traduits par
JULIA JURYS.

● *Un meeting de solidarité avec les luttes des travailleurs des pays de l'Est* est organisé, le vendredi 9 janvier, de 18 h. 30 à 23 heures, par l'U.C.T.L. (l'Union des travailleurs communistes libertaires) au 37, avenue de Choisy, Paris-13e. M. Mihnea Berindei parlera du S.L.O.M.R. (syndicat libre de Roumanie) et MM. Vladimir Borissov et Victor Feinberg du SMOT (syndicat libre en U.R.S.S.).

● *Le nouvel ambassadeur de Pologne en France,* M. Kulaga, a été reçu mercredi 7 janvier par M. Barre. Il s'agissait de la première prise de contact du diplomate avec le premier ministre.

Italie

Les détenus politiques de la prison de Palmi se prononcent pour la libération du magistrat enlevé

De notre correspondant

Rome. — A l'unanimité, les détenus politiques de la prison de haute sécurité de Palmi — où sont incarcérés les leaders historiques des Brigades rouges — se sont prononcés pour la « libération » du juge, M. D'Urso, séquestré depuis le 12 décembre par les B.R. Dans son huitième communiqué annonçant la condamnation à mort de l'otage, le groupe terroriste avait affirmé que le verdict et la décision d' *« appliquer ou non la sentence »* devaient être exprimés par les détenus des prisons de Palmi et de Trani, dont *« le magistrat D'Urso est aussi le prisonnier »*. Le document du comité de lutte des prisonniers de Palmi a été confié au juge de surveillance et aussitôt transmis à Rome.

Le texte est divisé en deux parties. Dans la première, les détenus justifient la décision de grâcier l'otage, expliquant en substance que la condamnation à mort était juste, mais que M. D'Urso avait « collaboré avec la justice prolétarienne » et que des objectifs importants, telle que la fermeture de la prison de haute sécurité de L'Asinara, ont été obtenus. Dans la seconde partie, les détenus poseraient néanmoins un certain nombre de conditions qui n'ont pas encore été rendu publiques. Le ministère de la justice a démenti avoir envoyé un haut fonctionnaire à la prison de Palmi. Il n'y a donc eu officiellement aucune forme de négociation avec les détenus, qui auraient spontanément communiqué leur texte aux avocats du Secours rouge appelés sur les lieux.

A la prison de haute sécurité de Trani, qui s'était mutinée le 28 décembre dernier, une délégation de cinq députés du parti radical s'est entretenue pendant deux jours avec les détenus « de toutes tendances ». Trois députés sont restés sur place afin de servir vraisemblablement d'intermédiaires entre le comité de lutte des détenus et le gouvernement. Les deux parlementaires radicaux retournés à Rome ont annoncé que les prisonniers, sans prendre position sur le sort de M. D'Urso, ont demandé la libération de M. Gian-Franco Faina, leader du groupe terroriste anarchisant Azione Revoluzionaria, victime d'une tumeur, la fermeture de la prison pour femmes de Lecce et que les détenus soient placés dans des lieux de détention voisins du domicile de leurs proches.

Quelque chose bouge donc derrière la « fermeté » décidée par l'ensemble des forces politiques italiennes.

Les polémiques se poursuivent autour de la décision de certains journaux et de la télévision d'Etat d'appliquer « le silence de presse » sur les requêtes des terroristes. L'ordre des journalistes, qui a pris la décision de suspendre les deux rédacteurs de *l'Espresso*, MM. Scialoja et Bultrini a, lui aussi, critiqué, après le Syndicat des journalistes, le fait de ne pas informer complètement l'opinion sur le terrorisme. L'inquiétude des journalistes italiens devant ce précédent est d'autant plus forte que le Parlement doit prochainement délibérer d'une loi — déjà votée par le Sénat l'an dernier — qui prévoit des peines de quatre à douze ans de prison pour délit *« d'apologie et instigation au terrorisme »*, y compris par voie de presse.

MARC SEMO.

Turquie

Les principes du kémalisme sont inspirés « des réalités de la vie »

déclare le général Evren

De notre correspondant

Ankara. — L'« année d'Ataturk », destinée à célébrer le centenaire de la naissance du fondateur de la Turquie moderne, a été ouverte le lundi 5 janvier, à Ankara, par le général Evren, chef de l'Etat et président du conseil national de sécurité. L'hommage à Ataturk était prévu depuis longtemps, mais la présence au pouvoir des militaires, champions du kémalisme, lui donnera sans doute un éclat particulier.

Après s'être recueilli devant le tombeau d'Ataturk, le général a prononcé un discours. Il a réaffirmé l'intention des militaires de confier le régime démocratique à un pouvoir *« gardien des principes kémalistes et républicains »*, une fois qu'ils auront remédié, *« avec célérité »*, aux carences du présent système, grâce à une nouvelle législation *« en vue de restaurer l'autorité de l'Etat, de faire fonctionner à nouveau les institutions démocratiques paralysées par le terrorisme et l'anarchie, et de rendre à la nation la confiance et le bonheur qu'elle mérite »*.

Le chef de l'Etat a promis que l'« année Ataturk » donnera une signification et une impulsion nouvelles aux efforts déployés dans ce sens. Il a confirmé que les principes kémalistes ne sont nullement des dogmes, mais sont surtout inspirés *« des réalités de la vie »*.

Parmi les invités figuraient les trois anciens présidents de la République, MM. Koruturk, Sunay et Bayar. La présence de ce dernier, dont le mandat avait été interrompu par le coup d'Etat de mai 1960, est interprétée comme un geste conciliateur de la part des militaires qui se veulent des « arbitres impartiaux » soucieux d'oublier les séquelles du passé.

ARTUN UNSAL.

ONU

UNE MISE EN GARDE DU PROCHAIN AMBASSADEUR AMÉRICAIN

Washington (A.F.P.). — Mme Kirkpatrick, ambassadeur américain à l'ONU désignée par M. Reagan, a déclaré, mercredi 7 janvier à Washington, que les Etats-Unis cesseraient de soutenir financièrement l'Organisation internationale si cette dernière continuait de travailler contre les intérêts du gouvernement américain.

« Je ne vois pas pourquoi nous devrions soutenir et financer des organisations dont le propos délibéré est de porter gravement atteinte à nos valeurs et à nos liens les plus fondamentaux, ainsi qu'à ceux de nos alliés », a-t-elle dit, devant l'organisation juive « B'Nai B'Rith ». Mme Kirkpatrick, qui a précisé qu'elle parlait en son nom personnel, a ajouté que les Etats-Unis devaient travailler à ce que l'ONU devienne *« moins injuste et moins hypocrite »*.

[Ce n'est pas la première fois que les Etats-Unis lancent de telles mises en garde. Un prédécesseur de Mme Kirkpatrick à l'ONU, sous les présidences de MM. Nixon et Ford, M. Moynihan, employait le même langage. Les Etats-Unis ont d'ailleurs mis leur menace à exécution en se retirant de l'Organisation internationale du travail du 6 novembre 1977 au 18 février 1980.]

Le Monde

publiera demain

- RÉPONSE A J.-M. PAUPERT : Gardez-moi de mes amis, par le rabbin Josy Eisenberg.
- IDÉES : Histoire : la Gaule à la mode ; Un fantôme pris pour une science.
- TOURISME : Voyage et archéologie.

AFRIQUE

LA POLITIQUE DE TRIPOLI ET SES RÉPERCUSSIONS

N'Djamena minimise la portée du « projet de fusion » qualifié par le lieutenant-colonel Kamougué de « mariage impossible »

A N'Djamena, où le calme le plus total régnait mercredi, la population a appris par les radios étrangères le « projet de fusion » avec la Libye. Aucune manifestation populaire n'a eu lieu, ni de liesse ni de mécontentement. Les commentaires traduisent généralement une profonde incrédulité et un grand scepticisme, quand ce n'est pas de l'hostilité pure et simple, quant aux chances de voir un jour ce projet aboutir.

L'agence tchadienne de presse, qui publie ce jeudi 8 janvier le texte intégral du communiqué de Tripoli, l'a assorti d'un commentaire *qui minimise* la portée des projets unitaires entre le Tchad et la Libye. Tout en niant que le président Goukouni Oueddeï soit *« allé faire acte d'allégeance au président Kadhafi en lui offrant le Tchad sur un plateau d'argent »*, l'agence estime que *« le numéro un tchadien n'a pris aucun engagement formel vis-à-vis de la partie libyenne »* et qualifie de *« déclaration d'intention »* les passages du communiqué relatifs à l'*« unité »* future entre les deux pays.

Selon le texte diffusé par l'agence, le premier point du communiqué commun indique que les deux parties s'engagent à *« œuvrer pour la réalisation de l'unité complète entre les deux pays »*, tandis que le onzième point stipule qu'elles ont décidé de *« réaliser la fusion et l'interaction entre les deux peuples frères »*.

De son côté, le lieutenant-colonel Kamougué, vice-président du Gouvernement d'union nationale de transition tchadien (GUNT) a qualifié mercredi à N'Djamena de *« mariage impossible »* le projet de *« fusion entre les deux peuples »* contenu dans le communiqué commun tchado-libyen. Le chef des forces armées tchadiennes (FAT) a précisé qu'il exprimait un sentiment personnel et qu'il attendait d'avoir davantage d'éclaircissements de la part du président Goukouni Oueddeï avant de se prononcer au nom de la tendance qu'il représente. Il a toutefois affirmé qu'il n'était pas possible de *« brader la souveraineté »* du Tchad.

Ministre de l'enseignement supérieur du GUNT, le Dr Abba Siddick, *qui séjourne depuis plusieurs* semaines en France, a dénoncé de son côté le projet de fusion qui, selon lui, *« n'est en fait qu'une annexion pure et simple du Tchad par la Libye »*. Le ministre tchadien a ajouté : *« Je ne vois pas comment de toute façon un gouvernement provisoire peut engager aussi gravement l'avenir du pays »*.

M. GALLEY : décision incohérente.

A Paris, M. Robert Galley, ministre français de la *défense* et de la coopération, a déclaré, mercredi soir à Antenne 2 qu'une fusion Tchad-Libye ne saurait *« en aucune façon être approuvée par la France »*, précisant : *« Cette perspective de fusion est contraire à toutes les règles internationales et aux accords de Lagos de 1979. »*

Le ministre a rappelé que la France avait, pour sa part, respecté les accords de Lagos et retiré ses troupes du Tchad en mai 1980, et il a déploré que *« des gens »* qui étaient partie prenante de ces accords maintiennent, eux, des troupes étrangères *au Tchad, ce qui, selon lui,* n'est pas acceptable. M. Galley, qui a fait part de son *« scepticisme »* a déclaré qu'à sa connaissance le Gouvernement d'union nationale de transition du Tchad, ne s'était pas réuni pour prendre la décision de fusion — *« décision incohérente »*.

Après avoir réfuté l'idée que la France soutenait, dans la guerre civile tchadienne, une tendance contre les autres, M. Galley a estimé que Paris n'avait pas à intervenir dans ce conflit, indiquant : *« La France a donné l'indépendance au Tchad en 1960 et a tout fait depuis cette date pour maintenir son unité et son intégrité territoriale. »*

En réponse à une question, sur une possible intervention française au Tchad, M. Galley a répondu : *« Je ne vois pas comment elle pourrait se produire, la France n'intervenant que sur la demande explicite des gouvernements. »*

Le ministère des affaires étrangères a d'autre part indiqué mercredi dans un communiqué que *« l'obligation du visa était rétablie pour les ressortissants tchadiens désirant se rendre en France. Ceux-ci, jusqu'à présent, bénéficiaient de la liberté d'accès de séjour et de travail dans notre pays. Ils seront dorénavant soumis au régime de droit commun applicable aux étrangers se rendant ou séjournant en France »*, ajoute le communiqué.

A Dakar, sous le titre « la déraison », le quotidien sénégalais *Le Soleil* appelle, mercredi 7 janvier, l'Afrique *« à réagir et à être vigilante »* face à l'union Tchad-Libye. *« Le Tchad vit sous tutelle et ceux qui accordaient peu de crédit au dessein de Kadhafi, de fonder, patiemment, ses Etats-Unis du Sahel, doivent ouvrir les yeux sur cette réalité-là »*, écrit le journal, qui ajoute : *« Il va falloir vaincre un ennemi dont l'arsenal fait frémir jusqu'aux marchands de mort. »*

A Lagos, capitale du Nigéria, les membres de l'ambassade de Libye ont commencé à évacuer leurs locaux, mardi après-midi, à la suite de l'ordre qui leur a été *donné, la veille, par le gouverne*ment nigérian de quitter le pays dans les quarante-huit heures.

Au Caire, le commentateur de la radio officielle égyptienne a, notamment, déclaré que Moscou était *« à l'origine de l'intervention libyenne au Tchad »*. Les Etats africains (voisins du Tchad) *« craignent à présent le courant communiste qui a fait son apparition dans la région »*, a-t-il ajouté. De son côté, M. Kamal Hassan Ali, ministre égyptien des affaires étrangères, a déclaré mercredi, que *« le GUNT n'a aucun droit de décider du sort du pays »*.

A Rabat, le quotidien *Maroc-Soir* s'élève, mercredi, contre l'*« annexion du Tchad par la Libye »*, en soulignant que *« l'accord de fusion totale entre les deux Etats annoncé à Tripoli ne trompe personne »*, ajoutant : *« Le Tchad avait cessé d'exister en tant que nation. Il constitue aujourd'hui une province libyenne contre la volonté de populations qui n'ont rien à voir avec le colonel Kadhafi. »*

A Washington, M. John Trattner, porte-parole du département d'Etat a déclaré mercredi : *« Nous sommes toujours préoccupés par la présence de troupes libyennes au Tchad »*, en ajoutant que cela était contraire aux vœux exprimés par l'Organisation de l'unité africaine.

A Moscou, la *Pravda* annonce, ce jeudi, le projet de fusion entre le Tchad et la Libye en se bornant à reprendre les termes du communiqué commun. L'organe central du P.C. soviétique souligne l'envoi de troupes libyennes pour *« assurer la sécurité du Tchad »* et la volonté des deux parties de soutenir la lutte des peuples *« pour l'indépendance, contre l'impérialisme, le sionisme et la réaction »*.

Les réactions

Mme GARAUD : malaise et incohérence.

Mme Marie-France Garaud a publié, jeudi matin 8 janvier, la déclaration suivante : *« Il y a quelque temps je mettais en garde le président de la République sur la faiblesse de notre politique africaine qui, par ses à-coups imprévisibles, dérouterait tous ceux qui croyaient en la sagesse de la France...* (1).

» Il était clair, en effet depuis des mois, que notre silence et notre inaction allaient permettre à la Libye de faire main basse en toute tranquillité sur le Tchad.

» Cette action militaire, menée avec cynisme et efficacité, grâce à l'appui massif d'un armement soviétique, n'est qu'une nouvelle étape d'une stratégie mondiale.

» La France ne peut, ni ne doit, rester passive devant de tels agissements. D'une part, la confiance que les nations africaines mettent en notre pays nous fait un devoir de ne pas les laisser seules devant l'agression. D'autre part, notre intérêt vital nous commande de nous opposer à ces entreprises de déstabilisation et de conquête qui visent à encercler économiquement et politiquement l'Europe occidentale.

» Dans cette tragique et sombre affaire du Tchad, il est indécent de faire étalage maintenant de nos forces d'intervention. Une politique ne se fait pas par à-coups de crispation et de décrispation mais par une volonté continue et des positions claires et assurées.

» Les explications embarrassées du ministre de la défense - ministre de la coopération et celle du ministre de l'industrie laissent une impression de malaise et d'incohérence qui ne rehausse pas le prestige de la France. »

(1) Lettre adressée le 7 décembre par Mme Garaud à M. Giscard d'Estaing et publiée dans *le Monde* du 16 décembre 1980.

● *Le mouvement des radicaux de gauche (M.R.G.)* s'étonne que le jour même où la Libye et le Tchad annoncent leur « fusion », *« la société Elf Aquitaine se voit reconnaître des droits d'exploration dans cinq zones pétrolifères du territoire libyen ». « Ce ne sont pas les démentis de l'Elysée qui feront croire que cette négociation ait pu être menée sans le feu vert du chef de l'Etat »*, indique notamment un communiqué du M.R.G. publié mercredi.

● *Le Mouvement des démocrates de M. Michel Jobert* demande que le président de la République fournisse des éclaircissements sur la politique de la France en Afrique.

● *M. Pierre Bas, député R.P.R. de Paris*, a déclaré mercredi : *« La France, qui, il y a quatre-vingts ans, libérait les belles populations tchadiennes de la menace et des déprédations historiques des bandes de chasseurs d'esclaves, voit anéantir, par quelques années d'erreurs, trois quarts de siècle de prodigieuse sagesse. Mais le Tchad, annexé, n'est pas soumis, malgré les pétrodollars et les conseillers soviétiques. Cette vieille terre de courage et d'audace recouvrera, tôt ou tard, sa liberté... »*

Dans la presse parisienne

LA LETTRE DE LA NATION : explosif.

« Qui ment ? (...) Quand le gouvernement affirme n'avoir pas été « mis au courant officiellement » *ni* « consulté sur l'opportunité de cet accord pétrolier », *on se demande si on rêve ou si c'est le gouvernement qui vit dans un rêve. Et on trouve une réponse : nous ne rêvons pas et le gouvernement non plus, mais celui-ci, se sentant en posture d'accusé d'avoir troqué l'indépendance du Tchad contre des permis pétroliers, a préféré désavouer le président d'Elf-Aquitaine.*

» Le scénario que dessine cette réponse est peut-être inexact, mais il a tous les mérites de la vraisemblance. Il « colle » d'ailleurs avec l'ensemble du comportement du chef de l'Etat dans l'affaire tchadienne, comportement dont l'ambiguïté a été démontrée par la mise en garde adressée le 13 décembre à la Libye au moment même où ses mercenaires de la Légion islamique s'emparaient de la capitale du Tchad.

» On doit hésiter à l'écrire parce que c'est l'image de la France qui est en jeu. Mais si vraiment le chef de l'Etat a désavoué un accord qu'il avait avalisé, parce que l'annonce de ce contrat était « fâcheuse » *— qualificatif officieux sinon officiel, — c'est que la fausse monnaie a balayé la vraie et que l'artifice est au pouvoir. »*

(PIERRE CHARPY.)

LE MATIN : double inconvénient.

« Par quel enchaînement de situations non maîtrisées Giscard a-t-il pu être conduit à dénoncer l'accord de recherche de pétrole conclu il y a quelques semaines avec le gouvernement libyen et à désavouer de ce fait avec éclat le signataire français de cet accord, l'ancien ministre gaulliste Albin Chalandon ? Dénonciation (...) qui présente le double inconvénient d'accroître la confusion qui préside aux initiatives diplomatiques de la France et d'infliger un camouflet public à un dignitaire gaulliste à quelques semaines de l'élection présidentielle. Il est évident que le gouvernement français ne pouvait laisser accréditer auprès de l'opinion internationale la thèse selon laquelle le colonel Kadhafi avait acheté le silence de Paris dans l'affaire du Tchad par la distribution de quelques concessions pétrolières. »

(FRANÇOIS-HENRI DE VIRIEU.)

La crédibilité du « parapluie » militaire de la France en cause

Des Etats africains, inquiets de l'« annexion » du Tchad par la Libye, *en viendront-ils à demander à la* France une révision des accords de défense ou d'assistance militaire qu'ils ont conclus bilatéralement avec elle il y a une quinzaine d'années ?

C'est la question qu'on se pose aujourd'hui dans les milieux militaires français, où l'on estime que le coup porté par Tripoli au principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation *en* Afrique noire, *dans un pays comme le Tchad, où* l'armée française s'est longtemps battue pour le maintien de l'unité territoriale, est aussi, indirectement, perçu comme une atteinte à la crédibilité du « parapluie » militaire de la France envers tous les Etats qui ont jadis réclamé la garantie de cette sécurité.

Les plus pessimistes des observateurs militaires, à Paris, vont jusqu'à craindre un effet d'entraînement, créé par la fusion tchado-libyenne, en faveur d'une dénonciation ou, au moins, d'une renégociation des accords de *défense avec la France sous l'im*pulsion de certains Etats africains — comme le Soudan, l'Egypte, voire le Nigéria, — qui, forts de leurs liens avec les Etats-Unis, pourraient faire valoir à leurs partenaires du continent noir combien la crédibilité américaine face aux velléités expansionnistes du colonel Kadhafi serait supérieure à celle de la France, surtout si la nouvelle administration Reagan leur semblait plus « musclée » et plus décidée.

Si c'était le cas, cela marquerait l'échec d'une certaine politique africaine où la France, *par sa présence*, ses investissements et sa force d'intervention, a voulu apparaître comme une tierce garantie par rapport aux *deux super-puissances.*

Mais d'autres spécialistes militaires, à Paris, considèrent que la *fusion tchado-libyenne a,* paradoxalement pour la France, un aspect positif : celui de révéler ou de réveiller un certain sentiment de la solidarité, dans les pays africains alliés de Paris, en matière de sécurité de leur continent, aboutissant à la constitution, déjà proposée par M. Giscard d'Estaing, d'un véritable pacte sur le modèle de la coopération euro-africaine précédem*ment amorcée — avec* quelles difficultés — dans le domaine économique.

Une telle perspective n'a de sens que si, d'une part, des pays européens, qui ont déjà des traditions et des relations africaines, s'y rallient et si, d'autre part, le dispositif militaire français est organisé pour répondre à ces ambitions.

Pour ce qui concerne ce dernier aspect, *le moins qu'on puisse écrire* est que la force française d'action extérieure manque de nouveaux moyens adaptés, comme des officiers *l'ont,* à plusieurs reprises, fait remarquer à un gouvernement dont la vigilance a été endormie par le succès de l'opération de Kolwezi en mai 1978. Une solution existe, qui consiste, sur la demande des Etats intéressés, à renforcer les garnisons françaises détachées pour dissuader des agressions locales ou mineures. Mais cette recherche, en Afrique, du maximum de « facilités » ou de « *points d'appui » militaires plus ou* moins précaires, outre le fait qu'elle rappelle la période coloniale, risque de transformer les unités françaises *en autant d'otages en* puissance « piégés » dans les conflits internes de chaque pays.

JACQUES ISNARD.

Kenya

L'AUTEUR PRÉSUMÉ DE L'ATTENTAT CONTRE L'HOTEL NORFOLK A APPARTENU AU FRONT POPULAIRE DE LIBÉRATION DE LA PALESTINE

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le gouvernement kényan a rendu publique, mercredi 7 janvier, l'identité de l'auteur présumé de l'attentat de la Saint-Sylvestre à l'hôtel Norfolk de Nairobi qui fit quinze morts et quatre-vingt-cinq blessés *(le Monde* du 6 janvier). Il s'agit d'un ressortissant marocain âgé de trente-quatre ans, M. Qaddura Mohammad Abd el Hamid. Selon le communiqué, cet homme, après avoir appartenu à l'organisation palestinienne Fatah, a rejoint le Front populaire de libération de la Palestine (F.P.L.P.) de M. George Habache, qui l'envoya en mission en Europe en 1973. *Les autorités kényanes ne précisent* pas si le terroriste du Norfolk appartient toujours au F.P.L.P.

M. Abd el Hamid était arrivé au Kenya le 28 décembre en possession d'un faux passeport maltais. Il a quitté la chambre numéro 7 de l'hôtel Norfolk le 31 décembre en fin de matinée après y avoir enclenché un détonateur à retardement. Il s'est ensuite envolé pour Djeddah via Khartoum.

Le communiqué kényan consolide l'hypothèse d'une opération de représailles contre les autorités de Nairobi. Celles-ci avaient, en janvier 1976, extradé vers Israël trois Palestiniens et deux Allemands accusés d'avoir préparé une attaque contre un avion d'El Al. L'origine juive de la famille propriétaire du Norfolk semble ne pas être étrangère au choix du lieu de l'attentat.

Le gouvernement kényan condamne cet *« acte barbare et lâche »* et annonce *« des mesures strictes pour renforcer la sécurité dans le pays »*. Le chef de la mis*sion diplomatique* de l'O.L.P. à Nairobi a également condamné l'attentat.

Enfin, au nom des ambassades arabes au Kenya, le bureau de la Ligue arabe à Nairobi a indiqué que celles-ci avaient d'emblée *« ouvert leurs cœurs aux autorités kényanes en vue de participer à la découverte des secrets de cet incident et de ses auteurs »*.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Les ambitions nucléaires du colonel Kadhafi

La création d'un secrétariat à l'énergie atomique et les commentaires officiels qui l'accompagnent semblent annoncer la relance des activités nucléaires de Tripoli.

Dotée depuis 1973 d'une commission à l'énergie atomique, la Libye s'est surtout tournée, pour *développer un programme* nucléaire encore très embryonnaire, vers l'Union soviétique. En 1975, les deux pays signalent un accord prévoyant la construction, par les Soviétiques, dans la banlieue de Tripoli, d'un centre de recherches nucléaires comportant notamment un réacteur de recherche d'une puissance de 10 mégawatts. Ce réacteur devrait, en principe, devenir opérationnel en 1981.

La Libye a essayé, sans succès, *jusqu'à présent,* de nouer des contacts dans le domaine nucléaire avec plusieurs pays occidentaux.

Elle a, en revanche, signé, en 1978, un accord de coopération avec l'Inde, prévoyant notamment la formation de techniciens libyens. L'application de cet accord a suscité, en 1979, une certaine tension entre les deux pays, la Libye allant même jusqu'à suspendre certaines livraisons de pétrole à New-Delhi pour, selon certaines informations, faire pression sur les Indiens afin que ceux-ci acceptent de transférer des technologies sensibles concernant les combustibles nucléaires.

Les relations nucléaires entre la Libye et le Pakistan suscitent de vives inquiétudes, notamment en Tunisie. Tripoli est en effet soupçonné de soutenir activement Islamabad dans ses efforts pour mettre au point une *« bombe islamique »* ; en particulier, de nombreuses informations ont fait état d'un appui financier important, et d'une aide apportée par le transfert, au Pakistan, de matériels venant de pays tiers, ainsi que de près de 300 tonnes d'uranium achetées au Niger.

Le régime du colonel Kadhafi a toujours, néanmoins, affirmé ses intentions pacifiques en matière nucléaire. La Libye a d'ailleurs signé et ratifié le traité de non-prolifération nucléaire, et a conclu en juillet dernier avec l'Agence internationale de l'énergie atomique un accord de garanties qui place sous contrôle international l'ensemble des activités nucléaires libyennes.

Double jeu ?

(Suite de la première page.)

C'est beaucoup nous demander. S'il est exact que M. Chalandon avait pris soin de ne pas informer le Quai d'Orsay de son déplacement, il n'en est pas moins vrai que l'ambassadeur *de France à Tripoli s'était* plaint à son administration centrale de ce manque de coordination. Son message n'aurait-il pas été transmis à *l'Elysée* par les services de M. François-Poncet ? Ce serait bien étonnant. Mais il y a encore plus étonnant dans ce dossier, ce sont les déclarations faites par M. Chalandon à *Paris-Match* daté 26 décembre : *« Lorsque les relations avec un pays étranger soulèvent des problèmes particuliers, comme c'est le cas avec la Libye, il est évident que nous ne prenons aucune initiative sans une consultation préalable des autorités compétentes de l'Etat. »* Voilà un homme qui risque de n'avoir bientôt plus le choix qu'entre le rôle de fieffé menteur et celui de bouc émissaire...

Mais peut-être à quelque chose malheur est-il bon. Peut-être le « sacrifice » de M. Chalandon annonce-t-il un retour de l'Elysée au sens des réalités vis-à-vis non tant du Tchad que de la Libye. La crise pétrolière ne constitue pas, en effet, *une raison suffisante pour entériner* sans pratiquement broncher ce que la France a accepté depuis des mois de la part du colonel Kadhafi, à commencer par la mise à sac de son ambassade, suivie, quelques semaines plus tard, par le retour aussi honteux que discret de son ambassadeur à Tripoli.

Ignorer l'insulte, fermer les yeux sur les interventions, n'a jamais *constitué une bonne politique. Une* telle attitude, comme M. Giscard d'Estaing peut s'en apercevoir aujourd'hui, n'aboutit qu'à encourager de nouveaux abus. D'où l'urgence pour la France de définir rapidement et clairement sa position à l'égard de la Libye aussi bien que du Tchad. Souhaiter, comme on paraît le faire aujourd'hui à Paris, *« bien du plaisir »* au colonel *Kadhafi dans son opération d'an*nexion du Tchad est un peu court. C'est faire bon marché de la vie de milliers de Tchadiens. Cela s'appelle la politique du pire.

JACQUES AMALRIC.

« Cherchez le pétrole »

(Suite de la première page.)

« Les compagnies en parlent épisodiquement à l'administration », admet un haut fonctionnaire, qui ajoute cependant : *« Lorsqu'une compagnie a le sentiment qu'il peut y avoir problème, en Algérie, en Chine, en U.R.S.S. par exemple, elle consulte et tient informée l'administration. »* D'où la subtilité de la formule : *« Le gouvernement n'a pas été consulté sur l'opportunité. »*

De plus, ces négociations avec la Libye — où Elf-Aquitaine travaille déjà depuis de longues années — ne datent pas d'hier : la demande de permis a été faite le 26 décembre 1979 et un accord de principe a été signé en janvier 1980. Les comptes rendus d'activités de la S.N.E.A., que devrait lire le ministre responsable *de la tutelle de la société,* en avaient déjà parlé.

Enfin, la signature définitive pour l'attribution de ce domaine minier de 15 000 kilomètres carrés au groupe français — au milieu de contrats semblables avec plusieurs sociétés anglo-saxonnes — est intervenue le 4 décembre et devait être annoncée au conseil d'administration du 14 janvier (le précédent remontant au 12 novembre).

*Ce qui a été indiqué officiel*lement le 7 janvier par Tripoli *(le Monde* du 8 janvier), c'est le feu vert donné par le Comité général populaire à la société d'Etat libyenne NOC de signer elle aussi ce contrat.

L'Elysée, enfin, peut-il prétendre n'avoir pas été au courant *du voyage de M. Chalandon* en Libye le 20 novembre ? Le président de la S.N.E.A. précisait dans un entretien publié par *Paris-Match* le 26 décembre : *« La règle générale que nous appliquons est de poursuivre nos activités à l'étranger — nous travaillons dans quarante-trois pays — sans nous préoccuper des relations politiques entre ces pays et le nôtre. Quand nous nous établissons dans un pays, c'est pour vingt ou trente ans. Nous avons besoin de stabilité. Il nous faut donc échapper aux aléas de la politique. »* Mais M. Chalandon ajoutait que, dans les cas importants, les *autorités étaient consultées.*

Au-delà du moyen douteux utilisé par le gouvernement pour se blanchir dans l'affaire tchadienne *(voir ci-dessus)*, ce communiqué relance la querelle entre M. André Giraud et M. Albin Chalandon. Au ministère de l'industrie, on tente de minimiser *cette interpré*tation et l'on murmure que le communiqué était l'œuvre commune des ministres de l'industrie et des affaires étrangères avec l'accord du secrétaire général de l'Elysée, M. Jacques Wahl. Mais l'inimitié entre M. Giraud et le *président* de la S.N.E.A. *est trop* vive pour que le premier n'ait pas vu là l'occasion d'enfoncer le clou. D'autant que M. Chalandon se pique d'avoir, lui aussi, des idées sur l'énergie, ce qui est insupportable. Ne disait-il pas récemment, toujours à *Paris-Match*, à propos du gaz : *« Les contrats importants — celui avec l'U.R.S.S. représentera 30 % de notre consommation annuelle — nous mettent à la merci de pressions politiques. S'il n'était pas possible de faire autrement, d'accord. Mais dans le cas du gaz, la mer du Nord, l'Afrique, offrent une alternative par un potentiel gazier considérable. La sagesse impose de ne dépendre ni d'un pays ni d'une région du monde. »* Or cette déclaration intervient au moment où le gouvernement s'apprête, à la mi-janvier, à donner son feu vert à Gaz de France pour la signature d'un nouveau contrat avec l'U.R.S.S.

Le premier conflit entre les deux hommes — à propos d'un éventuel achat par la S.N.E.A. d'une compagnie américaine *(le Monde* du 1[er] *août)* — *s'était* soldé par une réforme structurelle annoncée comme une solution à tous les problèmes.

L'actuelle tension confirme qu'une réforme de structure ne résout jamais un conflit d'hommes. Elle devrait se terminer par une non-application de l'*accord libyen* et la demande faite à Elf-Aquitaine de ne pas dépenser un centime dans l'exploration-production en Libye. Mais on peut parier qu'il y aura d'autres épisodes.

BRUNO DETHOMAS.

AFRIQUE

Libye

Le Congrès général du peuple remanie le « gouvernement » et militarise écoles et industries

Le Congrès général du peuple, la plus haute instance législative et exécutive de la Jamahiriya libyenne, a achevé ses travaux, mercredi 7 janvier, à Tripoli, en adoptant une série de résolutions dont la plus importante concerne le *« développement des recherches nucléaires à des fins pacifiques »* et la création d'un secrétariat (ministère à l'énergie atomique. (Lire page 4.)

Le C.G.P. a également décidé, comme c'était prévisible (*le Monde* daté 28-29 décembre), *« de transformer les écoles, les collèges, les universités, les entreprises, en camps militaires, et d'œuvrer pour les transformer, dans une seconde phase, en casernes militaires »*. En outre, *« les étudiants seront soumis au règlement militaire et recevront de ce fait des grades »*. La radio a précisé que cette *« mobilisation globale est destinée à faire face à la campagne menée par le colonialisme, le sionisme et la réaction contre la nation arabe »*.

En politique étrangère, le C.G.P. a classé les pays qui entretiennent des relations avec la Libye en *« frères »*, *« amis »* et *« alliés »*. Cette *« classification »* sera prise en compte *« lors de la conclusion de marchés pétroliers et à l'occasion de la fixation du prix du pétrole »*. Le C.G.P. a ratifié le traité d'amitié signé le 15 juin avec le Tchad, ainsi que l'accord conclu avec Malte pour porter devant la cour internationale de La Haye le conflit qui oppose les deux pays sur les zones de forages pétroliers en Méditerranée. Enfin, une loi rend *« obligatoire le soutien aux mouvements de libération du monde entier »*.

Par ailleurs, le C.G.P. a procédé à un important remaniement du Comité général populaire (gouvernement), encore que la plupart des « secrétaires » ayant des responsabilités techniques ou des fonctions importantes conservent leurs porte-feuilles. Le ministère de l'information, qui a fait la preuve de son incompétence, a été supprimé. Le secrétariat à l'énergie atomique sera dirigé par M. Abdel Majid al Kououd, personnalité dont la cote est en hausse à Tripoli. Il s'était occupé pendant plusieurs années de l'agriculture, avant d'être chargé, en mars 1979, des liaisons entre l'exécutif et le « commandement révolutionnaire » dirigé par le colonel Kadhafi.

Le « ministère de l'intérieur », qui avait disparu en février 1979, a été recréé et confié à l'ancien responsable de la santé, M. Omar. M. Obeidi, qui était à la tête du secrétariat du C.G.P., remplace au bureau des relations extérieures M. Ahmed Chehati, venu récemment en visite à Paris, et dont on ignore la nouvelle affectation. Il semble que M. Triki sera chargé, comme c'est le cas actuellement de la diplomatie, en liaison avec le « commandement révolutionnaire », tandis que M. Obeidi s'occupera des « bureaux populaires à l'étranger » (ambassades) et des contacts avec les « organisations populaires étrangères ».

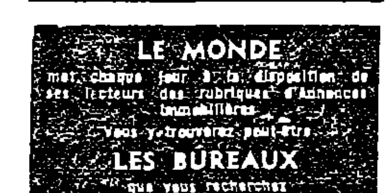
La nouvelle équipe

Le nouveau Comité populaire général libyen, dont on trouvera la liste ci-dessous, et qui équivaut à un gouvernement, doit être « chapeauté » par un secrétariat général de cinq membres, dans lequel on devrait retrouver le commandant Jalloud, numéro deux du régime. Le colonel Kadhafi a le titre de « guide de la grande révolution du 1er septembre » (1969).

Le « gouvernement » comprend vingt-deux membres appelés « secrétaires » :

M. Jadallah Azouz Al Talhi, *secrétaire général (président) (*)*.
M. Abdel Atti Al Obeidi, *secrétaire au bureau des liaisons extérieures*.
M. Mohamad Belkassem Zwai, *justice*.
M. Abdel Majid Al Kououd, *énergie atomique*.
M. Mouftah Al Osta Omar, *intérieur*.
M. Mohamad Al Mankouch, *logement*.
M. Omar Ahmad Al Maqsi, *industrie légère (*)*.
M. Joumah Al Arbash, *électricité*.
M. Abou Zeid Omar Dourdah, *économie (*)*.
M. Mouftah Kaibah, *sports*.
M. Ali Abdessalam Triki, *affaires étrangères (*)*.
M. Moussa Abou Furaywah, *Plan (*)*.
M. Bachir Joudah, *terre et réformes agraires (*)*.
M. Omar Al Mountassir, *industrie lourde (*)*.
M. Mohamad Al Mabrouk, *services publics*.
M. Ibrahim Hassan, *Sécurité sociale*.
M. Abdel Hafiz Al Zliti, *éducation*.
M. Abdel Salam Al Zagaar, *pétrole (*)*.
M. Mohamad Hijazi, *municipalités*.
M. Boukhari Salem Hoda, *communications et transport maritime*.
M. Mourad Ali Lanki, *santé*.
M. Mohamad Kassem Chalala, *Trésor*.

(*) Conservent leur portefeuille.



Le Niger après le boom de l'uranium

(Suite de la première page.)

Le colonel Kadhafi estime d'autre part avoir un certain rôle de protecteur vis-à-vis des minorités blanches qui peuplent les Etats sahéliens dont les gouvernements sont noirs : Touaregs du Mali et du Niger, Toubous du Niger et du Tchad. Les autorités de Tripoli délivrent très libéralement des passeports libyens aux Maliens, Nigériens et Tchadiens qui en font la demande. Beaucoup de ces derniers sont enrôlés dans les rangs de la légion islamique, ou même parfois dans l'armée régulière libyenne, tandis que la majorité d'entre eux trouvent du travail sur les chantiers pétroliers de l'intérieur du pays, ou dans des entreprises de Tripoli et de Bengazi.

Dans un meeting tenu en octobre dernier à Oubari, dans le sud-ouest de la Libye, le colonel Kadhafi n'a pas hésité à attaquer de front les autorités de Niamey et celles de Bamako, les accusant de persécuter certains éléments de leurs populations : *« Les frontières libyennes sont ouvertes aux Touaregs, fils libres de la nation arabe, qui souffrent de la répression et des camps d'extermination au Mali et au Niger »*, a-t-il dit à cette occasion. Cette déclaration fit, à l'époque, d'autant plus sourire à Niamey que nul n'ignore au Niger que les Touaregs sont des Berbères qui, linguistiquement et ethniquement, n'ont rien à voir avec « la nation arabe », contre laquelle ils se sont souvent battus.

Les dirigeants nigériens savent qu'il ne faut pas prendre à la légère les menaces d'un voisin puissamment armé avec lequel ils possèdent plusieurs centaines de kilomètres de frontière commune. Depuis plusieurs années déjà, des soldats libyens occupent l'oasis nigérienne de Toummo et, en dépit des protestations des autorités de Niamey, n'ont jamais accepté de restituer ce puits à ses propriétaires.

Comme les Toubous tchadiens du Tibesti, les Toubous nigériens du Kaouar et du Djado sont soumis à une intense propagande libyenne. Des portraits du colonel Kadhafi circulent dans les campements en même temps que des couvertures et des vivres venus de Libye. Le président Kountche se sent de plus en plus étroitement concerné par les nouveaux développements de la situation à N'Djamena. *« Nous subissons les effets directs de ce drame*, nous dit-il, *à cause des Toubous, à cause du pétrole, à cause des ingérences étrangères, mais surtout parce que nous redoutons la contagion de l'exemple et parce que nous faisons de la sécurité à nos frontières un objectif prioritaire... »*

L'hypothèque des nomades

Néanmoins, si l'on excepte la région de Nguigmi, limitrophe du Lac Tchad, il semble curieusement que, face à la tragédie tchadienne, l'indifférence ait, dans l'opinion publique, succédé à l'inquiétude. En revanche, le chef de l'Etat nigérien ne sous-estime pas l'hypothèque considérable que la dégradation de la situation au Tchad fait peser sur l'ensemble de l'Afrique occidentale et centrale.

Cependant, les autorités nigériennes sont convaincues de disposer de sérieux atouts face aux menaces de déstabilisation en provenance de Libye : l'absence de problème nomade, l'appui de voisins tels que l'Algérie ou le Nigéria, la coopération avec la France et surtout le contrôle de l'appareil d'Etat par l'armée.

Targui de la région de Filingue, Mouddour Zacharia, décédé depuis lors, faisait autrefois l'orgueil de ses frères de race. Haut juché sur un méhari, il ouvrit pendant près de quinze ans tous les défilés officiels, faisant à chaque fois une éblouissante démonstration de ses qualités de cavalier. Déjà chargé d'un secrétariat d'Etat à la chefferie et aux affaires nomades à l'époque de la loi-cadre Defferre, il fut chargé des affaires nomades et sahariennes jusqu'au coup d'Etat d'avril 1974.

Niamey s'étant convaincu qu'il n'y a plus de problème dans ce domaine, les affaires nomades relèvent désormais du ministère de l'intérieur. Deux Touaregs font partie du gouvernement. *« Il n'y a plus de nomades, mais des Nigériens éleveurs »*, répète à l'envi le président Kountche, qui précise : *« J'ai supprimé le ministère des affaires nomades parce que je voulais éviter de donner l'impression que subsistaient au Niger des catégories à part... »*

Gravement éprouvés par la sécheresse de 1974-1979, les Touaregs sont partis vers le Sud, où ils se sont sédentarisés, et même au Nigéria, où ils se sont installés dans les villes. Certains remontent actuellement vers leurs zones traditionnelles de transhumance, où le cheptel se reconstitue petit à petit, ou travaillent pour les sociétés minières qui, dans la région d'Agadez, exploitent l'uranium et le charbon.

Un jeune cadre administratif d'origine targuie affirme : *« Si de nombreux nomades ont choisi de vivre au Niger, c'est précisément parce qu'ils ne s'y sentent pas marginalisés. Le gouvernement leur a fourni du bétail, a creusé des puits, les aide à se réinstaller. Il n'en demeure pas moins que, contrairement aux pratiques en vigueur sous le régime précédent et à l'époque coloniale, les militaires ne veulent plus recourir à une politique systématique d'aide aux nomades. »* Ainsi, lors de la Cure salée organisée en 1980 à In-Gall, les nomades ont entendu de nombreux discours politiques, mais n'ont pas eu droit aux habituelles distributions de sucre, de thé et de tissus qu'avaient mises en honneur les officiers français et les administrateurs coloniaux. Le gouvernement nigérien estime, aujourd'hui, que les nomades sont assez sûrs pour ne pas faire l'objet de faveurs spéciales destinées à s'attacher leur fidélité.

Les Algériens pratiquant une politique sensiblement analogue à l'égard, par exemple, des Touaregs du Hoggar, Niamey attache un grand prix au maintien d'étroites relations avec l'Algérie, puissant voisin du Nord qui fait utilement contrepoids à la force d'attraction libyenne. *« Quel que soit le régime établi à Alger, il aura besoin du Niger pour conserver libre accès au Nigéria »*, nous dit un diplomate occidental, avant de conclure : *« Ni Alger ni Lagos ne resteraient les bras croisés si la Libye porte sérieusement atteinte à l'intégrité territoriale du Niger... »*

Le président Shagari du Nigéria entretient de bons rapports avec son homologue nigérien. Originaire du Nord, il est né dans une province qui, depuis des temps immémoriaux, vit en symbiose culturelle et économique avec certaines parties du Niger méridional. Le Katsina nigérian et les sultanats de Maradi et de Tessaoua sont unis par des liens qui tiennent à la fois à la parenté ethnique, à l'allégeance politique ainsi qu'à l'Islam.

Le brassage de populations entre les deux pays est permanent. Beaucoup de Nigériens émigrent temporairement à Lagos, où ils trouvent aisément des emplois. De leur côté, beaucoup de commerçants yoroubus du Nigéria vivent dans les villes du Niger et font du colportage à l'intérieur du pays. Comme le gouvernement de Niamey, celui de Lagos n'apprécie pas les méthodes du colonel Kadhafi. Comme lui, il est hostile à l'intervention libyenne au Tchad. Contraints de fermer les yeux sur de nombreuses violations de leur souveraineté, dont l'utilisation de l'espace aérien ou de certains aérodromes, par les Libyens, dans la région de Maïduguri, les Nigérians communient avec leurs voisins septentrionaux dans la même méfiance à l'égard du « grand frère libyen ».

L'axe Niamey-Paris

Cinq à six mille Français vivent actuellement au Niger, dont un millier sur le carreau des mines d'uranium de l'Aïr. Ils n'ont jamais été si nombreux. A elle seule, la coopération française représente le quart de l'aide extérieure. Elle est cependant proportionnellement en baisse, parce qu'elle ne croît pas aussi rapidement que l'érosion monétaire et parce que le Niger s'est toujours efforcé de diversifier ses partenaires. Ainsi, dans le domaine de l'agriculture, par exemple, la France finance des projets dans la région de Dosso, le Canada à Diffa, la République fédérale d'Allemagne à Tahoua et à Agadez, les Etats-Unis à Niamey et la Banque mondiale à Maradi.

De 1970 à 1979, l'aide publique accordée au Niger a été de l'ordre de 400 milliards de francs C.F.A., dont 34 % en provenance de France. Cependant, les effectifs des coopérants français décroissent. On compte actuellement quatre cent trente et un postes, dont les deux tiers confiés à des enseignants. Une trentaine de postes demeurent vacants parce que concernant des techniciens de haut niveau pour lesquels les salaires versés en Europe sont déjà élevés.

Parmi les grands projets que finance la France figurent l'implantation du réseau national de télévision et l'extension du réseau de télécommunications, deux opérations vitales pour un pays vaste comme deux fois la France. La France participera également à la réalisation du barrage du Kandadji, au nord de Niamey, près de la frontière du Mali. Les travaux devraient en principe débuter en 1982. La production d'électricité du barrage et celle des charbonnages d'Anon-Araren devraient permettre aux Nigériens de s'affranchir de l'onéreuse servitude que représentent les importations de fuel.

Certes, les rapports entre les deux pays passent par des phases de tiédeur, puis de réchauffement. L'attitude française dans le domaine des rapports commerciaux irrite quelque peu les Nigériens. Ceux-ci voudraient voir leurs partenaires français disposés à pallier très vite les conséquences de la chute des cours de l'uranium. Mais, pour l'instant, l'axe Niamey-Paris semble solide. Dans l'esprit du président Kountche, son maintien reste, comme la présence des militaires à la tête de l'Etat, l'un des meilleurs garants de la stabilité du Niger. Nuancé en ce qui concerne les rapports avec Paris, il est catégorique sur le deuxième point, lorsqu'il nous déclare sans autre commentaire : *« Pas question pour l'instant de passer la main aux civils, ni même de revenir au régime des partis, alors que nos voisins nigérians envisagent de ramener de cinq à deux ou trois le nombre des partis autorisés chez eux. »*

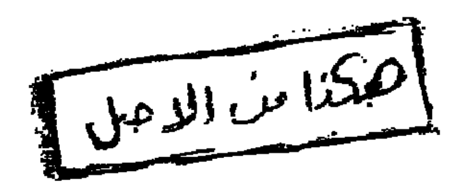
PHILIPPE DECRAENE.

Prochain article :

UN DÉSENCHANTEMENT CERTAIN

Zaïre

● DEMENTI GOUVERNEMENTAL A PROPOS DE TROUBLES AU KASAI : l'agence zaïroise de presse AZAP a pris à partie, mercredi 7 janvier, le quotidien belge *la Libre Belgique*, et démenti les informations publiées par celui-ci selon lesquelles des troubles auraient éclaté dans la province du Kasaï à la suite de la mise en résidence surveillée d'un groupe de commissaires du peuple compromis dans la *« conspiration de la Saint-Sylvestre »*. *« On est très surpris à Kinshasa d'apprendre ces informations par ailleurs dénuées de tout fondement »*, écrit notamment l'agence zaïroise. — *(Reuter.)*



PROCHE-ORIENT

Iran : la guerre « bénie »

IV. — L'« IMPOSSIBLE DÉFAITE »

La guerre favorise l'aile « militante » du clergé qui profite tout à la fois du vent patriotique qui souffle sur le pays et de la radicalisation des revendications populaires. Les « pasdarans » (gardiens de la révolution) s'affirment comme une force militaire et politique au détriment des « libéraux » qui paraissent être sur leur déclin. (« Le Monde » des 6, 7 et 8 janvier.)

De notre envoyé spécial
ÉRIC ROULEAU

Téhéran. — Négociation, compromis, cessez-le-feu, médiation ; voilà des mots qu'un diplomate digne de ce nom ne devrait pas prononcer en présence des dirigeants iraniens. A moins qu'il ne proclame publiquement que dans la guerre du Golfe non seulement l'Irak est l'agresseur, mais aussi que le président Saddam Hussein est, au choix, un infidèle, un fasciste, un criminel méritant la potence.

Tous ceux qui, se considérant des amis de la République islamique, se sont précipités à Téhéran pour offrir leurs bons offices ont été fermement éconduits. Les responsables iraniens, pour une fois unanimes, en étaient proprement indignés. Comment pourrait-on, disent-ils à leurs interlocuteurs, être tout à la fois ami et médiateur ; en d'autres termes, neutre entre l'agressé et l'agresseur, entre la victime et le bourreau ? Ainsi le président algérien Chadli Benjedid, le général Zia ul Haq du Pakistan, M. Habib Chatti, secrétaire général de la Conférence islamique, M. Yasser Arafat, entre autres, ont-ils pu mesurer toute la rigueur de la nouvelle diplomatie islamique.

Les dirigeants iraniens ne croient pas non plus aux vertus de la diplomatie secrète. Conformément à leur principe que *« toute la vérité doit être dite au peuple »*, ils ont l'habitude de *diffuser unilatéralement* un compte rendu, plus ou moins fidèle, de leurs entretiens avec des interlocuteurs étrangers. Ainsi a-t-on appris que M. Arafat s'était fait rudoyer avant de s'entendre dire que l'O.L.P., en raison de ses positions *« ambiguës »*, s'était *« discréditée aux yeux des peuples opprimés »*. Nombre de diplomates n'osent plus engager un quelconque dialogue. En effet, certains d'entre eux, comme l'ambassadeur soviétique, ont eu la désagréable surprise d'entendre à la radio une version, le plus souvent *« fantaisiste »* selon eux, de la conversation confidentielle qu'ils venaient d'avoir avec tel ou tel responsable. Dans l'affaire des otages, il a fallu de longues tractations préliminaires pour convaincre le premier ministre, M. Mohamed Radjaï, de ne pas divulguer, au jour le jour, les échanges entre Téhéran et Washington...

Les rapports qu'entretient Téhéran avec les capitales étrangères sont marqués par un nationalisme exacerbé, dont l'Islam chiite est l'expression la plus éloquente, et qui a été sans doute engendré par des siècles de domination coloniale, ouverte ou masquée, subtile ou brutale. Davantage que dans la plupart des pays du tiers-monde, la méfiance ressentie à l'égard des *« super-puissances »* — mot-clé qui revient à tout propos dans la bouche des dirigeants — frise l'obsession. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. représentent globalement le mal absolu. L'Amérique est, certes, le *« Grand Satan »* contre lequel se bat l'Iran *« dans la phase actuelle »*, selon les termes de M. Radjaï, mais le tour de la Russie viendra, promet-on. En attendant, expliquait le chef du gouvernement dans son discours d'investiture le 2 septembre, il n'est pas question de pratiquer une politique d'équilibre, d'exploiter les contradictions entre les deux Grands, de s'appuyer sur l'un pour affronter l'autre. D'où le refus catégorique, proclamé au début de la guerre du Golfe, d'accepter la moindre aide militaire de Moscou qui, d'ailleurs, a démenti avoir formulé une telle offre.

Un splendide isolement

Une distinction majeure, cependant, est faite entre le *« Grand Satan »* et le moins grand : l'Iran s'estime en guerre contre l'Amérique. Celle-ci est accusée d'être l'instigatrice de l'invasion irakienne, la complice du régime de Bagdad qui s'est donné pour tâche de renverser le régime de Khomeiny, objectif que Washington n'a pas atteint par d'autres moyens. Toutes les déclarations lénifiantes, à la mi-octobre, du président Carter — qui a condamné l'*« agression »* de l'Irak, prôné le retrait de ses troupes, défendu l'unité et l'intégrité territoriale de la République islamique — ont été accueillies par un silence méprisant. Quel que soit le rôle des Etats-Unis dans la guerre du Golfe, nous expliquait l'hodjatoleslam Mohamed Mountazeri, l'un des représentants de l'aile radicale du mouvement musulman, les Iraniens sont décidés à poursuivre la lutte pour rompre tous les liens tissés par l'ancien régime avec l'impérialisme américain dans les domaines *« économique, social, culturel et psychologique »*.

L'aire géographique des forces malfaisantes dépasse de loin les frontières de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis pour s'étendre à la majeure partie de la planète : *l'Europe et le Japon, « satellites de l'impérialisme américain »* tout autant que la plupart des Etats musulmans : les pays du tiers-monde qui se disent non alignés, mais qui, dans la pratique, sont sous l'influence de Moscou et de Washington ; l'ONU dès lors n'est que *« le docile instrument des superpuissances »*. Même le nationalisme arabe est suspect dans la mesure où il est fondé sur une idéologie qui divise la *« oumma »* (la nation islamique) au plus grand profit de l'impérialisme.

Quatre exceptions sont faites cependant à la règle depuis le début de la guerre du Golfe : la Libye, la Syrie, l'Algérie et la Corée du Nord, qualifiés d'*« amis »*, malgré les réserves faites à leur égard. Leur mérite est d'offrir à la République islamique une aide multiforme, essentiellement des armes légères.

Comparé à l'Irak, qui pratique une diplomatie tous azimuts pour ne se couper d'aucun Etat, y compris de l'U.R.S.S., bien que celle-ci refuse de lui fournir des armements depuis le début de la guerre du Golfe, l'Iran paraît s'être enfermé dans un splendide isolement. Tant les *« libéraux »* que les communistes (soutenus en cela par les Fedayin et les moujahidin du peuple) ont lancé un cri d'alarme, faisant valoir les uns et les autres que la République islamique a besoin, pour survivre, de puissances amies en mesure de lui fournir un armement sophistiqué pour sa défense, une technique avancée pour son développement. Les libéraux citent nommément l'Europe et le Japon, et songent peut-être aux Etats-Unis pour une phase ultérieure. Les communistes ne cessent de clamer que l'U.R.S.S. est l'*« alliée naturelle »* de la République islamique et qu'une étroite coopération avec le camp socialiste n'est pas forcément contraire à l'indépendance du pays, fondée sur le slogan *« ni Est ni Ouest »*. L'hodjatoleslam Mohamed Mountazeri, comme d'autres membres du clergé militant, estime pour sa part que *« le temps de l'arrogance révolutionnaire doit prendre fin »*, sans préciser le type d'alliances qu'il envisage.

En réponse à toutes ces critiques, dont la presse se fait largement l'écho, le premier ministre rétorque : *« La République islamique n'est pas isolée, les peuples nous soutiennent, et c'est l'essentiel. »* L'imam Khomeiny ne s'embarrasse pas pour dire nettement que la solitude est pain bénit.

Le rapport des forces paraît nettement en faveur de l'Irak. Avant de prendre l'initiative des hostilités, Bagdad avait constitué des stocks considérables d'armement lourd et de pièces de rechange d'origine soviétique et continue de recevoir, depuis, du matériel sophistiqué de Grande-Bretagne, d'Allemagne fédérale, d'Italie et, surtout, de France, directement ou par l'entremise de l'Arabie Saoudite. Cette dernière, en association avec d'autres pays du Golfe, a mis à la disposition du gouvernement baasiste un crédit de 3 milliards de dollars, bien que l'Irak dispose déjà d'une réserve de quelque 35 milliards de dollars en devises auxquels viennent s'ajouter les revenus pétroliers. Depuis le début de décembre, en effet, la remise en marche des stations de pompage permet l'évacuation par la Syrie et la Turquie, de près de 1 million de barils/jour, soit dix fois plus que le volume des exportations iraniennes.

La République islamique supporte mal la comparaison. Elle est, certes, *« autosuffisante »* en produits raffinés, mais elle a dû pour cela réduire de moitié sa consommation, passant de 1 million à 500 000 barils/jour, et manque vraisemblablement du kérosène nécessaire au vol de ses avions de combat. Ses revenus en devises étrangères étant négligeables, elle a commencé à puiser dans ses réserves, à peine 6 milliards de dollars (environ un sixième de ce que possède l'Irak), en attendant que les Etats-Unis lui rendent ses avoirs *« gelés »* en novembre 1979. C'est dire combien ses moyens sont limités pour acquérir du matériel militaire et des produits de première nécessité, sensiblement renchéris à cause de l'embargo américano-européen.

L'opinion en Iran est, malgré tout, quasi unanime pour estimer qu'*« une défaite est impossible, inimaginable »*. L'armée irakienne, fait-on valoir, ne peut pas l'emporter dans une guerre de partisans, ne peut occuper durablement aucune partie du territoire conquis. Si l'on objecte qu'une longue résistance du peuple iranien, même soutenu par un patriotisme sans faille, ne débouchera pas nécessairement sur l'expulsion des envahisseurs, on s'entend répondre que l'épreuve de force n'est pas essentiellement de nature militaire. Téhéran entend mener une longue guerre d'usure pour susciter le renversement de l'intérieur du *« régime fasciste »* de Bagdad. L'Irak accepte volontiers le défi mais avec l'objectif inverse, celui de favoriser l'asphyxie, d'abord, la chute, ensuite, des *« racistes persans »* de Téhéran.

Qui gagnera le pari ? Le plus *« fort »* des deux régimes est paradoxalement le plus vulnérable, estime un observateur. Il est plus aisé de s'emparer d'un petit Etat hautement structuré dominé par un seul homme, explique-t-il, que d'un vaste pays livré à l'anarchie révolutionnaire et à un pouvoir tout autant fragmenté que diffus. A-t-on jamais réussi, en effet, à saisir de la main un liquide ?

FIN

Le département d'État se montre toujours très prudent sur les chances d'un dénouement rapide de l'affaire des otages

M. Warren Christopher est arrivé à Alger

Le sous-secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher, est arrivé, ce jeudi matin 8 janvier, à Alger, où il doit avoir des entretiens avec le chef de la diplomatie algérienne, M. Benyahia pour *« faire le point »* sur le problème des otages.

M. Christopher, qui doit exposer au gouvernement algérien la position américaine, n'est pas porteur d'un nouveau message américain, a indiqué un porte-parole du département d'Etat. Son voyage intervient à la suite de l'échange de messages entre Téhéran et Washington dans la nuit de mardi à mercredi par l'intermédiaire des émissaires algériens.

M. Christopher est le principal interlocuteur des Algériens, qui agissent comme intermédiaires entre Téhéran et Washington depuis un peu plus de deux mois.

Malgré ce départ impromptu de M. Christopher pour Alger, le département d'Etat continuait à être très prudent sur les chances d'un dénouement rapide de l'affaire des otages.

« On peut être très près d'un accord sans pour autant qu'il y ait un accord », a souligné un autre porte-parole du département d'Etat, M. David Passage. *« Pour le moment, les Iraniens n'ont pas encore donné d'indication sur le fait qu'ils étaient prêts à un accord »* a-t-il ajouté.

Après l'envoi à Washington par l'Iran d'une série de *« questions »* sur la réponse américaine communiquée à la fin de décembre à Téhéran, des responsables du département d'Etat, dont M. Christopher, s'étaient réunis avec M. Jody Powell, porte-parole de la Maison Blanche, pour mettre au point une nouvelle réponse à cette demande d'éclaircissements. Elle a été envoyée tôt mercredi matin à Téhéran, via Alger. Dans la journée de mercredi, une nouvelle réunion a eu lieu au département d'Etat entre notamment le secrétaire d'Etat, M. Edmund Muskie, MM. Christopher et Powell et M. Lloyd Cutler, conseiller du président Carter. MM. Muskie, Powell et Cutler se sont ensuite rendus à la Maison Blanche pour une réunion de l'état-major de crise autour du président Carter, avec MM. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale, et Harold Brown, secrétaire à la défense.

De sources américaines informées, on indiquait mercredi que la demande d'éclaircissements iranienne portait sur le montant de la somme que les Etats-Unis seraient prêts à placer dans un *compte bloqué* à la *Banque* d'Algérie en attendant un règlement définitif entre Téhéran et Washington.

A Téhéran, le porte-parole du gouvernement, M. Nebavi, n'a cependant pas répondu, dans sa conférence de presse, aux questions lui demandant de confirmer les informations selon lesquelles l'Iran aurait accepté le principe de la dernière offre américaine, comme a cru pouvoir l'annoncer la chaîne de télévision américaine A.B.C. *« Une fois le problème clarifié, je vous dirai ce qui s'est passé »*, s'est borné à déclarer M. Nebavi.

Quant au rôle de l'Algérie, M. Nebavi a précisé que cette dernière n'avait pas pris d'*« engagements »* dépassant son seul rôle d'intermédiaire, bien qu'elle *« puisse faire des propositions »*. Il a confirmé à ce propos que le gouvernement algérien avait fait savoir qu'il acceptait d'être *« dépositaire »* des garanties qui seraient éventuellement fournies par Téhéran et Washington dans l'affaire des otages. — *(A.F.P.)*

ASIE

LE VOYAGE DE M. SUZUKI EN ASIE DU SUD-EST

Tokyo entend assumer des responsabilités importantes dans le maintien de la stabilité de la région

De notre correspondant

Tokyo. — Rompant avec une tradition bien établie par ses prédécesseurs, qui consistait à effectuer leur première visite officielle aux Etats-Unis, le premier ministre Suzuki a quitté Tokyo ce jeudi 8 janvier pour Manille où il commence une tournée de deux semaines des pays de l'ASEAN (1).

Ce choix témoigne de l'importance que le Japon attache à une région avec qui *« économiquement il entretient des relations d'interdépendance étroites, et dont, politiquement, la stabilité est de plus en plus essentielle à sa propre sécurité »*, nous a déclaré une source officielle.

Si les relations économiques et la coopération entre l'ASEAN et le Japon seront au centre des entretiens de M. Suzuki à Manille, puis à Djakarta, Singapour, Kuala-Lumpur et Bangkok, le principal objectif de sa visite sera *« d'explorer les possibilités pour le Japon d'aider les membres de l'ASEAN à renforcer leur action en vue du maintien de la paix et de la sécurité dans la région »*.

Il paraît clair que si le Japon, comme il commence à le faire et le fera de plus en plus au cours de cette décennie, entend se départir de la réserve qu'il a observée depuis la guerre sur la scène internationale, l'Asie du Sud-Est sera la zone privilégiée de son action. Cette région est placée dans la mouvance économique, commerciale et financière de la puissante machine productive nippone. Elle est riche en matières premières dont le Japon a un besoin croissant. Enfin, elle est baignée par des mers où transitent 78 % des approvisionnements nippons en pétrole et 40 % des exportations de l'archipel. L'Asie du Sud-Est est, d'autre part, la cheville ouvrière sur laquelle s'articulera la zone Asie-Pacifique, large toile de relations interdépendantes que tissent patiemment les Japonais.

A la suite du voyage fait, l'automne dernier, par M. Ito, ministre des affaires étrangères, il était devenu évident pour le Japon qu'il devait *« jouer un rôle plus actif dans la région que simplement renforcer la coopération économique »*. Rien ne s'oppose plus à cette évolution : les Etats-Unis et la Chine le poussent au contraire à avoir une politique de défense plus active et à assumer des responsabilités plus grandes dans le maintien de la stabilité régionale. Quant à l'évolution de la situation asiatique après l'invasion du Cambodge par le Vietnam et de l'Afghanistan par l'U.R.S.S., elle a fait disparaître les dernières démangeaisons nationalistes des pays de l'ASEAN.

A tort ou à raison, en Asie du Sud-Est comme à Tokyo — et évidemment à Pékin — c'est la *« menace soviétique »* — directe ou profilée derrière les Vietnamiens — qui suscite les plus grandes inquiétudes.

Les vieux démons exorcisés

Pas plus qu'ils ne critiquent l'impérialisme japonais, les dirigeants des pays de l'ASEAN ne dénoncent l'effort militaire de Tokyo : dans deux récentes interviewes à des journaux japonais, M. Lee Kuan Yew à Singapour et le président Marcos à Manille ont déclaré en des termes pratiquement analogues que le développement du dispositif de défense japonais devait être encouragé s'il contribuait à la stabilité régionale et que, en aucun cas, ils ne nourrissaient de craintes sur la résurgence du militarisme nippon.

Des pays de l'ASEAN, c'est la Thaïlande, frontalière avec le Cambodge, qui semble la plus menacée. Bangkok sera la dernière étape du voyage de M. Suzuki : c'est aux marches de l'Indochine qu'il prononcera son discours politique le plus important, soulignant les engagements politiques et économiques du Japon à l'égard de la région, n'excluant pas la reprise de l'aide au Vietnam, proposant même une participation nippone accrue à la reconstruction de l'Indochine, mais en insistant aussi sur la nécessité d'une solution pacifique au problème du Cambodge fondée sur la résolution des Nations unies demandant un retrait des troupes vietnamiennes. Se départissant de sa réserve habituelle, le Japon, désormais membre du Conseil de sécurité, a soutenu la représentation des Khmers rouges à l'ONU.

Le second objectif de la visite de M. Suzuki est la confirmation du soutien économique du Japon aux pays de l'ASEAN. Ces derniers se sont inquiétés du développement de la coopération nippone avec la Chine. Le premier ministre doit assurer ses interlocuteurs que le Japon accélérera le versement du milliard de dollars en assistance, promis par M. Fukuda en 1977.

Après la seconde crise pétrolière, les pays de l'ASEAN ont été conduit — à l'exception de la Thaïlande — à favoriser par tous les moyens les apports de capital étranger : ce qui ne fait que faciliter la pénétration japonaise de leur économie.

Les Japonais détiennent 45 % des investissements étrangers dans l'ASEAN : ceux-ci ont doublé entre 1974 et 1979 pour se chiffrer à près de 5 milliards de dollars. La majorité des investissements japonais (62 %) ont été faits en Indonésie, riche en pétrole, suivie par Singapour.

On note, au cours des cinq dernières années, un accroissement important des échanges : en 1979, les importations nippones en provenance de l'ASEAN se sont montées à 16 milliards de dollars contre 9,6 milliards d'exportations.

PHILIPPE PONS.

(1) Association des nations d'Asie du Sud-Est : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Un rapport d'experts américano-japonais invite le gouvernement nippon à jouer « un rôle international plus actif »

De notre correspondant

Washington. — Malgré la victoire républicaine à l'élection présidentielle, c'est un éminent démocrate, M. Mike Mansfield, qui continuera à représenter les Etats-Unis au Japon. M. Ronald Reagan l'a annoncé lui-même de manière inattendue, mercredi 7 janvier, précisant que cette décision lui avait été suggérée par son futur secrétaire d'Etat, le général Haig. Ce dernier — en attente d'un vote de confirmation du Sénat, — s'est attiré ainsi quelques sympathies chez les sénateurs démocrates, qui voient avec plaisir leur ancien chef de groupe diriger l'une des ambassades les plus importantes.

Agé de soixante-seize ans, M. Mansfield avait été nommé à Tokyo par le président Carter. Sa reconduction devrait plaire, pense-t-on, aux Japonais qui connaissent la passion de l'ambassadeur pour le monde asiatique. *« L'alliance entre nos deux pays,* déclarait-il en octobre dernier, *constitue la relation bilatérale la plus importante du monde. »*

On retrouve à peu près la même idée dans un rapport qui a été présenté mercredi au président Carter et au premier ministre japonais, M. Suzuki. Rapport établi par une commission mixte de huit personnes, constituée en mai 1979 à l'initiative des gouvernements américain et japonais, pour étudier les relations économiques entre les deux géants du monde industrialisé. La commission compte notamment un ancien ministre japonais, M. Ushiba, un ancien ambassadeur américain à Tokyo, M. Ingersoll, le P.D.G. de Sony, M. Morita, et celui de la Bank of America, M. Clausen, qui occupera bientôt la présidence de la Banque mondiale.

A eux seuls, les Etats-Unis et le *Japon contrôlent un cinquième du* commerce international. Leurs relations, affirme le rapport, *« ne sont pas seulement vitales pour la sécurité et la prospérité des deux pays : elles sont cruciales pour le monde dans son ensemble »*.

Au cours des années 70, les échanges entre les deux pays sont passés de 10,5 à 50 milliards de dollars. Le Japon attire désormais 10 % des exportations américaines, tandis que les Etats-Unis absorbent 25 % des exportations japonaises. La balance penche en faveur de Tokyo — et de plus en plus. Le surplus a été de 10 milliards de dollars environ en 1980.

Le rapport essaie de dédramatiser ce déséquilibre en soulignant que c'est la balance globale d'un pays qui compte. Les Etats-Unis ne rattrapent-ils pas ailleurs, notamment *en Europe, ce qu'ils « perdent »* au Japon ?

Les Etats-Unis ont longtemps été considérés par Tokyo comme le champion du libre-échange. Ce n'est plus du tout le cas. Les Japonais ont même le sentiment que les mesures protectionnistes envisagées à Washington sont dirigées essentiellement contre eux. Et aux Etats-Unis, après avoir beaucoup admiré le partenaire nippon, on commence à dénoncer ses pratiques commerciales « déloyales ».

On accuse, d'autre part, les Japonais de profiter gratuitement du parapluie militaire américain, utilisant pour leurs industries des sommes qui auraient dû être consacrées à la défense... Bref, le doute s'insinue peu à peu — et des deux côtés.

Comme on l'avait deviné, les auteurs du rapport sont contre le protectionnisme. A leur avis, les barrières douanières ne résolvent rien, elles enfoncent même l'économie qu'on prétend défendre. Dans cet esprit, un appel est lancé aux Etats-Unis pour qu'ils améliorent leur productivité, et au Japon pour qu'il modifie, non pas ses tarifs et ses quotas — jugés aussi souples qu'en Amérique — mais ses dispositions administratives. Prenant les choses de plus haut, les auteurs du rapport développent des recommandations de principe qui vont bien au-delà de l'économie :

1) Les Etats-Unis doivent *« améliorer la qualité de leurs consultations avec leurs alliés »*, reconnaître *« la dispersion du pouvoir »* qui s'est opérée depuis la seconde guerre mondiale et l'*« interdépendance »* entre les différents pays.

2) Le Japon doit se donner *« un rôle international plus actif »*, correspondant à sa puissance économique. On l'invite à « clarifier » sa politique de défense, « renforcer » ses capacités d'autodéfense. Mais sachant parfaitement qu'il ne peut aller très loin dans ce domaine, les auteurs du rapport lui suggèrent de compenser ce manque par une assistance accrue au tiers-monde, non plus, comme par le passé, pour des intérêts commerciaux immédiats, mais pour *« promouvoir la stabilité politique »*.

L'étude avait été commandée par MM. Carter et Ohira. On ignore ce qu'en feront MM. Reagan et Suzuki.

ROBERT SOLÉ.

Afghanistan

Des appelés menacent de se mutiner si leur service est prolongé

Certains appelés de l'armée régulière afghane menacent d'entrer en rébellion si la durée de leur service — actuellement deux ans — est prolongée de six mois ainsi que l'envisagent les autorités. Ils se rendront au Pakistan avec leurs armes s'ils ne sont pas libérés de leurs obligations militaires en temps voulu, a indiqué un officier supérieur, selon une source diplomatique à New-Delhi. Ces appelés devaient être libérés ce jeudi 8 janvier, mais le ministère de la défense a proposé qu'ils prolongent de six mois leur service et que leurs soldes soient augmentées.

D'autre part, le chef de la police de Kaboul, M. Nayab Khail, a été arrêté, le 30 décembre, et accusé d'*« abandon de poste et d'incapacité à prévenir et à réduire la révolte des policiers »* ayant éclaté, la veille, dans la capitale, a-t-on appris à New-Delhi. Une centaine de conscrits des forces de police avaient alors marché vers le ministère de l'intérieur pour protester contre le prolongement de leur période de service ; quatre-vingt-huit policiers sont, depuis lors, consignés dans leurs casernes et quatre autres soumis à des interrogatoires.

Le sort de certains membres de l'équipe dirigeante afghane continue d'alimenter les spéculations. A la suite d'une confusion, la presse pakistanaise avait annoncé la défection du vice-premier ministre, M. Abdurashid Aryan ; il s'agissait en fait de M. Aziz Aryan, vice-ministre de l'éducation, qui s'est réfugié au Pakistan en décembre.

A New-York, M. Xavier Perez de Cuellar, sous-secrétaire général de l'ONU, a commencé des consultations avec des représentants du Pakistan, de l'Afghanistan et de l'Iran pour tenter de trouver une solution à la crise afghane.





AMÉRIQUES

El Salvador

Les menaces d'internationalisation du conflit se précisent

« Il n'y a pas le moindre doute que des mercenaires nord-américains se battent au côté de l'armée salvadorienne », a déclaré, le mercredi 7 janvier à Panama, le ministre nicaraguayen des affaires étrangères, le Père Miguel d'Escoto. Le ministre a ajouté qu'*« il était possible »* que des Nicaraguayens et des Panaméens combattent avec la guérilla salvadorienne, *« étant donnée la sympathie de nombreux jeunes de ces pays pour la cause du peuple salvadorien »*.

Il a *également* jugé vraisemblable l'information diffusée la veille par l'opposition salvadorienne (et qualifiée de « calomnie » par les officiels salvadoriens), selon laquelle d'anciens gardes nationaux somozistes participent à la guerre civile au côté de l'armée.

De son côté, une organisation hondurienne de solidarité avec le peuple salvadorien (C.H.S.P.S.) a dénoncé, le *mercredi* 7 janvier à Tegucigalpa, la préparation d'une *opération militaire conjointe*, par les forces armées des deux pays centre-américains, contre les guérilleros du Front Farabundo Marti de libération nationale installées à la frontière. *« En cas d'intervention, toute l'Amérique centrale se vietnamiserait »*, a prophétisé le C.H.S.P.S.

Le Front démocratique révolutionnaire (F.D.R.), qui regroupe l'opposition politique salvadorienne, a lancé un appel aux fonctionnaires *« pour qu'ils abandonnent immédiatement leurs postes »*, et se joignent *« aux actions qu'entreprendra, dans quelques jours, le peuple en vue de sa libération définitive »*. Le F.D.R. a annoncé, à plusieurs reprises, le lancement d'une offensive armée et l'imminence d'un soulèvement général contre la junte du gouvernement. Les rebelles souhaitent créer une « situation irréversible » au Salvador avant l'installation, le 20 janvier, de M. Ronald Reagan à la Maison Blanche.

Les révolutionnaires ont, le mardi 6 janvier, occupé brièvement la localité de Sesori, à 160 kilomètres à l'est de la capitale. Un autre groupe de guérilleros a, le même jour, occupé une station de radio, à une vingtaine de kilomètres au nord de la capitale, *y* diffusant un certain nombre de *mots* d'ordre codés. De son côté, le ministre de la défense, le colonel Garcia, a assuré, le mardi 6 janvier, que les violents combats qui se sont déroulés, trois jours durant, dans la zone du volcan de Guazapa, à 30 *kilomètres au nord* de San-Salvador, avaient fait au moins trente morts dans les rangs des guérilleros et trois blessés seulement parmi les soldats salvadoriens.

D'autre part, l'armée salvadorienne a décidé de traduire en cour martiale le colonel Adolfo Majano, passé à la clandestinité après son éviction de la junte de gouvernement, a déclaré, le mardi 6 janvier à San-Salvador, le ministre de la défense. Le colonel Majano, considéré *comme* le plus modéré des représentants de l'armée au sein de la junte, avait refusé le poste d'attaché militaire à Madrid qu'on lui avait proposé après la restructuration de la junte, le 16 décembre dernier.

Enfin, on était toujours sans nouvelles, le jeudi 8 janvier, du journaliste américain John Sullivan, de la revue *Hustler*, disparu depuis le 28 décembre, jour de son arrivée à San-Salvador. Sept citoyens des Etats-Unis ont été assassinés au Salvador depuis un mois.

«Nous contrôlons politiquement plusieurs zones du pays»

affirment les dirigeants du Front Farabundo Marti

De notre correspondant

Mexico. — *« En s'asseyant sur le couvercle de la marmite, la tyrannie rend le contenu plus explosif encore. Le peuple salvadorien a recours à la violence, car c'est la seule façon pour lui de défendre ses droits »*, nous déclare M. Salvador Cayetano Carpio, un des cinq membres de la direction exécutive du Front Farabundo Marti pour la Libération nationale (F.M.L.N.) d'El Salvador. *« Le côté radical de notre processus a des racines historiques dont la plus connue est l'assassinat, en 1932, de trente mille paysans par l'armée qui, depuis, n'a pratiquement pas quitté le pouvoir. Il s'explique, également, par l'énorme pourcentage du chômage, par le poids spécifique très important des salariés dans la population active, par cinquante ans d'une tyrannie militaire qui a toujours défendu les patrons »*.

Plus connu dans son pays sous son nom de guerre de « Marcial », M. Carpio, après avoir été secrétaire général du P.C. salvadorien, a fondé une des organisations de lutte armée qui composent aujourd'hui le F.M.L.N.

« Le Front Farabundo Marti rassemble toutes les organisations politico-militaires de gauche, dit-il, *le Front démocratique et révolutionnaire (F.D.R.) a élaboré, de son côté, un projet politique que le F.M.L.N. appuie. »*

Le F.M.L.N. vient de publier un programme en six points et une commission de travail prépare la formation d'un gouvernement démocratique et révolutionnaire (G.D.R.).

Villes et campagnes

Le G.D.R., selon M. Carpio, devra *« garantir la souveraineté et l'indépendance nationale »*; il devra *« assurer une juste distribution de la richesse et de la santé ainsi que l'exercice effectif des droits démocratiques par la majorité »*; il *« appliquera une politique internationale de paix et de non-alignement »*; il *« garantira la représentation démocratique de tous les secteurs populaires démocratiques et révolutionnaires ayant activement participé au renversement de la dictature militaire »*; il *« appuiera tous les entrepreneurs privés qui coopéreront au développement économique du pays et à la réalisation de ce programme »*.

Le cinquième point du programme, notable depuis l'éviction de la junte du colonel Majano, stipule que *« le G.D.R. créera une armée de type nouveau intégrée par l'armée populaire révolutionnaire et par les groupes d'individus sains et patriotes qui se trouvent parmi les soldats et les officiers de l'armée actuelle »*.

« Ceux qui quittent maintenant l'armée sont invités à discuter de la formation du nouveau gouvernement, déclare, de son côté, le commandant Balthazar, un des membres de la direction du F.M.L.N. *Ceux qui rejoindront le Front seront invités à participer à sa formation et leurs grades seront respectés. »*

La phase actuelle est, selon les dirigeants du F.M.L.N., une *« phase de préparation de l'offensive finale »*. *« Il s'agit de multiplier des actions armées limitées dans tous le pays, mais aussi contre des objectifs militaires importants. Nous pouvons déjà affirmer que nous exerçons le contrôle politiques sur certaines zones du pays dans la mesure où la population y est en grande majorité intégrée à nos organisations de masse, mais nous ne pouvons pas encore prétendre à l'existence de zones libérées à proprement parler »*, ajoute le commandant Cienfugos, membre, lui aussi, de la direction exécutive du F.M.L.N.

Selon lui, l'armée révolutionnaire compte cinq mille hommes et dispose de trente mille réservistes encore affectés à des tâches politiques mais qui, progressivement, s'intègrent au combat. Les milices et groupes d'autodéfense, dont le nombre est difficile à évaluer avec précision se comptent dans tout le pays par dizaines de milliers. La qualité et la puissance de feu de l'armement semblent avoir augmenté. Les révolutionnaires utilisent maintenant des canons et des mortiers de 80 et de 105.

Depuis l'unification des cinq organisations au sein du F.M.L.N., les guérilleros ont un commandement unique. Le pays est divisé en quatre « fronts » dotés chacun d'un état-major conjoint.

Les révolutionnaires risquent de se heurter à des difficultés qui tiennent au manque d'expérience de leurs troupes dans les offensives de grande envergure. On peut aussi s'interroger sur le soutien, au moment des combats, des secteurs de la population qui ne sont pas intégrés dans les organisations de masse révolutionnaires. Le commandant Cienfuegos estime, cependant, que les combattants du F.M.L.N. ont déjà acquis une sérieuse expérience de la guerre au cours des multiples actions. *« Nous n'avons pas encore utilisé tout notre potentiel*, affirme-t-il. *De nouvelles expériences sont nécessaires. Quant au soutien de la population, il faut d'abord rappeler que si depuis le mois d'août elle refuse de descendre dans la rue pour les manifestations pacifiques, elle demande des armes avec de plus en plus d'insistance. Dans les campagnes, elle a confiance. Dans les grandes villes, où elle est soumise à la propagande de la dictature, nous devons faire face à une certaine incrédulité quant à nos capacités à vaincre. »*

« L'élection de M. Ronald Reagan ne détermine pas nos décisions, affirme le commandant Cienfuegos, *mais le 20 janvier, à son arrivée au pouvoir, il trouvera le peuple salvadorien à l'offensive. »*

Propos recueillis par
FRANCIS PISANI.

États-Unis

M. TERREL BELL EST NOMMÉ MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Washington *(A.F.P.)*. — M. Reagan a annoncé, mercredi 7 janvier, qu'il avait choisi M. Terrel Bell, actuellement haut-commissaire à l'éducation dans l'Utah, pour diriger le ministère fédéral de l'éducation dont le président élu souhaite par ailleurs le démantèlement.

Avec la désignation de M. Bell, le président élu a achevé d'attribuer les treize portefeuilles de son cabinet. Il reste cependant encore à nommer le représentant spécial pour le commerce qui, sans faire partie du cabinet, a cependant rang de ministre.

Agé de cinquante-neuf ans, M Bell a servi dans le corps des « marines » de 1942 à 1947 avant d'entrer dans l'enseignement. Il a été notamment professeur de sciences dans un lycée de l'Idaho mais a bifurqué au début des années 60 vers l'administration scolaire. Il a occupé différents postes administratifs dans des établissements d'enseignement.

Il avait été, de juin 1974 à août 1976, commissaire fédéral à l'éducation et a ainsi travaillé sous les ordres de M. Caspar Weinberger, alors ministre de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale (le département de l'éducation en a depuis été séparé par le président Carter) et qui doit, si sa nomination est confirmée par le Sénat, devenir le ministre de la défense de M. Reagan.

● *Incidents antisémites à Los Angeles.* — Des croix gammées et des slogans nazis ont été peints mercredi 7 janvier sur les murs du centre d'étude Simon-Wiesenthal à Los Angeles. Au cours des derniers mois, plusieurs centaines de tombes d'un cimetière israélite de Los Angeles ont été profanées, des incendiaires ont tenté de mettre le feu à une synagogue d'une localité voisine et les murs d'un théâtre de la ville qui présentait une pièce juive ont également été barbouillés d'inscriptions nazies. — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

La France et l'Australie ont signé un accord de garanties nucléaires

Un accord relatif aux transferts nucléaires entre la France et l'Australie, résultant de longues négociations, a été signé, mercredi 7 janvier à Paris, par M. Rowland, ambassadeur d'Australie en France, et M. de Leusse, secrétaire général du ministère français des affaires étrangères.

« *Cet accord*, indique un communiqué du Quai d'Orsay, *fixe les conditions qui s'appliqueront aux transferts de matières, d'équipements et de technologie nucléaires entre l'un et l'autre pays. Il prévoit pour l'essentiel que les éléments ainsi transférés seront soumis, dans les territoires du destinataire, aux garanties et contrôles d'utilisation pacifique de l'Agence internationale de l'énergie atomique.*

» *L'accord permet également à chaque pays*, poursuit le communiqué, *de procéder au retraitement des combustibles nucléaires façonnés à partir de l'uranium reçu de l'autre partie. Ceci signifie en particulier pour la France qu'elle pourra utiliser pour son programme électronucléaire le plutonium produit à partir d'uranium d'origine australienne.* »

Cet accord met fin à de très longues négociations, rendues difficiles par la position qu'avait jusqu'il y a peu le gouvernement australien en matière de non-prolifération. Canberra défendait en effet des positions proches de celles de Washington et était réticent à accepter des clauses, comme celles finalement introduites dans l'accord franco-australien, donnant aux acheteurs d'uranium australien une complète liberté d'usage, particulièrement pour ce qui concerne le retraitement. Le 27 novembre dernier, le gouvernement australien avait annoncé officiellement l'assouplissement de sa position. L'accord franco-australien devrait permettre le déblocage de plusieurs négociations engagées entre des groupes français et australiens.

LA LETTRE DE M. BOKASSA A M. FRANÇOIS-PONCET RESTERA SANS RÉPONSE

Aucune suite ne sera donnée à la lettre récemment envoyée par l'ex-empereur Bokassa à M. François-Poncet, indiquait-on mercredi 7 janvier, dans les milieux informés français.

A la suite de sa condamnation à mort par contumace à Bangui, l'ex-empereur avait fait parvenir par l'entremise de son avocat une lettre à M. François-Poncet en lui demandant de la transmettre au secrétaire général de l'ONU, M. Waldheim (*le Monde* daté 28-29 décembre.) L'ex-monarque souhaitait que les Nations unies fassent la lumière sur les événements de Bangui ayant entraîné sa condamnation à mort.

Dans les mêmes milieux on confirme que cette lettre a été reçue, mais on ajoute qu'aucune suite n'y sera donnée, le ministre des affaires étrangères n'étant pas chargé de transmettre à des tiers le courrier de l'ancien chef d'Etat centrafricain.

A TRAVERS LE MONDE

Berlin-Ouest

● M. WOLFGANG LUDER, vice-président et responsable des affaires économiques du gouvernement régional, membre du parti libéral (F.D.P.), a démissionné mercredi 7 janvier, à la suite d'un scandale financier. M. Klaus Riebschläger, chargé des finances, également touché par ce scandale, quitterait lui aussi ses fonctions. — *(A.F.P.)*

Canada

● M. TRUDEAU N'A PU RENCONTRER NI LE CHANCELIER KREISKY NI LE PRESIDENT CHADLI. — Le premier ministre canadien, qui a été bloqué par d'importantes chutes de neige dans une station de sports d'hiver autrichienne, n'a pu rendre visite comme prévu à M. Bruno Kreisky et a dû annuler également un entretien avec M. Chadli, le président algérien. L'étape d'Alger a été supprimée dans la tournée africaine et latino-américaine qu'entreprend M. Trudeau pour relancer le dialogue Nord-Sud. Le premier ministre canadien, qui a fait une escale forcée à la base militaire de l'OTAN, Lahr, en R.F.A., devrait se rendre ce jeudi 8 janvier au Nigéria, qui sera ainsi, par la force des choses, la première étape de sa tournée.

Grande-Bretagne

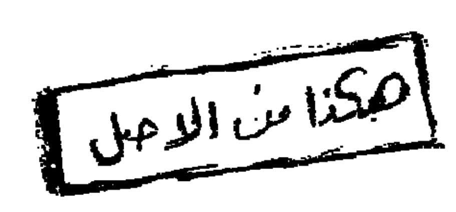
● UN COLIS PIÉGÉ, adressé au premier ministre britannique, Mme Thatcher, a été intercepté, mercredi 7 janvier, par les services postaux, a déclaré Scotland Yard. La brigade antiterroriste, qui enquête habituellement sur les attentats à la bombe de l'IRA, a été chargée des recherches.

Haïti

● PLUSIEURS CENTAINES DE PERSONNES AURAIENT ETE EMPRISONNEES au cours de la vague d'arrestations du 28 novembre dernier, selon des réfugiés politiques arrivés le mardi 6 janvier au Venezuela.

Suriname

● LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES A ETE RELEVE DE SES FONCTIONS, a-t-on annoncé, le mercredi 7 janvier, à Paramaribo. M. André Haakmat, également ministre de la justice, de la défense et de la police, a été accusé par le conseil national militaire d'avoir cherché à diviser l'armée et le gouvernement, et à entraver le processus révolutionnaire au Suriname. — *(A.F.P., Reuter.)*



Le Monde

politique

A L'ÉMISSION DE FRANCE-INTER « LE DUEL »

MM. Fourcade et Chevènement se sont affrontés autour du « projet socialiste »

MM. Jean-Pierre Fourcade, président des clubs Perspectives et Réalités, et Jean-Pierre Chevènement, membre du secrétariat national du P.S., ont débattu, mercredi soir 7 janvier à France-Inter, du chômage, de l'inflation et du pouvoir d'achat.

Invités d'une nouvelle émission, intitulée *le Duel*, créée dans la perspective de l'élection présidentielle, le sénateur des Hauts-de-Seine et le député de Belfort ont livré pendant quarante-cinq minutes une bataille de chiffres et se sont notamment opposés sur le rôle du pétrole dans la crise, le second jugeant que l'explication par le prix du pétrole des difficultés du pays *« fait partie de la mystification officielle »*.

Le vice-président de l'U.D.F. a surtout dénoncé les solutions économique contenues dans le *« projet socialiste »* texte dominé, a-t-il expliqué, *« par l'aventure, le recentrage autour de grandes structures étatiques, par un développement des administrations et de l'intervention de l'Etat »*.

M. Fourcade a notamment indiqué : *« Depuis le début de la crise, c'est-à-dire depuis 1971, car la crise remonte au moment où les Etats-Unis d'Amérique ont cassé le système international des monnaies en désolidarisant le dollar de l'or, j'ai constaté que chaque fois que la société française a fait appel à des solutions libérales fondées sur la responsabilité, sur la solidarité, les choses se sont améliorées. Chaque fois, au contraire, que l'on a fait appel à des solutions collectives dans lesquelles on demande tout à l'Etat et dans lesquelles on fait une intervention gigantesque, les choses se sont aggravées. Par conséquent, il ne peut être envisagé de stratégie de rupture, qui serait un saut dans l'inconnu. (...) L'application du « projet socialiste » risquerait de ruiner profondément l'ensemble de notre pays. (...) Les socialistes sont les champions des solutions artificielles qui finissent mal. »*

De son côté, le chef de file du CERES a affirmé que *« Si Valéry Giscard d'Estaing était reconduit* [dans ses fonctions de président de la République] *nous irions à grandes enjambées vers le désastre. » « Nous proposons une voie nouvelle*, a-t-il dit, *et, comme tout ce que vous avez entrepris a échoué, nous sommes fondés à penser que les Français se tourneront vers nous pour que ça change »*.

Après avoir jugé que la politique du gouvernement vise, *« en organisant le chômage, à mettre bas tout le système de protection sociale et à appauvrir la population »*, M. Chevènement a souligné la nécessité d'*« organiser une nouvelle croissance »*. Il a ajouté : *« Au cœur de ce projet, nous trouvons une stratégie de recentrage de l'économie française (...) par rapport aux multinationales, destinée à relocaliser un certain nombre d'activités, à moderniser les grands secteurs de base de l'économie, la sidérurgie, l'automobile, par exemple, que vous avez laissé péricliter, ou le textile ; à faire en sorte que se développent effectivement les secteurs de pointe, ceux qui ne se développent pas avec vous. »*

M. Mitterrand croit « possible » son élection à la présidence de la République

M. François Mitterrand a reçu récemment, dans sa résidence de Latche, des journalistes de *Paris-Match*. Cet hebdomadaire publie, dans son numéro daté du 16 janvier, un reportage photographique accompagné d'un récit au long duquel on trouve une analyse du premier secrétaire du P.S. sur les perspectives de l'élection présidentielle. M. Mitterrand explique notamment : *« Il y a six mois, la réélection de Giscard ne faisait de doute pour personne. Aujourd'hui, elle est encore probable, mais mon élection est possible. C'est toute la différence. »*

Selon *Paris-Match*, le candidat socialiste estime que le président de la République sera battu s'il ne dépasse pas 30 % des voix au premier tour et place pour lui-même ce seuil à 32 % (1). Après avoir estimé que M. Michel Rocard n'avait aucune chance de l'emporter contre le président sortant, M. Mitterrand indique : *« Il faut des nerfs pour affronter un monstre froid comme Giscard. »* Le chef de file des socialistes précise également que, pour la campagne électorale, *« il faudra de l'imagination »* et juge que son adversaire est affaibli, tandis que lui-même a renforcé sa position de challenger.

Enfin, en ce qui concerne les *« affaires »* des diamants de Bokassa, M. Mitterrand, selon *Paris-Match*, partage l'idée que le président de la République n'est pas atteint profondément ; il précise toutefois que celles-ci constituent pour le candidat Giscard un handicap.

Et s'il échoue en 1981 ? M. Mitterrand répond : *« Si je perds, nous gagnerons les législatives suivantes. »*

(1) (N.D.L.R.). — Au premier tour de l'élection présidentielle de 1974, M. Mitterrand, alors candidat unique de la gauche, avait recueilli 43,24 % des suffrages exprimés. MM. Giscard d'Estaing et Chaban-Delmas en avaient respectivement obtenu 32,60 % et 15,10 %.

● *M. Jacques Blanc* a commenté en ces termes, mercredi 7 janvier à Lille, le sondage dans lequel M. Mitterrand l'emportait sur M. Giscard d'Estaing (*le Monde* du 6 janvier) : *« Ce sondage apparemment défavorable au président de la République sera sans doute salutaire. Il y avait une trop grande certitude dans certains milieux et cela pouvait entraîner une démobilisation. Au contraire nous devons appeler tous nos adhérents et militants à une mobilisation. — (Corresp.)*

● *Le projet de création d'un quotidien du P.S.*, intitulé *« Combat s ocaliste »*, a été définitivement arrêté, mercred 7 janvier, par le secrétariat national de cette formation. Le quotidien paraîtra sur seize pages et sera rédigé par une douzaine de journalistes. Sa parution initialement prévue pour le lundi 26 janvier, sera probablement repoussée à une date ultérieure. Les responsables du quotidien devraient, toutefois, publier un numéro zéro au moment du congrès de Créteil (24 janvier).

● *Socialisme et Autogestion et l'Institut Gramsci français* organisent, le samedi 10 janvier, un débat sur le thème *« Hiérarchie, contrôle, autogestion dans l'entreprise »*, avec la participation notamment de MM. Etienne Balibar, Yves Bourdet, René Buhl, Jean-Pierre Delilez, Jacques Frémontier, Claude Germon, Henri Lefebvre et Mme Christine Buci-Glucksmann.

★ 78 A, rue de Sèvres, Paris-7e, de 9 h. à 19 h.

SELON « LES CAHIERS DU COMMUNISME »

La préparation du vingt-sixième congrès du P.C. soviétique donne lieu à des débats qui touchent à la question de la démocratie

Les Cahiers du communisme, revue politique et théorique du P.C.F., évoquent, dans leur numéro de décembre, la préparation du vingt-sixième congrès du P.C. soviétique, qui doit se tenir au mois de février. M. Jean Radvanyi, collaborateur de la section de politique extérieure du comité central du P.C.F., écrit que les débats qui ont lieu en Union soviétique *« posent toute une série de questions de fond, englobant les décisions économiques, le renouvellement de la législation, la morale individuelle ou collective, et débouchant inévitablement sur la démocratie et la vie politique »*. Il souligne que, de 1970 à 1979, l'Union soviétique a *« considérablement renforcé son potentiel économique »*, mais que l'on constate aussi *« la persistance préoccupante de freins »*, de *« problèmes structurels qui n'étaient pas ignorés mais placés au second plan derrière des priorités jugées plus immédiates »*. M. Radvanyi rattache à ces problèmes la situation de l'agriculture, *« qui reste le point noir de l'économie »*, et le retard du secteur des biens de consommation par rapport à celui des biens de production.

L'auteur observe que les « brigades de production », qui ont fait l'objet d'une réforme en 1979, ont une *« double fonction »* de rénovation des méthodes de travail dans les organes dirigeants de l'économie et d'élévation de la productivité dans les entreprises. *« Cette bataille pour la productivité est d'un enjeu politique considérable »*, note M. Radvanyi, car elle touche à la question de la démocratie dans l'entreprise.

Les droits de l'homme

M. Radvanyi constate, d'autre part, que l'élaboration de la nouvelle Constitution soviétique, en 1977, *« a relancé une série de débats sur les institutions, sur la nécessité du renouvellement de certaines lois, et plus généralement sur la légalité socialiste »*. Il rappelle *« la persistance d'une divergence entre le P.C.F. et le P.C.U.S. »* au sujet de *« certains aspects de la question des « droits » de l'homme »*, mais il souligne que la question de la légalité socialiste *« n'est pas, loin s'en faut, limitée à ce seul aspect »*. Il évoque le problème de la centralisation et celui des droits de la défense et du rôle du parquet dans l'application des lois.

Dans le numéro de décembre d'*Economie et politique* et sous le titre : « Que se passe-t-il en U.R.S.S. ? », M. Claude Quin évoque, lui aussi, le problème de la productivité. Il s'agit pour les Soviétiques, écrit-il, *« de modifier le type de développement antérieur, avant tout extensif, afin d'aboutir à une meilleure correspondance entre la production effective et des besoins qui sont de haut niveau »*.

M. Hermier : le départ du P.C. de certains intellectuels confirme « des désaccords politiques anciens »

M. Guy Hermier, membre du bureau politique du P.C.F., analyse dans *l'Humanité* du jeudi 8 janvier, les rapports entre le parti communiste et les intellectuels, qui sont appelés à participer, le 30 janvier, à un *« grand rassemblement de luttes »* à Paris. *« Tout est bon* [aux grands moyens d'information] *pour présenter sous le jour le plus noir les rapports entre le parti communiste français et les intellectuels*, écrit-il (...). *Quelques démissions présentées avec fracas, alors qu'elles confirment des désaccords politiques déjà anciens, ont relancé cette campagne sur le thème de la* « fuite des cerveaux » *communistes. Ce tapage ne saurait faire illusion. »* M. Hermier fait ainsi référence, mais sans nommer qui que ce soit, aux départs de la romancière Hélène Parmelin et du peintre Edouard Pignon (*le Monde* du 20 décembre), ainsi qu'à ceux du romancier Robert Merle, du poète Guillevic et de M. Antoine Spire, ancien directeur commercial des Editions sociales (*le Monde* du 8 janvier).

« Nul doute, poursuit M. Hermier, *que, avec l'appel des douze cents* [signataires d'un texte de soutien à la candidature de M. Marchais] *et le plan de lutte dans les entreprises et les laboratoires, les établissements d'enseignement et de culture* [les intellectuels communistes] *s'adresseront à tous les travailleurs intellectuels pour engager le débat sur l'enjeu de l'élection présidentielle. Un débat qui trouvera son prolongement lors des deux forums et du meeting avec Georges Marchais qui marqueront le rassemblement du 30 janvier. »*

Sept cent neuf mille adhérents

L'Humanité fait état, sous le titre : « Le P.C.F. ? Ça va », d'un communiqué du bureau politique du 7 janvier, qui indique que le P.C.F. *« se porte bien »* et précise : *« Son bilan d'organisation pour l'année 1980 en fait l'incontestable démonstration. Avec 90 700 adhésions réalisées au cours de l'année, avec une grande majorité de fédérations ayant atteint ou dépassé leur nombre d'adhérents de 1979, il compte 709 000 adhérents, soit les effectifs les plus élevés de toute la dernière période. »*

M. MARCHAIS PROPOSE UN DÉBAT TÉLÉVISÉ AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Georges Marchais a proposé, mercredi 7 janvier, à Vernon (Eure), un débat télévisé au président de la République pour, a-t-il précisé, *« faire le bilan de son septennat »*. Le secrétaire général du P.C. a dénoncé la volonté des dirigeants politiques qui, *« de Valéry Giscard d'Estaing à François Mitterrand et Jacques Chirac, et à moins de quatre mois du scrutin présidentiel, font tout pour escamoter les grandes questions posées à la nation »*. *« Nous assistons*, a déclaré M. Marchais, *à une véritable opération brouillard menée par l'ensemble des formations politiques qui, à l'exception du parti communiste, fait tout pour empêcher le débat politique sérieux. »* Il a ajouté : *« Giscard d'Estaing refuse obstinément le débat, Chirac attend le mois de février, quant à François Mitterrand, il voyage et n'a rien à dire sur les vrais problèmes de la France. »*

AU CONSEIL DES MINISTRES

Air France, la formation professionnelle et les banques de données

Le président de la République a réuni le conseil des ministres, le mercredi 7 janvier 1981, au palais de l'Elysée. Le communiqué officiel suivant a été rendu public.

● AIR FRANCE

Le ministre des transports a présenté au conseil des ministres une communication sur la situation du transport aérien international, le bilan de l'exécution du contrat passé entre l'Etat et la compagnie nationale Air France, et le projet d'un nouveau contrat.

Le premier contrat portait sur la période 1978-1980. Il fixait pour priorités à la compagnie nationale le retour à l'équilibre d'exploitation et le rétablissement d'une compétitivité analogue à celle des compagnies similaires. L'Etat s'engageait à assurer les conditions de ce rétablissement en compensant les charges de service public et en participant à la modernisation de la flotte.

Ces objectifs ont été pleinement atteints puisque Air France a réalisé pendant toute la période du contrat son équilibre de gestion, renouvelé sa flotte, en particulier par l'acquisitions d'avions Airbus, et acquis la compétitivité des grandes compagnies européennes.

Le gouvernement a décidé, en conséquence, de passer un nouveau contrat pour la période 1981-1983. La compagnie devra poursuivre un développement équilibré, dégagée de la majeure partie des sujétions d'intérêt public et dotée des moyens nécessaires à ses investissements et son développement.

La compagnie nationale pourra ainsi confirmer sa place parmi les toutes premières compagnies mondiales par son importance et la qualité de sa gestion et de ses services.

(Lire page 21.)

● LE MARCHÉ FINANCIER

Le ministre de l'économie a présenté une communication relative au marché financier. En 1980, le marché financier a permis d'assurer un financement satisfaisant de l'économie française dans le respect des contraintes monétaires qu'exige la lutte contre l'inflation.

Le comportement des Français en matière de placement de l'épargne a connu une importante modification : ils ont accru de manière très importante la part de leur épargne placée à long terme ; plus d'un million trois cent mille Français ont bénéficié des dispositions de la loi d'orientation de l'épargne.

En 1980, les entreprises françaises faisant publiquement appel à l'épargne auront procédé à des augmentations de capital pour un montant de 3,5 milliards de francs, en progression de 17 % sur l'année précédente et près de quatre fois supérieur au niveau de 1976 et 1977.

Les entreprises petites et moyennes ont également largement bénéficié de cette orientation de l'épargne des Français, puisque le volume des augmentations de capital des sociétés non cotées a dû progresser de plus de 38 % au cours des onze premiers mois de 1980, atteignant 13,1 milliards de francs.

Ainsi, les entreprises françaises ont-elles pu renforcer, de manière significative, leurs fonds propres et leur compétitivité.

Les émissions d'obligations nouvelles ont connu une progression spectaculaire, passant de 67 milliards de francs en 1979 à 112 milliards de francs en 1980. Ainsi, les entreprises et les particuliers ont pu disposer des ressources nécessaires à leurs investissements ; de même, l'Etat à pu assurer le financement du déficit budgétaire sans recours à la création monétaire.

Cette politique sera poursuivie en 1981. L'orientation de l'épargne vers les placements longs continuera d'être l'objet prioritaire.

● LES BANQUES DE DONNÉES

Le conseil des ministres a entendu une communication du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la recherche, sur les banques de données scientifiques et techniques.

Cette communication a été l'occasion de dresser un premier bilan de l'action entreprise par le gouvernement pour assurer à la France son indépendance dans l'accès à l'informatique spécialisée de caractère scientifique et technique.

En dix-huit mois a été développé un service d'accès en temps réel à un ensemble de plus de vingt banques de données, réunissant environ 11,5 millions de références, dont plus de 5,5 millions relatives à des composés chimiques.

Ces premiers résultats encourageants ont conduit le gouvernement à décider de conforter cette action en élargissant le nombre de bases de données accessibles (une vingtaine de bases de données supplémentaires seront implantées en 1981) et en développant notre activité sur le marché international de l'information spécialisée.

● LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la formation professionnelle a présenté le plan de développement de la formation professionnelle, préparé avec le ministre de l'éducation. Ce plan avait été soumis à la consultation du Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, le 22 décembre dernier, sous la présidence du premier ministre.

Ce plan a pour premier objectif d'assurer une formation professionnelle à tous les jeunes qui quittent l'école dès la fin de la scolarité obligatoire. Cette formation professionnelle répondra aux besoins économiques et sociaux, afin de faciliter l'accès de ces jeunes au travail, notamment en leur donnant une première expérience de l'activité sur les lieux de travail. Ce résultat sera atteint par l'utilisation des trois voies de formation qui existent actuellement :

1) L'EDUCATION CONCERTÉE : stages en entreprises sous la responsabilité du ministère de l'éducation (intéressera 200 000 élèves et 8 000 enseignants en 1985). Ce type de formation devrait entraîner une réduction de moitié des abandons au cours des études dans les lycées d'enseignement professionnel.

2) L'APPRENTISSAGE : l'objectif énoncé par le plan est qu'il y ait environ 125 000 nouveaux apprentis au moins chaque année (250 000 en 1985).

3) LA FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNÉE : l'objectif pour 1985 est d'en faire bénéficier 190 000 jeunes, dont 140 000 d'entre eux titulaires de contrats de formation alternée créés par la loi du 12 juillet 1980.

Ces trois types de formation seront adaptés aux besoins et modernisés, notamment par la définition d'objectifs régionaux de la formation professionnelle, et par une modification éventuelle des programmes, compte tenu des emplois qui peuvent être disponibles dans les secteurs économiques qui se développent.

Au total, en 1985, 840 000 jeunes bénéficieront des formations prévues à ce programme de cinq ans.

Pour y parvenir, l'Etat interviendra sous deux formes :

● AIDE AUX ENTREPRISES :

— Prise en charge des cotisations sociales patronales de sécurité sociale pendant un an, pour les contrats de formation professionnelle alternée

— Utilisation d'une fraction de la taxe d'apprentissage égale à 0,1 % de la masse des salaires, qui est actuellement versée au Trésor.

● AIDE AUX CENTRES DE FORMATION : des subventions de l'Etat pourront être accordées pour les actions de formation professionnelle alternée pour compléter, le cas échéant, les ressources ainsi dégagées sur la taxe d'apprentissage.

L'ensemble de ces mesures représente, au total, jusqu'à la fin de l'année 1985, une dépense pour l'Etat de près de 10 milliards de francs actuels.

Ce plan de développement qui constituera un programme d'action prioritaire du VIIIe Plan sera soumis, à ce titre, au Conseil économique et social.

(Lire page 22.)

● LE TCHAD

Le ministre des affaires étrangères et le ministre de la coopération ont informé le conseil des ministres du développement de la situation actuelle au Tchad.

(Lire page 4.)

Le ministre des affaires étrangères a informé le conseil des ministres de la mise en place de la nouvelle administration américaine et a évoqué les problèmes internationaux qui se poseront à elle, notamment ceux qui ont trait aux relations avec les partenaires européens.

Mme Giscard d'Estaing en Égypte

VOYAGE « SEMI-PRIVÉ »

Mme Giscard d'Estaing se rend vendredi 9 janvier en Egypte à l'occasion des cérémonies marquant le centenaire de l'Institut français d'archéologie du Caire. L'épouse du chef de l'Etat doit visiter deux institutions d'aide aux handicapés et aux déshérités et se rendre dans plusieurs sites touristiques. Elle doit aussi rencontrer le président Sadate et sa femme. Ce voyage est présenté comme *« semi-privé »* par l'Elysée.

[Qu'est-ce qu'un voyage « semi-privé » ? Qu'est-ce qu'un voyage « privé » ? Le « voyage privé » du président de la République aux Antilles avait fait, le 31 décembre, l'objet d'un compte rendu dans le communiqué officiel du conseil des ministres (« le Monde » du 2 janvier). En bonne logique, le voyage « semi-privé » de la femme du chef de l'Etat devrait faire l'objet d'un semi-compte rendu...]

● *M. Raymond Barre* se rendra en voyage officiel au Maroc du 21 au 24 janvier, à l'invitation du premier ministre du gouvernement marocain, annonce-t-on à l'hôtel Matignon.

Le Monde

société

JUSTICE

LA RENTRÉE DU TRIBUNAL DE PARIS

Mme Rozès : le choix n'est pas entre le laxisme et la répression

La rentrée du tribunal de Paris a eu lieu mercredi 7 janvier en présence de MM. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, et Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat. Le président du tribunal et le président du tribunal pour enfants ont répliqué implicitement aux dernières déclarations du procureur général de la cour d'appel de Paris.

Prenant l'exemple des juges des enfants, le président du tribunal, Mme Simone Rozès s'est, en particulier, interrogée sur le rôle des magistrats à l'égard de la délinquance : « *A chaque minute de sa vie* [le juge des enfants] *est confronté à ces jeunes en crise, à ces adolescents dont, notons-le au passage, personne ne sait plus que faire — à commencer par les parents — et on exigerait souvent de lui qu'il efface, par la seule vertu de sa présence, tous les échecs de ces gamins et gamines et qu'enfin il nous débarrasse une bonne fois de ces voyous qui nous encombrent et seront demain dans nos prisons. La réalité est tout autre. Elle n'entre pas dans le moule de l'évidence et de la certitude, elle échappe totalement aux théories qu'elles soient « laxistes » ou « répressives ». Elle est la vie.* »

Mme Rozès a fait allusion en ces termes au texte « sécurité et liberté », qui va permettre de déférer directement aux tribunaux un nombre grandissant d'affaires, sans instruction préalable : « *Les chambres correctionnelles ont (...) souvent à juger des affaires portées devant elles sans instruction préalable alors qu'elles auraient pu donner lieu à l'ouverture d'une instruction ou à des affaires trop rapidement instruites, ce qui entraîne des audiences trop longues et là encore des retards dans le jugement.* »

L'avant-veille, lors de la rentrée de la cour d'appel de Paris, le procureur général, M. Paul-André Sadon, avait tenu sur la répression des propos assez différents de ceux de Mme Rozès :

« *L'aggravation de la délinquance, l'augmentation du nombre des infractions, et ma foi profonde en la dissuasion des peines, ne devraient-elles pas me conduire, pour cette nouvelle année, à convaincre les avocats généraux d'audiences correctionnelles, de l'impérieuse nécessité de requérir à la mesure du trouble réel causé à l'ordre social : à leur rappeler expressément que la voie aisée de la mansuétude amène à la faiblesse, et que le difficile chemin de l'équité, c'est le chemin de la fermeté. Il faut être juste avant d'être généreux, écrivait Chamfort.* »

Prenant la parole après Mme Simone Rozès, M. Jean-Claude Xuereb, président du tribunal pour enfants, a abondé dans le même sens qu'elle : « *Comment parler de laxisme quand les prisons regorgent de mineurs détenus ? Il n'y a pas une aggravation significative de la délinquance violente chez les mineurs. Le pourcentage de mineurs auteurs d'un acte de délinquance violente n'excède pas 5 %.* » A propos de la détention des mineurs, M. Xuereb a déclaré : « *En dehors de l'élimination toute temporaire qu'elle assure, l'incarcération ne résout rien. En termes de rentabilité sociale, elle est non seulement inefficace mais nuisible.* »

A l'opposé de Mme Rozès et de M. Xuereb, le procureur de Paris, M. Christian Le Gunehec a estimé que M. Sadon avait donné « *à tous* » une « *magistrale leçon de rigueur et de courage, au plein sens de ces mots* ».

A QUELQUES JOURS DU PROCÈS DEVANT LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Le garde des sceaux justifie la détention des autonomistes corses

Moins d'une semaine avant le procès des autonomistes corses impliqués dans l'affaire de Bastelica, dont six — détenus à Fresnes — poursuivent leur grève de la faim, les positions se durcissent.

A Paris, la chambre de contrôle de l'instruction de la Cour de sûreté de l'Etat, a rejeté, jeudi 8 janvier, la demande de mise en liberté de ces détenus dont l'expert, qu'elle avait désigné le 31 décembre, avait estimé qu'ils pouvaient recevoir en prison les soins nécessaires.

La veille, M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, avait rendu publique une réponse à la lettre que lui avait adressée l'abbé Michel Petrolacci-Stephanopoli, délégué épiscopal à Bastia, qui s'étonnait « qu'on libère les uns et que l'on maintienne en prison les autres » (« le Monde » du 7 janvier). Le garde des sceaux estime que le prêtre « compare le sort de personnes dont le cas n'est pas comparable ». « On ne saurait, écrit-il, mettre en parallèle l'état physique d'une personne gravement mutilée à la suite d'un attentat dont elle a été victime [le commandant Bertolini, membre présumé du mouvement anti-autonomiste Francia] avec l'état de santé de six accusés qui se sont délibérément privés d'aliments. Il suffit qu'ils acceptent de se nourrir pour que l'épuisement dont vous vous alarmez cesse aussi. »

M. Peyrefitte justifie en outre l'attitude du parquet : « Le parquet n'avait aucune raison de s'opposer à la mise en liberté sous contrôle judiciaire d'un grand blessé dont l'état a été jugé incompatible avec une détention prolongée. Il n'y a pas davantage de raisons pour que le parquet demande aux juges de céder à un chantage exercé sur la justice. »

En Corse, la manifestation à laquelle avait appelé une intersyndicale d'organisations professionnelles a réuni, mercredi 7 janvier à Bastia, plusieurs centaines de personnes.

C'est à une autre « riposte de masse » qu'appellent M. Alain Krivine et la Ligue communiste révolutionnaire « pour empêcher à temps le gouvernement de commettre un assassinat politique ».

En attendant, on a appris, mercredi 7 janvier, que le commandant Pierre Bertolini s'était constitué partie civile au greffe de la Cour de sûreté de l'Etat dans le procès des autonomistes. M. Alain Olliel, autre membre présumé de Francia, qui fut, avec M. Bertolini, séquestré à Bastelica, aurait l'intention d'en faire autant. Me Jean Maggiani, l'un des avocats des autonomistes, a commenté la nouvelle en ces termes : « Dans une affaire où les malfaiteurs sont libres et les victimes en prison, on pouvait estimer que le comble de l'absurde avait été atteint. »

Précisons que MM. Bertolini et Olliel, dont le garde des sceaux indique seulement, dans sa réponse à l'abbé Petrolacci-Stephanopoli, qu'ils « sont poursuivis pour des infractions de droit commun qui n'avaient pas pour objet de porter atteinte à l'unité nationale et à la sûreté de l'Etat », sont inculpés d'association de malfaiteurs, d'attentat par explosifs et de transport d'armes de quatrième catégorie. Leurs mises en liberté, le 8 juillet pour M. Bertolini, le 21 novembre pour M. Olliel, avaient été ordonnées par la chambre d'accusation de Paris, après que le magistrat instructeur, M. Corneloup, les eut, lui, refusées.

« Ghjustizia, Ghjustizia... »

De notre envoyé spécial

Ajaccio. — Le mot est sur toutes les lèvres : *ghjustizia*. Rarement on l'aura autant prononcé, sur tous les tons. La justice et *son* contraire : l'inghjustizia ! La justice telle qu'on la rêve, telle qu'on l'exige, et l'injustice telle qu'on estime la subir, telle qu'on la ressent. Un an après les affrontements de Bastelica et d'Ajaccio (trois morts), la Corse fait certes semblant de ne pas y toucher. Pour la galerie, on évoque le *libecciu*, le maudit vent qui souffle décidément fort, on glose sur le bateau qui a pris ses quatre heures de retard bien tapées, on commente la démission collective du conseil municipal de Calvi, on sait vivre. Mais, *in lingua corsa*, du haut en bas de l'échelle sociale, de l'électeur à l'élu, de l'administrateur à l'administré, on ne cache pas son inquiétude.

La *ghjustizia*, pense-t-on, dessine de trop singulières arabesques du côté du continent, à Paris.

Prenons le dossier Bastelica, par exemple ! Les Corses ne sont pas encore revenus de ce que les présumées « barbouzes » du groupe Francia anti-autonomiste et anti-séparatiste démasqués et inculpés en janvier 1980 aient été libérés alors que les autonomistes restent, pour partie, derrière les barreaux. Passe pour le commandant Pierre Bertolini, chef présumé du groupe contre-terroriste, grièvement blessé au cours d'un attentat en 1978, entend-on dire, « *il a payé dans sa chair* ». Mais l'armurier Olliel, libéré au mois de novembre ? Incompréhensible !

Une bavure judiciaire ? Une provocation politique ? Les Corses s'interrogent et restent pensifs. Les autonomistes et les séparatistes, pour leur part, crient à l'*inghjustizia* et dénoncent le passe-droit politique.

L'affaire est à ce point ressentie comme scandaleuse que M. Xavier Colonna, apparenté M.R.G., secrétaire général du collectif des maires de Corse constitué pour faire front à la lutte des autonomistes et séparatistes, y est allé de sa protestation : « *(...) Je partage entièrement*, a-t-il dit, *le sentiment d'injustice ressenti par l'opinion publique après la libération d'Olliel.* » Ghjustizia, *ghjustizia*...

Pendant ce temps — toujours à Paris, — six autonomistes, détenus à l'hôpital central des prisons de Fresnes, militants de la très légale Union du peuple corse (U.P.C.), continuent leur interminable grève de la faim. Un rien pourrait faire croire qu'ils sont les jouets d'une chambre de contrôle de la Cour de sûreté de l'Etat, qui ordonne une expertise médicale, surseoit de huit jours à sa décision de les libérer ou pas, comme si, ma foi, huit jours de plus ou de moins sans manger... Les autorités le savent, les Corses sans distinction de bord n'apprécient pas cette « décontraction ». L'île, tout le monde le dit et le redit, tout le monde le peste, taquine le mauvais sort avec cette histoire. S'il arrive un accident à l'un des six grévistes de la faim, tout est possible : c'est-à-dire le pire. M. Jean Bozzi, député de la Corse du Sud, le redoute : le militant nationaliste de base le craint.

Deux vitesses

Comme pour compliquer le tout — et aussi pour relayer sur l'île les « compatriotes » de Paris, — sept autonomistes ont choisi, eux aussi, allongés sur des lits de camp de la sacristie de l'église ajaccienne San Ruchellu, de refuser toute nourriture depuis le 1er janvier. Six sont inculpés dans l'affaire de Bastelica. Le procès devant s'ouvrir le 14 janvier, il est temps de faire un rapide calcul.

Sur dix-sept accusés, douze se sont placés dans la quasi-impossibilité de comparaître. Reste cinq inculpés, solidaires des premiers. *Ghjustizia, ghjustizia.*

On se repaît de ses erreurs, on la vitupère, on en doute. La justice estampillée « Paris » n'a pas bonne presse ici. Mais celle rendue en Corse ? Celle-ci — monnaie rendue ? — M. Gérard Guilloux, procureur général près la cour d'appel de Bastia, vient de lui tailler ce que l'on appelle familièrement un costume. Son allocution de rentrée judiciaire, même si elle fut « *en forme d'autocritique* », a, en effet, été violente à l'endroit des mœurs et usages corses. Ecoutons : « *C'est bien cet espoir de l'impunité que nourrissent au tréfonds de leur âme ceux qui, en Corse, commettent des infractions justiciables de la cour d'assises. Ils rêvent, puisqu'il existe des précédents, d'un acquittement aux applaudissements du public et, pour l'obtenir, n'hésitent pas à entreprendre, par familles interposées, des démarches auprès de la justice.* »

Voilà quelques lignes parmi bien d'autres. Comment M. Guilloux, parti en guerre contre l'« *irréalité* » de la justice rendue en Corse, n'oublie pas les « *suppliques* » et les « *sollicitations* » présentées directement aux magistrats par des plaideurs, non plus que « *la violence et le goût immodéré des armes qui sont à l'origine des affaires les plus graves* ».

Conclusion du procureur général : « *Notre volonté est de travailler sans relâche à l'élimination des germes pathogènes qui gangrènent l'âme de notre communauté insulaire.* »

Le discours a été écouté avec surprise, pour ne pas dire plus. Certaines vérités, dans un certain contexte, produisent parfois certains malaises. « *Allocution inopportune* », ont tranché des magistrats. De fait, si l'on considère les deux dossiers judiciaires remontant aux événements d'Ajaccio, et du ressort de la justice de l'île, on cherche en vain « *les germes pathogènes qui gangrènent l'âme corse* »...

Le premier de ces dossiers concerne la bavure policière qui a entraîné la mort d'une innocente, Mlle Lenck, et des blessures sur une autre jeune femme; alors que l'hôtel Fesch était occupé. Un inspecteur de police, M. Olivier Larcher, a bien été inculpé d'homicide volontaire et de tentative d'homicide volontaire, et laissé en liberté. Mais, depuis lors, l'information judiciaire baguenaude d'expertise en expertise.

Voilà un dossier qui, n'en doutons pas, ne sera jamais jugé en Corse. Le deuxième non plus. Il concerne cette fois la bavure survenue, la même nuit, au barrage de Salines dressé par des gendarmes mobiles. M. Pierre Marangoni, y trouva la mort, victime innocente lui aussi, et son passager, M. Noël Gotho, y fut blessé. Une information judiciaire a bien été ouverte mais le juge d'instruction, M. Hubert Breton, s'est finalement déclaré incompétent. Les gendarmes mobiles en cause, au nombre de cinq, n'ont pas agi en matière de police judiciaire, a-t-il conclu, mais de maintien de l'ordre. Une nuance qui a fait glisser le dossier entre les mains du tribunal permanent des forces armées de Marseille. *Ghjustizia, ghjustizia*...

On le sait, la Cour de sûreté de l'Etat a ficelé plus promptement le dossier Bastelica-Fesch. Les autonomistes corses, contrairement à MM. Bertolini et Olliel, contrairement à M. Larcher, contrairement aux gendarmes mobiles, doivent comparaître la semaine prochaine.

LAURENT GREILSAMER.

NOMINATIONS DANS LA POLICE

Sur décision de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, six commissaires divisionnaires viennent d'être nommés contrôleurs généraux de la police nationale. Il s'agit de MM. Emile Anglès, détaché à la direction générale des douanes et des droits indirects ; Fernand Baylion, inspecteur général de la police nationale ; Pierre Petit, chef du 5e district de la direction de la sécurité publique ; Yves Souterène, directeur départemental des polices urbaines des Bouches-du-Rhône ; Gilbert Thil, sous-directeur des services généraux et de liaison à la direction centrale de la police judiciaire, et René Valentini, conseiller technique au cabinet du directeur général de la police nationale.

FAITS ET JUGEMENTS

Huit médecins vont comparaître en correctionnelle pour avortement illégal

M. Guy Joly, juge d'instruction à Paris, a clos l'information ouverte le 12 octobre 1979, au sujet des interruptions volontaires de grossesse tardives réalisées, à la chaîne, à la clinique de La Pergola, 6, rue d'Oran, à Paris (18e) (*le Monde* des 8 et 24 novembre).

Le magistrat a rendu un non-lieu du chef d'infanticide, car on soupçonnait des médecins d'avoir donné la mort à des prématurés nés viables. Mais l'enquête n'a pas établi les faits.

Pour avortement illégal sont renvoyés en correctionnelle le docteur Aimé Marchand, cinquante-cinq ans, oto-rhino-laryngologiste, directeur de la clinique, qui proteste de son innocence, le docteur André Gilloux, cinquante-deux ans, qui aurait pratiqué des I.V.G. tardives sur deux mineures de seize ans, en juillet et en septembre 1979, le docteur Mazeyrat, cinquante-deux ans, qui aurait fait du « *rabattage* » de clientèle, tous trois détenus, et le docteur Guy Freudenberg, trente-cinq ans, accusé lui aussi d'avoir été « rabatteur » et d'avoir pratiqué lui-même des avortements.

Les docteurs Marie-Odile Wargnier, trente-trois ans, et Aziza Benkirane, trente-six ans, anesthésistes, le docteur Hector Boccara, trente-cinq ans, associé du docteur Mazeyrat et le docteur Mihail Popescu, soixante-treize ans, qui opérait à la clinique et qui alerta lui-même, en février 1979, les services de la santé publique; tous les cinq en liberté. Enfin (également en liberté) les pères et mères des deux mineures ainsi que la grand-mère de l'une d'elles. D'après les experts, cent cinquante I.V.G. seulement étaient régulières — rémunérées selon le tarif imposé qui n'excède pas 700 F — sur les quatre mille pratiquées à la Pergola durant la période incriminée, certaines des opérations étant payées jusqu'à 16 000 F.

Les débats doivent commencer le 26 janvier, à la seizième chambre correctionnelle de Paris et occuper six audiences sous la présidence de M. Christian Jacquet.

La cour de Montpellier déclare prescrites les violences reprochées à deux policiers marseillais

Poursuivis à l'origine et condamnés le 9 juin 1980 par le tribunal correctionnel de Montpellier pour « *violences commises avec arme sans motif légitime* » sur un suspect en garde à vue, les deux policiers du S.R.P.J. de Marseille, MM. Michel Chabot et Jacques Siauvaud ont bénéficié mercredi 8 janvier d'un arrêt de la cour d'appel de Montpellier, qui a disqualifié les faits reprochés en « *violences légères* » et déclaré que, du même coup ils se trouvaient prescrits, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient donner lieu à condamnation, plus d'un an s'étant écoulé entre la clôture de l'instruction et l'arrêt rendu.

L'affaire remontait au mois d'octobre 1975. Deux jeunes gens, MM. Patrick Caillol et Yves Bonnet, soupçonnés d'être les auteurs d'une agression à main armée commise à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) avaient été arrêtés et placés en garde à vue dans les locaux du S.R.P.J. de Marseille. Ils avaient alors avoué, mais, par la suite, ils bénéficièrent d'un non-lieu.

Ils devaient expliquer qu'ils avaient reconnu l'agression parce qu'ils avaient fait l'objet de sévices. Ils racontèrent notamment que les policiers les avaient frappés et leur avaient introduit une matraque dans l'anus. L'expertise médicale avait conclu, surtout pour M. Caillol, à la vraisemblance des accusations portées. Finalement, cinq policiers furent inculpés et l'affaire instruite au tribunal de grande instance de Montpellier fut examinée en première instance, le 12 mai 1980. Tous les prévenus avaient nié les faits et leurs supérieurs avaient témoigné en leur faveur (*le Monde* du 14 mai).

Le 9 juin, le tribunal de Montpellier relaxait trois des inculpés mais retenait la culpabilité de MM. Siauvaud et Chabot, qui étaient condamnés chacun à trois ans de prison avec sursis et au versement de 5 000 francs de dommages-intérêts à M. Caillol, partie civile.

Déjà émus par l'inculpation et le renvoi en correctionnelle de leurs collègues, les policiers marseillais le furent encore plus par la condamnation en dépit des trois relaxes. Il y eut manifestation dans la rue, commissaires divisionnaires en tête.

Lors du débat devant la cour d'appel, l'avocat des policiers, Me Paul Lombard, avait fait état d'un rapport médical établi à sa demande et qui mettait en doute les conclusions de l'expertise initialement ordonnée sur laquelle avait été fondé pour partie le jugement de première instance.

Une passante a été gravement blessée lors du hold-up de Marseille

De notre correspondant

Marseille. — Une prise d'otages, une fuite en voiture, une course-poursuite à travers la ville, une fusillade, deux gangsters tués, des otages sains et saufs, il n'aura rien manqué de spectaculaire au hold-up qui a eu pour cadre, le 7 janvier, le centre de Marseille (*le Monde* du 8 janvier). Pas même une chance extraordinaire pour les policiers de la sûreté urbaine et de la brigade anti-gang, qui ont pris le risque d'abattre les fuyards au milieu des passants. Une ménagère, Mme Marie-Antoinette Garcia, cinquante-sept ans, a reçu une balle dans la hanche, et son état était considéré, jeudi matin, comme critique.

Alain Piombino, vingt-six ans, et Georges Navarro, trente-six ans, n'étaient pas des inconnus pour les policiers. Le premier avait été condamné à huit ans de prison pour le meurtre d'un boulanger, le second avait participé, en 1970, à l'une des premières prises d'otages en France, à Villefranche-sur-Mer. Les policiers les surveillaient depuis trois semaines et savaient qu'ils allaient commettre un hold-up. Est-ce le réflexe du bijoutier déclenchant le signal d'alarme qui entraîna l'escalade, ou les gangsters se rendirent-ils compte que le quartier était cerné par les policiers ?

Les policiers tirent des coups de feu de semonce. Alors, les deux gangsters quittent la bijouterie, abrités derrière le commerçant, sur la nuque duquel ils appuient un canon de revolver. Ils se réfugient dans une boucherie où ils prennent trois nouveaux otages. Des négociations s'engagent, et les deux hommes acceptent de libérer trois des otages si les policiers mettent à leur disposition un véhicule au volant duquel ils vont installer le boucher.

Après 4 kilomètres de course-poursuite à travers les rues encombrées du centre, un embouteillage permettra un regroupement des poursuivants dans le quartier Chave. Les malfaiteurs et leur otage se trouvent face à deux motocyclistes du corps urbain de Marseille et, selon ces derniers, « *pris de panique, ouvrent le feu* ».

C'est au cours de la riposte que Piombino est tué dans le véhicule, alors que dans un extraordinaire réflexe le boucher s'en extrait en se plaquant à terre, sauvant sa vie. Les policiers de la sûreté arrivés en renfort abattent alors Navarro.

JEAN CONTRUCCI.

● *Le différend sur les propriétés de Bokassa en France.* — La première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris a finalement donné acte, le 7 janvier, à l'ancien empereur Bokassa, du désistement de l'action engagée en son nom devant cette juridiction à propos du différend qui l'oppose à M. Bernard Tapie concernant les propriétés en France de l'ex-souverain centrafricain (*le Monde* du 19 décembre 1980). Celles-ci avaient été vendues le 9 octobre 1979 pour 12 540 000 F à M. Tapie. Bokassa avait ensuite demandé l'annulation de cette vente. Deux juridictions avaient été saisies, celle d'Abidjan et celle de Paris (*le Monde* du 1er février 1980). Or une clause du contrat prévoyait la compétence du tribunal d'Abidjan en cas de litiges. Celui-ci prononça d'ailleurs, le 22 mai 1980, l'annulation de la vente.

L'avocat de M. Tapie, Me Luc Gramblat, soulignant que le tribunal de Paris avait été saisi le premier, estimait, pour sa part, qu'il était le seul compétent. Le tribunal de grande instance lui a donné tort en acceptant le désistement de Bokassa.

● *Un reliquaire*, pesant 50 kilogrammes et contenant une vertèbre de sainte Thérèse de Lisieux, deux bagues, deux boucles d'oreilles et un pendentif lui ayant appartenu, a été dérobé, samedi 3 janvier, dans la cathédrale de Bayeux (Calvados).

● *Prison avec sursis pour Jody Scheckter.* — L'ancien champion du monde de formule 1, Jody Scheckter, a été condamné, mercredi 7 janvier, à deux mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Nice pour coups et blessures volontaires avec préméditation. Il avait pris à partie, le 10 décembre, un automobiliste sur la promenade des Anglais, à Nice, après un accrochage entre leurs voitures.

NAUFRAGE EN MER DE CHINE

Cinquante et un morts

Djarkarta (*A.F.P.*). — Cinquante et une personnes sont mortes noyées lors du naufrage, le 3 janvier, d'un bateau indonésien, en mer de Chine du Sud, au large de l'île de Kabang, selon le journal indonésien *Kompas*. Le navire *Kapal-Intim*, avec cent sept personnes à bord, a coulé après avoir eu une voie d'eau et une panne de machine. Cinquante-six personnes ont été sauvées.

ÉDUCATION

Mme Saunier-Seïté regrette « l'hermétisme » des écoles françaises à l'étranger

Dans une interview au *Figaro* du 8 janvier, Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, confirme ses propos tenus mardi 6 janvier sur Antenne 2 et qui visaient les habilitations à délivrer des diplômes nationaux (*le Monde* du 7 janvier). Répétant qu'à ses yeux *« il n'y a eu beaucoup de regroupements »*, le *beaucoup de recoupements »*, le ministre des universités ajoute : *« Cet effort jugé trop brutal par certains reste très insuffisant. »*

Mme Saunier-Seïté revient aussi sur la possibilité de réexaminer, chaque année, les dossiers d'habilitation, même refusés précédemment, en déclarant : *« Les formations universitaires sont branchées sur la science en marche, qui progresse à une allure vertigineuse. Elles doivent donc être reconsidérées chaque année. »*

Pour ce qui concerne les écoles françaises à l'étranger, Mme Saunier-Seïté affirme avoir reçu *« de vives protestations de savants éminents dont les élèves devraient bénéficier d'un accueil dans ces écoles malheureusement érigées en « chasses gardées »*, et entendu *« le regret des pays d'accueil devant l'hermétisme de ces établissements à leur égard »*. Elle conclut : *« L'élargissement de l'éventail culturel et des effectifs d'usagers (...) semble donc raisonnablement s'imposer. »*

Grèves et manifestations dans plusieurs universités de province

Dans plusieurs universités de province, les mouvements de grève qui avaient débuté au mois de décembre pour protester contre la suppression d'habilitations à délivrer des diplômes de deuxième et troisième cycles reprennent après les vacances de Noël. Ainsi les étudiants des universités de Strasbourg et de Besançon se sont-ils prononcés pour la grève.

Notre correspondant à Toulouse nous indique que, mercredi 7 décembre, les étudiants de l'université Paul-Sabatier (Toulouse-III) qui, la veille, avaient coupé la circulation sur la route nationale 113 Toulouse-Narbonne, ont occupé la salle des Illustres à l'hôtel de ville. Du balcon qui donne sur la place du Capitole, ils ont voulu lancer un appel aux pouvoirs publics pour qu'ils reviennent sur certaines mesures prises, comme la suppression des six diplômes d'études approfondies (D.E.A.) pour la seule université Paul-Sabatier.

Dans le tract qu'ils ont diffusé, les étudiants ont constaté *« la dégradation du fonctionnement de l'université, la diminution du nombre des étudiants dans les conseils d'université, la sélection trop sévère concernant les étudiants étrangers, la modicité du budget universitaire, l'augmentation prévue du prix du ticket de restaurant et des loyers des cités universitaires »*.

A Dijon, notre correspondant nous signale que la grève commencée lundi à l'université a pris de l'ampleur mercredi, après la manifestation de quelque mille cinq cents étudiants qui ont parcouru les rues du centre-ville précédés d'un cercueil drapé de noir sur lequel s'inscrivait en lettres blanches le mot « Université ». Né timidement quatre jours avant les vacances de Noël, le mouvement est animé par un comité de grève élu, qui comprend une majorité d'étudiants non syndiqués. Lors de l'assemblée générale qui a rassemblé mercredi après-midi plus d'un millier d'étudiants à l'amphithéâtre Aristote, à l'unité d'enseignement et de recherche de lettres, le mot « syndicat » a été sifflé. *« Nous voulons bien être soutenus par des organisations syndicales, mais non pas dirigés par elles »*, affirmaient la majorité des étudiants en grève.

Les enseignants de tous les jours

II. — « JE VAIS CRAQUER »

par CHARLES VIAL

Ils se croient mal aimés et ce n'est pas toujours faux. Aux prises avec des élèves *plus exigeants, des parents* moins indifférents ou moins respectueux, lâchés par leur administration, les enseignants ont le sentiment que tout conspire à leur perte (« le Monde » du 8 janvier). Instituteurs et professeurs se découvrent dans leur solitude. Certains, un jour ou l'autre, perdent pied.

Deux cas. Elle, pourrait s'appeler Blandine, et lui, Daniel. Instituteurs l'un et l'autre, vingt-trois ans. Ecole normale, après avoir suivi, elle, une année de psychologie en université, puis une école de rééducation psychomotrice, et, lui, un an dans un Institut universitaire de technologie (I.U.T.). Blandine a été plus poussée vers le métier par ses parents agriculteurs, que Daniel, qui voulait son indépendance, et dont le père, colonel, pense qu'instituteur est une profession « *acceptable* » pour une fille mais pas pour un garçon, parce que « *c'est difficile, ça gagne trois fois rien et ce n'est plus ce que c'était* ».

Daniel est remplaçant, depuis deux ans. Comme la plupart des nouveaux instituteurs des Bouches-du-Rhône, il va d'une école à l'autre dans les quartiers nord de Marseille. Les Flamants, la Bricarde, la Busserine, Castellane, l'Estaque (1)... Des cités d'urgence, ou de transit, on ne sait plus quel est le terme exact, et d'ailleurs cela n'a pas d'importance. Ici, braillarde ou contenue, la violence est quotidienne. Quand Daniel est arrivé dans l'une de ces écoles, l'an dernier, ses collègues l'ont prévenu : « *Tiens-toi bien ; le titulaire est en congé de longue durée pour dépression, son remplaçant est arrêté lui aussi.* » Puis ils lui ont dit qu'il est parfois impossible de travailler dans les classes voisines à cause du bruit : « *Les gosses se défoulent avec le remplaçant.* » Les gosses... vingt-trois immigrés et deux Français. Logés à quinze par pièce chez eux. « *Ils savent d'entrée qu'ils ne pourront s'en sortir.* » Daniel raconte : « *Quand je partais à midi, je montais dans ma 2 CV sous les cailloux, et les injures du genre : pédé, enculé !* » Il tiendra trois semaines avant de s'effondrer, mis en congé avec dix-neuf de tension artérielle.

Blandine, après un premier remplacement de quinze jours occupés « *à couvrir les livres des élèves de la directrice* », assure un remplacement de congé de maternité dans un petit village de l'Oise. Elle prépare longuement sa classe : quatre heures chaque soir, plus le mercredi et le samedi : elle ne voit plus ses « copines » de l'école normale dispersées ; elle « *n'est rien dans le village* », puisque de passage pour deux mois seulement. Un de ses élèves de cours moyen a quatorze ans ; il est « *plus fort qu'elle* », toujours debout à frapper les autres, à déranger la classe entière. La directrice « *compatit* ». Blandine perd pied. Elle ne dort plus et se voit au bord de « *problèmes nerveux* ».

Deux cas, dans des environnements très différents. Deux cas où des enseignants dérivent sans fracas vers la déprime, la maladie, la névrose. Deux cas parmi beaucoup d'autres. « *Je vais craquer est devenu une phrase courante en salle des profs* », constate Michelle, professeur d'enseignement général de collège (P.E.G.C.).

La décharge d'angoisse, de fatigue ou d'agressivité est quelquefois plus brutale. « *Si l'on donne sa première gifle qu'en décembre, c'est bien !* », dit une institutrice dans un quartier nord de Marseille. En précisant : « *L'an dernier, je travaillais à mi-temps, je n'ai pas donné une tarte de toute l'année !* » Le psychiatre Paul Sivadon, professeur honoraire à l'université de Bruxelles, pour qui « *la taloche devrait être permise parce que parfois nécessaire* », la comprendra.

Mais la décompression recourt de plus en plus à la fuite du lieu de travail. Ces enseignants ne le dissimulent pas. Lorsqu'ils sont « *à bout* », ils prennent une demi-journée de congé. Certains avouent s'être arrêtés « *deux ou trois fois quinze jours* » au cours de la dernière année scolaire « *pour souffler un peu* ». La réglementation les y autorise : les titulaires ont droit à trois absences de quarante-huit heures par an sans certificat médical ; en cas de congé de maladie (distinct des congés de longue maladie et de longue durée), ils conservent leur plein traitement pendant trois mois.

LA M.G.E.N. : UN FRANÇAIS SUR VINGT-SIX

Avec ses 2 131 347 personnes garanties, la Mutuelle générale de l'éducation nationale (M.G.E.N.) peut se flatter d'être la première société mutuelle d'Europe. Un Français sur vingt-six est bénéficiaire de ses services.

Créée en 1947 par la fusion de cent trente sociétés, elle s'adresse non seulement aux personnels de l'éducation nationale — qu'ils soient ou non adhérents, elle assure pour eux la gestion de la Sécurité sociale — mais aussi à ceux de la culture, de la recherche, de la jeunesse, des sports et des loisirs, et à leurs ayants droit.

Elle emploie près de 8 000 personnes pour gérer ses trente-huit établissements : hôpitaux, centres climatiques, maisons de retraite, etc. Le centre de diagnostic et de soins de Montparnasse, à Paris, où exercent 200 médecins, reçoit 1 200 consultants chaque jour.

Du valium pour tenir le coup

Signal de la maladie, l'absentéisme est aussi le symptôme d'un désintérêt, ou de difficultés dans l'exercice du métier (2). C'est pour cela que l'administration n'aime pas qu'on s'empare du sujet et qu'elle dérobe aux yeux profanes les chiffres dont elle dispose.

De plusieurs documents plus ou moins secrets, il ressort que l'absentéisme des instituteurs augmente (2). En 1973-1974, il était de 4,49 %, dont 3,16 % pour maladie. En 1978-1979, le taux moyen est monté à 5,1 %. Dans cinq départements : Paris, Alpes-de-Haute-Provence, Lozère, Haute-Corse et Corse-du-Sud, il dépasse 6,6 %. Ces chiffres englobent les congés de maternité. La féminisation n'augmentant plus depuis quelques années et la fécondité n'ayant pas progressé significativement, l'évolution en hausse peut être attribuée à la maladie, au sens large.

Les services du ministère notent que « *le mois de mars fait apparaître des congés généralement plus nombreux : les congés de maladie sont en nombre très élevé et se cumulent avec des congés de maternité qui vont croissant de la fin avril à la fin mai (3).* »

Autre observation : le temps moyen d'absence à l'occasion de la naissance est de plus en plus long. Des congés maladie s'ajoutent aux congés de maternité.

Le rapport souligne enfin une autre trace d'évolution : les autorisations d'absence pour des motifs divers « *tendent à devenir un droit et non plus une facilité accordée exceptionnellement dans des cas relativement graves* ». Ainsi, l'absence de douze jours par an autorisée pour garde d'enfants malades « *a tendance à devenir un supplément de congé que l'on utilise systématiquement* ».

Quand l'absence prend le motif d'une maladie, c'est bien souvent une affection mentale qui se nomme. Ce n'est pas nouveau (4). La Mutuelle générale de l'éducation nationale (M.G.E.N.) a créé, en 1958, son premier établissement hospitalier spécialisé dans les maladies mentales, l'institut Marcel-Rivière à La Verrière (Yvelines) et, en 1969, des hôpitaux de jour.

Tous ceux qui se sentent vaciller ne consultent pas un psychiatre, ni même un généraliste. Jacqueline, institutrice à la Castellane, à Marseille, connaît un collègue qui, tous les matins, « prend du valium, pour tenir le coup ». Le professeur Paul Sivadon, fondateur de La Verrière, relève cependant que beaucoup d'enseignants font appel à des médecins et décrivent des troubles psycho-somatiques, surtout chez les instituteurs : douleurs abdominales, vertiges, palpitations, maux de tête. Ils manifestent des phobies, des intolérances au climat scolaire : peur des grands élèves, de l'inspecteur. « *Ils font*, dit-il, *des crises d'angoisse, comme d'autres des crises d'asthme.* »

Dans une enquête au long cours, dont il vient de publier les résultats (5), le docteur Pierre Chanoit, psychiatre des hôpitaux et directeur de La Verrière, estime qu'il est difficile — et d'un intérêt limité — de savoir si le corps enseignant est plus affecté que d'autres par la maladie mentale. De l'examen des cas de son échantillon (deux mille malades hospitalisés), il tire plusieurs conclusions. Premièrement, les enseignants ont un taux de névroses à versant dépressif supérieur à celui des autres professions. Et cela, deuxièmement, surtout chez les jeunes, entre vingt-cinq et trente ans. Et, troisièmement, surtout chez les femmes.

Jouer à la poupée

Peut-être, la névrose est-elle la compagne obligée de l'enseignant, si, comme le formule joliment M. André Ughetto, professeur de lettres au lycée Jean-Perrin à Marseille, « *quand on réussit dans ce métier, c'est de la dépression surmontée* ». Est-ce à dire que l'acte d'enseigner et la condition enseignante sécrètent la maladie mentale, comme la mine la silicose ?

Pour le docteur Chanoit, c'est la convergence de facteurs qui va conduire le sujet à « décompenser » à un certain moment, à l'occasion d'un problème familial, sentimental ou même d'une grippe. Il est vrai, convient-il, que les malades commencent par incriminer les relations avec les parents, avec la hiérarchie, avec les élèves, et aussi l'influence des médias, la sucession des réformes... Ainsi Georges, hospitalisé à La Verrière raconte-t-il que lorsqu'il a été nommé directeur il était, à l'école, le plus jeune des dix instituteurs, ses collègues n'ont pas apprécié : « *Je me suis retrouvé en face d'une meute hurlante.* » Et Geneviève : « *Des parents se sont plaints de moi.* » Pour faciliter la réinsertion, les psychiatres de la MGEN ont imaginé des solutions originales. A l'atelier thérapeutique de réadaptation par le travail, à Paris, une cinquantaine de « fréquentants » se préparent après l'hôpital de jour à reprendre une classe, en se soumettant pendant un temps qui peut atteindre trois ans aux contraintes d'un travail d'imprimerie. A « l'école bleue », le Centre national de réadaptation des personnels de l'éducation nationale, des malades hospitalisés tout près, à La Verrière, peuvent renouer le contact avec des élèves, des collègues, le paysage et l'odeur des classes. Progressivement, à leur rythme ; en doublure, puis seuls. Sur cent vingt et un stagiaires accueillis de 1972 à 1978, cent sept ont repris par la suite un poste d'enseignement.

Quand M. Lucien Brunelle, directeur de ce centre, écrit que les relations entre les parents et les maîtres sont vouées à l'ambiguïté affective, n'est-ce pas parce que, comme le rappelle Mme Janine Filloux, maître-assistant à l'université Paris-V et psychanalyste, « *l'enseignant est un substitut des parents* » ? Aussi, comment s'étonner qu'il soit « *d'une fragilité extrême aux blessures narcissiques, à tout ce qui fait échec à son image* ». Il doit à tout instant être parfait. Il est constamment en présence de deux enfants : celui qui est en face de lui, et celui qu'il a été.

Celui qu'il est encore ? Aux yeux du professeur Sivadon, l'enseignant qui, en général, a été un bon élève, est passé directement de la relation enfant-adulte à la relation adulte-enfant. Son métier réactive sans cesse ce passage et le conduit à franchir constamment le pas de l'une à l'autre. « *Au fond*, sourit M. Sivadon, *l'enseigant joue à la poupée toute sa vie* ». En ajoutant, pour se faire pardonner la formule qu'il juge un peu abrupte, que la persistance de l'âme enfantine crée aussi les chercheurs et les poètes.

« *L'infantilisation de la profession* » est encore renforcée, insiste-t-il, par le fait de ne pas travailler sur du concret, mais sur des modèles analogiques, sur des aspects symboliques, sur le langage. « *On parle de ce qu'on fait, et on ne fait pas les choses.* »

A ces facteurs facilitants de troubles névrotiques, que recense le professeur Sivadon, se combine à son avis un manque de sentiment d'insécurité. « *Or l'insécurité, il en faut un peu*, assure-t-il. *Comme la moutarde dans la salade. Trop de sécurité insécurise* »

Est-ce quand l'insécurité l'emporte que tout peut basculer ? Une étude du docteur R. Amiel et de G. Mace-Kradjian montrait, il y a quelques années (7), qu'un enseignant suicidaire sur quatre n'est pas titulaire, tandis que le rapport des titulaires/non-titulaires était de dix pour un environ. Ce qui plaide « *nettement*, écrivaient les auteurs, *en faveur de la plus grande fragilité psychique des enseignants non titulaires* ».

Au cours de l'année 1970-1971, parmi les enseignants, le nombre de suicidés avait été de soixante-dix et celui des suicidants de cent trente et un. « *Nous ne concluons pas*, lisait-on dans la même enquête, *à une facilitation plus marquée chez les enseignants du passage à l'acte suicidaire* ». Le docteur Chanoit confirme aujourd'hui ce diagnostic. Il y a, affirme-t-il, la même proportion de suicides et de tentatives de suicide chez eux qu'au sein des autres catégories professionnelles.

Dans leur quasi-totalité, les suicides demeurent secrets. Chaque année, un ou deux éclatent dans la lumière de l'actualité. Le suicide des enseignants heurte l'opinion, parce qu'il atteint quelqu'un à qui l'on confie des enfants, et que l'on aurait cru préservé, à leur contact.

Mais « *tous ne meurent pas* ». Le protectionnisme du milieu enseignant permet aussi à des sujets menacés de reprendre leur souffle, de récupérer ». D'ailleurs, « *tous ne sont pas frappés* ». Il y a des enseignants heureux...

LA « 28e ACADÉMIE »

L'hétérogénéité des classes de collège, les injures aux jeunes professeurs, l'éloignement : ce sont les raisons de plus en plus invoquées par les enseignants qui demandent un poste au Centre national d'enseignement par correspondance (C.N.E.C., ex-C.N.T.E.). Mais le nombre de postes est le même depuis huit ans : 1 900 dont 1 836 de « réadaptation », c'est-à-dire attribués à des enseignants dont l'état de santé justifie un mode de vie différent. En principe, on ne reste pas plus de trois ans enseignant au C.N.E.C.

Le C.N.E.C. compte 200 000 élèves, du cours préparatoire à l'agrégation et à l'expertise comptable. C'est plus que la moins peuplée des vingt-sept académies.

(1) C'est dans l'un de ces quartiers, la Busserine, qu'un jeune Français d'origine marocaine a été tué le 18 octobre par un C.R.S. (*le Monde* du 21 octobre).

(2) Pour le personnel enseignant du second degré, les termes de comparaison font défaut. En 1975-1976, une enquête sur dix départements faisait apparaître un taux d'absence de 4,59 % dont 3,11 % pour maladie.

(3) Les observateurs ont noté depuis plusieurs années que « la programmation » des accouchements en avril-mai pour les enseignants permet d'enchaîner les congés maternité (seize semaines dont dix après la naissance) avec les vacances d'été.

(4) Selon le docteur Laurence Fradkine, conseiller médical du ministre de l'éducation, depuis quelques années, 70 % des enseignants candidats à un « poste de réadaptation » (qui constitue une position administrative particulière) sont des malades mentaux.

(5) *Pathologie mentale et profession*, par le docteur Pierre Chanoit, et J. Douarin, D. de Parsy, J. Chami, B. Ceballos de Traversa, in *l'Information psychiatrique*, vol. 56, n° 8, octobre 1980.

(6) 4, rue de la Fraternité, 75019 Paris. Tél. : 205-65-07.

(7) *Annales médico-psychologiques*. Tome II, n° 3, septembre-octobre 1972.

Prochain article :

ENSEIGNER OU LA VRAIE VIE

SCIENCES

LA MORT DU PRIX NOBEL DE CHIMIE

Harold Urey était l'un des artisans de la bombe à hydrogène

L'Américain Harold Urey, prix Nobel de chimie 1934 pour sa découverte de l'hydrogène lourd (deutérium), est mort à La Jolla (Californie), mardi 6 janvier, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Né le 29 avril 1893 à Walkerton (Indiana), Harold Urey, chimiste de formation, était diplômé de l'université de Californie (1923). Au cours des années suivantes pendant lesquelles il enseigna dans différentes universités, il pousse les recherches qui vont le conduire à découvrir, fin 1931, l'existence d'un isotope lourd de l'hydrogène — le deutérium — suggérée par R. T. Birge et D.H. Menzel. De 1939 à 1945, il est directeur de recherche dans un laboratoire travaillant pour l'armée et est associé au projet Manhattan qui conduira à la réalisation de la première bombe à hydrogène. Après la guerre, il revient à l'université de Chicago pour y enseigner la chimie jusqu'en 1958. Ce n'est qu'ensuite qu'il rejoindra l'université de la Jolla (Californie) où il restera jusqu'à la fin de sa carrière.

Esprit curieux, Harold Urey s'est penché sur nombre de domaines scientifiques allant de l'entropie des gaz à la structure et au spectre d'absorption des molécules en passant par les changements climatiques de la Terre au cours des âges géologiques et les origines du système solaire. C'est à ce dernier titre qu'il fera partie des quelques privilégiés qui auront la chance de pouvoir étudier les premiers échantillons de pierres lunaires rapportées par les missions Apollo.

Homme de science, mais aussi homme de combat, Harold Urey s'est également distingué à de nombreuses reprises par ses prises de positions tranchées sur des sujets parfois délicats. Déjà inquiet des conséquences que pourrait avoir l'utilisation des forces nucléaires, il avait vivement critiqué les Etats-Unis après le bombardement atomique d'Hiroshima et de Nagasaki. Plus tard, il devait intervenir dans l'affaire Rosenberg en déclarant, après lecture de l'ensemble des dépositions du procès, qu'il ne pouvait calmer ses doutes au sujet du verdict. Il avait, enfin, récemment exprimé ses craintes quant à la multiplication des centrales nucléaires et des graves incidents qu'elles pourraient provoquer.

Pour la commercialisation de la fusée Ariane aux États-Unis

ARIANESPACE S'ASSOCIE AVEC GRUMMAN AEROSPACE

La société de droit français Arianespace, chargée de produire et de commercialiser le lanceur lourd européen Ariane, vient de signer un accord avec la firme américaine Grumman Aerospace pour représenter ses intérêts aux États-Unis. Aux termes de cet accord, Grumman commercialisera les services de lancement d'Arianespace auprès de la clientèle américaine et lui fournira tout le support technique nécessaire.

Pour le moment, les firmes américaines intéressées par le lanceur Ariane n'ont fait que retenir auprès d'Arianespace des créneaux de lancement pour leurs satellites moyennant le paiement d'une caution de 100 000 dollars. Aucune n'a encore transformé ses options en commande ferme et il faudra sans doute attendre les résultats du troisième tir de qualification de la fusée — reporté au mois de juin de cette année à la suite de l'échec du mois de mai 1980 — pour que se concrétisent certaines de ces commandes.

CATASTROPHE

● *Le cyclone tropical Florine* est passé sur la côte est et sud-est de l'île de la Réunion dans l'après-midi du 7 janvier. Les rafales de vent ont dépassé, sur cette région, la vitesse de 150 kilomètres à l'heure. Des routes ont été coupées, ainsi que des lignes téléphoniques. Cinq cents personnes habitant des bidonvilles ont trouvé refuge dans des centres d'hébergement ouverts par les autorités. Les cultures fruitières ont subi des dommages, mais la principale culture de l'île, la canne à sucre, n'a pas souffert puisque la récolte est achevée depuis trois semaines. Les pluies dues à Florine ont permis de reconstituer les réserves d'eau, que la sécheresse avait notablement diminuées depuis plusieurs semaines. — (*Corresp.*)

MÉDECINE

« Le potentiel sanitaire français est mis à sac » estime la C.G.T.

Sur le thème « la santé en péril », M. René Lomet, secrétaire confédéral de la C.G.T., a réuni, le 7 janvier, une conférence de presse au cours de laquelle il a notamment déclaré : « *Jamais n'a existé un tel décalage entre les formidables possibilités ouvertes aux médecins grâce aux découvertes médicales et scientifiques et la politique de santé pratiquée par le pouvoir.* »

M. Lomet et d'autres membres de la C.G.T. ont insisté particulièrement sur deux aspects qu'ils jugent néfastes, de cette politique : les restrictions budgétaires imposées aux hôpitaux et l'application de la nouvelle convention.

Sur le premier point, les responsables de la C.G.T. dénoncent « *les fermetures d'établissements, les suppressions de lits, l'aggravation des conditions d'emploi et de travail des personnels hospitaliers (...), le renvoi prématuré de malades hospitalisés afin de permettre une rotation rapide des lits (...), la transformation des services de personnes âgées en antichambres de la mort, en mouroirs...* ».

Mais, ont ajouté les responsables de la centrale, « *l'agression contre la santé c'est aussi la dangereuse convention médicale signée entre le C.N.P.F., F.O. et une organisation groupusculaire de médecins appliquant avec beaucoup de zèle les directives gouvernementales et patronales* ».

Au total, ont estimé les responsables de la C.G.T., ce dispositif consiste en une « *mise à sac du potentiel sanitaire et social français* ». Aussi ont-ils prévu une série d'actions revendicatives

Le Monde DES LIVRES

Jean Ray ou la passion des mots

● ***Un « Cahier de l'Herne » sur un des meilleurs auteurs de la littérature fantastique***

RAYMOND, JEAN, MARIE DE KREMER, né et mort à Gand en Belgique (1887-1964), on le connaît mieux sous le pseudonyme de John Flanders — sous lequel il publia de nombreux récits destinés à la jeunesse, écrits soit en néerlandais, soit en français — et mieux encore sous celui de Jean Ray — réservé à ses œuvres de langue française où se trouve ce qu'il a donné de meilleur.

Il a failli devenir le grand auteur qu'on entrevoit dans beaucoup de ses textes. Sa vie, qui ne fut point une vie d'aventures, ainsi qu'on l'a un peu trop complaisamment répété — il est vrai qu'il en avait magistralement brouillé les pistes, s'inventant un passé de marin, de mauvais garçon, de bootlegger..., — sa vie, qui ne fut seulement qu'aventureuse, ne le lui a pas permis. Il n'en demeure pas moins qu'il figure parmi les tout premiers auteurs fantastiques d'expression française d'aujourd'hui et que, à ce titre, son importance est indiscutable.

Un délire imaginatif

On ne commença à parler un peu de lui et de son œuvre que lorsque Robert Kanters réédita *Malpertuis* chez un éditeur parisien (1955) — Jean Ray avait alors soixante-huit ans ; on en parla bien davantage après sa mort, quand la « Bibliothèque Marabout » entreprit de regrouper dans seize forts volumes près d'une centaine des aventures d'*Harry Dickson, le Sherlock Holmes américain*, publiées d'abord anonymement en fascicules.

C'est là une longue suite policière et fantasmagorique rédigée si rapidement que le délire imaginatif et l'onirisme, qui y découlent tout naturellement d'une écriture quasi automatique, laissent pantois et émerveillé pour peu qu'on ait le goût de la littérature populaire. Quant à *Malpertuis*, c'est un roman fait de bric et de broc, mais aussi une manière de chef-d'œuvre du fantastique. Certains récits de Jean Ray — *le Grand Nocturne, la Ruelle ténébreuse, le Psautier de Mayence, la Main de Gœtz von Berlichingen* — sont d'une qualité peu commune.

L'auteur s'y montre fou de mots, rares surtout. Il savait les trouver, les choisir, les assembler mieux que personne. Son style flamboyant, baroque, truculent parfois, en a remarquablement tiré parti. Cela nous vaut d'étonnantes images, telles celles-ci : « *Les arbres, exilés sur les mails et les avenues, n'étaient plus que de grêles tracés au fusain et les feuilles mortes acquéraient, au caprice du vent, un maléfique pouvoir de mains à gifles.* » (*Malpertuis.*) N'y a-t-il point là comme une résonance surréaliste ? « *André Breton*, a dit Alain Resnais, *aimait beaucoup* Harry Dickson. »

Aujourd'hui, seize ans après sa mort, Jean Ray prend enfin sa véritable dimension. Un copieux numéro des *Cahiers de l'Herne*, dirigé par Jacques Van Herp et François Truchaud, vient de paraître, qui va efficacement l'y aider.

On trouve d'abord, dans ces quatre cents grandes pages, des témoignages de quelques-uns de ceux qui connurent l'auteur de *Malpertuis*, surtout au soir de sa vie ; puis de bonnes études de l'œuvre et de certains de ses aspects : « Jean Ray ou la cuisine des anges » (Jacques Finné), « l'Ecriture de Jean Ray » (Fernand Verhesen), « l'Univers de Jean Ray » (Jacques Van Herp), etc. On peut cependant regretter que Verhesen n'ait pas exactement perçu l'importance de la passion des mots chez Jean Ray. De même, Van Herp n'a pas suffisamment insisté sur les rapports de Jean Ray et de Gand, cette ville fascinante au moins autant qu'il la vouait parfois aux gémonies. Gand, qui est bien toutes les villes de ses récits, et même le Londres d'*Harry Dikson* — pour qui sait voir.

Il n'empêche que ce *Cahier de l'Herne*, bien qu'on l'eût préféré plus élaboré, plus « construit », est fort intéressant et mérite de retenir l'attention. De nombreux textes de Jean Ray — récits inédits, réflexions sur le métier d'écrivain, fragments où se fait jour un érotisme que nous soupçonnions à peine, — des photographies et des dessins aussi, une bibliographie confuse mais abondante et utile complètent cet ensemble. Ajoutons encore qu'avec des *Repères biographiques* d'une irréfutable précision, Marc Vuiljsteke, jetant bas la légende, nous dit, enfin, ce que Jean Ray fut vraiment : écrivain et journaliste durant près d'un demi-siècle.



★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

La gloire pourtant, ou ce qui en tient lieu, lui vint tard et parcimonieusement. Mais d'autres travaux paraîtront prochainement, qui lui seront aussi consacrés. Un monument commence à prendre forme : le présent *Cahier de l'Herne* en est la première pierre.

ROLAND STRAGLIATI.

★ L'HERNE, N° 38 : JEAN RAY, publié sous la direction de Jacques Van Herp et François Truchaud. Editions de l'Herne, 415 p. Environ 129 F.

La plupart des œuvres de Jean Ray sont aujourd'hui rééditées par la Librairie des Champs-Elysées (Editions du Masque). Trois recueils, signés John Flanders, figurent dans la collection 10/18.

Falstaff chez les Soviets

● ***Un pudding de nuits blanches et de marché noir***

PROFESSEUR, journaliste, mélomane, grammairien, globe-trotter, Anthony Burgess vit pour deux et écrit pour quatre. S'il met les bouchées doubles, c'est sans doute pour rattraper le temps perdu par six années passées dans l'armée, pendant et après la seconde guerre mondiale.

Il approchait de la quarantaine quand il a publié son premier livre, aussitôt suivi d'une kyrielle d'autres, publiés sous divers pseudonymes afin de ne pas effaroucher les critiques qui les recevaient parfois par lot de trois. Mais sa verve inimitable ne trompa jamais ses lecteurs et le succès de l'« *Orange mécanique* » (1962) lui permit de renoncer aux déguisements. Aujourd'hui, à soixante-trois ans, il assouvit en toute liberté sa vocation d'homme-orchestre, du haut d'une pyramide de plus de quarante volumes, dont onze seulement ont été traduits en français.

Du miel pour les ours date de 1963 et appartient au rayon des farces. A l'heure de la détente, le capitalisme et le communisme se font des politesses sous l'œil goguenard de Khrouchtchev. Parmi les touristes-pèlerins venus saluer la patrie de la révolution, Burgess glisse un mauvais esprit, Paul Gussey, antiquaire britannique en « mission de marché noir ». Mais cette entreprise douteuse repose sur de nobles mobiles : accomplir les dernières volontés d'un ami mort en retrouvant les traces d'un musicien maudit et en vendant des robes en diamion au bénéfice de la clandestinité. Et qui reprocherait au courageux intermédiaire de prélever sa commission au passage ?

Malheureusement, Gussey n'est pas l'homme de l'emploi. Sur le bateau qui l'entraîne vers l'aventure, des appréhensions le rongent qu'il tente en vain de noyer dans l'alcool ou d'étouffer dans les bras de sa belle épouse américaine. « *Tchaïka, Tchaïka !* », lui crient les mouettes de la Baltique pour saluer son arrivée à Leningrad.

A peine a-t-il mis pied à terre que les ennuis commencent. D'abord, un douanier lui confisque la colle qui sert à maintenir en place ses fausses dents. Avec des bouts d'allumettes, il se confectionne des cales qui bloquent ses incisives baladeuses, mais qui lui blessent les gencives et déforment son accent. Or, Anthony Burgess, linguiste chevronné dont les photos nous révèlent la dentition de cannibale, sait qu'une erreur de prononciation peut conduire aux catastrophes. Il enlèvera donc tour à tour à son héros : sa femme, ses valises, ses économies et sa liberté.

En revanche, Gussey découvrira l'âme russe. Lui qui s'attendait à rencontrer des hommes nouveaux dans un pays neuf s'enfonce dans une sorte d'enfance éternelle peuplée de grand-mères et d'ogres. Sa présence éveille des convoitises qui l'étonnent. Voilà des gens qui ont « *le monopole de la vérité, du beau, du bien. Que veulent-ils de plus ? Ses vêtements, ses bagages en peau de porc.* » Et aussi l'air d'ailleurs, les dernières modes ou gadgets qui circulent de l'autre côté du rideau de fer. Est-ce à dire qu'ils ne possèdent rien ? Si, la femme de Gussey leur reconnaît le privilège de l'amour. « *C'est à peu près tout ce qui leur est resté pour les soutenir à travers leurs terribles mutations historiques. Et je suppose que l'amour a presque disparu d'Angleterre et des Etats-Unis, à cause de la facilité de s'y procurer d'innombrables substituts.* » Désormais, elle entend vivre à la chaleur de cette tendresse, de cette compassion qu'incarne une jeune doctoresse soviétique, alors que son mari, définitivement édenté par un ultime passage à tabac, regagne la maussade Angleterre.

On voit que la farce débouche, comme au Moyen Age, sur une moralité. Burgess renvoie dos à dos capitalistes et communistes. A chacun ses péchés, ses circonstances atténuantes, ses bourreaux et ses martyrs. Telle est la leçon que reçoit, en échange de ses illusions perdues, celui qui se targue d'apporter « *du miel aux ours* » ou des perles aux cochons. Hortense Chabrier et Georges Belmont ont réussi à traduire dans un français multicolore ce rappel à l'ordre de la charité écrit en « anglorusse ».

GABRIELLE ROLIN.

★ DU MIEL POUR LES OURS, d'Anthony Burgess. Editions Acropole, 331 pages. Environ 65 F.

Une méditation sur la mort

● ***Les pensées de Pierre-Albert Jourdan***

PIERRE-ALBERT JOURDAN fait partie de ces auteurs, trop rares, que la notoriété n'attire pas. Elle les rebuterait plutôt. Il n'y voit sans doute qu'une illusion fâcheuse, risquant de fausser le jugement que l'écrivain porte sur lui-même ; elle l'invite, en effet, à se considérer comme un homme public, et non plus comme l'entremetteur de tous les secrets. Loin du bruit et des vanités de la mode, Pierre-Albert Jourdan poursuit une œuvre austère, mais d'une grande séduction, car elle associe la profondeur à la simplicité.

Cet hiver, il publie *l'Angle mort*, son quatrième recueil d'aphorismes, après *la Langue des fumées* (1), *le Matin* (2) et *Fragments* (3). C'est, presque entièrement, une méditation sur l'infortune de mourir. « La main, dit Pierre-Albert Jourdan, trace un signe dans l'air. Nous avons convenu qu'elle prolongeait ainsi l'adieu. Mais nous ne savons rien de l'adieu. La main s'immobilise. L'escrimeuse a fait mouche. » Ailleurs, il note : « Même sommaire tu auras droit à ta toilette », car « il semble que l'entourage veuille effacer l'indécence du mourant. »

Quoiqu'il s'efforce d'« imaginer le cadavre comme une farce que l'on se joue », Pierre-Albert Jourdan ressent « une douleur insupportable » en songeant qu'il devra « tout quitter ». Cette pensée fait tressaillir toutes les autres. « Elle sourd constamment du paysage contemplé, des êtres autour de soi. Mais elle ne les détruit pas, elle les fait venir à la beauté. » L'auteur sait qu'on « oublie de vivre », lorsqu'on oublie la mort. Aussi voudrait-il, dominant ses craintes et ses tourments, envisager celle-ci avec sérénité. « Un peu de maintien n'est jamais qu'un peu d'acceptation », dit-il. Ou encore : « Celui qui absorbe les restes du soleil en silence n'attend rien », connaissant la vanité de ses prières, de ses révoltes et de ses larmes. Une sagesse fragile, guettée par l'inquiétude comme par un oiseau de proie, s'affirme dans le livre de Pierre-Albert Jourdan, selon l'enseignement des anciens philosophes chinois, qui pensaient que mourir c'était rentrer chez soi...

L'auteur évoque, aussi, le naufrage des amours et des amitiés, avec beaucoup de justesse et d'émotion : « Nous en parlions quelquefois entre nous. » Entre nous il y avait ce vide qui était notre négation, qui nous appelait, et nous, nous espérions faire revivre par le souvenir un peu de la chaleur perdue. Nous étions là, désemparés. Entre nous ce vide nous dépouillait sans que nous nous en apercevions. Nous n'étions qu'une épaule adossée à la nuit. » On admire la discrétion de cette sorte d'aveu, dans une époque où les sentiments se trahissent, trop souvent, de la pire manière. Il faut la retenue de Pierre-Albert Jourdan pour désigner le mystère sans l'amoindrir. « Passer outre, écrit-il : c'est la devise qui flotte sur ton corps comme un sourire indéfinissable. »

FRANÇOIS BOTT.

(1) José Corti.
(2) Chez l'auteur.
(3) Editions de l'Ermitage. Voir « le Monde des livres » du 3 août 1979.

★ L'ANGLE MORT de Pierre-Albert Jourdan. Diffuseur Librairie Tschann, 84, boulevard Montparnasse, Paris 75014. Environ 30 F.

« Dieu, sa vie, son œuvre », de Jean d'Ormesson

Un sacré tintouin

LE titre du dernier livre de Jean d'Ormesson, reconnaissez qu'il est drôle. Qui plus est, ajusté. C'est bel et bien du créateur et de la création qu'il s'agit. Thème de canular par excellence, puisqu'on peut tout en dire, et le contraire. Mais la connotation scolaire prévient loyalement les nombreux lecteurs du très romanesque *Plaisir de Dieu* qu'il va falloir retourner sur les bancs du lycée. *Dieu, sa vie, son œuvre* est à la classe de philo ce qu'était à celle d'histoire *la Gloire de l'Empire*.

Pour les deux tiers, le livre pense. En se jouant, car c'est la marque profonde de l'auteur, sa politesse, mais enfin il pense ferme. Dans la belle tradition de l'enseignement libéral, et vu le sujet, les questions l'emportent sur les réponses. En gros, toutes celles qu'on se pose en terminale. Pourquoi y a-t-il un univers plutôt que rien ? Ce monde peut-il être sans cause ? Son auteur, présumé parfait, a-t-il voulu le mal qui nuit tant à son « image », comme on dit maintenant ? A-t-il hésité à nous laisser libres d'écrire une histoire ? Compte-t-il arrêter l'expérience un jour prochain ?...

ET d'abord, existe-t-il ? Sous une des identités dont on l'a affublé, horloger des raisonneurs ou barbu des Eglises, d'Ormesson ne se prononce pas. Si, en revanche, vous appelez Dieu le tout auquel chacun de nous appartient, le temps et l'espace qui nous portent, la nature, l'histoire, la cohorte des hommes passés et futurs, le hasard, la nécessité, l'absurde sur lequel les incroyants se cassent le nez, et j'en passe, alors d'Ormesson fait plus que d'y croire : il le supplie et lui rend grâce.

De même, si on nomme Lucifer l'« autre » sans qui il n'y aurait pas eu d'univers distinct de la divinité, ni de dialogue avec elle, l'auteur est tout prêt à lui faire une place dans sa petite théodicée portative.

Et pourquoi, direz-vous, ce mémento d'agrégé enjoué ? Nous y arrivons. Pour permettre, à l'écrivain qu'il est devenu, d'y aller de son œuvre maîtresse sur l'indicible geste divine.

par Bertrand Poirot-Delpech

Homère, Dante, Milton et Chateaubriand se sont risqués sur ces hauteurs, Carpaccio et Michel-Ange aussi : pourquoi pas moi ? C'est dit avec tous les doutes et les sourires voulus, mais l'ambition est celle-là : prendre rang et date dans la mémoire culturelle au rayon des monuments qui espéraient embrasser l'aventure divine et humaine, du plus haut qu'il se peut !

ON n'a jamais parlé de ces choses que par paraboles ou fictions. Comme d'Ormesson est romancier de son métier, sa Sixtine à lui sera un catalogue de ce que le créateur avec un petit « c » peut faire avec le seul secours des mots. De même que *la Gloire de l'Empire* visait à épuiser toutes les histoires possibles, *Dieu, sa vie, son œuvre* prétend résumer tous les romans imaginables — cela dit, répétons-le, avec quatorze points d'auto-ironie.

Parmi les licences du romancier, il y a celle de mentir effrontément dans les marges de l'histoire. Beaucoup d'auteurs en usent, ces temps-ci : Dutourd récrit Conan Doyle, Tournier les Evangiles, Boisdeffre Gœthe ; et je crois savoir que la liste n'est pas close. Le plaisir de d'Ormesson, on l'a vu avec ses autres livres, est de donner des coups de pouce malicieux aux successions et aux accidents de lignées qui sont, à ses yeux, les moteurs de l'histoire.

Les deux espèces de canevas romanesques qui s'intercalent entre ses considérations théologiques procèdent de ce goût espiègle pour les retouches généalogiques. Le « nègre » qui finira par épouser une bourgeoise de Pontarlier et par incarner tous les terrorismes a du sang Vaudreuil dans les veines (cf. *le Plaisir de Dieu*), il a traversé l'Atlantique sur l'*Apollon* commandé par le père de Chateaubriand, il a secondé Toussaint Louverture, et aimé la future Pauline Borghèse... Comme le beau monde est petit !

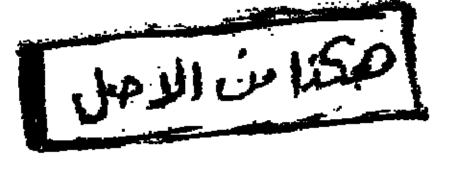
TOUJOURS plus fort : Hortense Allart, une des maîtresses de Chateaubriand qu'on a donnée pour la fille de Bernadotte, de Murat et même de Napoléon, ne serait autre — vous êtes assis ? — que la fille de Henry Beyle et la sœur de Fabrice del Dongo. Stendhal, beau-père du vicomte par la main gauche, qu'est-ce que vous dites de ça ?

Au vrai, rien ne s'y oppose. Sans qu'il y ait besoin d'invoquer l'érudit imaginaire de *la Gloire de l'Empire*, les grands stendhaliens, Martineau, Chuquet, Royer, Vermale, ont tous séché sur l'identité du lieutenant Robert du début de *la Chartreuse de Parme*. (Voir La Pléiade, page 1381 !). Stendhal a donc pu se peindre sous les traits de l'officier, et séduire la mère d'Hortense, à la Scala de Milan, vers 1800. Au cas où les spécialistes chipoteraient, je signale à d'Ormesson qu'en préface à la Correspondance de Stendhal (Michel Lévy, 1855, page XII) Mérimée fait état d'une confidence de son ami Beyle sur un « *amour secret* », en Italie, à l'époque idoine...

C'est à Chateaubriand, lui-même, sa vie, son œuvre, que d'Ormesson réserve ses talents de fieffé brodeur, mêlant à l'exact l'exquis invérifiable. Le tombeau de Pauline de Beaumont, à Saint-Louis-des-Français, et un tableautin de la Villa Médicis attestent, je les ai revus il n'y a pas huit jours, que le Saint-Siège fermait les yeux sur les aventures de l'ambassadeur de Charles X, et que la Villa lui faisait fête ; mais quant à savoir s'il a fait, dit et pensé tout ce que lui prête l'auteur, notamment laquelle de ses trois morts fut la bonne, à vos Malet-Isaac, à vos Lagarde-et-Michard !

POURQUOI une chronique rêvée de Chateaubriand à Rome, à propos de la biographie de Dieu ? Pourquoi pas ! La vie de l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* récapitule assez bien ce que peut être l'histoire du monde, d'un homme et Rome ce que les artistes ont su inventer de mieux.

(*Lire la suite page 12.*)



Un sacré tintouin

(Suite de la page 11.)

On sent surtout une tendre prédilection du comte Jean pour le vicomte François-René, ambassadeur, pair de France, écrivain de génie, tout occupé, avec succès, de gloire et d'amours, couvert de femmes, d'honneurs et d'absolutions. (Il paraît que le poste d'ambassadeur, au palais Farnèse, va être vavant. Au lieu d'y mettre un diplomate à l'ancienneté, ou un ancien ministre à l'usure, que n'y envoie-t-on un de nos grands amoureux de l'Italie, fils et neveu de représentants là-bas, à l'habit déjà chamarré ? Quel bonheur ce serait de le voir régaler d'anecdotes les belles Romaines, sous le plafond coquin du Carrache !)

En Chateaubriand, l'auteur voit s'incarner son idéal du talent qui réussit, du bonheur scandaleux et gai. Au fond, pour lui, l'histoire est moins faite de statistiques, de divisions en classes et d'efforts obscurs que de coups de foudre entre jeunes gens huppés, beaux, bénis des dieux et contents de l'être !

C'EST à cause de l'amour ainsi entendu que Dieu, à la fin du livre, décidera de faire qu'il y ait quelque chose au lieu de rien. Un amour dont d'Ormesson a titré naguère qu'il était d'abord un « plaisir », et qui ne se dédit pas. Amour masqué de carnaval, dieu du jeu autant que du don. « *Nous sommes faits*, est-il dit, *pour rire, oublier, jouer à la balle* » ; rester en enfance, montrer Rome à une fiancée...

Le jeu ! Du titre à la dernière ligne, *Dieu, sa vie, son œuvre* joue sur tout : le vertige des possibles, l'ambiguïté des tons, l'étourdissement des références et des énumérations, le biseau des glaces. Le rêve de l'auteur serait d'habiter ces miroitements comme Vélasquez ceux des *Ménines*. Dire tout et le contraire, être tout et le contraire, Dieu et Lucifer, le bon et le mauvais, le puissant et le faible, le riche et le pauvre, l'homme d'ordre et le révolté, tout exprimer, tout concilier. Imaginez un précis de théologie qui serait écrit comme un envoi de comédie : ça ou autre chose, comme il vous plaira... Est-ce bien sérieux ?

LES lecteurs qui attendaient une suite à la saga des Vaudreuil vont tiquer, de même que les amateurs de cosmogonie, même avec poignées. Autant dire que d'Ormesson a pris un petit risque. Comme romancier, il se met dans la situation, jugée par lui-même périlleuse, de ne pas assez cacher son savoir et son art, de trop intervenir, de ne pas laisser à ses inventions le temps de s'incarner et de prouver, d'elles-mêmes, ce qu'il a envie de dire. Bref, si Dieu se tait, son prophète, passablement, bavarde !

Mais quoi ! Tenir à bout de bras, à la veille d'être, l'univers, l'humanité, les mots, le sens, et un raton laveur, comme aurait dit Virgile, c'est « *un sacré tintouin* » ! Le tour de force est là, ainsi qu'une certaine émotion inquiète, sous la jonglerie, et un si formidable amour de notre littérature, en particulier du dix-neuvième siècle, qu'on a envie de s'y replonger.

Dieu, sa vie, son œuvre fait mieux que de contenir tous les livres : il y renvoie. BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ DIEU, SA VIE, SON ŒUVRE, de Jean d'Ormesson. Gallimard, 498 pages, environ 65 F.

la vie littéraire

Les cartes postales de Giraudoux

Peut-être parce qu'il regrettait qu'on n'eût aucun autographe de Molière, à part une signature sur une facture, Louis Jouvet gardait et classait tout, le moindre billet, la moindre carte postale.

Des cartes postales, Jean Giraudoux, qui voyageait sans cesse en sa qualité d'inspecteur des ambassades, en envoyait beaucoup. Des messages d'amitié, certes, mais à peu près aussi intéressants que « *Bon souvenir de Bali* » ou de San-Francisco. La publication de la correspondance entre Giraudoux et Jouvet a réclamé un minutieux travail pour un résultat assez mince, heureusement relevé par une longue lettre de Jouvet à la lecture de *Judith*, où l'on voit comment il questionnait une pièce et cherchait à en saisir tous les sens. Jouvet a monté *Judith* au Théâtre Pigalle en 1931. Dix ans plus tard, il déclarait : « *C'est une pièce qui ne marche pas. J'ai cherché. Je n'ai pas encore trouvé par où elle pèche. C'est mystérieux, une pièce.* »

L'auteur du recueil assure dans sa préface que cet échange de correspondance vaut par le non-dit plus que par le dit. Peut-être, mais, pour les non-initiés, ce non-dit risque de rester inaudible.

CHARLOTTE DELBO.

★ Correspondance entre Jean Giraudoux et Louis Jouvet. Cahiers Jean Giraudoux, 9, Grasset, 159 pages.

Qui connaît Sylvain Pitt ?

Charles-Albert Cingria conservait jalousement un panier japonais rempli de calepins, de liasses, de grimoires, menue monnaie d'un trésor perdu de « 700 cahiers pleins de dessins et d'inscriptions toutes chaudes de chaque aujourd'hui depuis 1880 ». Ce fatras d'écritures était le dernier message d'un marginal prophétique, presque anonyme, faisant métier de chanson populaire et de pédagogie sauvage, à l'aube du vingtième siècle (1860-1919). Qui connaît Sylvain Pitt ? Doris Jakubec, scrutant ce legs énigmatique, a redonné vie à un personnage hors du commun, à une aventure modeste et fascinante. C'est que Pitt, fils d'un petit instituteur de l'Oise, porte témoignage au jour le jour d'une expérience effrénée de la liberté.

Cette quête commence par la mort d'une mère, et par les désarrois d'un séminariste sans vocation. La foi du charbonnier, mais foi en l'homme, et l'amour émerveillé de la vie animeront ce solitaire intraitable. Professeur à Etampes, Pontoise, Coulommiers, sa pédagogie libertaire sera en horreur à l'enseignement officiel et à ses dignitaires. Précepteur de fils de riches, surveillant d'institut pour enfants pauvres, secrétaire à l'université populaire de Georges Deherme, pionnier des vacances ouvrières ou créateur d'un atelier de couture utopique (égalité des salaires et journée de huit heures), Pitt est insatiable d'échecs et d'optimisme. Un optimisme braqué sur l'avenir, et qui enlève à l'échec son amertume.

Les carnets de Pitt sont traversés de superbes éclairs, mais sa véritable œuvre, celle à laquelle s'attache D. Jakubec, il l'a vécue sans avoir eu le temps de l'écrire. C'est cette aventure intérieure de grand style qui lui a valu l'amitié de Cingria, de Francis Jammes, et surtout de Claudel, avec qui le lecteur de ce beau livre pourrait dire : « Combien je désirerais avoir pour compagnon cette âme forte... ». (*Sylvain Pitt ou les avatars de la liberté, une vie à l'aube du vingtième siècle,* de Doris Jakubec. Editions universitaires, Fribourg.)

ROLAND CHOLLET.

Dirty, je suis pour...

S'ouvrant sur le frontispice mortuaire d'un masque noir et blanc de Marta Kuhn-Weber, cette quatrième et double livraison de la revue *Dirty* confirme l'importance de ce lieu ouvert aux tentatives les plus diverses et les plus novatrices de ce que nous pourrions appeler l'*écriture contemporaine*.

Sous la subtile férule de Frédéric-J.-M. Bergougnioux, chaque numéro s'articule autour d'un thème. Après *la nudité*, voici donc *la beauté/le suicide* magnifiquement « traversés » par de forts textes distribués sur 154 pages grand format.

Un copieux dossier Ezra Pound, outre la publication des « Cantos Dynastiques LII et LXI », regroupe des interventions de G. Lely, D. de Roux, Allen Ginsberg, P. Rival... tandis que Hubert Juin nous fait découvrir un texte de Joris-Karl Huysmans : « Sainte Lydwine de Schiedam ».

Cette cohabitation éphémère et quelque peu étrange entre l'auteur de l'*ABC de la lecture* et celui de *A rebours* marque très exactement le projet de la revue : proposer, contre tout sectarisme ou dogmatisme, le seul et unique plaisir de lire. Sollers, Andres, Minière, Lemaire répondant ainsi aux interventions plastiques de Michel Husson, Frédéric Garnier, et cela pour la plus grande joie du lecteur enfin déculpabilisé de prendre son plaisir là où l'envie le pousse. A suivre passionnément ! GERARD DE CORTANZE.

20, rue Joseph-Delon, 92160-Antony.

Le baiser au cancéreux

On se souvient de la réaction du lépreux dans *le Diable et le bon Dieu*, lorsque Goetz, converti à l'amour du prochain, veut l'embrasser : « *Pas sur la bouche, pouah !* » Si Fritz Zorn, l'auteur de *Mars* (Gallimard, 1979), avait survécu à sa maladie, il aurait sans doute apprécié de la même manière le « baiser au cancéreux » que lui administre Monique Verrey sous la forme d'une lettre humaniste et larmoyante publiée en guise de préface à l'un de ses récits posthumes (Monique Verrey : *Lettre à Fritz Zorn*, et Fritz Zorn, *le Premier Puzzle de Zurich*, L'Aire Lausanne, « Dossiers Z », 96 pages). Zorn ne nous a pourtant pas laissé la ressource de nous appitoyer sur son sort : il a fait de son cancer la plus terrible des accusations, contre sa famille, qui l'a « éduqué à mort », contre la classe bourgeoise à laquelle il appartient, contre la Suisse, contre la société. « *Je suis le déclin de l'Occident* », proclamait-il superbement. Ce qui est pitoyable, en revanche, c'est la tentative de Monique Verrey de faire passer *Mars* pour l'effet d'une carence affective à laquelle elle se reproche, tardivement, Dieu, merci, de ne pas avoir remédié ! Quant à la traduction qu'elle propose du récit inédit de Zorn, disons par euphémisme qu'elle fait ressortir la qualité exceptionnelle de celle que Gilberte Lambrichs avait donnée de *Mars*. Cette publication inaugure une nouvelle collection, « Dossiers Z » (Z comme Zorn, c'est-à-dire colère, précise l'éditeur). Puisse le second dossier annoncé sur Zurich et sur Zorn honorer cette fois le titre de la collection !

MICHEL THEVOZ.

vient de paraître

Romans

BERTRAND BLIER : *Beau-père.* — Ce qui arrive quand le héros tombe amoureux d'une femme déjà mère d'un enfant... Par l'auteur des *Valseuses*. (Laffont, 226 p.)

JEAN CAYROL : *L'Homme dans le rétroviseur.* — L'auteur définit ainsi son nouveau personnage : « *Nomades des siècles, vagabond de la mémoire des autres, mendiant du temps passé* ». (Le Seuil, 218 p.)

PIERRE MOUSTIERS : *Le Cœur du voyage.* — Le voyage en Provence et l'éducation d'un jeune homme sous le Directoire. (Le Seuil, 286 p.)

GEORGES PIROUÉ : *A sa seule gloire.* — Quand le fils aîné de Jean-Sébastien Bach entreprend de raconter la vie de son père... (Denoël, 274 p.)

Nouvelles

JACQUES MERCANTON : *Récits et nouvelles.* — Le premier tome des œuvres complètes de cet écrivain suisse francophone, avec une préface de Jacques Chessex. Neuf autres volumes suivront. (Ed. de l'Aire, Lausanne, 420 p.)

Biographie

PIERRE PETITFILS : *Verlaine.* — Les visages contradictoires de Paul Verlaine : le poète délivré de sa légende (Julliard, 508 p.)

Critique

PAUL NOUGÉ : *Histoire de ne pas rire.* — Les œuvres théoriques d'un surréaliste belge, mort en 1967. Collection « Cistre, Lettres différentes », Ed. L'Age d'homme, Lausanne.)

JEAN-CLAUDE RENARD : *Une autre parole.* — Neuf essais où l'auteur s'interroge sur « le langage poétique ». (Le Seuil, 156 p.)

Entretiens

PIERRE DE BOISDEFFRE : *Goethe m'a dit.* — Dix entretiens imaginaires avec l'auteur de *Werther* sur les sujets les plus divers : l'Europe, le christianisme, l'amour, etc. (Ed. Luneau-Ascot, 332 p.)

JEAN-LOUIS EZINE : *Les Ecrivains sur la sellette.* — Ajar, Modiano, Sagan, Aragon, Le Clézio, Durrell, Simenon et beaucoup d'autres, interrogés par un journaliste des *Nouvelles littéraires*. (Le Seuil, 298 p.)

Essais

LEO BERSANI : *Baudelaire et Freud.* — Convergences et divergences de la littérature et de la psychanalyse, par un professeur de l'université de Californie. (Trad. de l'anglais par Dominique Jean. Ed. du Seuil, 156 p.)

CORNELIUS CASTORIADIS et DANIEL COHN-BENDIT : *De l'écologie à l'autonomie.* — La transcription des débats qui eurent lieu à Louvain-la-Neuve, en février 1980, et qui traitèrent de la lutte antinucléaire, de l'écologie et de la politique. (Ed. du Seuil, 125 p.)

PIERRE PÉJU : *La Petite Fille dans la forêt des contes.* — Pierre Péju propose une interprétation des contes traditionnels qui diffère totalement de la démarche psychanalytique de Bruno Bettelheim, en mettant l'accent sur les métamorphoses des personnages comme signes de leur évolution créatrice. (Ed. Robert Laffont, 296 p.)

CHRISTOPHER LASCH : *Le Complexe de Narcisse.* Le sous-titre du livre : *La Nouvelle Sensibilité américaine.* — Dans cet essai, qui a été un best-seller outre-Atlantique dès sa parution, Christopher Lasch montre à quel point l'Amérique a changé. Une société qui était encore conquérante dans les années 60 est désormais avant tout préoccupée d'elle-même. Partout, dans l'éducation, la politique, le sport, la vie affective, règne le culte du « moi ». (Traduit de l'américain par Michel L. Landa. Robert Laffont, 340 p.)

GILBERT DURAND : *L'Ame tigrée.* — Le retour des mythes et leur importance décisive pour l'équilibre de nos sociétés, par un grand spécialiste de l'imaginaire. (Bibliothèque Médiations, Denoël-Gonthier, 210 p.)

CLAUDE KAPPLER : *Le Monstre.* — Une critique de nos fantoches érigés en divinités maléfiques. (P.U.F., 276 p.)

MICHEL VOVELLE : *De la cave au grenier.* — Un itinéraire à travers la Provence du dix-huitième siècle qui, de l'étude rigoureuse des infrastructures économiques et sociales, conduit l'auteur à l'histoire des mentalités. (Ed. Fleury (Québec) ; diffusion en France : Edisud, 485 p.)

Humour

CLAIRE BRETÉCHER : *La Vie passionnée de Thérèse d'Avila.* — Sous le crayon de Bretécher, Thérèse est devenue l'héroïne d'une bande dessinée burlesque. (Editée par l'auteur. B. Diffusion, 40, bd Saint-Germain, 75005 Paris, 50 p. couleurs.)

en poche

POUR GARDER LE MORAL DEVANT LA POLICE...

DANS la présentation de son *Guide du citoyen face à la police*, Denis Langlois a heureusement introduit deux sages préceptes trop souvent oubliés : « *La démocratie réclame une vigilance de tous les instants... C'est de l'ignorance de nos droits que l'arbitraire tire sa plus grande force.* » En d'autres termes, on ne mérite ses droits que si l'on s'en sert. Encore faut-il les connaître. Denis Langlois les rappelle, dans une langue claire et accessible à tous ceux que le galimatias juridique étourdit. Que ce soit dans la rue — à pied ou en voiture — le citoyen s'expose aux remontrances rarement enjouées de la maréchaussée. Même chez soi, la police peut faire irruption. Au commissariat, le terrain est encore moins propice aux échanges affectifs. Bref, on n'est tranquille nulle part.

Denis Langlois répond aux interrogations des gens honnêtes — espèce sensible — menacée et à protéger. Par exemple : Un policier a-t-il le droit de demander les papiers d'identité ? Quand se rend-on coupable de rébellion, de violences ou d'outrages à agents ? Quand peut-on vous arrêter dans la rue ? A-t-on le droit d'y manifester ? Qu'est-ce que la loi anti-casseurs ? Peut-on fixer librement son domicile ? A-t-on le droit de fouiller votre voiture ? Comment doit-on être traité durant une garde à vue ? etc... A ce guide du comportement, l'auteur a ajouté une série d'adresses, « utiles », d'organisations préoccupées par les droits du citoyen.

En ces temps de « bavures » et de douloureuse incompréhension, on conseillerait volontiers aux forces de l'ordre d'user de ce petit livre comme d'un bréviaire, et de se référer sans cesse à la question 19 : quand un policier peut-il faire usage de son arme ?

BERNARD ALLIOT.

★ GUIDE DU CITOYEN FACE A LA POLICE, de Denis Langlois. Le Seuil, 192 pages.

● *Parmi les rééditions : l'Ami*, roman de Louis Nucera *(Le Livre de poche)*.

en bref

● L'ASSOCIATION POUR L'ETUDE ET LA DIFFUSION DE L'ŒUVRE DE GEORGE SAND publie une revue trimestrielle consacrée à la romancière. Le n° 9 retrace les visites que fit George Sand aux Charmettes (demeure de J.-J. Rousseau). Les deux précédents traitaient de George Sand et du compagnonnage (n° 7) et des rapports de la romancière avec J.-J. Rousseau (n° 8).

Prix du numéro : 25 F. - Abonnement 1981 : 78 F. (Association pour l'étude et la diffusion de George Sand. Bibliothèque Pablo-Neruda, 15-17, place Beaumarchais, 38130 Echirolles.)

● LA SOCIETE DES GENS DE LETTRES a attribué une série de prix. Parmi ses lauréats figurent notamment François Weyergans, prix Raoul-Gain, pour « les Figurants » (Balland), et Philippe d'André, prix Lise-Lamarre, pour « le Cabanon » et « les Ruses de l'assaillant » (Laffont), ainsi que Karine Berriot, prix Anaïs-Ségalas, pour « Parlez-moi de Louise » (Le Seuil). Le prix d'histoire Hypolyte-Castille récompense Jean Déridan pour « le Chemin de la défaite » (Plon). Enfin, Alex Vassilieff reçoit le prix Hubert-Gildaz pour « le Pacha » (Grasset).

En poésie, le prix Alfred-Droin a été décerné à Robert Vigneau pour deux recueils, « Bucolique » et « Elégiaque » (Gallimard), et le prix Yvonne-Lenoir à Jean-Pierre Colombi pour « Leçon de ténèbre » (Gallimard).

● LES LIBRAIRES ont retenu neuf romans pour leur pri: qui sera décerné au printemps : « Si belles et fraîches étaient les roses » de Nella Bielski (Mercure de France), « le Garçon sur la colline » de Claude Brami (Denoël), « Blackbird » de Tony Cartano (Buchet-Chastel), « la Forêt d'Iscambe » de Christian Charrière (Lattès), « Ouregano » de Paule Constant (Gallimard), « Fleur de pêche » de Geneviève Dorman (Le Seuil), « le Rire de Caïn » de José-André Lacour (La Table ronde), « Désert » de J.-M.-G. Le Clezio (Gallimard), et « la Dernière Fête de l'Empire » d'Angelo Rinaldi (Gallimard).

● LA GRIVE, revue de la Champagne et des Ardennes, consacre une partie de son dernier numéro à Roger Vailland (33, avenue Forest, 08100 Charleville-Mézières).

● L'ACADEMIE SUEDOISE DE LA BANDE DESSINEE a décerné son prix annuel — une statuette — au dessinateur belge André Franquin, le créateur de « Spirou » et de « Gaston La Gaffe ». Le dessinateur français Jean Giraud a été couronné pour sa série consacrée aux « Aventures de Blueberry ».

● « LE FANTASTIQUE DANS LA POESIE FRANÇAISE » est le titre d'une anthologie poétique établie par Alain Mercier (Editions la Pibole-Jean Gouézu). Des poèmes de plus de cinquante auteurs, du XV[e] siècle à nos jours, mettent en évidence la poésie du fantastique. De brèves notices éclairent sur les auteurs cités.

essais

La façon de François Roustang

● *La dissidence est-elle le prix de l'originalité ?*

EN exergue à son dernier livre, le psychanalyste François Roustang a mis la réponse du champion de tennis Jimmy Connors à la question d'un journaliste qui lui demandait quelle épitaphe il souhaiterait voir gravée sur sa tombe : « *Je la voudrais dans le style : Il est né en 1952. Mort en... A sa façon.* »

François Roustang a une façon bien à lui, à la fois originale et insolente, d'envisager l'histoire de la psychanalyse. On se souvient sans doute qu'il y a quatre ans son essai *Un destin si funeste* (1) avait provoqué quelques remous dans les milieux analytiques : il y ridiculisait, entre autres, ses confrères lacaniens, qu'il décrivait comme des perroquets prétentieux, bavards et fanatiquement attachés aux basques de leur maître comme des enfants aux jupes de leur mère.

On se tromperait lourdement cependant en faisant de François Roustang un adversaire de la psychanalyse. Certes, il raille ses sectes (et quel esprit libre ne s'en réjouirait ?) ; certes, il nie sa scientificité (et comment lui donner tort ?) ; certes, il critique son mode de transmission (comme, d'ailleurs, à peu près tout le monde) ; certes, il redoute que le patient, après avoir été exproprié de lui-même par son entourage, ne le soit aussi par la théorie (et, là, il ébranle les tables sacrées freudiennes). Mais ses réserves visent en définitive à rendre la relation analytique plus libre et plus féconde.

Deux exemples permettront peut-être d'illustrer la démarche de François Roustang. Le premier concerne la guérison en analyse. Pour Freud, elle est rendue possible par le travail d'interprétation, voire par les constructions de l'analyste, travail qui a pour finalité de rendre l'inconscient conscient. Hélas ! il arrive trop souvent de constater que comprendre ne sert à rien, que savoir comment on fonctionne, ce que l'on répète, ne modifie rien d'essentiel ! « *Par contre*, écrit Roustang, *si l'on réussit à susciter une production onirique ou fantasmatique qui rend manifeste un état de régression jusqu'alors inaccessible, des remaniements s'opèrent sans qu'il soit possible au psychanalyste de produire un système de références qui englobe le dire du patient. Comme si ce qui était atteint par ce dernier, à travers ses formulations étranges, devenait pour lui une nouvelle assise et de nouvelles racines. Il s'agit non pas tant de faire passer le sommeil dans la veille que de déployer le sommeil jusqu'à ce qu'il trouve sa propre consistance.* »

Croire au génie

Voilà, insinuera-t-on vraisemblablement, une démarche plus jungienne que freudienne ! A cette objection, Roustang répond qu'il n'y aurait là nulle gravité et que les dogmes l'ennuient, non sans préciser ensuite qu'il s'agit d'autre chose : non pas de la découverte d'archétypes ou de quelque gnose susceptible de donner accès aux secrets de la nature, mais bien plutôt d'une expérience de la folie dans la raison et de la raison dans la folie qui court-circuite une réalité trop oppressante, permettant ainsi à l'imagination de prendre son envol. C'est dire, d'autre part, que l'analyste doit croire au génie de son patient et que la guérison n'est peut-être rien d'autre que la génialité en acte. Sur ces deux points, Roustang se rapproche de Ronald Laing et de Harold Searles.

Un second exemple, plus mondain mais moins frivole qu'il n'y paraît, mettra, lui, en évidence l'insolence et la lucidité de l'auteur. Les psychanalystes, on le sait, aiment à se présenter comme des êtres infiniment subversifs que la société tolère à peine. Cette croyance, si elle flatte incontestablement leur narcissisme, ne résiste pas à l'analyse, et celle de Roustang est cinglante.

On souhaiterait la reproduire entièrement, ce qui bien évidemment n'est pas possible, heureusement d'ailleurs, car ce serait priver le lecteur du plaisir de la découvrir. Disons simplement, juste question de donner à humer le fumet, que les psychanalystes dans leur ensemble sont décrits comme des marginaux du secteur tertiaire, incapables, par grandeur ou par misère, de s'intégrer au circuit économico-politique de la production, mais qu'ils sont en même temps des marginaux reconvertis au social par le détour lucratif de la gestion du non-rationalisable, c'est-à-dire de l'inconscient. Cela dit, qu'ils permettent à quelques personnes de mieux vivre ou de vivre moins mal, c'est déjà précieux. « *Mais quel besoin*, conclut Roustang, *de se donner des airs de révolutionnaire de peau de lapin !* »

Le titre de son livre *...Elle ne le lâche plus* est tiré d'un passage d'une lettre adressée à Freud par le psychiatre suisse Ludwig Binswanger dans laquelle ce dernier écrit : « *Celui que la psychanalyse a empoigné, elle ne le lâche plus.* » « *C'est sans doute*, déplore Roustang, *qu'analysants ou analystes adoptent presque malgré eux le style de Freud, quand ils ne miment pas celui de Lacan. Mais un style ne s'imite pas, si ce n'est pour ne rien dire et pour faire rire. Alors, autant écrire, autant travailler à sa façon, quitte à être qualifié de dissident ou d'hérésiarque.* » L'originalité et l'inventivité sont à ce prix. Freud le savait bien lui qui méprisait secrètement ses disciples les plus fidèles. Gageons qu'il aurait apprécié les audaces de Roustang, quitte à l'accuser de trahir la « cause ». Il n'y a pas de liberté sans parricide.

ROLAND JACCARD.

★ ... ELLE NE LE LACHE PLUS, de François Roustang. Ed. de Minuit. Coll. « Critique » dirigée par Jean Piel. 220 pages. Envir. 51 F.

(1) Edit. de Minuit.

L'homme est le remède de l'homme

● *Un guide de l'antipsychiatrie par Joseph Berke.*

IL y a près de dix ans, Joseph Berke, un psychiatre américain, publiait un livre bouleversant qui allait connaître un énorme retentissement : *Mary Barnes, un voyage à travers la folie* (1) ; il racontait dans quelles circonstances il avait été amené à accompagner une infirmière de quarante-deux ans, étiquetée « schizophrène », dans ses efforts pour naître à elle-même. L'histoire de Mary Barnes devint rapidement à l'antipsychiatrie ce que le cas de *l'Homme aux loups* est à la psychanalyse : un document authentifiant la théorie.

La renaissance de Mary Barnes avait eu pour cadre Kingsley Hall, ce centre communautaire et expérimental créé par Ronald Laing. Kingsley Hall, aujourd'hui, n'existe plus, mais de nombreuses communautés thérapeutiques s'en sont inspirées pour tenter de répondre aux problèmes concrets posés par la folie. Joseph Berke recense dans son dernier livre, *l'Homme-papillon*, toutes les alternatives à l'institution psychiatrique ; il s'agit d'un guide — avec adresses et numéros de téléphone — de l'antipsychiatrie britannique.

Joseph Berke a lui-même fondé, en 1970, avec Morton Schatzmann, l'association Arbours du nom de ces abris que les Israélites trouvaient dans le désert ; elle offre un refuge à tous ceux qui ont été ballottés par des tempêtes, internes ou ou externes, réelles ou fantasmatiques. Comme Kingsley Hall, elle repose sur deux principes essentiels : le respect de ce que chacun pense ou ressent, aussi étrange ou inhabituel cela soit-il, et le refus de juguler l'angoisse de l'autre, ainsi que sa propre peur, avec des moyens chimiques.

Les cent premières pages de *l'Homme-papillon* sont d'ailleurs consacrées à recenser et à critiquer les moyens thérapeutiques généralement utilisés pour faire face aux personnes « en crise » : électrochocs, neuroleptiques, antidépresseurs, neurochirurgie. Joseph Berke explique pourquoi il les considère au mieux comme inadéquats, au pire (dans le cas de la lobotomie, par exemple) comme criminels.

C'est que la psychose, pour lui, ne résulte pas d'un déficit organique ; il la décrit comme « *un événement cyclique qui comprend une période de fragmentation psychique aboutissant à une période de reconstruction sur le plan émotionnel* » ; d'où le titre de son livre : *l'Homme-papillon*, la métamorphose du papillon symbolisant pour l'inconscient le passage de la dépendance à l'autonomie, de l'impuissance à la force, de la mort à la renaissance.

Bruno Bettelheim, dans *Un lieu pour renaître* (2), avait déjà employé cette métaphore ; il présentait d'ailleurs l'Institut orthogénique de Chicago où il accueillait des enfants autistes, comme un refuge où cette métamorphose était rendue possible : « *Au plus profond de lui-même, le malade sait que cet endroit lui servira de chrysalide et qu'après une période d'hibernation et de développement intérieur il en sortira une personne complète.* »

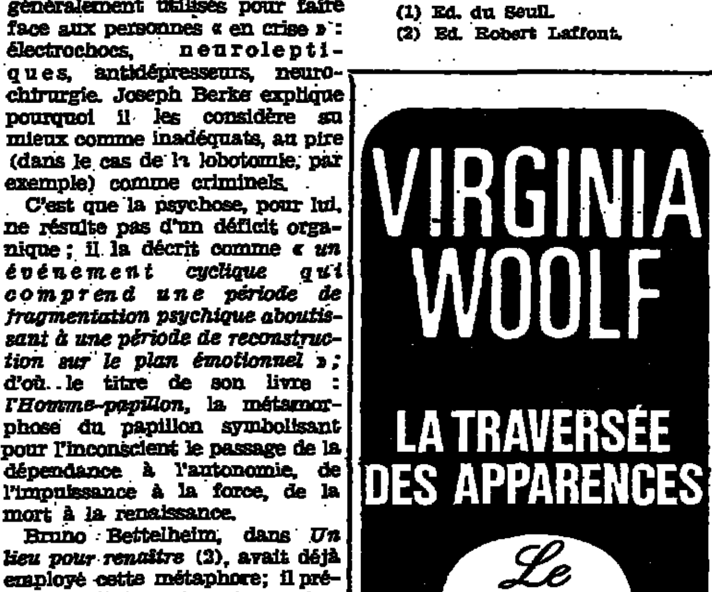
Pour Joseph Berke, comme pour Bruno Bettelheim, l'homme seul peut être le remède de l'homme ; à les lire, on pressent ce que pourrait être une psychiatrie à visage humain, où le malade ne serait pas ravalé à l'état de chose que l'on possède et que l'on manipule à sa guise, et où le psychiatre ne régnerait pas sur un peuple d'ombres.

R. J.

★ L'HOMME-PAPILLON, de Joseph Berke. Trad. de l'anglais par M. Renouard et C. Sée. Ed. Buchet-Chastel, 250 pages. Environ 00 F.

(1) Ed. du Seuil.
(2) Ed. Robert Laffont.





Freud analysé

Sans effort...

CHAQUE époque a ses valeurs ; la nôtre privilégie l'information aux dépens de la sagesse. L'homme de la modernité, s'il veut réussir, doit être informé. Etre informé ne signifie pas « connaître », mais avoir une idée plus ou moins précise de notre environnement culturel.

A cette fin, les médias mettent à notre disposition toutes leurs ressources et, bientôt, la planète ressemblera à une immense salle d'école. Chacun aura à cœur de se recycler, de se perfectionner. Dans cette perspective, le *Freud pour débutants*, que publient les éditions Maspero (dans la même collection, on lira également un *Lénine* et un *Einstein*), constitue une incontestable réussite. En dépit d'un graphisme assez laid, le lecteur se trouve entraîné à la découverte de la psychanalyse par des bandes dessinées qui simplifient parfois à l'extrême la démarche de Freud, mais ne la trahissent jamais. En moins d'une heure, sans effort, le tour est joué. Mais, hélas ! de même qu'un menu n'a jamais nourri personne, la lecture d'ouvrages psychanalytiques n'a jamais appris à qui que ce soit ce qu'est vraiment la psychanalyse...

★ FREUD POUR DEBUTANTS, texte de R. Appignanesi et dessins de O. Zarate. Trad. de l'anglais par J. Autrusseau. Ed. Maspero, 174 pages. Environ 30 F.

...avec humour...

UN véritable régal, ce livre du dessinateur anglais Ralph Steadman ! La biographie de Freud y est envisagée dans ses rapports avec l'humour et l'inconscient. Les illustrations regorgent de calembours visuels et le texte de mots d'esprit. Il a fallu plus de trois ans à Steadman pour réaliser cet hommage à « l'un des penseurs les plus fantastiques que notre planète tarabustée ait jamais produits ». Le résultat, digne de tous les éloges, a été salué par la presse comme il le méritait ; rares, en effet, sont les ouvrages aussi originaux, aussi drôles, inspirés par la psychanalyse. La traduction française de Jean Gattégno est également un modèle d'intelligence. Pour une fois, voici donc un hommage digne de celui qui l'a inspiré ; les artistes comprendraient-ils mieux Freud que les psychanalystes ?

★ SIGMUND FREUD, de Ralph Steadman. Trad. de l'anglais par J. Gattégno. Ed. Aubier-Montaigne, 115 pages, 50 dessins. Environ 90 F.

...sans dévotion

ERICH FROMM ne s'est jamais départi à l'égard de la psychanalyse d'une vigilance critique qui irritait fort ses confrères. Dans de nombreux ouvrages, il a tout à la fois reconnu ce qu'il devait à Freud et marqué ses distances par rapport à l'orthodoxie analytique.

Dans son dernier livre (posthume), il reprend en les synthétisant les objections que soulève la méthode scientifique de Freud. « *Malgré toute l'admiration qu'on peut éprouver pour la foi qu'avait Freud en la raison et en sa méthode scientifique*, écrit-il, *on ne peut nier qu'il nous donne souvent l'image d'un rationaliste obsessionnel qui construit des théories sur une base pratiquement nulle et qui fait violence à la raison.* » Une pièce supplémentaire à ajouter à l'interminable et vraisemblablement insoluble débat concernant la scientificité de la psychanalyse.

R. J.

★ GRANDEUR ET LIMITES DE LA PENSEE FREUDIENNE, d'Erich Fromm. Trad. de l'américain par T. Carlier. Ed. Robert Laffont, 216 pages. Environ 56 F.

provinciales

La terre dans les veines...

● *Les racines de Georges-Emmanuel Clancier, Pierre Gascar et Gaston Bonheur.*

LA littérature française contemporaine serait-elle le fait, pour une certaine part, de paysans déracinés ? On pourrait le croire à voir le nombre de livres qui paraissent où des romanciers réputés partent à la recherche de leurs sources, puisent dans ces « terres de mémoire » qui tirent leur humus de la glèbe familiale et villageoise.

Georges-Emmanuel Clancier, dans une collection que dirige son fils, où sont déjà parus un André Dhôtel et un Henri Vincenot, se penche, avec une application et un respect de chercheur de champignons, sur son Limousin natal : Saint-Yrieix et Châlus. « *Au seuil de l'an 2000*, écrit-il, *notre temps, plutôt que de conjuguer ses rêves au futur, comme le fit la première moitié du siècle, jette en arrière un regard nostalgique à la recherche des racines d'une certaine « sagesse » ou d'un certain « bonheur »*. Et de parler un peu plus loin de la « *douceur de vivre* », bien que le romancier du *Pain noir* n'oublie pas que cette douceur s'appelait également dureté : paysans aux reins cassés par un labeur ingrat, ouvriers du kaolin minés par la silicose.

Il serait intéressant de rechercher les raisons pour lesquelles romanciers et poètes, réputés pour leur sens divinatoire, leur perception de ce qui va être, préfèrent aujourd'hui se réfugier dans ce qui fut, inventorier les vestiges plutôt qu'interpréter les signes. Par quel réflexe de fuite, quel complexe de refus devant l'aléa de ce qui va venir ? En attendant, la mémoire embellit, la mémoire s'attendrit, la mémoire idéalise. Coiffes, cheminées antiques où l'on pouvait tenir debout, vieilles cruches, bahuts anciens, terres à l'infini et arbres, arbres...

Enfance

Pierre Gascar ne partage pas cette nostalgie ou cet attendrissement. En tout cas, il ne l'exprime pas. Il est vrai qu'il était un enfant des villes qui, à huit ans, à la suite de la mort de sa mère, a été confié à sa famille paternelle, en Guyenne. Mal aimé, ou pas aimé du tout — il n'est élevé par ses oncles qu'en raison de la pension qu'envoie le père (il y revient plusieurs fois), — il est sans tendresse excessive pour sa province d'adoption, ainsi que pour le Périgord noir, qui la joint géographiquement et où sa grand-mère, anguleuse et peu loquace, l'emmène pour les vacances. Il en voit surtout la dureté, la misère, l'inculture et l'inconfort. On est plus près de *Vieille France*, de Roger Martin du Gard, que des *Bucoliques*.

L'enfance de Pierre Gascar n'est pas sans expliquer et éclairer son œuvre : ses traits acérés, cette manière lucide et cruelle, comme renfermée, d'appréhender et de dire les choses (voir *les Bêtes* et *le Temps des morts*). Elle lui donne ce goût de la truffe noire, à la fois dissimulée, rare, et d'un parfum pénétrant.

Ce qui fait l'intérêt de ces livres, en dehors de leur référence historique et géographique à la province, c'est le lien qu'ils révèlent entre un terroir et une œuvre, l'interprétation qu'ils donnent de l'une par l'autre, sensibles ici (on n'est pas écrivain pour rien) par l'évocation des grandes ombres ou grands parrainages littéraires. Chez Clancier : Giraudoux, Blanzat et Georges Fourest, celui de *la Négresse blonde*, c'est-à-dire trois formes de fantastique qu'il revendique comme limousin : féerique chez Giraudoux, tragique et kafkaïen chez Blanzat, humoristique chez Fourest. Et, pour Gascar : Montaigne, La Boétie, Clément Marot, Bernard Palissy, Olivier de Magny, c'est-à-dire une volonté individuelle de culture qui compense l'éloignement de la capitale et de ses plaisirs et un enrichissement de l'esprit qui contrebalance la frugalité des conditions de vie.

Faconde

Avec Gaston Bonheur, disparu peu après qu'il eut mis la main aux dernières corrections de son livre, si nous ne quittons pas le domaine de la langue d'oc, reconnaissable aux patois gascon, périgourdin et limousin, nous entrons en plein pays cathare et occitan. Gaston Bonheur, c'est, bien sûr, la triologie de *l'Ecole enchantée* (*Qui a cassé le vase de Soissons ?* etc.) et la glorification de l'école laïque et républicaine, inspirée et vertueuse, symbolisée par la mère, institutrice publique ; c'est également le journalisme de la grande presse de l'après-guerre, son aventure, ses faiblesses, c'est le Tout-Paris de l'édition ayant pignon sur avenue ou sur rond-point, les gros titres et les gros tirages, c'est un certain romantisme, une certaine faconde, mais c'est aussi, à la fin de sa vie, un retour aux origines carcassonnaises, un repli sur soi et sur sa terre.

L'explication par laquelle il justifie son ralliement à l'Occitanie ne manque pas de fruit. De même qu'en perdant son empire la Grande-Bretagne a cessé d'être un Royaume-Uni pour redevenir irlandaise, écossaise, galloise ou anglaise, les Français, repliés sur leur seule métropole, se sont retrouvés Alsaciens, Bretons, Basques ou Occitans. « *Tu abandonnes ton patois et je t'offre le monde* », tel était le marché. « *Si l'Hexagone se ramène à Paris*, écrit Gaston Bonheur, *je maintiens que Paris ne vaut pas qu'on perde son âme.* » « *J'aime mieux l'âme de Toulouse* », poursuit-il, évoquant cette « République de Toulouse » dont l'idée, alors prématurée, flotta un moment dans l'air à l'époque de la libération, apportée par le vent des maquis, mais contrariée par les difficultés de l'heure. Cette idée, il la reprend, l'étendant à la Gascogne, à l'Aquitaine, à l'Auvergne, au Périgord, à la Provence et au Languedoc, de Bayonne à La Turbie, des Pyrénées à Châteauroux, faisant de Narbonne la capitale historique de cette Fédération occitane et de Toulouse son centre vital.

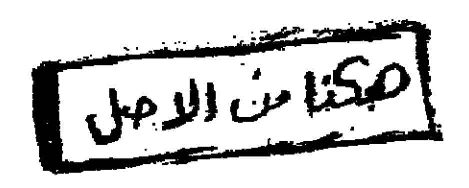
Mais, comme le littérateur ne peut être tout à fait absent de ces divagations de l'âme, c'est à deux écrivains, deux poètes, qu'il se réfère pour étayer ce rêve reverdi dans les désolations de l'âge : Joë Bousquet et sa chambre confinée de la rue de Verdun, Joseph Delteil et ses appétits paléolithiques, les deux chantres, carcassonnais et montpelliérain, de ce que, dans un livre demeuré inachevé, il voulait appeler *Notre patrie barbare*.

PAUL MORELLE.

★ TERRES DE MEMOIRE : LE LIMOUSIN, de Georges-Emmanuel Clancier ; interviews de Laurence Paton ; photos de Calude Lémant. Jean-Pierre Delarge, 250 pages. Environ 75 F.

★ TERRES DE MEMOIRE : GASCOGNE, GUYENNE, QUERCY, PERIGORD NOIR, de Pierre Gascar ; interviews de François Guérif ; photos de Gyula Zarand. Jean-Pierre Delarge, 100 pages. Environ 70 F.

★ L'ARDOISE ET LA CRAIE, de Gaston Bonheur ; entretiens avec Maurice Chavardès ; collection « Profils ». La Table ronde, 225 pages. Environ 60 F.



lettres étrangères

Deux figures de la poésie anglaise

William Blake (Londres 1757-1827). Gerard Manley Hopkins (Stratford 1844-Dublin 1889). Deux poètes anglais, différents en tout — époque historique, culture, art, philosophie, — mais que réunit un hasard d'édition. Le fait aussi, peut-être, que Hopkins soit cette année au programme de l'agrégation d'anglais... Mais surtout, élément capital pour une œuvre poétique étrangère de cette envergure, un maître d'œuvre commun, Pierre Leyris, véritable « réveilleur » d'une poésie difficile qui, sans lui — et ses pareils, traducteurs exigeants, — serait restée inaccessible, incompréhensible.

Blake, évidemment, n'est pas un inconnu. On a l'impression de le connaître : à cause des tableaux de la Tate Gallery, qui influencèrent tant les préraphaélites, à cause d'André Gide et de sa traduction du Mariage du Ciel et de l'Enfer, à cause aussi de celle des Chants d'innocence et d'expérience par Philippe Soupault dans la collection de poésie dirigée par Albert Camus chez Charlot. A cause surtout de cette première grande édition bilingue des Œuvres de William Blake, commencée en 1974 chez Aubier-Flammarion sous la direction de Pierre Leyris, à la demande de Paul Otchakovski-Laurens, et dont le troisième tome vient de paraître, sur les six volumes annoncés.

« Je suis venu à Blake assez tard, *explique Pierre Leyris, comme pour s'excuser de nous avoir fait attendre.* Ce fut un coup de foudre tardif. Quand j'aime un poète, j'ai besoin de me colleter avec lui. Tant que je ne l'ai pas traduit, je ne le connais pas vraiment. »

« Traduire, *disait-il à Françoise Wagener, au moment de la sortie du premier tome (1),* c'est avoir l'honnêteté de s'en tenir à une imperfection allusive. » *Continuant dans cette voie austère, il semble s'être imprégné de la pensée du poète, avouant être* « à la fois perdu et émerveillé par cet esprit entouré de beaucoup d'obscurités, mais fulgurant ».

C'est une tout autre obscurité que celle de Gerard Manley Hopkins, homme de l'époque victorienne qui avait abjuré le protestantisme pour devenir jésuite et qui ne cessa jamais d'écrire des poèmes qu'il ne publiait pas. (La première édition anglaise de ses œuvres date de 1918.)

« L'obscurité de William Blake, *nous explique Pierre Leyris,* tient à un autre imaginaire : il parle par figures symboliques au fil de son imagination. Chez Hopkins, au contraire, l'obscurité vient de la concentration extrême de la phrase, il déplace les mots, bouscule la syntaxe, utilise sans archaïsme des termes rares. Les mots explosent en réagissant les uns sur les autres et cela finit par former un sens très clair... »

En même temps que le choix de poèmes fait par Pierre Leyris paraissent, chez Aubier et chez Granit, deux autres volumes bilingues consacrés à Hopkins, dont le poète Kenneth White rend compte ici. De son côté, Bernard Geniès examine les premiers « livres prophétiques » d'un Blake profondément marqué par la Révolution française (tome III 1789-1795).

(1) *Le Monde* du 12 juillet 1974.

Le « prophète » William Blake

● ***Le troisième tome des œuvres du poète***

COMMENCEE, il y a six ans, la publication des *Œuvres* de William Blake se poursuit lentement mais sûrement semble-t-il. Deux volumes nous ont permis de lire, dans la traduction de Pierre Leyris, les *Esquisses poétiques*, les *Chants d'innocence et d'expérience* (tome I), des *Poèmes* tirés de divers manuscrits, *l'Evangile éternel* et les *Portes du Paradis* (tome II). Un troisième volume, dernier paru, nous propose les onze premiers *Livres prophétiques* auxquels ont été ajoutés deux opuscules sur la religion et des annotations sur des ouvrages du mystique suédois Swedenborg.

Dans l'œuvre de William Blake, les *Livres prophétiques* constituent indubitablement une pierre d'achoppement. Ecrits sur un mode épique, ils foisonnent d'images, de scintillements fugitifs ou de grandioses explosions. Là où la poésie, dans son écriture concise et percutante, annonçait clairement la couleur, les *Livres* s'ingénient à multiplier les pistes et les signes, tant et si bien qu'il n'est pas toujours très facile, même pour le lecteur attentif, de démêler tous les fils d'un discours dense et échevelé.

Nourri des lectures de Böhme, Milton, Swedenborg, influencé par les idées de ses amis Paine et Mary Wollstonecraft, le poète jette sur le monde quantité de regards. Avant tout, il est homme de son temps ; il s'adresse à ses contemporains, leur livrant ses commentaires, sa vision de l'univers.



L'étouffement du désir

Radical, il défend l'idée des libertés. L'indépendance des colonies américaines, la Révolution française, l'enthousiasment : *Visions des filles d'Albion* et *Révolution française* en rendent compte.

Radical encore, Blake s'affirme dans ce que l'on appellerait aujourd'hui une lutte pour l'émancipation sexuelle. Il se dresse contre l'hypocrisie des mœurs, la négation et l'étouffement du désir par les institutions sociales. « *Les prisons se construisent avec les pierres de la loi, les bordels avec les briques de la religion* », écrit-il dans *le Mariage du ciel et de l'enfer*. Tout aussi sèchement, il demande, dans son *Chant de la liberté*, que « *la pâle putasserie de la religion n'appelle pas virginité le désir qui n'agit point* ». Enfin, ses *Visions des filles d'Albion* lui fournissent l'occasion de louer « *Le moment du désir ! Le moment du désir !* ».

Certes, Blake n'est guère coutumier des coups d'éclat ou des formules à l'emporte-pièce, mais ces sentences affirment sa volonté d'en finir avec une conception du monde rigide, étouffante, capable même d'entraver son œuvre de création. Par exemple, en 1791, le poète annonce la parution de sept *Livres* consacrés à la Révolution française. Un seul sera imprimé, mais jamais distribué, par crainte des effets de la vigilante censure instaurée par George III.

Le sanglant épisode de la Terreur mettra un terme aux aspirations radicales défendues par l'Anglais, qui dira alors toute sa méfiance envers les solutions politiques. Dès lors, l'écrivain reprendra le chemin de visées plus universelles, plus religieuses, avec *le Chant de Los, le Livre d'Ahania* ou *le Premier Livre d'Urizen*. A la différence des auteurs dont il s'inspire, Blake ne versera jamais dans le mysticisme d'un Swedenborg, à qui il reproche d'avoir « *écrit toutes les vieilles faussetés* ». Pis : « *Il conversait avec les anges, qui sont tous religieux, et ne conversait pas avec les démons qui haïssent tous la religion, car il en était incapable du fait de ses idées vaines.* » Le « système » de Blake s'interdit toute approche de ce genre puisqu'il prône la nécessité des « contraires », sources de « progression ». En somme, aux voies de la Révélation, il préfère celles d'une unité dialectique susceptible d'expliquer le monde en dehors des énoncés matérialistes du Siècle des Lumières.

Peintre, graveur, poète, Blake a soif d'absolu. Illuminé ? Peut-être. Il affirme avoir reçu de son frère Robert, mort quelques années auparavant, diverses instructions concernant le procédé de gravure qu'il utilise. Ici, nous touchons certainement à l'aspect le plus déroutant et en même temps le plus fascinant de l'auteur.

Ses *Livres prophétiques* sont l'œuvre d'un homme qui se dit plus « voyant » que « prophète ». Il ouvre grandes les portes de l'imaginaire, dans un jaillissement de tableaux, de sons et de couleurs. Au-delà du monde sensible, il trace l'épure d'un autre espace placé sous le signe du feu, du courroux et des nuages. Pour ajouter au relief de ce théâtre, Blake a créé toute une galerie de personnages mythiques : Urizen, Los, Othoon, Orc, Enitharmon, etc., qu'il relie entre eux par les éléments d'une mythologie. Manifestations symboliques de l'organisation humaine, ces silhouettes apparaissent comme des demi-dieux, ténébreuses puissances enchaînées au destin de l'homme. Leur existence repose uniquement sur le doute et une insoutenable souffrance ; ils créent pour la détruire la spirale des énigmes. L'Apocalypse n'est pas loin, devant ou derrière :

« *De voraces nuages oscillent sur l'homme* », « *le coursier à l'haleine de feu* » traverse les nuages, « *les feux rugissants couraient par les cieux* » et « *les furieuses terreurs volèrent à la ronde* », « *Sur les chariots d'or qui faisaient rage, leurs roues vermeilles ruisselantes de sang !* »

Dans un tout autre registre, William Blake apparaît également comme le poète d'une sensualité et d'un enthousiasme féconds. Il glisse sur les pentes de l'infini, maelström de sensations et d'états. Les « *portes de la perception* » lui semblent étroites, et ses « *visions* » constituent la seule échappatoire possible au rationnel.

Poète des constrastes, des éthers euphoriques ou terrifiants, William Blake n'a pas fini d'étonner ses éternels nouveaux lecteurs. Ce monstre sacré de la poésie anglaise du dix-huitième siècle, dans une admirable pureté de ton, les invite « *au pays des rêves* » et des songes.

BERNARD GÉNIÈS.

★ ŒUVRES, volume III, de William Blake. Traduit de l'anglais par Pierre Leyris. Présentation de Jacques Blondel et Pierre Leyris. Ed. Flammarion, 438 p. Environ 85 F.

Le chemin abrupt de Gerard Manley Hopkins

● ***Un grand Victorien méconnu***

L'ŒUVRE poétique de Gerard Manley Hopkins est une des plus singulières de toute la littérature moderne. Linguistiquement très complexe et prosodiquement surprenante, elle se tient comme un bloc erratique dans le paysage littéraire.

La vie même de Hopkins est une contradiction permanente. Né dans une famille anglaise et anglicane en 1844, il se convertit au catholicisme. Après de brillantes études de langues et de philosophie à Oxford, il devient prêtre. Epris d'une passion pour la nature dans ce qu'elle a de plus sauvage, il passe le plus clair de son temps dans des églises de paroisse et dans la misère physique et spirituelle des villes, dont certaines (Liverpool, Glasgow) parmi les plus redoutables d'Europe.

En pleine période victorienne moralisatrice *(le Vide de la civilisation de ce siècle)*, il a un élan de vie et une force de pensée qui font penser à un présocratique. Jésuite, il s'inflige une discipline de janséniste.

Une vie si pleine de tensions ne pouvait être longue. Dans son journal et dans ses lettres, Hopkins évoque une constante fatigue nerveuse. Il meurt, précocement épuisé, à quarante-cinq ans, s'étant senti en exil pendant toute son existence. Dans un poème écrit, à Dublin, vers la fin de sa vie, il résume son itinéraire: « *Paraître l'étranger, tel est mon lot, ma vie parmi des étrangers.* »

Une physique de l'écriture

Hopkins avait commencé tout jeune à écrire de la poésie, mais il brûla tout avant de se faire jésuite, estimant qu'écrire de la poésie n'appartenait pas à son nouvel état. Pendant sept ans, à l'exception de ses sermons, de quelques lettres et de son Journal, il n'écrivit pas une ligne. Mais, lorsqu'un bateau sombra à l'embouchure de la Tamise durant l'hiver de 1875 et que cinq religieuses franciscaines se noyèrent à son bord, il fut ému par le compte rendu du naufrage et s'en ouvrit à son supérieur. Celui-ci, connaissant ses talents, lui demanda d'écrire un poème à ce sujet.

Hopkins se mit donc au travail, essayant de mettre en œuvre quelques notions qu'il avait élaborées pendant ses années de silence. Le résultat fut *le Naufrage du Deutschland*, que Robert Bridges, l'ami à qui Hopkins allait envoyer tout ce qu'il écrivait (ne sachant trop que faire de cette œuvre, Bridges attendit trente ans après la mort du poète pour la publier), appelle « *le dragon à l'entrée de la caverne* ». Le poème était, en effet, assez étonnant et, pour certains, monstrueux. Toute la tension accumulée par Hopkins durant ses longues années de retenue s'y déchargerait.

Ce qui se révèle dans la poésie de Hopkins à partir de 1875, références orthodoxes mises à part, c'est une métaphysique avec énormément de physique dedans, cette charge physique s'exprimant grâce à une véritable physique de l'écriture.

On ne peut résumer les recherches multiples et ardues de Hopkins en quelques lignes, mais il faut savoir qu'elles font entrer en jeu (un jeu unique, complexe) une conception de la réalité, une théorie du langage et une prosodie révolutionnaire. La réalité, dans ce qu'elle a de plus individuel, de plus précis, de plus minutieux, fascine Hopkins : « *L'hiver a été long et dur. J'ai fait de nombreuses observations sur le givre* », note-t-il dans son Journal.

La philosophie de Duns Scot (« *je me soucie davantage de lui que d'Aristote et d'une douzaine de Hegel* ») le confirme dans ses intuitions. Comment dire cette réalité singulière dans son surgissement original ? Il faut une langue vigoureuse, précise jusqu'à la manie. Or, l'anglais ayant perdu sa force anglo-saxonne, il s'agit, pour Hopkins, de lui rendre cette force en utilisant des mots et des formules qu'il puise dans les dialectes et dans les dictionnaires.

En même temps qu'il radicalise l'anglais, Hopkins bouleverse la syntaxe établie afin de laisser libre cours à ce qu'il appelle le « rythme abrupt » *(sprung rhythm)*. Si l'on ajoute à ces recherches celles qu'il a poursuivies du côté de la poésie celte (le *cynganned*, système complexe de rimes et d'allitérations dans la poésie galloise), on comprend que les résultats, d'une intensité hors pair, aient pu déconcerter. L'Angleterre n'en est pas encore revenue.

Avec celui de Jean Mambrino (Granit, 1980), les livres de J.-G. Ritz et de Pierre Leyris tentent de présenter cette œuvre au lecteur français. Celui de Ritz contient l'œuvre poétique complète, mais il est scolaire et laborieux. Celui de Leyris, offrant un choix de textes organisés d'une manière intéressante, spacieuse et vigoureuse, correspond nettement mieux à l'original.

En matière de traduction, qui est ici le problème majeur, on a tendance, habituellement, soit à passer le travail carrément sous silence, soit à se tenir quitte (qui se donne vraiment le mal — et le plaisir ! — d'apprécier ce travail caché ?) avec un compliment facile (« la merveilleuse traduction de... »). Je m'en voudrais de ne pas donner au moins un exemple précis.

Voici le début de *l'Oxford de Duns Scot* :

« *Towery city and branchy between towers / Cuckoo-echoing, bell-swarmed, lark-charmed, rook-racked, river-rounded* ».

Chez Ritz, cela donne : « *Cité aux mille tours, aux mille branches entre les tours / Qui fait écho au coucou, bourdonne de cloches, est charmée par l'alouette, tracassée par les corneilles, et ceinte de sa rivière.* » Chez Leyris : « *Cité tourée, cité branchue entre tes tours/coucousonnante, embourdonnée, d'aloues charmée, de freux nouée, de rus cernée.* » La différence de qualité se passe de commentaire.

Mais Pierre Leyris ne m'en voudra pas si je signale que ni lui ni Ritz ne semblent avoir remarqué que tous les épithètes anglais de ce texte ont trait au son. Si *rounded* signifie bien « ceint » ou « cerné », il faudrait penser aussi dans ce contexte, au sens archaïque du mot *round* : chuchoter (vieil anglais : *runian*). De même, avec *racked*, il faut penser moins à « chevalet de torture » *(rack)* qu'à *racket* (raffut). Même « *swarm* » (essaim) indique, à l'origine, non pas une multitude, mais un son (cf. allemand *Schwärmerei*, sanskrit *svara*).

Souffle et muscle

Je signale ces détails (et chez Hopkins le détail n'est jamais négligeable) non pas pour diminuer l'entreprise de Pierre Leyris, qui est admirable, mais pour souligner la complexité du langage chez Hopkins. Plus on le sonde, plus il se révèle subtil. Comme la réalité même. Mais, comme la réalité, cette poésie elle aussi peut offrir un plaisir sensuel immédiat.

Si l'on se donne la peine de prêter souffle et muscle au texte de Hopkins, si on le lit à haute voix, on peut en jouir sans arrière-pensée, et beaucoup de choses qui semblent compliquées et crispées sur la page s'animent et prennent leur envol. Tel ce « *grand oiseau des tempêtes* » évoqué dans un poème qui « *de ses rémiges neigeuses... nous évente d'émerveillement* ».

KENNETH WHITE.

★ POEMES. Traduction, introduction et notes, par Jean-Georges Ritz. Aubier, 295 p. Environ 50 F.

★ POEMES, accompagnés de proses et de dessins. Choix et traduction de Pierre Leyris. Le Seuil, 108 p. Environ 50 F.

★ GRANDEUR DE DIEU ET AUTRES POEMES. Traduction de Jean Mambrino. Granit, 288 p. Environ 49 F.

Le Monde

culture

CINÉMA

« LES FOURBERIES DE SCAPIN », de Roger Coggio

Un très beau spectacle

Molière, pas Molière ? Théâtre, pas théâtre ? On pourrait ergoter là-dessus pendant cent sept ans, mais le temps est passé des savantes dissertations sur les rapports du cinéma et du théâtre, sur le « théâtre filmé ». Voici un film qui s'appelle *les Fourberies de Scapin*. Il est tiré d'une pièce de Molière écrite en 1671 et dont le texte a été respecté. C'est un très beau spectacle où tout semble avoir été inventé pour le cinéma, où la mise en scène est écriture cinématographique.

L'Avare, de Jean Girault, établissait un compromis bâtard entre la scène et l'écran, entre le comique burlesque propre à Louis de Funès et le personnage moliéresque d'Harpagon. Dans *les Fourberies de Scapin*, tout éclate. Les tréteaux forains d'une grosse farce avec pères autoritaires et dupés, fils prodigues et désobéissants, valet fripon, intrigues amoureuses embrouillées, sont plantés au cœur d'une foule napolitaine et la réalité sociale d'une époque déborde de toutes parts. La comédie entre les puissants et Scapin se joue sous les regards du peuple des rues, des marchés, des cours d'immeubles.

Les soldats et les pendus accrochés à des gibets en plein vent rappellent qu'il ne faisait pas bon vivre en ce temps-là, en cette ville-là, car le pouvoir absolu se montrait implacable envers les pauvres et les humbles.

Vision saisissante, entre autres : l'atelier où des ouvrières et des enfants exténués, exploités, cousent les voiles de bateaux dont le commerce enrichit Géronte. Avec des décors construits et des décors naturels, Roger Coggio a recréé un monde. Cet atelier est aussi vrai que la plage où Scapin, recru de fatigue après un de ses tours fabuleux, se repose, reprend son souffle et regarde le ciel, avant de se tremper, nu, dans la mer, en compagnie des gamins du port. Principe assez simple, mais qui a demandé un admirable travail au tournage et au montage : à chaque réplique ou presque de la pièce correspond un plan de cinéma.

D'où ce rythme rapide, frénétique parfois, qui fait passer tous les trucs mal fichus chez Molière, revigore les attrape-nigauds de Scapin (le sac, par exemple, reproché par Boileau, méprisant, à « l'auteur du *Misanthrope* ») et donne vie à tout ce qui paraît, au théâtre, artifices. La répétition de la phrase « *Que diable allait-il faire dans cette galère ?* » devient ainsi révélation du conflit intérieur de Géronte, pris entre son avarice et ce qu'il a tout de même pour lui, d'amour paternel. Michel Galabru est prodigieux. C'est lui qui aurait dû interpréter Harpagon, plutôt que Louis de Funès.

Roger Coggio joue Scapin en véritable forban connaissant les caractères de ses adversaires (voir la différence de sa stratégie à l'égard de Géronte et d'Argante, personnage dans lequel Jean-Pierre Darras est étonnant), risquant sa liberté et sa vie dans ses truandages. Coggio, acteur, s'identifie, astucieux, bondissant, ironique et vengeur, à un Scapin contestataire. Tout cela est très fort.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

Galopinades

Pour promouvoir le film de Roger Coggio, un supporter déclara (c'était à l'émission de José Artur sur France-Inter) : « Shakespeare est plus facile à porter au cinéma que Molière, parce qu'il y a dans ses pièces beaucoup de changements de lieux ». Roger Coggio approuve sans doute cette consternante opinion : lui et ses partenaires ne disent pas deux répliques sans bouger, sans galoper — sur fond de musique et de paroles napolitaines — dans des escaliers, des maisons et des bains maures, des rues encombrées de figurants déguisés, qui vaquent à des occupations pittoresques, du genre « la vie quotidienne à Naples au dix-septième siècle » : peuple misérable, petits marchands de pastèques, gamins dépenaillés et joueurs, gaillards rasés, enchaînés, partant aux galères...

La pièce croule sous ces actions parallèles qui ont marqué le style de théâtre réaliste et sociologique des années 50 et 60. On peut en revoir des exemples : la télévision rediffuse régulièrement des classiques tournés en extérieurs, joués en essayant de donner un ton « naturel » aux langages anciens. Strehler a été le maître orfèvre de ce style. Egalement Planchon, à qui on a parfois reproché ses excès. Encore qu'au théâtre, dans le cadre unique et la vision globale de la scène, les actions développent et multiplient l'espace, leurs enchaînements imposent un rythme. Cependant les plus frénétiques mises en scène restent des oratorios, comparées au film de Coggio, qui, à force de surajouter des mouvements de caméras et d'acteurs, étire l'intrigue, l'emberlificote, fractionne, le rythme général. On a l'impression d'assister à une série de petites anecdotes en désordre, ce n'est plus un texte incarné, c'est du hachis.

De plus, tandis que les acteurs gesticulent et déambulent, leurs voix parviennent bien nettes et bien timbrées, des voix de studio sans rapport avec les comportements, et qui leur ôtent toute crédibilité. Avec une intrigue aussi insouciante et des dialogues aussi fortement théâtraux, il est inutile de chercher à « faire vrai », il faut trouver le nerf et la cohérence des personnages, de leurs rapports entre eux.

On objectera qu'il ne s'agit pas ici d'un spectacle vivant mais d'un film. Ce film, produit par la FEN, est censé faire connaître Molière aux élèves. C'est oublier que Molière est un écrivain de théâtre. Roger Coggio, pour se justifier, fait référence à Orson Welles et à Laurence Olivier. Il n'est ni l'un ni l'autre. Pas même Zeffirelli.

COLETTE GODARD.

Une idée en or

Au moment où les cinéastes français s'épuisent à rechercher les financements qu'ils pourront mettre bout à bout pour parvenir à 2 ou 5 millions de francs, Roger Coggio peut arriver sur le marché avec un film de 11 millions de francs, parce qu'il a eu une idée de génie. Il a fait appel à la Fédération de l'éducation nationale, notamment, au Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège. Aucun cinéaste n'avait jamais pensé à ça, aux millions de spectateurs potentiels que peut drainer une fédération comme la FEN.

Dès le mois de mars 1980, Roger Coggio est en possession de deux lettres. Dans l'une, M. André Henry, secrétaire général de la FEN, s'engage à assurer une « *très large information* » de l'ensemble des militants et adhérents de la Fédération. Il parle déjà en termes concrets de l'acheminement des élèves vers les lieux de projection, et surtout, compte tenu des actions menées, estime « *devoir prévoir entre quatre et six millions de spectateurs scolaires concernés par* les Fourberies de Scapin ». De son côté, M. Michel Gevrey, secrétaire national éducation au S.N.I., annonce que son syndicat soutiendra toutes les initiatives de la FEN et qu'il y aura, dans la revue *l'Ecole libératrice*, un dossier de présentation.

Tous les responsables académiques, départementaux, locaux, recevront des informations complémentaires et serviront de relais, notamment entre Paris et les exploitants de salles de cinéma. Le Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.) d'autre part prévoit une émission de télévision sur le tournage du film (la diffusion a eu lieu le 11 décembre) et un numéro de *Textes et documents pour la classe*.

Fort de ces garanties, Roger Coggio organise lui-même production et distribution du film. On met à sa disposition les salles du circuit Gaumont-Pathé. Il demande aux exploitants de mettre un peu d'argent dans l'affaire s'ils veulent avoir le film. Reste un problème technique : transformer ces traites en argent liquide. La FEN intervient : les traites sont escomptées par la Caisse d'aide sociale de l'éducation nationale, la CASDEN, en collaboration avec la Caisse centrale des banques populaires. Un crédit est ainsi accordé, de 5,7 millions de francs, soit 60 % du devis du film, crédit garanti sur les ventes-salles.

Une rencontre et une conception identique de la culture

Une idée en or pour Coggio ? Une opération de prestige pour la FEN, qui, sans dépenser d'autre fortune que l'énergie d'une opération nationale, se lance dans l'audio-visuel ? Ils s'en défendent. En fait, cette bonne affaire repose d'abord sur une bonne volonté, une bonne foi, une rencontre sur le terrain d'une même conception de la culture.

Amener les gens à la culture, les trouver là où ils sont, investir les déserts culturels, combler le fossé entre l'école et le grand public, rassembler parents, enfants, enseignants autour d'un produit considéré comme de qualité puisqu'il est classique, populaire, culturel mais pas ennuyeux, tel est le projet commun, et l'on se félicite de l'actualité de Molière.

Roger Coggio n'a pas, envers l'école, la même méfiance que certains artistes. Issu d'un milieu modeste, où, à quinze ans, quand il a commencé à faire du théâtre, il devait se cacher pour lire, il garde des souvenirs émus et reconnaissants de la communale, d'un instituteur, notamment. L'école, il y croit, et il croit à Molière, à Corneille, dans les classes. « *La révolution à laquelle je rêve*, dit-il, *c'est que les gosses disent désormais :* le Cid, *on ne veut pas le lire, on veut le voir.* »

Au S.N.I., M. Michel Gevrey se souvient du T.N.P. Il a participé à la grande aventure de la décentralisation théâtrale. Pour lui, « *le film est une réponse concrète à une attente des enseignants : permettre au plus grand nombre d'enfants et d'adolescents l'approche vivante d'un auteur* ». A la FEN, M. André Henry se félicite de ce que les états généraux pour la promotion de la culture à l'école trouvent ici une application. Il pourra y en avoir d'autres. Pour le moment, il pense qu'« *un bon film laisse des traces* », que *les Fourberies de Scapin* au cinéma peuvent être un « *outil pédagogique considérable* ». Il espère que les enseignants passeront du film que l'on regarde à la scène que l'on joue, et que l'on pourra éventuellement enregistrer ce travail en vidéo.

Enfin, au ministère de l'éducation, on s'intéresse beaucoup à cette expérience, pour la contester ou l'approuver. En tout cas, c'est un banc d'essai, dont la FEN fait en quelque sorte les frais, une publicité autour de l'introduction de l'audio-visuel à l'école, une affaire à suivre.

CLAIRE DEVARRIEUX.

■ Un Festival international du film d'architecture aura lieu à Bordeaux, à l'entrepôt Lainé, du 29 au 31 janvier 1981, sous le patronage du ministère de l'environnement et du cadre de vie et du conseil de l'ordre des architectes. Bénéficiant du concours de la ville de Bordeaux, de FR 3 et du Centre national du cinéma, il permettra la présentation de quatre programmes chaque jour : deux programmes de films en compétition, qui seront conclus par l'attribution de prix par un jury international, un forum audio-visuel pour les films hors compétition, une rétrospective de films d'architecture. En outre, plusieurs manifestations accompagneront ce festival (expositions, « tables rondes », ateliers d'enfants, visites guidées) et se prolongeront jusqu'au 8 février.

PHOTO

Un entretien avec Gilles Ehrmann

Une nuit lumineuse

Gilles Ehrmann expose jusqu'au 17 janvier, chez Agathe Gaillard, les photos d'un livre inédit, Œdipe Sphinx, *travaillé depuis 1960 avec le poète Ghérasim Luca, un voyage au pays des morts, qui est aussi un voyage de lumière.*

« Le langage des poètes, *dit Gilles Ehrmann*, est arrivé à cerner le monde avec quelques mots, quelques chiffres. Cette économie de moyens vise à une image plus profonde. Dans le bruissement de la photographie, je préfère une démarche plus sombre, plus obscure, plus lunaire à une démarche brillante. Il fait une nuit totale dans mes photos, mais c'est une nuit très lumineuse, je me sens un photographe nocturne dans la clarté. La photo est un matériau un peu enfantin ; on l'a toujours cru : on a très peu imaginé son pouvoir sous une autre forme que la matière alors qu'elle peut passer à un stade de lumière.

» Une photographie, c'est un temps, une figure géométrique intérieure qui se pose à un moment donné. Trois planches-contacts pour une photo, une seule photo sort, mais tout le reste est indispensable au travail interne. J'essaye de travailler un sujet, de le contenir, je prends très peu de photos, éventuellement je pourrais même me passer de prendre. Quand je fais une photo, je ne suis pas à l'aise, je ne suis pas mal à l'aise non plus, c'est une très grande tension, et il faut la dissoudre pour obtenir la fluidité. Quand je dis tension, il ne s'agit pas de tension nerveuse, une densité plutôt. Pour qu'une photo arrive à monter au visage, il faut qu'elle ait sa propre fluidité, qu'elle pose des questions. Il faut oublier les intentions. Je crois qu'il ne reste rien d'une photo intentionnelle, elle est purement temporelle, elle a des caractères nostalgiques ou sentimentaux avec le monde, les intentions sont très lourdes, une fois qu'on l'a saisi on parvient à voir ce qu'il y a dans le sujet. Comme on est un révélateur, il faut être un peu transparent pour montrer ce qu'on a approché.

» Je voulais raconter une histoire sur la vie, j'ai pressenti que la mort pouvait très bien plaider pour la vie. Au départ, en visitant les catacombes de Palerme, le sujet m'a intrigué. Je ne fais pas de reportage, je fais acte vers quelque chose. L'intervention vient de la lumière, c'est une modification profonde, le cadre est déjà une mise en scène, le choix établit un contact entre la chose et sa modification. Je ne me livre pas à des acrobaties de lumière, mais à des recherches, j'utilise des miroirs pour éclairer ce qui se passe dans les choses. Je ne bouge pas les gens, je ne les transforme pas, je pars de ce qu'ils proposent pour trouver un emblème. *Œdipe Sphinx* est un livre philosophal, je me méfie extrêmement des termes, mais je le sens un peu comme une opération mentale, à la manière des grands tarots où une image éclaire l'autre et dissout le lecteur dans ses peurs. La mort joue un rôle libérateur, l'os devient théâtre décoratif et le sang emblème végétal.

» Je fais un travail de solitaire, et à un moment donné je rencontre un autre solitaire, nos voix se parcourent, nos pistes s'éclairent mutuellement. Le sujet se pose. Soit on rame ensemble, soit on part chacun dans une course occulte. Je suis ce que Ghérasim Luca a écrit en le mettant en lumière, il met en mots une photo, mais le travail ne se réduit jamais à une opération d'illustration mutuelle, aucune forme poétique ne prend le dessus. Le travail avance intemporellement, puis le livre arrive à être livre à un moment donné. L'exposition est un autre parcours, une mise en espace. J'ai décidé de poser ce livre dans Paris comme on pose une pierre. La galerie d'Agathe Gaillard, entre la tour Saint-Jacques et le charnier des Innocents, a un calme propre qui permet de restituer un parcours. La forme, le dessin mental est proposé comme ça, il peut être vu à l'envers, se lire en étoile, il est ouvert à tous les abordages. »

Propos recueillis par
HERVÉ GUIBERT.

★ 3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris (4e).



A Londres

Le départ du ministre des arts inquiète la communauté artistique

Le renvoi de M. Norman Saint-John-Stevas du cabinet où il cumulait les fonctions de leader de la Chambre et de ministre des arts (*le Monde* du 7 janvier) a été accueilli avec regret et inquiétude par l'intelligentsia britannique. Et cela non pas seulement en raison de la sympathie éprouvée envers un homme apprécié pour son goût et ses connaissances des arts ainsi que pour ses efforts accomplis pour limiter les coupes sombres dans le budget des arts prévues dans le programme général de compression des dépenses budgétaires. En fait, au-delà de la personnalité de M. Saint-John-Stevas, la communauté artistique s'inquiète essentiellement de la disparition du premier ministère des arts indépendant, ayant à sa tête un membre du cabinet.

En effet, l'Office of Arts and Libraries, créé par le ministre renvoyé, a cessé d'exister pour être intégré dans le ministère de l'éducation. En d'autres termes, les arts ne sont plus représentés dans le cabinet. M. Channon, qui assume les fonctions de M. Saint-John-Stevas, n'est qu'un simple ministre d'Etat soumis à l'autorité du ministre de l'éducation, M. Carlisle, absorbé par d'autres tâches, et qui ne semble pas particulièrement intéressé par les problèmes culturels. Certes, M. Channon n'est pas un philistin ; il a une passion pour l'opéra et les monuments historiques ; mais ses conceptions reflètent, semble-t-il, les vues prédominantes au sein du parti conservateur, et qui pourraient se résumer ainsi : à quoi bon un ministère des arts...

L'aide du secteur privé

Beaucoup de conservateurs acceptent mal le principe d'une intervention de l'Etat dans les affaires culturelles, et certains même craignent qu'un ministère des arts n'évolue vers une forme d'organisation d'Etat de type soviétique, cherchant à imposer une sorte de « dictature » de l'esprit. D'autres estiment que les arts sont un luxe dont l'Etat ne peut s'occuper qu'après avoir satisfait aux besoins vitaux de la communauté. Les dévots de la libre entreprise affirment ne pas comprendre pourquoi la majorité devrait payer par ses impôts les plaisirs d'une minorité. Telle n'était pas l'opinion de M. Saint-John-Stevas, qui, dans un rapport de 1978, soulignait que l'Etat devait aider les arts, « *dont la contribution à la qualité de la vie est aussi fondamentale que les dépenses engagées pour la santé ou l'éducation* ».

Malheureusement, la suppression du ministère des arts indépendants et la réorganisation administrative qui l'accompagne sont significatives de l'état d'esprit des milieux dirigeants. D'autres options, en effet, étaient possibles comme celle de maintenir l'administration indépendante dirigée par un ministre qui n'aurait pas fait partie du cabinet. Ainsi les milieux artistiques, et notamment ceux du théâtre, de l'opéra et de la danse, craignent de subir, faute d'un solide défenseur au sein du cabinet, de nouvelles réductions des subventions de l'Etat. Déjà affectée par une T.V.A. qui a doublé, par la récession, par la hausse de la livre décourageant les touristes étrangers, dont elle tire une grande partie de ses ressources, l'entreprise du spectacle n'a pas d'autre choix que de se tourner vers des organisations privées.

Certes, M. Saint-John-Stevas n'était pas opposé à l'aide financière du secteur privé, qui, à son avis, devait, en période de difficultés financières, prendre le relais de l'Etat (voir *le Monde* du 6 décembre 1979), mais il insistait pour un certain équilibre entre les deux formes d'assistance afin de limiter une « commercialisation » préjudiciable à l'expérimentation et à la recherche de nouvelles formes d'expression. En règle générale, les bailleurs de fonds préfèrent financer les valeurs sûres que de courir des risques en soutenant des œuvres marginales ou d'avant-garde. D'autre part, une trop grande dépendance du secteur privé n'est pas une situation saine pour une entreprise nouvelle qui n'est pas assurée d'un effort soutenu de la part de commanditaires susceptibles de changer d'avis en tenant compte de leurs propres difficultés financières.

Une goutte d'eau

Pour le moment, cependant, les 4 millions de livres dépensées annuellement pour les arts par les grandes sociétés commerciales et industrielles sont une goutte d'eau par rapport aux 631 millions de livres des crédits de l'Etat distribués par l'Art Council. Il faut s'attendre que le gouvernement conservateur, dont le principe fondamental est de réduire l'intervention de l'Etat, favorisera le mécénat privé tout en encourageant les compagnies industrielles et commerciales, y compris les multinationales, à prendre des engagements de plus longue durée.

Ainsi, les cigarettes Du Maurier financent l'Orchestre philharmonique par une subvention de 600 000 livres répartie sur deux ans. La compagnie pétrolière Amoco soutient l'Opéra national gallois dans la proportion de 250 000 livres, réparties sur cinq ans. Gulf en fait autant pour l'Orchestre national écossais. Enfin, le directeur de l'Opéra royal de Covent Garden n'a pas caché que les subventions privées étaient nécessaires pour prendre le risque financier de présenter des œuvres nouvelles. Rappelons que sur 13 millions de livres dépensées annuellement, 7 millions proviennent de la subvention de l'Art Council, 5 millions des spectateurs, et seulement 500 000 livres du secteur privé. Sans la subvention gouvernementale, l'Opéra devrait fermer ses portes, mais, à son avis, il faudrait exploiter davantage le secteur privé par des dispositions fiscales permettant, comme aux Etats-Unis, d'exonérer d'impôts les contributions aux arts.

HENRI PIERRE.

MUSIQUE

L'Ensemble 2e2m à l'IRCAM

(Suite de la première page.)

L'IRCAM y a d'ailleurs adroitement contribué en invitant des groupements tout à fait extérieurs à lui (le Groupe de musique expérimentale de Bourges, les Rencontres de Metz, l'Itinéraire, etc.) à participer, dans son Espace de projection, à un Forum de la création où peuvent ainsi s'exprimer (Boulez dixit) « les forces les plus dynamiques de notre époque ». *Tel était le cas, mercredi 7 janvier, de l'Ensemble 2e2m de Champigny, dirigé par Paul Méjano, l'un des plus actifs, qui ne donne pas moins de soixante concerts cette saison à travers la France et jusqu'à... Porto-Rico !*

Ce programme de qualité ne nous a pas semblé pourtant indiquer de directions très nouvelles. Sunyata, *de Giuseppe Sinopoli, ressemble à une sorte de trame mangée de silence, où la soprano et le quintette à cordes piquent des notes, des cris, des trémolos à diverses hauteurs, comme des constellations dont on ne discerne pas clairement les dessins qui les relient ; on devine cependant une harmonie dans cet air raréfié.*

Les Funérailles I *et* II, *de Brian Ferneyhough sont devenues presque des classiques de notre temps, mais elles restent toujours aussi abstraites et hermétiques, surtout la seconde version, plus serrée et plus étouffée, où resplendissait cependant par moments la harpe d'Alys Lautemann.*

La création d'Aquarius, *pour deux pianistes et deux percussionnistes, du Roumain Costin Miereanu, a séduit davantage par sa beauté sonore, ses trémolos magiques de vibraphone, ses étincellements de crotales et ses belles apostrophes romantiques de piano ; mais, à défaut de saisir le « discours polylogique », on en reste, malheureusement, à la pure délectation de cette musique, flottant dans une « cage dorée ».*

Un support mystérieux

Sur mi, *du Belge Philippe Boesmans, pour deux pianos, orgue électrique, tam-tam et crotale, joue également avec de belles sonorités, qui forment, autour du pôle de la note mi, un support mystérieux sur lequel se déploient quelques superbes périodes pianistiques, volubiles et trémissantes, qui restent curieusement suspendues, ouvertes peut-être au rêve, comme le suggèrent les prolongements tremblants de l'orgue ou du tam-tam... Une œuvre de grand tempérament en tout cas.*

Ed insieme Bussarone, *de Franco Donatoni, où le soprano et le piano, tour à tour, prennent le pas, rappellent les pages fantaisistes du répertoire de Cathy Berberian et leur « émancipation phonétique », petite composition aussi ingénue qu'ingénieuse.*

Quant à Contrepoints irréels-Rencontre, *de Michaël Levinas, pour six flûtes multipliées par réinjection directe, c'est un mélodieux concert d'oiseaux fous dont il est bien difficile de distinguer les subtilités formelles.*

Ce copieux programme était parfaitement interprété par l'Ensemble 2e2m, la soprano Dorothy Dorow et les pianistes Jacqueline Méjano et Kazuoki Fujii.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Second programme de 2e2m à l'IRCAM, le vendredi 9 janvier, avec des créations de Denisov, Vacchi, et des œuvres de Schoenberg, Mather, Castiglioni, etc.

PETITES NOUVELLES

■ L'administration de l'Orchestre de Paris s'est installée début 1981 à la Salle Pleyel, quittant le Palais des congrès, où elle était fixée depuis 1974. C'est la première étape du déménagement de l'Orchestre à la Salle Pleyel (cf. « le Monde » du 12 octobre), où il va bénéficier, à partir d'octobre 1981, d'un « droit de priorité pour l'ensemble de ses concerts et de ses répétitions ».

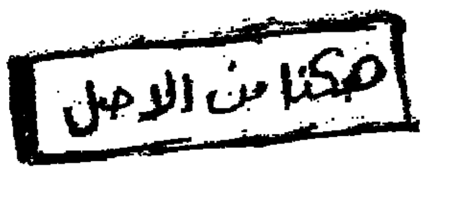
■ La Nouvelle Chapelle des Lombards ouvrira ses portes le 23 janvier, à 23 heures, avec l'Azuquita Unit Orchestra. Du 24 au 31 janvier, elle accueillera le grand orchestre de Martial Solal (19, rue de Lappe, Paris-11e, tél. 357-24-24).

■ Après avoir invité la Suède, la Chine populaire et l'Allemagne fédérale, la Comédie-Française accueille pour célébrer son tricentenaire le Théâtre national de Bucarest, avec, les 14 et 15 janvier, « la Lettre perdue » de Caragiale, par Radu Beligan, et les 16 et 17, « la Fondation » de Vallejo, par Horea Popescu. Ensuite, du 20 au 22 janvier, le Théâtre national grec viendra avec « Prométhée », et les 24 et 25 présentera « Les Phéniciennes », deux spectacles d'Alexis Minotis.

■ Le photographe américain Jack Nisberg s'est donné la mort le 29 décembre 1980 dans sa maison de Tours.

[D'origine américaine, Jack Nisberg avait quitté New-York pour s'installer en France il y a trente ans. Photographe mondain pour *l'Œil de Vogue*, il avait constitué avec passion, au cours des années, une remarquable collection de tirages, les obtenant des photographes alors que leur art ne faisait pas l'objet de la passion qu'il suscite aujourd'hui.]

■ Un « mastic » a rendu incompréhensible la dernière phrase de l'article de Frédéric Edelmann sur l'exposition « Architectures colombiennes » (« le Monde » du 3 janvier). Nous aurions dû imprimer : « S'il y a un contraste à chercher, ce n'est pas entre les tours du parc et les quartiers de brique pauvres sur les hauteurs de Bogota. »



SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Comédie-Italienne (321-22-22), la Mort de Pantalon.
American Center (633-51-28), 21 h. : The Survivor and the Translator.
Petit Forum (297-53-47), 20 h. 30 : Michel Hermon chante.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : Steack.
Galerie-Théâtre (551-00-85), 20 h. 45 : Colporteur d'images.
Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : le Prince travesti.
Vincennes, Théâtre D.-Sorano (374-73-74), 21 h. : le Gardien, de Pinter.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : les Caprices de Marianne; l'Epreuve.
Odéon (325-70-32), 20 h. : Dom Juan.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : la Nuit juste avant les forêts.
Centre Pompidou (277-12-33), débats, 18 h. 30 : Le réalisme et le réel. — Cinéma, 19 h. : Le cinéma expérimental des années 1964-1967.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 22 h. 15 : la Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Yo Yo Ma, violoncelle (Schubert, Franck, Kreisler).
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : la Vie parisienne (Offenbach).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 15 : la Bande dessinée ; 21 h. 45 : Falligan's Visions.
Carrefour de l'Esprit (633-48-65), 20 h. 30 : les Dilemmes de la balance.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : Charcuterie fine.
Cité internationale universitaire (589-67-57), Resserre, 20 h. 30 : le Personnage combattant.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. 15 : Les spirites se mettent à table ; 21 h. 15 : les Voyageurs de carton.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : Deburau.
Essaïon (278-46-42), I, 18 h. 30 : Malavika ; 21 h. : la Vie en douce ; 23 h. : Esterisme. — II, 21 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Le Père Noël est une ordure.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h. 30 : Festival de clowns.
Huchette (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Compartiment non-fumeurs ; 20 h. 30 : Ficelles ; 22 h. 15 : la Matiouette. — Théâtre rouge, 20 h. 30 : Jeux et Fatras ; 22 h. 15 : Molly Bloom. — Petite salle, 18 h. 15 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Siegfried.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : Monsieur Dehors.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Moderne (280-09-30), 20 h. 30 : la Nuit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style. — Petite salle, 20 h. 30 : l'Evangile selon saint Marc.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : Elephant Man.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Un pavé dans les nuages. — Amphi, 20 h. 30 : Il faut que Cléo parte.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
Studio-Théâtre 14 (539-88-11), 20 h. 30 : Dérision (Jacoby, mime).
T.A.I.-Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : l'Ecume des jours.
Théâtre des Cinq-Diamants (580-18-62), 20 h. 30 : les Colombes sauvages ; 21 h. 30 : Duo pour deux agents doubles.
Théâtre des Deux-Portes (361-49-92), 20 h. 30 : les Femmes savantes.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 15 : Ka ; 21 h. 45 : les Jumelles.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 20 h. 30 : l'Homme à l'envers.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Dominique Bailly.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 8 janvier

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : Pythie-Trésor ; 21 h. 30 : Des phantasmes dans le caviar ; 22 h. 30 : le Testament du Père Leleu.
Au Lapin agile (606-85-87), 21 h. : La bohème qui chante.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 45 : Areuh = MC2 ; 22 h. 30 : l'Homme à la coque. — II, 20 h. 15 : Tribulations sexuelles à Chicago ; 21 h. 30 : Poulet frites ; 22 h. 30 : Refrains.
Café d'Edgar (320-85-11), 18 h. 30 : Katiouchka ; 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 21 h. 30 : Astrud et Claude ; 23 h. : Sueur, cravate et tricot de peau.
Connétable (277-41-40), 20 h. 30 : Thomas ; 22 h. 30 : M. Fanon.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 21 h. 30 : le Roi des balcons.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 15 : M. Lorca ; 21 h. 15 : Ivres pour vivre ; 22 h. 45 : G. Tazartes.
Croq' Diamants (272-20-06), 19 h. 30 : Ça boum... Pascadel ? ; 20 h 30 : la Voix humaine ; 22 h. : le Fétichiste.
Le Débarcadère (607-79-39), 21 h. 30 : A. Cuniot.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : J.-P. Réginal ; 22 h. : L. Dalmassot.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 30 : B. Arnac.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 et 23 h. 15 : le Concerto déconcertant. — II, 20 h. 30 : le Grand Ecart ; 21 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 22 h. 45 : Suzanne, ouvre-moi.
Pied-Bleu (285-32-16), 20 h. 30 : Une étoile dans le placard ; 21 h. 30 : Nous, on aime ; 23 h. : D. Raquillet.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : J.-M. Cornille.
La Soupap (278-27-54), 20 h. : la Raison du meilleur ; 21 h. 30 : Anefrance dans le sandwich.
Sélénite (354-53-14), 20 h. 15 : Racontez-moi votre enfance ; 21 h. 30 : Two men chands. — II, 21 h. 30 : Pico.
Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : Ballin et Lacombe.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Un polichinelle dans le tiroir ; 21 h. 30 : Ma vie est un navet ; 22 h. 30 : M.-Th. Orain.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (320-39-69), 20 h. 30 : Madame le Président ; 21 h. 30 : Bonjour les monstres ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.
Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : M. Rivat.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Heureux ceux qui n'attendent rien car ils n'auront pas plus.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Quand les ânes voteront.

Comédies musicales

Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h. 30 : Cache ta joie.
Théâtre de la Porte-Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 45 : Harlem Swing.

Le music-hall

Aire libre (322-70-78), 23 h. : J.-L. Debattice.
Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Guy Bedos.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : Coluche.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Hervé Vilard.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Baden Powell
Palais des sports (828-40-48), 20 h. 45 : le Cirque de Moscou.
Studio Bertrand (783-64-66), 20 h. 30 : Vanina Michèle.

Jazz, pop, rock, folk

Café d'Edgar (322-11-02), 22 h. 45 : Patrick et Serge Desaunay.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : F. Guin Swing Quartet.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. : G Badini Swing Machine Trio.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Kenny Drew.
Dunois (584-72-00), 21 h. : Las Orejas del Rey Prigio.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Andrew More.
Petit-Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Side One.
Petit-Opportun (236-01-36), 23 h. : E. et L. Fays, R. Thiébaut.
Slow-Club (233-84-30), 22 h. : F. Franc.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : D Soumare.
Vieille-Herbe, 21 h. : Moçaflor.

Dans la région parisienne

Bures-sur-Yvette, M.J.C. (907-74-70), 21 h. : la Bonne Ame de Se-Tchouan.
Créteil, Maison de la culture (899-94-50), 20 h. 30 : le Désamour.
Meudon, C.C. (626-41-20), 21 h. : M. Tamayo.
Sartrouville, Théâtre (914-23-68), 21 h. : les Quilapayun.

cinémas

Les films marqués (*) sont interd. aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24) 15 h. : la Petite Lise, de J. Grémillon ; 19 h : Charlie Chan à Monte-Carlo, d'E. Forde ; 21 h. : la Main au collet, d'A. Hitchcock.
Beaubourg (276-55-57), 15 h. : le Cavalier noir, de R. Baker ; 17 h. : Opération Tirpitz, de R. Thomas ; 19 h. : la Novice, d'A. Lattuada.

Les exclusivités

AC/DC (Fr.), Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LA BANQUIERE (Fr.), Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
BIENVENUE Mr CHANCE (A., v.o.) : Lucernaire, 5e (544-57-34).
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy-Pathé, 14e (522-46-01) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 20e (364-51-98) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LA BOUM (Fr.), Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Passy, 16e (288-62-34).
BRUXELLES TRANSIT (Belg., v. Yiddish) : Olympic, 14e (542-67-42).
BYE BYE BRESIL (Brésil, v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
CALIGULA (It.-Ang., v.o.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
CAUCHEMAR (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Studio 43, 9e (770-63-40).
LES CHARLOTS CONTRE DRACULA (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43).
LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LA CIGALA (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA CITE DES FEMMES (It., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
LA CONSTANTE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE COUP DU PARAPLUIE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
DON GIOVANNI (Fr.-It.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
DROLES DE COUPLES (It.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
ERASERHEAD (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).
L'ETE DE LA PEUR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). — V.f. : Miramar, 14e (320-89-52) ; Lumière, 9e (246-49-07).
EXTERIEUR NUIT (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
FRAYEURS (It., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
GLORIA (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
GOSSES DE TOKYO (Jap., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).
HAZAL (Turc, v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40)
IMMACOLATA E CONCETTA (It., v.o.) (**) : Epée de Bois, 5e (337-57-47). H. sp.
INSPECTEUR LA BAVURE (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
JE VOUS AIME (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-60-74), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14)) ; Colisée 8e (359-29-46), Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens 14e (329-83-11), Gaumont-Convention 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
JUSTOCŒUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), h. sp.
KAGEMUSHA (Jap.), v.o. : Saint-Germain-Village 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Haussmann 9e (770-47-55)
MANHATTAN (A.) (v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), en soirée.
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Hautefeuille 6e (633-79-38).
NICK'S MOVIE (All.), v.o. : Saint-André-des-Arts 6e (326-48-18).

SPECTACLES

OUBLIER VENISE (It.) v.o. : Quintette, 5e (354-35-40), Pagode 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo 8e (225-09-83) Parnassiens, 14e (329-83-11) : v.o.: Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A.), v.o. : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LE REBELLE (Fr.) : Epée-de-Bois 5e (337-57-47) ; Calypso, 17e (380-30-11), h. sp.

RENDEZ-MOI MA PEAU (Fr.): Biarritz 8e (723-69-23).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82); Saint-Ambroise 11e (700-89-16) h. sp. ; Studio de l'Etoile 17e (380-19-93) h. sp.

SAUVE QUI PEUT (LA VIE) (Fr.-Suisse) (*) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LES FILMS NOUVEAUX

ASPHALTE, film français de Denis Amar : Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LA FAIM DU MONDE, film français de Théo Robichet : La Clef, 5e (337-90-90).

LES FOURBERIES DE SCAPIN, film français de Roger Coggio : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

L'OR DANS LA MONTAGNE, film italien de Ermanno Olmi : (v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; (V.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

LA TOUR EIFFEL EN OTAGE, film américain de Claudio Guzman : (v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11). — (V.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Eldorado, 10e (208-18-76) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54).

LES SEDUCTEURS (Fr.-It.), v. it. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

SHINING (A.) (*), v.o. : Colisée, 8e (359-29-46) ; Studio-Raspail, 14e (320-38-98). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

SI JE TE CHERCHE, JE ME TROUVE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

STARDUST MEMORIES (A.), v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40); Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Gobelins, 13 (707-12-28).

SUPERMAN II (A.), v.o. : Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Wepler, 18e (522-46-01).

TENDRES COUSINES (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ternes, 17e (380-10-41).

LA TERRASSE (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Colisée, 8e (359-29-46); Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

TROIS HOMMES A ABATTRE (Fr.) (*) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18).

LE TROUPEAU (Turc, v. o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

TUSK (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

UN DROLE DE FLIC (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83). — V.o./V.f. : Mercury, 8e (562-75-90). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

UN MAUVAIS FILS (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

WEISSE REISE (All., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33). H. sp.

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77); Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les grandes reprises

AMERICA AMERICA (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).

LES AVENTURES FANTASTIQUES DU BARON DE MUNCHHAUSEN (All., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

BABY DOLL (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Balzac, 8e (561-10-60).

LA BATAILLE D'ALGER (Fr.), V. Fr.-Ar. : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Delta, 18e (878-02-18) ; Images, 18e (522-47-94).

BELLADONNA (Jap., v.o.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90).

[illegible] : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), h. sp.

BOULEVARD DU CREPUSCULE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62).

DELIVRANCE (A., v.f.) (**) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.f.) : Royal-Rivoli, 4e (272-61-44).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) h. sp.

LA GARÇONNIERE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LE GUEPARD (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

HESTER STREET (A., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (Fr.) (**) : Studio Logos, 5e (354-26-42); Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) H. sp.

LES JOYEUSES AVENTURES DE LA PANTHERE ROSE (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e 633-10-82).

LA STRADA (It., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Montparnos, 14e (575-79-79) ; Balzac, 8e (561-10-60).

LULU (All., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

MEDEE (It., vo) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LA NUIT DES MORTS-VIVANTS (**) (A., v.f.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LES NUITS DE CABIRIA (It., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

ŒDIPE ROI (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

ORFEU NEGRO (Brés., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

PHANTOM OF THE PARADISE (*) (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES PORTES DE LA NUIT (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

QUE LA BETE S'EVEILLE (Ang., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Nickel Odéon, 6e (633-22-13) ; Olympic, 14e (542-67-42).

ROLLERBALL (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

THE GETAWAY (A., v.o.) (*) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

THE KNACK (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Belg.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).

TRAQUENARD (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

UNE FEMME DISPARAIT (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

LES VISITEURS DU SOIR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LE VOYAGE EN DOUCE (Fr.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

Les festivals

CENT FILMS D'AMERIQUE DITE LATINE (v.o.), Le Denfert, 14e (354-00-11) : Los Olvidados.

40 COMEDIES MUSICALES (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Ball Game.

HITCHCOCK (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : The Skin Game.

MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Un jour au cirque.

CHEFS-D'ŒUVRE ET NANARS DU CINEMA FRANÇAIS (Saturnin Fabre, Jean Gabin), Action-République, 11e (805-51-33) : la Grande Illusion; La nuit est mon royaume. — Studio 43, 9e (770-63-40) (Raimu), en alternance : la Femme du boulanger, la Fille du puisatier, la Chaste Suzanne, Marius, Fanny, César. — Olympic, 14e (542-67-42) (G. Morlay, M. Balin) : Millionnaire d'un jour ; Haut le vent.

HOMMAGE A TROIS CINEASTES (Vysotsky, Choukchine, Chepitilo) (v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80) : l'Unique ; l'Obier rouge ; l'Ascension.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.) : le Coucou.

CALYPSO, 17e (380-30-11) (v.o.), 18 h. : Mort à Venise ; 20 h. 15 et 22 h. 15 : le Rebelle ; 20 h. 30 : Voyage au bout de l'enfer.

STUDIO GALANDE (v.o.), 5e (354-72-71), 18 h. 30 : Portier de nuit ; 20 h. 30 : Taxi Driver ; 22 h. 30 + 0 h. 15 : Rocky Horror Picture Show.

CHATELET - VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.), 18 h. 15 : Vera Cruz ; 20 h. : Un tramway nommé Désir ; 22 h. 10 : Marathon Man ; 17 h. 50 : Persona ; 19 h. 45 : le Dernier Nabab ; 22 h. et 0 h. 10 : Jeremiah Johnson.

SAINT-LAMBERT, 15e (532-91-68), (v.f./v.o.) : en alternance : la Flûte à six schtroumpfs ; les Voyages de Gulliver ; le Chat botté ; [illegible] ; Satyricon ; Délivrance ; les 1001 Nuits ; Music Lovers ; Tommy ; [illegible]

FESTIVAL DU RIRE (v.o.), Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91) : [illegible] ; le Dernier Round ; les Conscrits ; Papa d'un jour.

CARNE - PREVERT, Ranelagh, 16e (288-64-44) : en alternance : les Visiteurs du soir ; les Portes de la nuit ; les Enfants du Paradis.

SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16), v.o., en alternance : le Voleur de Bagdad, Rencontres avec des hommes remarquables, Dersou Ouzala, Docteur Folamour, A.C.D.C. le film, Macbeth, Je t'aime moi non plus, Nos plus belles années, Funny Girls, Peau d'Ane (F.), Dessins animés Tex Avery.

LES STARS DES ANNEES 30, Olympic, 14e (542-67-42) : Now Voyager ; Thank you lucky stars.



CARNET

Mariages

— M. et Mme Pierre HABIB,
Le docteur et Mme Jean-Charles CHAUVET,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants
Claude et Bertrand,
qui a eu lieu dans l'intimité, le 22 décembre 1980.

Décès

— M. Jean Auburtin,
M. et Mme Olivier Courcoux, Séverine et Alexandra,
M. et Mme Xavier Auburtin, Amandine et Damien,
M. et Mme Pierre Williot, Aurélie et Aymeric,
M. et Mme François Pinard,
M. Paul-Antoine Auburtin,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
Mme Jean AUBURTIN,
née Elisabeth Maire,
munie des sacrements de l'Eglise, le 6 janvier 1981, à l'âge de cinquante-neuf ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 10 janvier 1981, à 8 h. 30, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, 27, rue d'Armaillé, Paris-17e.
10, avenue de Salonique,
75017 Paris.

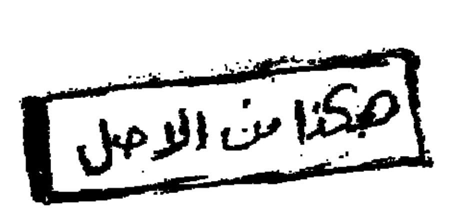
— Le docteur et Mme Henry Besançon,
Mme Françoise Baudet,
M. et Mme Jean-Paul Besançon,
M. et Mme Jean-Claude Loison,
Tous ses petits-enfants,
Mme Paul Besançon, ses enfants et petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Samuel BESANÇON,
née Marguerite Elisabeth Heuer-Loustalot,
survenu le 27 décembre 1980, à l'âge de soixante-quinze ans.
Les obsèques ont eu lieu au cimetière protestant de Royan, le 30 décembre 1980.
59, rue Métadier,
17200 Royan.

— Mme André Brun,
Le professeur et Mme Hamdan,
M. Joël Brun,
Le docteur et Mme Gérard Brun,
Mlle Marie-Laure Brun,
M. et Mme Pierre Tronel,
ont la douleur de faire part du décès, survenu subitement à l'âge de quarante-deux ans, de
M. Henri BRUN,
ingénieur civil E.N.S.T.
Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité en la cathédrale Saint-Jean de Lyon, le 6 janvier 1981.
Paris, Lyon, Belley, Beyrouth.

— Mme André Charbit,
M. et Mme Marcel Charbit et leurs enfants,
M. Richard Charbit,
Mlle Corinne Charbit,
Mme Camille Chiche,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Abraham, André CHARBIT,
leur époux, père, grand-père et gendre.
Les obsèques auront lieu le vendredi 9 janvier 1981.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux Parisien, à 13 h. 50.

— Nous apprenons le décès de
M. Jean DEGUISE,
ancien sénateur de l'Aisne.
[Né le 10 juin 1910 à Douchy (Aisne), Jean Deguise, agriculteur, avait été élu en 1935 maire de Fluquières (Nord), puis, en 1945, de sa commune natale. Inscrit au M.R.P., il avait siégé au Sénat de 1955 à 1971, date à laquelle il avait été battu. Après cet échec, il avait donné sa démission de conseiller général du canton de Vermand, mandat qu'il détenait depuis 1949. Jean Deguise avait renoncé à ses fonctions de maire lors des élections municipales de mars 1977. Il continuait toutefois de siéger au conseil municipal comme adjoint.]

— Mme Jean Ferrand, née Eynard,
M. et Mme Jacques Ferrand,
M. et Mme Pierre Ferrand-Eynard,
Jean-Marc, Maïa, Jean-Bernard, Michel et Anne,
Le Révérend Père Henri Ferrand, S.J.,
M. Jean Hollander, ses enfants et petits-enfants,
La générale Henri Jung,
M. René Eddé,
M. Raymond Eddé,
M. et Mme Pierre Eddé,
M. et Mme Henri Verdier,
son épouse, ses enfants, ses petits-enfants, son frère, son beau-frère, ses neveux, sa belle-sœur, ses cousins,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean FERRAND,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Cèdre,
avocat à la cour,
Professeur honoraire à la faculté de droit de Beyrouth,
ancien vice-président du Conseil supérieur des Français de l'étranger,
ancien président de l'Union des Français du Liban,
survenu dans sa soixante-dix-huitième année, en son domicile à Paris, 72, avenue Victor-Hugo.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e, le vendredi 9 janvier 1981, à 14 heures.
L'inhumation aura lieu le samedi 10 janvier dans le caveau de famille à Toulouse.
Ni fleurs, ni couronnes.
Des dons pour les orphelins de la guerre du Liban peuvent être versés au compte n° 2 400 auprès de la Banque libanaise pour le commerce, 7, rue Auber, Paris (9e).
Cet avis tient lieu de faire-part.



— Le docteur Andrée Guillien Nakajima, épouse du docteur Hiroshi Nakajima, directeur du Bureau régional de l'O.M.S. pour le Pacifique occidental, est décédée le 1er janvier 1981 à Tokyo. L'incinération a eu lieu à Tokyo le dimanche 4 janvier, et les cendres de Mme Nakajima ont été envoyées à Manille le 6 janvier 1981.
Une cérémonie nécrologique a eu lieu le mercredi 7 janvier à 17 heures, au domicile du docteur Nakajima, 14 Narra Avenue, Forbes Park, Makati.
[Née en Algérie en 1935, Mme Nakajima était française ; elle avait obtenu en 1962 son diplôme à la faculté de médecine de l'université de Paris et était également titulaire d'une licence ès sciences (physiologie) de la faculté des sciences de l'université de Paris et d'un diplôme de l'Acupuncture Moxibustion College de Tokyo. Avant de venir à Manille en 1979, Mme Nakajima avait exercé l'acupuncture pendant six ans à Genève. Elle était membre de la société internationale d'acupuncture (France) et de la Philippine Scientific Acupuncture Society.]

— On nous prie d'annoncer le décès du
docteur Hélène KAPLAN,
née Abramovici,
survenu à Paris, le 28 décembre 1980, dans sa quatre-vingt-douzième année.
L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse, dans l'intimité.

— Reine Laïk, sa mère,
Philippe Laïk, son frère,
Colette Djidou, sa belle-sœur,
Les familles Laïk, Aboudaram, Arnaud, Larédo, Le Verrier, Djidou, et ses très nombreux amis,
font savoir que
Bernard LAIK
(comédien)
les a quittés prématurément.
Il n'y aura aucune cérémonie.

— Le maire et le conseil municipal de Carnac ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice LE CARVESE,
maire adjoint,
médaillé militaire,
officier de l'ordre national du Mérite.
Ses obsèques ont eu lieu en l'église paroissiale le 8 janvier à 15 h. 30.

— M. et Mme Michel Lucas et leurs enfants, Olivier et Vincent, ont la grande tristesse de faire part du décès de
Mme veuve Eugène LUCAS,
née Lucienne Couder.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Erquy (Côtes-du-Nord).
Lycée Romain-Rolland,
94200 Ivry-sur-Seine.
9, rue des Fossés-Saint-Jacques,
75005 Paris.

— Oran, Paris.
Mme Auguste Pariente, née Marcelle Coriat, son épouse,
Le docteur Daniel Pariente, Madame, née Andrée Lasry, leurs enfants et leur petite-fille,
Le docteur Roger Bendriem, Madame, née Madeleine Pariente, leurs enfants et leur petit-fils,
M. Jean-Mathis Horrenberger, industriel, Madame, née Michèle Pariente, et leurs enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles parentes, alliées et amies,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, du
docteur Auguste PARIENTE,
médecin lieutenant-colonel de réserve honoraire,
ancien vice-président du conseil départemental de l'ordre des médecins d'Oran,
ancien secrétaire général du Syndicat professionnel des médecins d'Oranie,
ancien délégué départemental de l'Union nationale des médecins de réserve,
ancien administrateur des caisses de Sécurité sociale d'Oran,
ancien commissaire régional des E.I.P. en Algérie,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier de l'instruction publique,
officier de l'ordre de la Santé publique,
officier du Mérite militaire.
L'inhumation aura lieu au cimetière Montmartre, 20, avenue Rachel, à Paris-18e, vendredi 9 janvier 1981, à 13 h. 45.
Ni fleurs ni couronnes.
Selon la volonté du défunt, la famille ne prendra pas le deuil.
2, rue Lucien-Gaulard,
75018 Paris.

— M. François Robert-Gorsse,
Jérôme, Laurence et Philippe,
Mme Paul Souchal,
Mme Alexandre Robert,
M. et Mme Jean-Marie Audollent,
Le docteur Claude Robert,
Le docteur et Mme Guy Harel,
M. et Mme Maurice Pialoux,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme François ROBERT-GORSSE,
née Marie-Claire Souchal,
survenu à Paris le 27 décembre.
Les obsèques ont eu lieu le mardi 30 décembre à Clermont-Ferrand.
Une messe sera célébrée à Paris en l'église Saint-Philippe-du-Roule le jeudi 15 janvier, à 18 h. 45.
11, avenue de Suffren,
75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Pierre RUSTENHOLZ,
médaille militaire,
croix du combattant volontaire,
médaille de la Reconnaissance française,
médaille interalliée,
survenu à Soissons le 21 décembre 1980, dans sa quatre-vingt-onzième année.
De la part de :
M. et Mme Gaston Very, ses enfants,
M. et Mme Jean-François Cottet-Puinel,
M. et Mme Denis Brot et leurs enfants,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.
Les obsèques ont eu lieu à Braine (Aisne), le mercredi 24 décembre 1980, dans l'intimité familiale.
23, rue Paul-Devicïaine,
02200 Soissons.

Remerciements

— Mme Jean Dairic,
M. et Mme Michel Casse, très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées, remercient tous ceux qui ont pris part à leur peine à l'occasion du décès de
Jean-Charles DAIRIC.

— M. et Mme François Le Theule,
M. et Mme Gilles Le Theule,
François-Gilles et Marie-Astrid,
très touchés des marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de
Joël LE THEULE,
prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine d'agréer l'expression de leurs remerciements.
Sablé.
Paris-6e, 78, boulevard St-Michel.

— Mme Pierre Waline et toute sa famille, très touchées par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
Pierre WALINE,
remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur peine, et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

Anniversaires

— A l'occasion du septième anniversaire de sa mort, le 8 janvier 1974, de la part de Mme A. Grieten, il est demandé une pensée à tous ceux qui ont connu et aimé le
docteur J. G. MARIAGE.

Messes

— Amicale nationale des anciens des chantiers de la Jeunesse française, délégation régionale d'Ile-de-France.
Une messe à la mémoire du **général de LA PORTE du THEIL** et des anciens des chantiers sera dite en la crypte de la chapelle des Missions étrangères, 128, rue du Bac à Paris-7e, le samedi 10 janvier, à 15 heures.
L'office sera célébré par l'abbé Gabriel de La Porte du Theil, fils du général et lui-même ancien des chantiers.

Prières

— DRACHE.
Les familles BOUTBOUL,
NACCACHE,
PINHAS,
KHAYAT,
MADAR,
informent que les prières de l'année (Drache) à la mémoire de
Mme Victor BOUTBOUL,
née Allegrine Semha Binhas,
seront dites le samedi 10 janvier 1981 à 12 heures, au TEMPLE de la VICTOIRE (oratoire tunisien), 17, rue Saint-Georges, 75009 PARIS.

Communications diverses

— Eckankar, c'est votre droit de savoir !
Conférence : 10 janvier, 15 h. 30, Hôtel Mondial, 5, cité Bergère, Paris-9e (métro Montmartre). Pour renseignements : tél. 577-59-40.

PRESSE

● *Un nouvel hebdomadaire spécialisé dans la moto* a été mis en vente, le mardi 6 janvier. *Moto plus*, tel est son titre, est édité par la société C.D.M., S.A.R.L., et dirigé par M. Paul-Yvon Mamy, le directeur de la rédaction en étant M. P.-H.-Jacques Potherat, et le rédacteur en chef M. Joël Zerbib.

Moto Plus, dont le prix du numéro est fixé à 4 francs, entend, comme l'indique son premier éditorial, « *défendre les motards dans tous les domaines* ». Au sommaire du premier numéro, un grand article sur le rallye Paris-Dakar, trois bancs d'essais, une interview du champion Marc Fontan, etc.

★ C.D.M., 15, square de Vergennes, 75015 Paris, tél. 250-47-90.

● *Le bureau du Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne (S.P.H.P.)* a exprimé, à l'issue de sa réunion, mardi 6 janvier, « *ses plus vives réserves sur l'esprit dans lequel les réunions de la « table ronde » sur le financement et la fiscalité de la presse* (présidée par M. Lasry, conseiller d'Etat) *semblent s'orienter* ». Le S.P.H.P. a rappelé, dans son communiqué, que « *les plus hautes autorités de l'Etat n'ont cessé de proclamer le droit de la presse, expression de tous les courants d'opinion, à jouir d'un régime économique et fiscal particulier, régime qui, sous des formes diverses, est en vigueur depuis un demi-siècle* », et qui prévoit une aide à l'investissement et un statut fiscal favorisant le pluralisme.



RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 8 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 45 Avis de recherche.

19 h 10 Une minute pour les femmes.
Quand les contrats d'assurance ne ... pas leurs promesses.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les formations politiques.
L'opposition.

20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : Blanc, bleu, rouge.
Réal. : Y. Andréi.
Deuxième épisode : Les Noces de Brecheville.
Pour sauver son domaine, le baron de Brecheville organise le mariage de son fils Mathieu avec Anne de Rouello. Judith Malohouque s'enfuit.

21 h 25 Magazine : L'événement.
De H. Marque et J. Besançon.
Au sommaire : Tchad : l'empire libyen ; Etats-Unis : les hommes de R. Reagan ; France : Raymond Barre et les chefs d'entreprise au forum TF1. L'expansion.

22 h 25 Les grandes expositions.
Cinq années d'enrichissement du patrimoine (1975-1980).
Si le terme d'enrichissement du patrimoine pour cette exposition est contestable et excessif, certaines œuvres restent au demeurant exceptionnelles et dignes d'intérêt.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
Les H.L.M.

19 h 10 D'accord pas d'accord.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Top club.

20 h Journal.

20 h 35 Jeudi cinéma (et à 22 h 5).

20 h 40 Cinéma : Prends l'oseille et tire-toi.
Film américain, de W. Allen (1969) ; avec W. Allen, J. Margolin, M. Hillaire, J. Hyde, L. Chapman, J. Merlin. (Rediffusion.)
Un petit juif de Baltimore, constamment brimé dans son enfance et son adolescence, décide de devenir gangster et se retrouve régulièrement en prison.
Film burlesque étourdissant, trépidant, où Woody Allen, tout en parodiant certains genres du cinéma américain, invente des gags poussés jusqu'à l'absurde.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes
Ki ke koi ; Brac à Bric.

18 h 55 Tribune libre
La jeune République.

19 h 10 Journal

19 h 20 Emissions régionales

19 h 55 Dessin animé
Hashimoto : histoire de poteries.

20 h Les jeux

20 h 30 Cinéma : « Les Félins ».
Film français de R. Clément (1963), avec A. Delon, J. Fonda, L. Albright, A. Oumansky, C. Studer (N. Rediffusion).
Pour échapper aux tueurs lancés à ses trousses, un « play-boy » entre comme chauffeur au service de deux Américaines vivant sur la Côte d'Azur. Il se trouve pris au piège d'une villa truquée.
Suspense psychologique et atmosphère angoissante. Beau travail de mise en scène dans un univers clos, un décor-labyrinthe. Interprétation prestigieuse.

22 h Journal

FRANCE - CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : Histoire d'un grand amour.
19 h. 25, Jazz à l'ancienne.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : « Laënnec ».
20 h., « la Dame de cœur », de Daniel Boulanger, avec B. Fresson, M. Sarcey, J. Duby, Y. Clech, H. de Lapparent, R. Baillet, M. Barbulée... Musique : José Baselli.
22 h. 30, Nuits magnétiques : 1970-1980. Epopée à la mémoire d'une décennie.

FRANCE - MUSIQUE

18 h. 30, France-Musique à Nantes (en direct du Grand Auditorium du conservatoire) : Séance de travail sur une symphonie de Haydn ; « Sonate pour piano » (Dutilleux) ; « Suite pour quatre hautbois et cor anglais » séance de travail (J. Bodin de Boismortier), par l'Orchestre des Jeunes du Conservatoire de Nantes, dir. A. Cauvin, avec J. Delannoy, piano, et la classe de Musique de chambre de Bernard Delcambre : « Les grandes heures musicales de Nantes » (Tulou, Cras) ;
20 h. 30, Concert : « Valses nobles et sentimentales » (Ravel) ; « Fantaisie sur des airs angevins » (Lekeu) ; « Le Jonc à trois glumes » (Mache), par l'Orchestre philharmonique des Pays de Loire, dir. Marc Soustrot ; Avec B. Finnila, mezzo-soprano, et J.-F. Heisser, piano (Brahms, Lekeu, Mahler).
23 h., Grandes Heures musicales de Nantes.
0 h. 5, Ouvert la nuit : Les musiques du spectacle.

Vendredi 9 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.

12 h 30 Midi première.

13 h Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

13 h 50 Croque vacances.
Téléfilm : Poco, de D. Brooks, avec M. Ashburn, S. Bain, C. Ritchie.

18 h TF 4.

18 h 20 Un, rue Sésame.

18 h 45 Avis de recherche.

19 h 10 Une minute pour les femmes.
Une chance en moins, un bébé en plus.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les paris de TF 1.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : S.A.R.L. ou société amoureuse à responsabilité limitée.
De M. Mithois (réal. : Christian-Jaque) ; avec J.-P. Darras, J. Balutin, D. Auteuil...
Saint-Truo, riche diamantaire ruiné par les femmes, espère se venger de ses déboires amoureux. Il engage un légionnaire démobilisé et passe une petite annonce : « Homme jeune et beau, cherche femme jeune et riche en vue mariage. »

21 h 55 Magazine : Pleins feux.
De J. Artur.

23 h Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : La vie des autres.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
L'amélioration de l'habitat.
15 h Série : Le Saint.
Le trésor mystérieux.
16 h Magazine : Quatre saisons.
17 h La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur... musique de notre temps.
Chris Rea.
17 h 50 Récré A 2.
Mes mains ont la parole ; Zeltron ; San Ku Kai.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Top club.

20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : les Fiancées de l'Empire.
De J. Doniol-Valcroze. III. Les idées claires.
Clarisse tente d'oublier Maxime, qui s'est fiancé avec sa sœur Odile. Un ancien amant de Clarisse tente de troubler la confiance qu'a Odile en sa sœur. On est en 1809, l'Empire est à son apogée, mais la situation économique est mauvaise.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Et si on parlait aussi des hommes ?
Avec B. Blier (Beau-père), *C. Collange* (Ça va les hommes ?), *A.-M. Dardigna* (les Châteaux d'Eros ou les Infortunes du sexe des femmes), *R. Jaulin* (Mon Thibaud), *J.-J. Pauvert* (Anthologie des lectures érotiques).

22 h 55 Journal.

23 h Ciné-club (cycle John Ford) : Qu'elle était verte ma vallée.
Film américain, de J. Ford (1940) ; avec W. Pidgeon, M. O'Hara, D. Crisp, A. Lee, R. Mac Dowall, J. Loder. (N. Rediffusion.)
L'histoire d'une famille de mineurs du Pays de Galles, à la fin du dix-neuvième siècle, à travers les souvenirs d'un de ses membres. Reconstitution réaliste du temps passé, selon les fluctuations de la mémoire. Chronique chaleureuse d'un groupe social. Maîtrise, puissance de la mise en scène.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes
Les contes du folklore japonais ; des livres pour nous.

18 h 55 Tribune libre
La FEN (Fédération de l'éducation nationale).

19 h 10 Journal

19 h 20 Emissions régionales

19 h 55 Dessin animé
Hashimoto : le festival des poupées.

20 h Les jeux

20 h 30 V3 - Le nouveau vendredi
Detroit : L'empire contre-attaque. La crise de l'industrie automobile américaine.

21 h 30 Histoire de la pelote basque
De J. Ricaud, réal. E. Monino.

22 h 25 Journal

22 h 45 Magazine : Thalassa

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : la Guerre de Troie ; 8 h. 32, L'herméneutique permanente ou le Buisson ardent.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge : « Le chaos d'où sortit la France », de Micheline Dupuy.
11 h. 2, Neuvièmes rencontres internationales de musique contemporaine à Metz : Thien Dao, par l'ensemble Ars Nova ; Tafra, par l'Orchestre philharmonique de Lille, dir. Artaud ; Cage, par l'Ensemble de musique vivante, dir. Globokar.
12 h. 5, Agora : « l'Œil de Siva », avec Amaury de Riencourt.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Musique extra-européenne : les percussions en Asie du Sud-Est.
14 h., Sons : les chanteuses funestes « Hard Rock ».
14 h. 5, Un livre, des voix : « Paris ma bonne ville », de Robert Merle.
14 h. 47, Un homme, une ville : A. Malraux à Paris.
15 h. 50, Contact.
16 h., Pouvoirs de la musique.
18 h. 30, Feuilleton : « Histoire d'un grand amour », de Roland Menard.
19 h. 25, Jazz à l'ancienne.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : « Les relations Terre-Lune », par le professeur Pierre Auger de l'Académie des sciences, avec G. Swetlowsky et J. Kowalewski.
20 h., Emission médicale (en liaison avec TF 1) : « Le nez, la respiration, et l'odorat », par Igor Barrère, avec le professeur Jost et le Dr Mac-Léod.
21 h. 30, Black and blue.
22 h. 30, Nuits magnétiques : 1970-1980.

FRANCE - MUSIQUE

6 h. 2, Quotidien musique ; 7 h. 5, L'intégrale de la semaine ; 7 h. 40, Actualité du disque ; 8 h. 30, Magazine d'informations culturelles.

9 h. 2, Le Matin des musiciens : Haydn chez les Esterhazy (Haydn, Beethoven).

12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke ; 13 h., Actualité lyrique.

14 h., Musiques : Les chants de la terre (musique traditionnelle du Niger et du Ghana à Florence) ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée ; 15 h., Concerto : W. A. Mozart (pour clarinette en la majeur) ; 16 h., L'art de Hermann Scherchen (Berg, Nono, Mahler).

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time ; 18 h. 30, Magazine de D. Lemery ; 20 h., Actualité lyrique.

20 h. 20, Concert (cycle d'échanges franco-allemands) : « Symphonie n° 8 en fa majeur » ; « Concerto pour piano et orchestre n° 4 en sol majeur » ; « Concerto pour piano et orchestre n° 5 en mi bémol majeur », de Beethoven, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebrück, dir. Pinchas Steinberg, avec Rudolf Serkin, piano.

22 h. 15, *Ouvert la nuit : Portraits par petites touches*, Geneviève Joy et Jacqueline Robin, pianos (Milhaud, Debussy, Dutilleux) ; 23 h. 5, Vieilles cires : Hans Pfitzner dirige Beethoven (« la Pastorale ») ; 0 h. 5, Jazz Forum.

« VIDEO NEWS » : UNE NOUVELLE REVUE

Une nouvelle revue consacrée à la vidéo, *Video News*, vient de paraître. Bimestrielle pour les premiers numéros, elle se propose de devenir mensuelle dans le courant de l'année 1981.

Les deux cogérants, directeurs de la publication, sont Jacques Ascher, directeur administratif et commercial, ancien directeur de *Zoom*, qui dirige également les mensuels *Vente* et *Steroplay*, et Michel Caen, directeur-rédacteur en chef, qui fut notamment rédacteur en chef de *Zoom* et conseiller artistique à *Paris-Match*.

Au sommaire du premier numéro : une leçon de tennis vidéo (avec Borg et Gerulaitis à la « une »), les confessions d'un vidéopirate, la révolution du compact, Captain Vidéo, la présentation des nouveaux magnétoscopes (Panasonic NV-7000 contre Sony SL C7F), des rubriques vidéothèque, vidéologie, vidéo-action, vidéo-jeux.

(*) 58, rue du Dessous-des-Berges, 75013 Paris. 15 francs.

TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 8 JANVIER

La radioscopie de l'écrivain et poète *Lanza del Vasto* est rediffusée sur France-Inter à 17 heures.

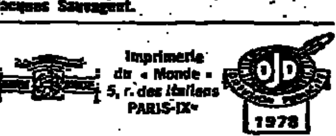
— *Le magazine « L'événement »* diffuse les principaux extraits du « Forum TF 1-*l'Expansion* », au cours duquel *M. Raymond Barre*, premier ministre, répond aux questions des chefs d'entreprise, sur TF 1 à 21 h. 25.

CULTURE ET COMMUNICATION : LA CRÉATION TÉLÉVISÉE

Culture et communication, revue du ministère, consacre son numéro 32 (décembre 1980) au thème « télévision, culture et création ». Au sommaire : Un « Forum des réalisateurs », avec Claude Santelli, Jean-Marie Drot, Pascale Breugnot, Erik Cloué, Jacques Fansten, Daniel Lecomte, Frédéric Rossif, et un bilan de l'action des pouvoirs publics.

(*) Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07. 15 francs.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire n° 57 437.

SPORTS

RUGBY

Du neuf avec des ‹ vieux ›

Le XV de France composé, mercredi 7 janvier, par les sélectionneurs de la Fédération française de rugby pour rencontrer l'Ecosse le 17 au Parc des Princes, lors de l'ouverture du Tournoi des Cinq Nations, aura la formation suivante : arrière : Serge Gabernet (Stade toulousain) ; trois-quarts : Serge Blanco (Biarritz), Roland Bertranne (Bagnières), Didier Codorniou (Narbonne) et Laurent Bardo (Bayonne) ; ouverture : Bernard Viviès (Agen) ; mêlée : Pierre Berbizier (Lourdes) ; troisième ligne : Jean-Luc Joinel (Brive), Manuel Carpentier (Lourdes) et Jean-Pierre Rives (capitaine, Stade toulousain) ; deuxième ligne : Jean-François Imbernon (Perpignan) et Daniel Revallier (Graulhet) ; talonneur : Philippe Dintrans (Tarbes) ; piliers : Robert Paparemborde (Pau) et Pierre Dospital (Bayonne).

De l'équipe qui se fit étriller à Bucarest en novembre dernier (15 à 0), ils ne sont plus que sept rescapés. Même si l'on ajoute à cela que Rives et Joinel retrouvent logiquement une place qu'ils n'avaient pu tenir sur blessure en Roumanie, on pourrait penser que c'est une équipe profondément renouvelée qui est sortie des cogitations d'après la Coupe des provinces.

Il n'en est rien. La seule pièce nouvelle du dispositif français sera le demi de mêlée lourdais Berbizier, un étudiant en éducation physique de vingt-deux ans et de petit gabarit qui a néanmoins « tapé dans l'œil » des sélectionneurs pour la qualité de ses passes aussi bien à droite qu'à gauche et son autorité sur le terrain.

Au reste, on a fait du neuf avec du vieux. Le pilier gauche Dospital retrouvant une place dont seule sa mauvaise humeur après la tournée en Afrique du Sud l'avait écarté. En deuxième ligne, Imbernon, indisponible depuis deux saisons pour blessures, reste le meilleur à ce poste. Quant à Revallier, l'ancien haltérophile chauve qui est le véritable charbonnier du pack de Graulhet, il trouve, à trente-deux ans, la consécration d'une carrière d'éternel remplaçant. La marque de Jacques Fouroux, le nouvel homme de terrain du XV de France est indiscutable dans de tels choix, qui reviennent à former des lignes avant de « tracteurs » opiniâtres et ardentes, comparables à celles que le « petit Napoléon du Gers » a conduites au grand chelem en 1977. Les « espoirs » Rodriguez et Lorieux qu'avaient cru remarquer les observateurs lors des matches de sélection en auront fait les frais.

En ce qui concerne les lignes arrière, les sélectionneurs ont tergiversé entre l'attaque et la défense. Ainsi, en plus de Gabernet, un autre arrière, Blanco, se retrouve au poste de trois-quart aile. Une telle prudence ne s'imposait pas forcément pour affronter les Ecossais qui ont, eux aussi, largement fait appel à des anciens. L'affaire fera cependant couler beaucoup de salive en Ovalie avant que le jugement du stade ne soit rendu le 17 janvier. — A. G.

TENNIS. — *La première journée du « masters » féminin de tennis, disputée mercredi 7 janvier au Capital Center de Landover (Maryland), a permis aux quatre favorites de s'imposer : Martina Navratilova (E.-U.) face à Wendy Turnbull (Austr.), 6-2, 6-4 ; Tracy Austin (E.-U.) face à Virginia Ruzici (Roum.), 6-0, 6-3 ; Hana Mandlikova (Tch.) face à Andrea Jaeger (E.-U.), 7-5, 6-3 ; Chris Evert-Lloyd (E.-U.) face à Pam Shriver (E.-U.), 6-4, 6-2.*

FOOTBALL

BRÉSIL ET URUGUAY EN FINALE DE LA COUPE D'OR

Le Brésil jouera la finale de la Coupe d'or samedi 10 janvier, à *Montevideo*, contre l'Uruguay. Les Brésiliens, qui devaient battre les Allemands de l'Ouest par *deux buts d'écart* au minimum pour devancer au classement les Argentins à la différence de *buts*, se sont imposés, mercredi 7 janvier, par 4 buts à 1.

Les Allemands avaient pourtant ouvert *le score à la cinquante-cinquième minutes* par Klaus Allofs, mais le manque de motivation de leur part et la chaleur ont facilité une véritable démonstration de football offensif des Brésiliens dans la dernière demi-heure, où Junior (59e minute), Toninho (62e minute), Serginho (78e minute) et Ze Sergio (83e minute) ont marqué tour à tour.

Ce renouveau du Brésil, qui s'est imposé dans le groupe le plus difficile devant les deux favoris de l'épreuve, l'Argentine, victorieuse de la Coupe du monde 1978, et la République fédérale d'Allemagne, championne d'Europe 1980, restera comme l'heureuse surprise de cette Coupe d'or où les Européens ont perdu tous leurs matchs face aux Sud-Américains.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Important constructeur de machines agricoles installé dans l'Ouest de la France recherche

UN PRODUCT MANAGER

pour son département produits Europe

De formation supérieure (AGRI - AGRO) et ayant éventuellement plusieurs années d'expérience dans la vente de machines agricoles en Europe.
Il travaillera sous la responsabilité du directeur de produits Europe.
Il se verra confier dans un premier temps la gestion administrative du département (statistiques de vente, informations produits, tarifs, concurrents. . .) dans un deuxième temps et selon l'expérience déjà acquise il se verra confier l'entière responsabilité d'une ou deux lignes de produits. (études de marchés, et introduction de produits nouveaux).
La pratique courante de la langue anglaise est exigée.
Déplacements fréquents à envisager.

Envoyer CV et prétentions sous Nº 7805 à PARFRANCE Annonces 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

---

LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'EST A NANCY recherche POUR SON SIÈGE SOCIAL A NANCY

UN CADRE SUPÉRIEUR

chargé de la DIRECTION ORGANISATION et INFORMATIQUE DE LA CAISSE

Ce collaborateur proche de la Direction générale de l'entreprise sera chargé de la préparation et du suivi de la politique d'organisation et informatique de la Caisse. Il devra proposer un plan informatique destiné à faire évoluer le système actuel vers un système de base de données et de télétraitement, type VSE ou MVS ; il gérera 65 personnes et un site comprenant actuellement : un ordinateur I.B.M. 370-158 (2 MEG) - disques : 3350 - 3344 - 3340 système sous D.O.S. - 30 écrans ON LINE.

Pour postuler, les candidats doivent être diplômés de l'Enseignement supérieur et justifier d'une expérience professionnelle confirmée d'environ 10 ans.

Adresser C.V. détaillé et photo si possible à : EUROFORMATION, 139, rue du Ranelagh, 75016 PARIS.

Clinique région aixoise recherche informaticien pour achèvement de mise en place d'un ordinateur de marque R 2 E. Possibilité de travail sur place pour élaboration et finition des programmes (paie, comptabilité et facturation).

Ecrire avec C.V. détaillé, diplômes, compétences dans le domaine informatique, références, photo, base de rémunération. Moyen de locomotion indispensable. Toutes explications complémentaires pourront être fournies.

Ecrire s/nº 7654, le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS La Mésferie-Laval

L'A.L.F.J.T. recherche

UNE DIRECTRICE (TEUR)

Pour l'un de ses F.J.T. : 140 lits, restauration sociale, rôle socio-éducatif important.
Diplôme professionnel et expér. exigés. Convention collective nationale des F.J.T. Poste à pourvoir dès que possible.
Adresser candidature avec C.V. détaillé à M. le Président de l'A.L.F.J.T., 8 bis, rue de Paradis, 53017 LAVAL Cedex.

Banque Populaire

DIRECTION DE PRODUCTION A MARSEILLE cherche un successeur au

RESPONSABLE DES OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES

— Ce cadre de formation supérieure dirigera 35 personnes chargées du traitement des chèques, effets, virements, contrats.
— Il devra justifier
- d'un succès en matière de direction du personnel ;
- d'une grande compétence d'organisateur ;
- d'une maîtrise de l'utilisation des moyens matériel et informatique d'aujourd'hui.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à B.P. P.C. Direction des services du personnel, 16/22, rue Léon-Paulet, 13008 Marseille.

CENTRE INFORMATIQUE MARSEILLE IBM 3031/RÉSEAU T.P. VS/DOS/CICS recherche

ANALYSTES

INGÉNIEURS ou ÉQUIVALENTS

possédant au moins 2 ans d'expérience
Début : 95.000 F brut/an
Entretiens avec candidats retenus le 2/02/1981 à Paris

Adresser curriculum vitae détaillé + photo sous le nº 7.655 à le Monde Publicité, 5, rue des Italiens, 75009 Paris, avant le 18-1-1981, date de rigueur. Discrétion assurée.

OFFRES D'EMPLOIS

BANQUE PRIVÉE ÉTRANGÈRE récemment installée à PARIS recherche

COMPTABLE

- Expérience de 8 ans minimum de comptabilité bancaire ;
- qualification technique : BTS de comptabilité ou équivalent ;
- libre très rapidement.

Envoyer C.V., photo et prétentions à HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 36765.

HAVAS CONTACT

L'U.R.S.S.A.F. de PARIS SÉCURITÉ SOCIALE recherche

DES ANALYSTES DE CONCEPTION ANALYSTES D'APPLICATION PROGRAMMEURS

Ecrire en précisant les diplômes, l'expérience et les prétentions à :

Monsieur le Directeur de l'Informatique U.R.S.S.A.F., 3, rue Franklin, 93518 MONTREUIL Cedex.

BANQUE PRIVÉE ÉTRANGÈRE récemment installée à PARIS recherche

CHEF COMPTABLE

- Expérience 10 ans minimum de comptabilité bancaire de 3 ans dans ce poste ou en qualité d'adjoint ;
- qualification technique ;
- libre rapidement.

Envoyer C.V., photo et prétentions à HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 36764.

HAVAS CONTACT

Cabinet expertise comptable, (8e) Monceau, recherche :

COLLABORATEUR

3 à 5 ans d'expérience révision, commissariats. Env. C.V. et prét. sous nº 8648 à P.M.P. 39, rue de l'Arcade, 75008 Paris.

Le Centre d'Informations Financières recherche : FUTURS CADRES COMMERCIAUX
— Dynamique et ambitieux.
— Goût contact haut niveau.
— Très bonne présentation.
— Sens des responsabilités.
Rémunération importante.
Pr R.V. 553-20-00 P. 201.

MUTUELLES UNIES recrute ATTACHÉS COMMERCIAUX, 25 ans minimum, mariés de préférence, situation stable après stage rémunéré, salaire motivant. Fixe + commissions.
Ecr. avec C.V. à M. DUCREUX, 153, rue de Rome, Paris-17e. 764-88-86 - 227-83-79.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE SYSTEMES PARIS - PROVINCE - EGYPTE

INGÉNIEURS LOGICIEL 2 à 3 ans d'expér. temps réel et TELEPHONIE 138.000 F/an

INGÉNIEURS SYSTÈMES NIVEAU 3 A, ayant expérience en logiciel et téléphonie pour diriger de gros projets de télécommunications et téléphonie 175.000 F/an

INGÉNIEURS LOGICIEL 2 à 3 ans d'expér. en processus industriels, maîtrisant : SOLAR - MITRA - PDP

INGÉNIEURS SYSTÈMES DOS/OS - CICS - DL1

Ecr. s/nº 676, Publicité Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

Ville de JOUARS-PONCHARTRAIN (78760) 3.600 h, recrute d'urgence, soit 1 moniteur-chef, soit 1 moniteur d'éducation physique 1re et 2e catégorie. Ecrire, avec C.V., à M. le maire.

IMPORTANTE SOCIETE D'INGENIERIE recherche pour son siège social à CHEVILLY-LARUE

CHEF DE GROUPE FACTURATION

Anglais souhaité
Expérience confirmée.

Adr. C.V. et prét. s/nº 83528 à CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

Association recherche d'urgence UN SECRÉT. QUALIFIÉ (ÉE) pour service formation, et une DACT. EMPLOYÉE BUREAU. Ecr. ne pas se prés. à F.F.M.J.C., 15, rue la Condamine (75017).

Sté multinationale Argenteuil recherche

CHEF COMPTABLE

Responsable comptabilité française et assurant rapport mensuel d'activité à sté mère américaine. Connaiss. informat. et anglais indispensable.
Adr. C.V. et prétent. à Sté John ZINK, 11, rue Guy-Mocquet, Z.I. d'Argenteuil, 95104 Argenteuil.

DISTRIBUTEUR de GAZ spéciaux, instrumentation et appareils, recherche jeune TECHNICO-COMMERCIAL même début., niv. D.U.T. - B.T.S. Connais. en mesure, régulation, automatisme. Anglais souhaité. Siège Paris, déplac. province. Ecrire nº 024648 M, à R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

exerçant tant en France qu'à l'étranger recherche

RÉVISEUR EXPÉRIMENTÉ

Travail varié, intéressant, responsabilité, avenir.
Ecrire avec C.V. à SECOR, 8 bis, r. d'Annam, Paris (20e).

Société Secteur TÉLÉCOMMUNICATIONS implantée à SAINT-OUEN offre immédiatement

1 JOUR DE TRAVAIL par semaine + **1 JOUR** en début de mois

pour travaux de traitement manuel d'informations et étude ultérieure de l'information. Téléphonez au 257-67-69 au Service du Personnel.

JEUNE HOMME, 25 ans minimum, bonnes instruction et présentation, ayant sens des affaires demandé pour EMPLOI STABLE, impliquant déplacements et visite clients (démarchages exclus), formation assurée.
Ecrire avec curriculum vitae à M. Le Bourdon, 8, place Paul-Verlaine, Paris (13e).

URGENT recherche plusieurs SPÉCIALISTES de la réparation du préjudice corporel sachant dactylographier Tél. 504-01-38.

représentation offres

Importateur radio, auto-radio, hifi bonne marque recherche : Cadre commercial et représentants région parisienne, désirant se créer situation stable. Adresser curriculum vitae et prétentions sous nº 43686 PA SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 Paris.

secrétaires

PARIS, Place d'Italie Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier recherche à partir du 12 janvier pour remplacement de 6 mois

SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO EXPÉRIMENTÉE

+ aptitude classement et documentation.
Téléphoner au 580-56-00 pour conditions et R.V.

emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

PHILIP MORRIS
EUROPE MIDDLE EAST AFRICA

We are a leading international company that offers quality products in three major industries – cigarettes, beer, soft drinks – with regional headquarters for Europe, the Middle East and Africa in Lausanne, Switzerland. At this location, where we have been for 16 years, we employ 350 highly qualified people. We now have two challenging openings in our Corporate Affairs Department for persons with experience in journalism or

PUBLIC RELATIONS

For both positions you should be aged around 30, with a college degree or its equivalent, and be familiar with business procedures and issues.

WRITER

An essential part of the work of the Department is to prepare and issue various internal and external corporate communications. These include press releases, specialised articles for publication and briefing papers for press interviews or speeches. Your role will be to research, prepare and write many of these communications in English. You also will be responsible for reporting, editing and producting our headquarters newspapers.

We are looking for someone of English mother-tongue with a proven ability to edit and write clearly. You would find it useful to have worked with audiovisual aids, to be interested in sports and/or the arts and to be fluent in French and/or German.

PRESS RELATIONS COORDINATOR

Your job will be to provide public relations support for specific product promotions and to develop public relations plans that ensure quality and consistency throughout Europe, the Middle East and Africa. You will have to travel extensively (some weekends included) in order to develop good relationships with specialised media in Europe, notably the motor-racing press and electronic media.

To be successful in this unusual job it is essential for you to have had exposure to the press and/or electronic media and to have worked closely with the marketing function of a large company. You should be an outgoing person, bilingual in English and either French or Italian.

Philip Morris is a growing company: A chance for you to develop personally and professionally.

Please send a complete description of your background, marked with the corresponding job title to:

Christopher Nettleton
Recruitment Coordinator
Philip Morris Europe S.A.
Brillancourt 4
1006 Lausanne/Switzerland

- **PROJETEURS** EN CONSTRUCTION MÉTALLIQUE
- **INGÉNIEURS** EN CONSTRUCTION MÉTALLIQUE
- **DESSINATEURS** TECHNIQUES

ayant plusieurs années d'expérience dans le domaine des installations et des techniques des centrales électriques et atomiques.

Allemand souhaité.
Lieu : DUSSELDORF/B.R. DEUTSCHLAND.

Adresser prétentions à : HASSDENTEUFEL & TEUTSCH, Ringstrasse 48-51, 4300 ESSEN B.R. DEUTSCHLAND.

ATTENTION : Au Pairs Urgently required for families in London and suburbs, short/long term. No fees. ALLWAYS AU PAIR AGENCY, 18 DONNINGTON ROAD, KENTON, MIDDX, ENGLAND.

Sté Région parisienne nord groupe internation. Fabricant équipements machines-outils ch.

CADRE TECHNICO-COMMERC.

Pour visiter clientèle en pays de langue allemande, candidat parfaitement bilingue français-allemand, expérience quelques années dans machines-outils, déplacements fréquents.
Résidence Région parisienne ou région Düsseldorf (R.F.A.).
Ecrire s/nº 66.677, PUBLIALE B.P. nº 153, 75062 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. tr. bonne connais. comptab. cherche travail le soir, caissière, hôtellerie, réception, standard. Faire proposition sous nº 6.048 au Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Secrétaire de direction

Jne, libre rapidem., bac philo., angl., allem., espagn., mention. BTS bilingue angl. Opt. allem. mention. Ecrit et parlé + sténodactylo : franç., angl., allem. Connaiss. espagnol à réactualiser. Ss de l'organisation et des contacts. Expérience évolutive. Cherche poste secrétar. direct. ou comm. relations internationales. Possibilités de déplacements. Rémunérat. à débattre. Ecrire s/nº 6.046 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SECRÉTAIRE MÉDICALE Bac F8. Croix-Rouge. Expérien. + références, cherche emploi stable. Social ou médical. Paris ou banlieue sud. Téléph. 889-46-33.

Prof. angl.-améric. expér. donne cours entreprise, tous niveaux. Commercial, conversation, déjeuner angl. Bons résultats. Tél. Mme Grace, 436-61-69.

CHEFS D'ENTREPRISE !
RECHERCHE + SÉLECTION RIGOUREUSE DE VOS

CADRES
PAR SPÉCIALISTES GARANTIE 1 AN

SOFFOP - 376-07-73

J. F. 26 ans, études supérieures, 2 ans exp. secrétariat, anglais-espagnol, étud. ttes propositions. Ecr. s/nº 6.050 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Couple sérieux (la trentaine) cherche place stable de concierges ou gardiens de propriété, région indifférente. Tél. 011-84-74.

INGÉNIEUR MINES 40 ans manager diplômé et homme du terrain ayant de solides références dans le domaine de l'industrialisation, développement de produit, d'activité, France et étranger, travaillant essentiellement sur contrat à durée déterminée recherche société, entreprise ou projets à mettre sur pied, développer ou relancer.
Écrire nº T 024635 M. Régie-Presse 85 bis r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F. 34 ans, bilingue anglais, 12 ans expérience secrétariat de presse, cherche poste similaire ou dans service photo, ou éditions ou agence publicité. Libre rapidement. Ecrire sous nº 83252 à Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

FISCALISTE 33 ans, réelle spécialisation dans fiscalité immobilière (profits de construction-plus values) et des sociétés, étudie toutes propositions sur région Côte d'Azur. Ecr. HAVAS, 06072 NICE CEDEX, B.P. 346, réf. 0540.

Secrétaire expérimentée, dynamique, ch. poste responsabilité. Téléphone : 280-17-51.

Secrétaire tril. all., franç., angl., 25 ans, B.T.S., langue maternelle allemande, rech. emploi Paris ou région parisienne. Téléphone : (3) 486-44-74.

Secrétaire d'orig. allemande ferait traductions. Téléphone : 413-15-56.

Traductrice interprète, allemand, anglais, français, espagnol, étudie ttes propos. membre SFT. Tél. 093-02-86 ou 439-52-55.

J.H. dipl. de journalisme, hautes études sociales et internationales, parfaite connaissance de l'anglais. Tél. 700-06-04.

Direct. ccial, 35 ans, exp. gestion P.M.E., ch. gérance ou concess. à l'exclus. commerce alimentation, poss. garant. Ecr. M. Michel, 40, r. du Père-Corentin, 75014 Paris.

DAME, 40 ans, excel. présentation cultivée, cherche emploi stable, dame de compag. ou gouvernante. Ecr. s/nº 024645M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

occasions

MOQUETTE A BAS PRIX
PURE LAINE
75 F le m2 T.T.C.
Pose sans supplément de prix.
Téléphone : 658-81-12.

cours et leçons

Musicien étranger donnerait cours de flûte et d'anglais. Téléphone : 828-45-93.

formation professionnelle

PROGRAMMEUR EN INFORMATIQUE

Formation profess. poussée, nombreuses possibilités d'emploi. 3 mois : 8.000 F.
- Aucune connaissance exigée. Renseignements et inscriptions : Mme MERELLE, 527-89-29.

travaux à façon

ENTREPRISE. Sérieuses référ., effectue rapidement travaux peinture, décorations, coordinations tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. 368-47-84 et 893-30-02.

propositions diverses

Pour bien choisir votre métier : *FRANCE-CARRIÈRES* chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Emplois outre-mer, étranger *MIGRATIONS* chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

travail à domicile

Recherche manuscrits littéraires à dactylographier. Travail sérieux. 347-08-07 (le soir).

Franç. dact. sur mach. électr. ts textes franç. ou non, particulièrement thèses ex. rap. 585-88-73.

capitaux propositions commerciales

A donner : gérance libre magas. prêt-à-p. Rapp. : 10 000 F/mois. Tél. matin : 522-13-50.

enseignement

Apprendre l'américain à L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, PARIS (14e)
TÉL. 633-67-28

Cours de conversation dans la journée et le soir. Lycéens à partir de 15 ans.
Inscription immédiate.
Début : 12 janvier.
Cours privés, préparation au TOEFL - cours pour enfants.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Collaborateur Talbot vend Solara G.L. option Pack bleu et revan. 6 000 km. — Tél. apr. 20 heures et week-ends : 958-68-23.

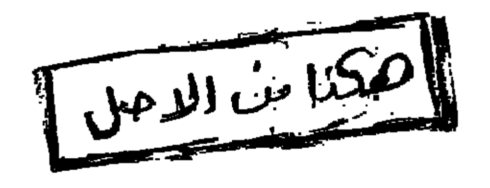
Vends 104 Peugeot G.L. 1976 58 000 km, 4 portes, prix Argus — 10 %. Téléphon. : 886-39-75, le matin ou le soir.

de 8 à 11 C.V.

Particulier vend Alfa Giulietta 1800, 9 cv., mod. 81, excellent état, rouge vénitien, jante aluminium, vitres teintées, garantie usine, prix 45.900 F. Téléphoner après 20 heures, au 974-51-48. Bureau : 280-67-22, poste 393.

divers

B.M.W. OCCASIONS
316-318-320-323-520-525-528 I
Mod. 80/81 peu roulées
Auto Paris XV - 533-69-95
63, r. Desnouettes, Paris-15e.



Basse-Normandie

En concurrence pour la desserte de la Manche

Caen et Cherbourg enterrent la hache de guerre

Caen. — Le conseil régional de Basse-Normandie a, à une large majorité (seuls les élus socialistes s'opposèrent à cette décision) accepté le 6 janvier de participer au financement de l'installation d'une passerelle de car-ferries à Ouistreham, avant-port de Caen.

De notre envoyé spécial

Pour obtenir l'aval des responsables du département de la Manche, qui craignent que le trafic du port de Cherbourg ne soit affecté par cette nouvelle liaison à travers la Manche (*le Monde* du 9 novembre 1980), les élus du Calvados ont accepté que la ligne Ouistreham-Portsmouth, qui sera assurée par Britany-Ferries, la compagnie bretonne de M. Alexis Gourvennec, n'ouvre que le 1er juillet 1983, et non pas le 1er avril 1982 comme il avait été prévu.

Depuis quelques mois la Basse-Normandie avait perdu son calme légendaire. Cherbourg et Caen s'étaient déclaré la guerre, une guerre que d'aucuns affirmaient « sans merci », car ne pouvant se terminer que par la défaite totale de l'un ou de l'autre des deux grands ports bas-normands. Déjà, le boycottage par les élus *manchots* des institutions régionales était envisagé. Cherbourg menaçait de s'isoler du reste de la Normandie en barrant les accès à la ville ; le président de la chambre de commerce, M. Louis Delehaye, n'aurait pas été le dernier à monter sur les barricades. La presse locale s'enflamma, tenta de retrouver le ton des polémistes d'antan pour accuser Caen d'avoir fait alliance avec Paris et la Bretagne dans le but de faire mettre genou à terre à *son rival du Cotentin.* Tout cela parce que le 15 avril 1980 *Ouest-France* avait annoncé que M. Joël Le Theule, alors ministre des transports, avait donné le feu vert à un vieux projet de la chambre de commerce et d'industrie de Caen : la construction d'un appontement pour les car-ferries à Ouistreham.

De chaque côté les arguments mesurés laissèrent bien vite place à des coups de canon. Cherbourg, qui avait réussi à compenser la disparition des grands paquebots transatlantiques par la multiplication des transbordeurs sur la Manche, affirma que, si Caen lui faisait la moindre concurrence, son port, et donc la ville tout entière, serait condamné à mort. Caen, dont le port a besoin d'un deuxième souffle pour compenser la diminution d'activité de la Société métallurgique de Normandie — qui assure la moitié du trafic portuaire, — prétendait que la création d'une passerelle était la seule manière de sauver et son port et la S.M.N.

Un tel projet ne méritait ni cet excès d'honneur ni cet excès d'indignité. Preuve en est : un « traité de paix » a été facilement rédigé et paraphé. Il a suffi que M. Michel d'Ornano, *ministre de l'environnement* et du cadre de vie, mais aussi président du conseil général du Calvados et du comité régional d'expansion, conduise vendredi 3 janvier, chez son collègue des transports, une délégation d'élus de la Manche et du Calvados, qui comprenait aussi les présidents des chambres de commerce de Caen et de Cherbourg, pour qu'un accord soit trouvé. Non seulement Cherbourg ne s'oppose plus à l'ouverture d'une liaison trans-Manche au départ de Caen, mais les deux organismes consulaires envisagent la mise en place d'un organisme commun pour gérer leurs deux ports...

Pourquoi alors tout ce bruit ? Est-ce simplement une retombée de querelle politique locale ? Derrière la chambre de commerce se profileraient donc ceux qui espèrent reprendre la mairie aux socialistes ? Faut-il simplement le mettre sur le compte de l'*inexpérience politique de celui* qui le premier cria au scandale, M. Louis Delahaye, qui n'est président de la chambre de commerce de Cherbourg que depuis 1976 et de la chambre régionale que depuis un an ? Pas simplement.

Le nord du Cotentin a quelques raisons de se sentir abandonné. Paris lui a imposé une centrale nucléaire et l'usine de retraitement des déchets atomiques. Mais, pour l'instant, il ne voit guère les retombées économiques qu'on lui avait fait miroiter. Bien au contraire. Il accueille sur son sol les déchets de la production atomique d'électricité, il va lui-même fournir du courant au reste du pays, mais la S.N.C.F. ne prévoyait pas dans son plan à dix ans d'électrifier la ligne Paris-Cherbourg au-delà de la grande banlieue parisienne... Et les camions des deux grands chantiers de La Hague et de Flamanville devront emprunter depuis Bayeux une route surchargée et dans un état pitoyable !

Un appel à E.D.F. et à la Cogéma

Depuis des années tous les responsables bas-normands réclament à cor et à cri la mise à quatre voies de la R.N. 13 au-delà de la capitale du Bessin. Pour l'obtenir, ils ont accepté de financer des travaux sur d'autres routes nationales. Le président de la République, lors de sa venue à Cambremer et à Vassy (Calvados), le 16 décembre 1977, avait pris des engagements. Mais tout au long du VIIe Plan (1976-1980), l'Etat n'y a consacré que 81 millions de francs et, en 1981, le budget de l'Etat n'envisageait d'y affecter que 13 millions. Certes M. Daniel Hoeffel a promis à la délégation bas-normande d'accélérer en 1981 les travaux de la déviation de Valognes (Manche) et de faire effectuer dans les deux ans à venir les études préparatoires aux dossiers techniques pour l'électrification de Paris-Cherbourg. Mais il faut 700 millions de francs pour achever la mise à quatre voies de la R.N. 13 et 900 millions pour électrifier la voie de chemin de fer. D'où l'idée émise par certains de faire participer *E.D.F. et la Cogéma (qui vont* dépenser 26 milliards dans la région) à ces deux investissements indispensables pour le Nord-Cotentin.

Est-ce à dire que le ciel bas-normand est redevenu serein ? Certes non. Il a fallu la longue habitude du travail en commun pour permettre aux responsables régionaux de surmonter cette grave crise sans trop de dégâts. Il a fallu surtout la force du lien giscardien entre la Manche et le Calvados, face à une Orne marquée par un R.P.R. très « chiraquien », pour que les divergences d'intérêts entre Caen et Cherbourg n'entraînent pas une cassure plus profonde. Il n'en reste pas moins que les alliés de M. d'Ornano et le Calvados ont manqué perdre dans l'affaire la présidence du conseil régional. Le Dr Paul German, maire de Falaise (qui, s'il *n'accepte que l'étiquette du* Mouvement normand, est aussi le suppléant de M. Jean-Marie Girault, sénateur P.R. et maire de Caen) n'a été réélu qu'au troisième tour de scrutin, le 5 janvier, et par seize voix sur quarante et un suffrages, alors qu'en 1979 et en 1980 il avait été réélu dès le premier tour à la majorité absolue. Il est vrai que nombreux sont ceux qui lui reprochent surtout ses appels incessants à la réunification normande et son manque d'autorité régionale et nationale.

L'« affaire de la passerelle » réglée, la Basse-Normandie va pouvoir s'attaquer à ses vrais problèmes. Le préfet de région, M. Paul Feuilloley, n'a pas cherché à les dissimuler dans son discours devant le conseil régional. Le taux de chômage est de 8,7 %, alors qu'il n'est, au niveau national, que de 7,4 % ; il atteint même 11,6 % à Caen. La Basse-Normandie se classe ainsi au troisième rang des régions françaises. Plus grave : ses quatre piliers industriels sont en train de vaciller. L'agro-alimentaire subit le contrecoup des retards de l'agriculture normande et l'Union laitière normande (U.L.N.) regarde de plus en plus hors des frontières nationales ; la construction électrique et électronique rencontre de telles difficultés que ses deux principales entreprises — Moulinex (première entreprise régionale avec huit mille salariés) et la Radiotechnique — ont dû recourir au chômage partiel, comme la S.M.N., d'ailleurs leader local de la production et de la transformation des métaux, dont la pérennité est loin d'être assurée ; enfin, l'automobile, dont chacun connaît les difficultés, emploie dix-sept mille salariés en Basse-Normandie.

Tout cela paraît autrement plus inquiétant pour l'avenir de la région que la querelle maritime de clocher qui vient d'opposer Cherbourg à Caen.

THIERRY BRÉHIER.

LES BÉNÉFICES DU NUCLÉAIRE

Le docteur German, président du conseil régional de la Basse-Normandie, nous écrit :

Dans l'étude qu'elle vient de publier sous le titre « Energie et régions », et dont vous avez rendu compte dans *le Monde* du 6 novembre 1980, la DATAR semble ignorer que la Normandie va disposer d'une production considérable d'énergie électrique dans les prochaines années grâce à l'acceptation courageuse que les Normands ont fait des centrales nucléaires : Penly, Paluel, Flamanville, le retraitement du combustible étant assuré par La Hague.

Mais, je l'ai déjà dit aux Journées nucléaires du Havre et à celles de l'E.D.F. à Deauville, nous entendons, nous Normands, retirer, d'abord, le bénéfice de cette production d'énergie électrique pour électrifier notre réseau ferroviaire et pour créer des usines, créatives d'emplois, qui trouveraient là, surtout si elles sont grosses consommatrices d'électricité, des conditions favorables d'implantation.

Elles pourraient, de plus, utiliser avec Flamanville le port en eau profonde de Cherbourg, actuellement *sous-utilisé.*

C'est en ce sens que l'omission de la DATAR risque de dissuader un industriel de venir chez nous. Il est bien évident que, si les nuisances et les risques du nucléaire étaient pour les Normands (avec l'aggravation des couloirs de lignes) et les profits pour les Parisiens et les Bretons, nous serions dans le schéma classique de l'exploitation colonialiste, ce que nous ne pourrions accepter.

Franche-Comté

Don Camilo dans le Jura

Un vent de fronde rappelant l'époque de la IIIe République souffle sur la petite commune de Rahon (Jura), où le curé et ses paroissiens veulent empêcher le maire (radical) de vendre le presbytère.

Il y a plus d'un an celui-ci, M. Bernard Ducloux, et son conseil décident de vendre le presbytère, bâtiment municipal, parce que l'évêché refuse de payer les 250 F de loyer qui lui étaient réclamés. Le curé du village, l'abbé Arthur Greffet, soutenu par l'évêque de Lons-le-Saunier, porte alors l'affaire devant le tribunal administratif de Besançon et demande, l'annulation de la délibération du conseil municipal. Mais, en novembre dernier, le tribunal le déboute.

Fort de ce succès, le maire fait changer les serrures du presbytère, son but étant de vendre la cure pour rembourser une partie des emprunts qu'il a contractés pour édifier un foyer rural.

Chacun prétend avoir le droit de son côté. Le curé argue d'un accord intervenu entre le préfet et l'évêché, il y a de nombreuses années, aux termes duquel les communes du département ne pourraient faire payer que les charges aux occupants des presbytères, le loyer étant réduit au franc symbolique. Le maire, en tant que propriétaire, se dit autorisé à expulser un locataire mauvais payeur. D'autant, fait-il remarquer, que les murs de la cure se lézardent et qu'en cas d'accident c'est le maire qui serait responsable.

Depuis l'été dernier, les paroissiens en colère ont créé une association « Espérance de Rahon » pour faire revenir à de meilleurs sentiments le premier magistrat de la commune. « Je ne fais pas d'anticléricalisme », affirme le maire, qui indique « qu'il a dépensé 40 millions de centimes » pour la rénovation de l'église et pour la construction d'une nouvelle sacristie.

Le Monde

équipement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DES INVESTISSEMENTS AU PLUS PRÈS DES BESOINS

363 millions de francs pour aider la France rurale

Au terme du comité des fonds interministériels de développement et d'aménagement rural (FIDAR) réuni le 8 janvier sous la présidence de M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, le gouvernement a annoncé le déblocage de 363 millions de francs (216 provenant du FIDAR, 147 de divers ministères) en faveur des « zones rurales fragiles » et qui concernent une quarantaine de départements et quelque quatre cent mille exploitants agricoles. Ces crédits devront permettre de réaliser 1,4 milliard de francs d'investissements.

Plusieurs mesures ont été décidées, notamment pour essayer de freiner l'exode démographique dans les régions de montagne. Il s'agit de développer ce qu'on appelle la « pluri-activité » des agriculteurs et des ruraux, de faciliter le métier des commerçants ambulants, d'aider la modernisation des logements des commerçants et artisans. D'une manière générale, il s'agit moins de lancer de coûteux travaux d'équipement et d'infrastructure que de susciter le développement d'activités économiques spécifiques à chaque région : maintien des commerces ruraux dans la Drôme, valorisation du hêtre dans les Pyrénées, promotion du fromage de brebis au Pays basque, aquaculture et production d'énergie à partir du fumier de porc en Bretagne, tourisme dans le Jura, etc.

En application des orientations définies au conseil des ministres du 10 décembre 1980, le gouvernement vient de prendre dans ce sens une série de dispositions :

● *L'agriculture* : la transformation et la commercialisation des produits agricoles à la ferme elle-même seront encouragées. Des expériences d'installation de jeunes agriculteurs par les SAFER (par location des terres pendant dix ans avec vente à terme) seront lancées, et la culture de la lavande bénéficiera d'aides spécifiques.

● *Les petites industries agricoles et alimentaires* : l'enveloppe des primes pour ce secteur augmentera de 70 % en 1981.

● *Le bois et la forêt* : un nouveau régime social et fiscal devrait s'appliquer aux agriculteurs qui exploitent des forêts appartenant à des tiers ainsi qu'à la profession d'entrepreneur de travaux forestiers.

● *Le tourisme* : Les pouvoirs publics voudraient que les ruraux deviennent de véritables professionnels du tourisme. Ils doivent alors recevoir une formation adéquate, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant. Une dizaine d'expériences dites de contrats de « pays d'accueil » seront lancées.

● *Les activités des femmes et leurs conditions de vie* : on dénombre 4,5 millions de Françaises vivant dans les zones dites « fragiles ». Un nombre important de mesures ont été retenues, parmi lesquelles on citera : les stages de formation dans des parcs naturels dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'utilisation de la vidéo transmission par des femmes d'artisan en Auvergne, la création d'un centre de rencontres dans la Sarthe.

● *Les services publics* : on sait que lorsque les principaux services publics disparaissent dans un canton, celui-ci est voué à une mort économique. Jusqu'à maintenant, l'aménagement du territoire a rencontré de graves échecs sur ce chapitre. La décision a donc été prise d'étendre et de renforcer les expériences déjà en cours de polyvalence des bureaux de poste ruraux qui, outre les tâches habituelles des P.T.T., sont chargés d'opérations comme la délivrance des cartes d'identité, des passeports, des cartes grises, des fiches d'état civil, des permis de chasse, des timbres fiscaux ou des billets de chemin de fer, qui recensent les offres d'emploi ou gèrent les prêts de livres.

En outre, dans douze départements-tests, des mesures particulières seront prises pour tenter de rompre l'isolement de la population et des activités (développement de la vie associative, informations administratives, action sociale, enseignement préscolaire et élémentaire).

● *Un nouveau président de la « prévention routière ».* — M. Paul Robillard a été élu président de la « prévention routière ». M. Jacques Bollaert, à qui il succède, avait demandé que son mandat ne soit pas prolongé.

[Né le 1er septembre 1920 à Montaigut-en-Combrailles (Puy-de-Dôme), M. Robillard, ancien élève de l'École nationale d'administration, a été délégué général de la Fédération française des sociétés d'assurances, de 1959 à 1973, puis administrateur-directeur général au Groupe des populaires d'assurances. Il est membre élu de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.]

TRANSPORTS

LE CONTRAT AVEC AIR FRANCE

L'État ne veut pas et ne peut pas abandonner Concorde

M. Daniel Hoeffel, ministre des transports, a présenté et commenté le contrat d'entreprise signé le 7 janvier à l'hôtel Matignon entre l'État et Air France. Ce contrat est valable pour trois ans (le Monde du 8 janvier). Il prévoit notamment des compensations financières versées par les pouvoirs publics à la compagnie nationale pour l'exploitation de Concorde.

Cette exploitation est très déficitaire et ce déficit sera désormais couvert à 90 % (70 % auparavant) par l'État, qui prévoit de débourser à ce titre 298 millions de francs en 1981, 390 en 1982, 269 millions de francs en 1983. En outre, c'est toujours l'État qui remboursera tous les investissements relatifs aux sept supersoniques actuellement en service sur les lignes d'Air France.

La question vient donc naturellement à l'esprit : pourquoi continuer à exploiter un avion qui coûte si cher au contribuable, dont la rentabilité est exclue et qui n'est pas spécialement réclamé par la compagnie qui l'exploite ? M. Daniel Hoeffel a donné l'explication suivante : même si l'on arrêtait Concorde, il faudrait encore continuer à payer les investissements engagés pour sa construction et qui représentent les deux tiers des sommes qu'il coûte à l'État.

Il est impossible, en outre, d'augmenter davantage les tarifs payés par les usagers du supersonique, car son trafic risquerait alors de diminuer dans de trop fortes proportions.

M. Hoeffel a rappelé le climat particulièrement lourd dans lequel évolue le transport aérien international. Les taux de croissance du trafic seront dans les prochaines années très faibles, et les compagnies françaises et européennes devront surmonter quatre écueils : l'augmentation du coût du carburant, la morosité de la situation économique mondiale, la poursuite de la politique de « déréglementation » (concurrence sans entrave) américaine, les effets de la politique aéronautique britannique, notamment en Extrême-Orient. Les dernières statistiques publiées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) confirment les analyses pessimistes des transporteurs aériens. Le trafic des compagnies régulières mondiales ne s'est accru en 1980 que de 2 % pour les passagers et de 3,5 % pour le fret. Leur coefficient moyen de remplissage est tombé de 66 % à 63 %. A titre de comparaison on enregistrait des pourcentages d'augmentation du trafic (passagers et fret) de 13 % en 1978 et encore de 11 % en 1979. Même après le premier choc pétrolier les accroissements avaient été de 6 % en 1974 et de 5 % en 1975...

LE TOURISME ET LES LOISIRS SACRIFIÉS ?

Les Français sont prêts à sacrifier leurs loisirs si l'on en croit un sondage de l'Institut Indice Opinion publié par l'hebdomadaire *V.S.D.*

Les mille quatorze personnes interrogées, entre le 18 et le 24 décembre 1980, ont estimé qu'en cas de crise économique elles réduiraient d'abord leurs dépenses de voyages (44 %), de vacances (33 %) et de loisirs (29 %). Les principales causes de cette situation de crise : l'augmentation du prix du pétrole (46 %), l'inflation (41 %) et la politique gouvernementale (32 %).

Ce sondage peut apparaître en totale contradiction avec l'excellent remplissage des stations de sports d'hiver. Il traduit pourtant une nouvelle échelle de valeurs du consommateur, dont la médiocre saison estivale 1980 avait donné un avant-goût : depuis l'an dernier, les vacanciers n'hésitent plus à faire des coupes claires dans leur budget loisirs.

● *Bénéfice net pour Swissair.* — La compagnie aérienne Swissair bouclera ses comptes 1980 avec un bénéfice net, bien que son trafic ait beaucoup diminué. Malgré un déficit dans l'exploitation proprement dite de 150 millions de francs suisses (plus de 380 millions de francs français), l'exercice écoulé sera bénéficiaire, grâce à des recettes extraordinaires exceptionnellement élevées, notamment du fait des services d'entretien rendus à des tiers. — *(A.F.P.)*

URBANISME

A Paris

LES COMMERÇANTS DU MARCHÉ SAINT-GERMAIN DÉMÉNAGENT

La procédure prévue par la Ville de Paris, sur l'initiative de M. Pierre Bas, député (R.P.R.) et adjoint au maire de Paris, pour la rénovation du marché Saint-Germain, dans le sixième arrondissement, continue malgré l'hostilité des associations de défense. Ainsi ce 8 janvier seront inaugurées les nouvelles installations qui accueilleront provisoirement, au rez-de-chaussée de la Maison des examens, rue Mabillon, les commerçants travaillant jusqu'ici dans l'enceinte du vieux marché.

Ce déménagement va donc permettre, dans les jours prochains, de commencer les travaux d'aménagements souterrains prévus dans le programme de reconstruction du vieux marché Blondel. Il s'agit, sur trois à quatre niveaux, de construire un gymnase, une piscine et des réserves pour les commerçants qui, un jour, retrouveront leur place dans le nouveau marché. A cette fin, vont être détruits prochainement, dans la grande cour de la vieille halle, des bâtiments construits au cours de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. On va procéder aussi au démontage et au stockage des pierres numérotées de ce qui reste des arcades construites par Blondel, le long des rues Clément, Lobineau et Félibien, afin de les remettre éventuellement en place. Les services de la mairie de Paris estiment que les travaux seront achevés à la fin du mois de février 1982.

Mais si, dans cette affaire qui dure depuis plus de dix ans, une étape est franchie pour ce qui concerne les niveaux inférieurs du marché, le problème reste entier quant aux travaux de superstructure. Le projet est en effet « suspendu », pour l'instant, du fait d'une procédure de classement entamée par le ministère de l'environnement et du cadre de vie.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente s/saisie Palais Justice Pontoise (95) JEUDI 15 JANV. 1981, à 14 h.

PAVILLON D'HABITATION

à LOUVRES (95) rue Victor-Hugo

MISE A PRIX : 44.000 FRANCS

Pour tous renseig. **Me BUISSON** Avocat à Pontoise (95) - Tél. 032-31-62

Vente sur licitation, Palais de Justice à PARIS, le LUNDI 26 JANVIER 1981 à 14 heures

EN UN SEUL LOT : UNE

PROPRIÉTÉ

à usage commercial et d'habitation superficie 205 m2 - sise à

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94)

3 ter, avenue de la République

MISE A PRIX : 25.000 F

S'adress. à Me Georges KRIEF, avocat à PARIS (16e), 155, av. Victor-Hugo, tél. 704-36-05 — Me Paul AMIOT, avocat à PARIS (5e), 7, rue Laromiguière. A tous avocats postulant près les Tribunaux de Gde Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL. PRET POSSIBLE du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la GRINDLAY'S BANK S.A.

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice à PARIS LE JEUDI 29 JANVIER 1981, à 14 heures. — EN UN LOT

UN APPARTEMENT A PARIS (16e)

22, AVENUE PIERRE-1er-DE-SERBIE

et 9, rue GEORGES-BIZET, au 4e étage, porte face, escal. A, compr. : hall, cuis., 2 w.-c., 2 salles d'eau, 5 chambres, salle de jeux, Bureau, salon, salle à manger (Lot 24) — UNE CHAMBRE au 6e étage porte no 21 (Lot 33) — UNE CHAMBRE au 6e étage porte no 22 (Lot 34) — UNE CAVE au sous-sol, porte no 1 (Lot 1) — L'imm. cadast. sect. 1604 FP no 45 pour une contenance de 394 m2.

MISE A PRIX : 1.000.000 F

S'adr. à **Me G. BLIAH** avocat à PARIS (1er), 43, rue de Richelieu. Tél. : 296-29-32 - 296-03-74. Tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

VENTE au Palais de Justice de NANTERRE, Mercr. 14 Janvier à 14 h.

UN APPARTEMENT à COURBEVOIE (92)

2 à 30, rue Baudin - 16 ter, 20 et 22, rue de l'Alma et 20 ter, rue de Bezons

Dans imm. LES GEMEAUX, compr : liv. dble, 3 chbr., cuis., dégagements, rangements, w.-c., s. de bns, entrée, lavabos et une CAVE. UN PARKING dans immeuble. S'adresser LE ZODIAQUE.

MISE à PRIX : 250.000 F S'adresser S.C.P. Michel LAMOTTE et J. BEAUX-LAMOTTE, avocats à PARIS (7e), 100, rue St-Dominique - 555-61-10 Pour visiter : chez la gardienne de l'immeuble LES GEMEAUX et au 788-34-86.

ADJUDICATION AUX ENCHERES AU PALAIS DE JUSTICE DE LYON LE JEUDI 22 JANVIER 1981 - à 13 H. 30

UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE A CHARBONNIÈRES (69)

15, Chemin des Grandes-Bruyères

comprenant : maison principale avec chalet adossé, rez-de-chaussée, un étage et grenier aménagé avec 11 pièces, 2 salles de bains, 2 w.-c., garage et serre, le tout sur un parc boisé de 7.514 m2.

MISE A PRIX : 900.000 FRANCS

Renseign. S.C.P. LAMY, SAINT-PIERRE, VERON, PAYSSE, RIBEYRE, Avocats. Tél. : 828-10-80 - S.C.P. BISMUTH-LANGRAND Avocats. Tél. : 871-08-19. Visites : vendredi, de 14 à 16 h., et samedi, de 9 à 11 h.

Vente Palais Justice Bobigny (93), Cité Administr., 20 Janv. - 13 h. 30

VILLA Type FONTENAY V à COUBRON (93)

2 et 4, avenue Corot **MISE A PRIX : 180.000 F**

S'adresser pour renseignements : **Me BUISSON** Avocat. T. : 032-31-62 Pontoise (95)

Vente s/saisie, Palais Justice de PARIS, JEUDI 22 JANVIER 1981, à 14 h. EN UN SEUL LOT : UN

APPARTEMENT

COMPRENANT 3 PIECES, CUISINE, W.C., CAVE au 4e étage dans l'immeuble sis à

PARIS (15e) - 15, boulevard Victor

MISE A PRIX : 150.000 F.

S'adresser à Me André VALENSI, avocat à PARIS (5e), 72, rue Gay-Lussac. Tél. 633-74-51. — Prêt possible du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la GRINDLAY'S BANK S.A.

Vente Palais de Justice de Paris le Jeudi 29 Janvier 1981, à 14 heures

UNE BOUTIQUE ET DEUX APPARTEMENTS

à THORIGNY-SUR-MARNE (S.-et-M.), 8, rue de la Madeleine

Mis à Prix : 1er lot, 50.000 F - 2e lot, 30.000 F - 3e lot, 40.000 F.

UN TERRAIN à CONCHES (77)

Lieu dit « La Plante des Bords » pour 1.117 mètres carrés

Mise à prix : 2.000 F.

UN TERRAIN A POMPONNE (77)

Lieu dit « Armoins » pour 1.321 mètres carrés

Mise à prix : 2.000 F.

S'adresser à Me Bernard de SARIAC, Avocat, 70, avenue Marceau, à PARIS. Tél. 720-82-38 - Me SAGETTE, Syndic, 6, rue de Savoie, PARIS.

Le Monde

économie

SOCIAL

LA MISE EN PLACE DE L'ALLOCATION DE VEUVAGE

Environ vingt mille bénéficiaires

Parmi les quarante mille femmes de moins de cinquante-cinq ans qui perdent leur époux chaque année, environ vingt mille vont être concernées par la nouvelle allocation de veuvage en vigueur à partir du 1er janvier 1981 (1). Un décret publié au *Journal officiel* du 8 janvier précise les modalités d'application. Cette allocation de veuvage est destinée aux veuves de salariés, de travailleurs percevant des indemnités pour maladie ou accident du travail, d'invalides, de demandeurs d'emploi en cours d'indemnisation ou de retraités.

Pour en bénéficier, il faut remplir un certain nombre de conditions d'âge, de situation de famille et de ressources. En effet, l'âge maximal pour percevoir l'allocation a été fixé à cinquante-cinq ans. A cette date anniversaire, une allocation en cours de versement cessera d'être servie puisque la pension de réversion du régime général de Sécurité sociale pourra être accordée à la veuve. Il faut également ne pas être remariée, vivre seule et soit avoir encore un enfant à charge, soit avoir élevé un enfant pendant au moins neuf ans avant son seizième anniversaire. Les enfants adoptés sont assimilés aux enfants issus du mariage. L'allocation sera servie mensuellement pendant trois ans, suivant une formule dégressive : 1 600 F par mois la première année, 1 050 F par mois la deuxième année, et 800 F par mois la dernière année. Le plafond de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de cette allocation est fixé à 6 000 F dans le trimestre précédant la demande.

Il n'existe qu'un seul plafond, le nombre d'enfants encore à charge n'entrant absolument pas dans les calculs. D'autre part, ces plafonds comprennent le montant de l'allocation de veuvage. Par exemple, lors de la première année de son veuvage, une femme ne devra pas avoir plus de 400 francs par mois de revenu pour toucher l'intégralité de son allocation. Le versement d'une allocation différentielle est prévu pour les veuves dont les revenus ainsi calculés dépasseraient le plafond. La première année, au lieu de 1 600 F mensuels, certaines femmes pourront percevoir 1 000 F, 800 F ou encore moins, suivant leur situation financière. En quelque sorte, l'allocation de veuvage garantit des ressources égales, au minimum, au montant de l'allocation et au maximum, à 2 000 F par mois.

Pour le calcul de ces plafonds, ne sont pas inclus les prestations familiales, l'aide personnalisée au logement (ou l'allocation de logement à caractère social), le revenu minimal familial ou le montant du capital-décès du régime général de la Sécurité sociale. En revanche, ils prennent en considération tous les revenus, y compris les capitaux versés au décès par d'autres organismes, comme les caisses de retraite complémentaires, les mutuelles ou les compagnies d'assurances, qui sont comptabilisés dans la limite de 15 % de leur montant. Aucune charge, loyer ou autres, ne peuvent venir en déduction. Toutes ces ressources sont appréciées soit à la date du décès, soit à la date de la demande. Si la demande d'allocation-veuvage intervient dans l'année de date à date qui suit le décès, l'allocation sera servie avec rétroactivité depuis le décès, à condition que les critères d'attribution aient été remplis à cette date. Si la demande est effectuée plus d'un an après le décès, l'allocation est servie à partir du premier jour du mois de la demande.

Prenons l'exemple d'une veuve sans ressources. En 1981, elle percevra 1 600 F par mois ; en 1982, elle aura droit à 1 050 F et, en 1983, à 800 F. Mais, si cette veuve, en 1981, dispose de ressources supérieures au plafond et n'a pas droit à l'allocation, elle pourra, le cas échéant, en 1982, présenter son dossier si sa situation financière s'est dégradée. On lui accordera alors une allocation de veuvage au taux n° 2 (1 050 F par mois). Si elle attend 1983 pour solliciter l'allocation, elle percevra le taux n° 3 (800 F par mois).

Contrôle des ressources

Un contrôle des ressources est effectué six mois après l'attribution de l'allocation. Par la suite, des vérifications fortuites sont prévues. En cas d'interruption du versement parce que la veuve ne remplit plus les conditions de ressources, par exemple, le versement de l'allocation peut être rétabli ultérieurement dans la limite des trois ans

Le droit à l'allocation de veuvage est ouvert pour trois ans après le décès et s'éteint trois ans après l'événement. Lorsque à l'allocation du veuvage plusieurs prestations peuvent être accordées et se trouvent en concurrence, l'allocation de veuvage est versée en priorité avant l'allocation de parent isolé, le revenu minimal familial ou l'allocation aux adultes handicapés. L'allocation de veuvage est une prestation servie par la CNAV (Caisse nationale d'assurance-vieillesse) (2). Elle sera financée par une cotisation de 0,1 % prélevée sur les salaires plafonnés à la charge unique des salariés.

Pour les seuls salariés du régime général, la CNAV estime qu'en 1981 cette cotisation devrait rapporter 700 millions de francs et que l'allocation de veuvage devrait coûter de 80 à 90 millions de francs, étant donné que les demandes s'échelonneront tout au long de l'année. Pour 1983, — lorsque les trois taux seront applicables, — le coût global de cette allocation est évalué à 365 millions de francs, somme qui ne devrait guère bouger au cours des années suivantes.

C. G.

(1) Il s'agit de la mise en application de la loi du 17 juillet 1980. Les veufs pourront également bénéficier de cette allocation de veuvage.

(2) Toute demande d'allocation de veuvage devra être adressée pour la région parisienne à la C.N.A.V., 110-112, rue de Flandre, 75019 Paris, tél. 203-96-57, et, pour la province, à la C.R.A.M. (Caisse régionale d'assurance maladie) dont dépendait le salarié.

Chômeurs, jeunes non qualifiés et veuves

Saupoudrage et assistance

Trois séries de mesures ou d'initiatives en faveur des chômeurs indemnisés, des jeunes sans qualification et des veuves peuvent laisser croire que le gouvernement prend enfin le taureau par les cornes pour « éliminer la misère » et combattre les injustices comme l'annonçait, il y a bientôt sept ans, M. Giscard d'Estaing. Las, isolées ou présentées sous forme de plan quinquennal, ces décisions s'avèrent très limitées ou confirment le retour à la notion d'assistance.

Face à l'épineux problème des chômeurs non indemnisés — environ sept cent mille personnes, — l'annonce faite par M. Barre à M. Bergeron d'une amélioration du sort de certains chômeurs, dès février 1981, est une initiative de portée infime. Infime car elle ne concernerait, cas par cas, que les chômeurs qui, indemnisés, arrivent en fin de droit, au bout de trois à cinq ans, et se retrouvent sans ressources : au total, quelques centaines de personnes par mois sur sept cent mille. On peut, de surcroît, se demander si cette mesure pourra entrer en vigueur à la date prévue.

En effet, la prolongation des indemnisations de chômage au-delà des délais fixés par l'accord du 27 mars 1979 (trois à cinq ans selon les cas) suppose une modification de cet accord et, en conséquence, une négociation entre les syndicats et le patronat. Le ministère du travail devait, dès le 8 janvier, avoir des contacts avec la direction de l'UNEDIC, gestionnaire paritaire de l'indemnisation de chômage. Le deuxième problème sera celui des critères retenus pour déterminer, cas par cas, les bénéficiaires, et le troisième celui du financement de cette mesure (assuré en totalité par l'Etat ou, comme cela existe actuellement, aux deux tiers par les cotisants et pour un tiers par l'Etat).

L'importance donnée par le gouvernement au plan quinquennal sur la formation est une autre illustration d'une politique qui, sur certains points, comporte peu d'innovations. Les améliorations annoncées dans les lycées d'enseignement professionnel sont déjà le fruit d'une concertation avec la FEN, l'intérêt réel de la formation alternée procède d'une loi déjà votée. Finalement, le « plan quinquennal » est un habillage de mesures connues qui permettent de pérenniser, à quelques nuances près, les pactes pour l'emploi avec, cependant, un effort financier moindre que celui consenti depuis 1977 avec le lancement du premier pacte (10 milliards de francs d'ici à 1985 au lieu des 11 milliards dépensés depuis trois ans et demi).

Reste l'assurance-veuvage, elle aussi annoncée à plusieurs reprises comme une grande innovation et un geste de solidarité nationale. Deux fois las ! Le plafond de ressources ouvrant droit à l'allocation est non seulement un plafond différent de ceux prévus pour l'allocation de parent isolé et le revenu minimum familial, ce qui souligna l'« incohérence totale *» de ces réformes, comme le déclare la Fédération des femmes chefs de famille, mais, de plus, il apparaît comme un «* plafond de misère *», puisque, la première année, la veuve ne doit pas disposer de plus de 400 F par mois pour en bénéficier.*

C'est bien d'assistance qu'il faut alors parler, mais aussi de détournement de fonds. Première injustice : la cotisation destinée à couvrir ces dépenses est versée par les salariés dans la limite du plafond de la Sécurité sociale : autrement dit, ce sont les moins bien rémunérés qui supporteront surtout... cet effort contributif dit de solidarité nationale. Deuxième injustice : on demande à ces salariés 700 millions de francs par an, pour une dépense qui atteindra 90 millions en 1980 et 360 en 1983, ce qui signifie que, pour éponger le déficit de l'assurance-vieillesse, on a, une nouvelle fois, recours à un stratagème. Saupoudrage, assistance, cotisation dégressive... comment peut-on encore parler de politique sociale ?

JEAN-PIERRE DUM[illegible]

● *Chômage technique à l'usine Citroën de Mulhouse.* — Mille salariés seront mis en chômage technique pendant quatre jours en janvier, un jour en février et deux jours en mars. — *(A.F.P.)*

● *La fédération C.G.T. de la métallurgie* organise une campagne nationale d'action du 19 au 31 janvier, qui pourra comporter des débrayages, pour la défense de l'emploi et l'augmentation des salaires.

LAS DE NE TROUVER QUE DES EMPLOIS PRÉCAIRES

Un Lillois entame une grève de la faim

De notre envoyé spécial

Lille. — Au numéro 4 de la rue Corneille, dans ce pauvre et sombre quartier de Wazemmes, à Lille, vit, dans un deux-pièces-cuisine, un bon géant, M. Gérard Goethals, trente-deux ans, 1,92 m, 110 kilos, qui a failli devenir un méchant ogre pour fait divers. *« J'étais prêt à faire une Saint-Barthélemy »*, dit-il. Il se contente, depuis le lundi 5 janvier, de faire la grève de la faim, chez lui, ce qui peut évidemment prêter à sourire, quand on n'a pas rencontré l'homme.

M. Goethals s'exprime bien, très bien. Il a aussi couché son histoire sur le papier, simplement, sobrement.

Il n'aurait certainement jamais fait parler de lui, M. Goethals, s'il n'y avait pas été poussé par les aléas, les absurdités de l'époque. C'est simple : ce monteur-électricien, titulaire d'un C.A.P., première année de brevet professionnel, qui travaillait régulièrement depuis 1965 et qui a obtenu la qualification de P3, ne supporte plus d'être, depuis deux ans, au chômage X mois sur douze, d'être criblé de dettes, d'être acculé à la violence face, selon lui, *« aux vautours qui se délectent des ennuis des autres »*. Car, bien entendu, M. Goethals accumule les handicaps et est en proie aux affres fiscales, administratives et bancaires.

Son histoire professionnelle n'est pas très compliquée : licencié économique le 16 mars 1979 d'une société de montage d'installations téléphoniques ; sept mois de chômage ; à nouveau licencié le 25 août 1980 de l'entreprise Siddelec, spécialisée dans les travaux du bâtiment ; enfin, contrat à durée déterminée, le 1er septembre, à la C.G.E.E.-Alsthom, et le jour de la Saint-Sylvestre... *« Au revoir, monsieur, nos meilleurs vœux. »*

Bien sûr, M. Goethals a un peu partout des dossiers en attente à l'Agence nationale pour l'emploi, aux Assedic — où il est convoqué le 16 janvier, — et la C.G.T., dont il est adhérent depuis un an, *« se penche activement sur son cas »*. Bien sûr, il pourrait retrouver du travail, par l'intermédiaire d'une maison d'intérim. Mais, si on l'a bien compris, il a décidé de marquer le coup, car il trouve anormal qu'à trente-deux ans, avec la santé et la qualification qu'il a, il ne puisse — et ce n'est pas faute de chercher — remplir un emploi permanent.

« A la C.G.E.E.-Alsthom, explique-t-il, *on m'a pris comme P2, pour en principe quatre contrats de trois mois renouvelés. Le 31 décembre, on m'a assuré que je travaillais bien, mais pas assez vite, que je n'était pas rentable. C'est sans doute vrai : je ne peux à la fois travailler vite et bien. »* Il est *« nature »*, M. Goethals. Il dit ne souffrir *« ni le mensonge ni l'hypocrisie »* et c'est peut-être là sa faille.

Il s'attend à recevoir comme salaire net, pour décembre, 3 000 francs — au lieu de 3 300 francs — compte tenu des jours chômés pour intempéries. En réalité, il touchera quelque 300 francs, car il a déjà obtenu 2 700 francs d'acompte. M. Goethals a en effet acheté une voiture, le 14 juin — au lieu de sa moto, — pour pouvoir transporter plus commodément ses outils d'un chantier à l'autre. Il ne s'attendait pas à être licencié deux mois et demi plus tard pour raison économique. Traites à payer pour l'automobile : 900 francs par mois pendant trente mois (y compris les intérêts : 24,75 %), plus l'assurance. Bien entendu, le monteur-électricien peut toujours essayer de revendre sa petite italo-polonaise.

Il a déjà, pour la somme de 2 000 F — quand un employeur précédent lui doit toujours 1 600 F de congés payés, — mis en gage toute une collection de livres, dont les *Mémoires* de de Gaulle et les œuvres complètes de Molière. Car M. Goethals, qui caresse amoureusement les tranches dorées des ouvrages qui lui restent, a préféré, convaincu par la correspondance de la Guilde internationale du disque, *« acheter des livres plutôt que*, dit-il, *mettre son argent à la caisse d'épargne »*. C'est comme ça. Avec ces 2 000 F, il a payé des loyers en retard.

M. Goethals est seul dans la vie, si l'on excepte sa mère, qui habite à Denain, et son beau-père est en train de se faire licencier à l'âge de cinquante et un ans. Il ne sait plus par quel bout prendre son problème et il a choisi d'alerter les moyens d'information au lieu, dit-il, d'*« aller foutre le feu quelque part »*.

Quand on l'a quitté, mercredi soir 7 janvier, M. Goethals avait 10 F en poche.

MICHEL CASTAING.

LA MISE A SAC DU FOYER DE VITRY-SUR-SEINE

Les élus socialistes demandent une réunion extraordinaire du conseil municipal

Deux semaines après la mise à sac, la veille de Noël, du foyer d'immigrés maliens de Vitry-sur-Seine par les « gros bras » de la mairie (union de la gauche), les huit élus socialistes de cette ville ont annoncé, le mercredi 7 janvier, qu'ils allaient demander au maire la convocation d'un conseil municipal extraordinaire. Ceci, ont-ils précisé, pour réaffirmer leur désapprobation de la *« démocratie-bulldozer »*, c'est-à-dire des méthodes utilisées contre le foyer de la rue des Fusillés, mais aussi pour élaborer une déclaration commune qui, *« tout en éclairant les responsabilités du pouvoir dans cette affaire, devrait permettre l'organisation d'assises locales de l'immigration, en vue d'exprimer la solidarité de la population de Vitry aux travailleurs étrangers »*. Les conseillers socialistes proposeront notamment la création d'un *« véritable office municipal des travailleurs immigrés »* et d'une commission extra-municipale permanente chargée d'instituer le dialogue avec des immigrés élus par leurs pairs au sein de cette commission, dont le caractère serait toutefois, en l'état actuel des lois, purement consultatif.

Tout en déplorant que cette affaire donne lieu *« à une exploitation qui vise à faire passer les communistes pour des racistes, ce qui n'est pas le cas »*, M. Claude Perrot, président du groupe socialiste et de la commission sociale du conseil municipal, a regretté que la mairie de Vitry se soit engagée *« dans l'impasse d'un comportement qui va dans le sens du rejet de l'étranger, encourageant ainsi les tendances xénophobes et racistes »*. Selon M. Perrot, *« ce n'est pas en prenant les immigrés comme boucs émissaires que l'on peut lutter contre la politique actuelle du gouvernement Giscard-Barre et des lois Bonnet-Stoléru, qui favorisent le racisme »*.

Répondant aux socialistes, les élus communistes de Vitry ont publié, mercredi soir, un communiqué déclarant notamment que, en matière de solidarité avec les peuples et avec les travailleurs immigrés, ils n'ont *« pas de leçons à recevoir des représentants d'un parti qui a tant de fois collaboré avec l'impérialisme dans la direction de la répression et des guerres colonialistes »*. Le groupe communiste estime que les élus socialistes *« capitulent devant le coup de force du maire de Saint-Maur et de l'ADEF [association gestionnaire du foyer], outil du grand patronat »*.

Le P.C.F. a appelé à une manifestation samedi à 10 heures à Vitry, en présence de M. Georges Marchais, *« pour riposter au racisme du pouvoir giscardien et exiger le relogement des travailleurs maliens à Saint-Maur, dans des conditions décentes »*.

D'autre part, l'union régionale C.G.T. d'Ile-de-France et la section C.G.T. des personnels communaux de Vitry-sur-Seine ont publié des communiqués séparés approuvant l'action du maire de Vitry. Les employés communaux, notamment, affirment qu'ils n'ont pas mis à sac le foyer et dénoncent les campagnes *« calomnieuses »* menées, selon eux, contre la municipalité.

MONNAIE ET CHANGES

CRÉATION A LONDRES D'UN MARCHÉ INTERNATIONAL DES D.T.S.

Un marché financier international où seraient négociés des certificats de dépôts libellés en droits de tirage spéciaux (D.T.S.) va être créé à Londres par sept banques : cinq britanniques, la Barclays International, la Midland International, la National Westminster, la Standard and Chartered, et deux américaines, la Citibank et la Chemical.

D'autres établissements pourraient se joindre aux fondateurs, qui émettront des certificats de dépôts d'un montant minimum, dit-on, de 1 million de D.T.S. (1,279 million de dollars et 5,79 millions de francs), libérables contre paiement en dollars et remboursables dans la même monnaie, ou d'autres, le cas échéant.

M. Lawrence Wragg, de la Chemical International, président du comité de direction du nouveau marché, a indiqué que la création de ce dernier était due essentiellement à l'adoption, par le Fonds monétaire international (F.M.I.), d'une formule simplifiée pour la valeur du D.T.S., déterminée, depuis le 1er janvier 1981, à partir des cinq plus grandes monnaies (dollar, DM, livre sterling, franc français et yen).

D'autre part, rien n'empêche une société privée d'émettre un emprunt en D.T.S., mais les émissions ont été très rares jusqu'à présent : en 1979 la Chemical International l'a fait pour un montant de 50 millions, mais aucun marché secondaire ne s'était développé pour négocier ces titres. La création annoncée à Londres vient donc à point pour combler cette lacune.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *La commission sénatoriale d'enquête sur les difficultés de l'industrie textile* a élu son bureau et commencera ses auditions dès le 21 janvier. M. Pierre Vallon (Un. cent.), sénateur du Rhône, a été élu président de la commission d'enquête, dont la création avait été décidée le 19 décembre à l'initiative de la commission des affaires économiques du Sénat.

● *Un nouveau président à Vidéocolor.* — C'est M. Claude Maillard, directeur à la compagnie Thomson-Brandt, qui a été nommé président de Vidéocolor, second fabricant européen de tubes de télévision couleur. Il remplace M. Abel Farnoux qui, précise un communiqué de la société, ne réintègre pas pour autant le groupe Thomson, actionnaire majoritaire de Vidéocolor (*le Monde* du 7 janvier).

Social

● *Grève de la faim à la R.A.T.P.* — Deux agents de l'atelier Championnet, à Paris, ont commencé, le 7 janvier, une grève de la faim. Ils protestent contre les mises à pied qui leur ont été infligées, ainsi qu'à plusieurs autres agents (d'autres encore ayant été mutés) ; ils sont accusés de brimades envers un chef d'atelier lors d'une manifestation en décembre 1980.

● *Les dirigeants de la C.G.C. seront reçus par le premier ministre le 19 janvier.* L'entretien portera sur les principales revendications des cadres, déjà présentées au président de la République le 18 décembre 1980.

En R.F.A.

Le cap du million de chômeurs a de nouveau été largement franchi en décembre

De notre correspondant

Bonn. — Alors que, quarante-huit heures plus tôt que prévu, le ministère de l'économie affirmait dans son rapport mensuel que l'affaiblissement conjoncturel durant les derniers mois n'aurait pas encore sérieusement affecté le marché de l'emploi, l'Office fédéral du travail a annoncé qu'à la fin de décembre le nombre des chômeurs s'élevait à 1 200 000, soit 250 000 de plus qu'une année auparavant. Par rapport au mois de novembre, ce chiffre brut est en augmentation de 15,5 %, portant le taux de chômage de 4,2 % à 4,8 % de la population salariée (3,8 % en décembre 1979). Ce niveau n'avait pas été atteint depuis décembre 1975

Le choc est beaucoup plus sérieux qu'on ne s'y attendait. Selon le président de l'Office du travail, M. Stingel, l'affaiblissement conjoncturel frappe l'économie « de plein fouet » Or il s'agit là d'une surprise particulièrement inquiétante. Tout en reconnaissant qu'en 1981 la croissance moyenne du produit national brut pourrait être voisine de zéro, les autorités ont jusqu'à présent fait de leur mieux pour convaincre les industriels que, durant le second semestre de cette année, les choses devraient aller beaucoup mieux.

Aujourd'hui, il est constaté que les entrepreneurs ne font pas confiance aux pronostics plutôt rassurants des experts officiels. Alors qu'à la suite du premier « choc » pétrolier les industriels — soucieux de conserver leur personnel — s'étaient efforcés de ne pas recourir à des licenciements trop massifs, il n'en va plus de même, au contraire. Selon l'Office du travail, beaucoup d'entreprises n'hésitent plus, désormais, à congédier la main-d'œuvre dont elles n'ont pas besoin dans l'immédiat, plutôt que de rechercher des méthodes transitoires permettant d'éviter la mise en chômage des travailleurs superflus.

La détérioration de la situation générale n'en est pas moins très visible. Le fait que les femmes et les jeunes sont touchés plus que d'autres n'est pas surprenant. On note également que le chômage affecte plus les travailleurs étrangers que les citoyens de la République fédérale, alors que le nombre des travailleurs immigrés en R.F.A. dépasse à nouveau deux millions (*le Monde* du 19 décembre 1980).

JEAN WETZ.

AFFAIRES

Pour « abus de position dominante »

La Commission européenne entame une procédure contre I.B.M.

De notre correspondant

Bruxelles. — Le groupe I.B.M. est accusé par la Commission européenne d'« *abus de position dominante* » sur le marché européen des gros et moyens ordinateurs. La « *communication des griefs* » adressée par Bruxelles au siège américain du groupe (avec copie pour I.B.M. Europe à Paris) relève, en se basant sur l'article 86 du traité de Rome, un certain nombre de pratiques que la Commission considère comme abusives et auxquelles elle entend amener I.B.M. à ne plus avoir recours.

L'exposé des griefs ne porte pas sur la totalité de l'activité I.B.M. en matière d'ordinateurs, mais se limiterait aux séries 360, 370 et 303. Il s'agit donc, encore une fois, de gros et moyens ordinateurs. Le document, sur lequel on se montre très discret à Bruxelles, comporte plusieurs centaines de pages. Les services bruxellois, après avoir montré la position dominante qu'exerce I.B.M. sur le marché des ordinateurs dans la C.E.E. — position dominante que l'article 26 du traité de Rome n'interdit pas en soi, — décrivent dans le détail les pratiques jugées abusives.

Conformément à la réglementation communautaire, I.B.M. va pouvoir répondre aux griefs ainsi formulés.

En fait c'est un dialogue-négociation qui s'ouvre entre I.B.M. et les services de la Commission chargés de la politique de la concurrence. Négociation qui peut aboutir à un compromis si le groupe américain tient suffisamment compte des observations et demandes formulées par Bruxelles. Dans le cas contraire, à l'issue de cette phase de négociation dont la durée est théoriquement limitée à deux mois, mais qui peut être prorogée, la Commission peut condamner, et même assortir sa décision d'une amende. I.B.M. aurait toutefois la possibilité de saisir la Cour européenne de justice de Luxembourg.

C'est en juillet 1974 que M. Albert Borschette, alors commissaire à la concurrence et depuis disparu, décida de lancer une enquête sur les activités d'I.B.M. en Europe. Cette enquête s'orienta ensuite en fonction d'un certain nombre de plaintes (on dit qu'il y en eut huit) déposées par des concurrents d'I.B.M. Les plaignants sont, semble-t-il, des fabricants américains de matériels compatibles avec ceux d'I.B.M. et susceptibles donc, au moins partiellement, de s'y substituer.

Or, cela limite en fait la portée de l'enquête, les grands européens — I.C.L., Siemens, C.I.I.-Honeywell-Bull, Philips — n'étant que très indirectement concernés par cette affaire.

Sans aborder le problème politique — celui des limites objectives de l'action de la Commission face à un groupe de la puissance d'I.B.M., — il apparaît déjà, compte tenu de la nature de l'opération, que les efforts accomplis par Bruxelles n'ont guère de chances de se traduire à terme par une modification substantielle de l'organisation, de la production et de la vente des ordinateurs dans la Communauté.

PHILIPPE LEMAITRE.

LE GOUVERNEMENT REAGAN NE LAISSERAIT PAS CHRYSLER ALLER A LA FAILLITE

Le gouvernement de M. Reagan ne laissera pas Chrysler aller à la faillite, à condition qu'il existe une « *solution raisonnable* » à ses difficultés, a déclaré mercredi 7 janvier, M. Drew Lewis, futur secrétaire aux transports, au cours d'une audition de la commission sénatoriale du commerce.

Les difficultés des constructeurs automobiles américains constituent « *sans doute le plus important problème auquel nous avons à faire face actuellement en ce qui concerne les transports* », a ajouté M. Lewis.

De fait, les ventes d'automobiles américaines aux Etats-Unis ont été en 1980 les plus faibles depuis 1961, s'inscrivant en baisse de 20,3 % sur l'an passé, tandis que les ventes de voitures étrangères outre-atlantique s'accroissaient de 3 %, atteignant le taux de pénétration record de 26,5 %. Sur un marché global de 8,95 millions de voitures en recul de 15,3 %, General Motors a vu ses ventes chuter de 16 %, Ford de 30 %, Chrysler de 27,6 %, et American Motors de 8,9 %, seule la filiale américaine de Volkswagen enregistrait une hausse de ses ventes (+ 5,8 %).

FIAT ET HONDA DÉMENTENT TOUT ACCORD DE COOPÉRATION

Les directions de Fiat et de Honda ont démenti, jeudi 8 janvier, avoir signé un accord de coopération technologique et commercial.

Cette information avait été donnée le 8 janvier par le quotidien japonais « Yomiuri », qui annonçait qu'un accord de ce type avait été conclu pour la fabrication de motos en Italie, et de voitures de petite cylindrée.

Le vice-président de Honda a déclaré que cette nouvelle était « entièrement dénuée de fondement ». A Turin on rappelle que la société Poggio (motos) mise en cause dans l'article du « Yomiuri » est totalement indépendante de Fiat.

ÉNERGIE

LA FRANCE VA UTILISER UN MÉLANGE D'ALCOOL ET DE CARBURANTS

M. Giraud, ministre de l'industrie, présentera le 14 janvier lors du conseil des ministres un projet de substitution partielle de l'alcool aux carburants, annonce ce 8 janvier le journal *les Echos*. Ce programme Carburol (*le Monde* du 20 novembre), qui allie l'alcool aux carburants dans une proportion qui ne devrait pas dépasser 15 %, permettra de couvrir à terme au moins 10 % des besoins nationaux de carburants. Un simple réglage du carburateur permet, en effet, aux automobiles traditionnelles d'utiliser un tel mélange.

A long terme, les pouvoirs publics voient dans ce programme les moyens de valoriser la biomasse (alcool de topinambour, de maïs ou de betterave). Mais, dans l'état actuel des choses, l'énergie nécessaire pour la distillation de l'alcool rend le bilan économique d'une telle opération négatif. Cela est, par exemple, vrai au Brésil, qui a produit en 1980 3,8 millions de tonnes d'alcool, malgré l'utilisation de sources d'énergie fatale (en France on pourrait ainsi utiliser les rejets d'eau chaude de certaines centrales ou industries). De plus, une automobile qui utilise un tel mélange a des performances moindres et une consommation légèrement supérieure.

A court terme, il s'agit d'être prêt à utiliser le méthanol dont on pense qu'il est désormais compétitif et rentable. Il semble donc certain que les producteurs de gaz vont en proposer sur le marché.

MARCHÉ COMMUN

LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ

Londres souhaite garder le contrôle de la réforme des dépenses au sein de la nouvelle Commission

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les quatorze commissaires européens sont parvenus, dans la nuit du mercredi 7 au jeudi 8 janvier, à se mettre d'accord sur la répartition des responsabilités au sein du collège européen.

La principale difficulté a porté sur la désignation du commissaire chargé de coordonner les travaux destinés à formuler des propositions sur la réorganisation de la Communauté. Les Neuf avaient donné mandat, le 30 mai, à la Commission, à la suite de l'affaire sur la contribution britannique au budget communautaire, d'élaborer un projet de ce type pour juin 1981. Or le commissaire britannique, M. Tugendhat, refusait que la tâche de coordinateur soit confiée à M. O'Kennedy (Irlandais). Toujours chargé des affaires budgétaires, il entendait garder le contrôle de la réforme pour la partie correspondant à ses responsabilités.

« Restructurer » le budget signifie en fait modifier la part des dépenses par secteur et donc diminuer au moins relativement le coût de l'Europe verte au profit d'autres politiques communes, comportant des transferts financiers vers les pays les moins riches. Autrement dit, après le départ de M. Jenkins, Londres ne souhaite pas se dessaisir d'une affaire qu'ils ont si bien menée jusqu'à présent et qui doit aboutir à un remodelage sensible de la C.E.E.

Finalement, une formule de compromis a été trouvée qui donne officiellement le poste de coordonnateur à M. O'Kennedy, M. Thorn ayant toutefois donné des assurances à Mme Thatcher au cours d'un entretien téléphonique le 7 janvier. Reste à savoir si toutes les difficultés sont aplanies, à l'image d'ailleurs de celles que risquent de rencontrer MM. Cheysson et Natali. Le commissaire italien chargé de l'élargissement supervisera a politique globale à l'égard des pays méditerranéens, le représentant français restant chargé de l'aide au développement, M. Ortoli, en revanche, conserve entièrement ses fonctions (affaires économiques et financières).

Pour le reste, la seule surprise vient de M. Davignon (Belgique), qui s'attribue un « *super-portefeuille* », comprenant les affaires industrielles, la recherche et l'énergie qui était confiée, dans la précédente Commission, à M. Brunner (Allemagne fédérale). Son successeur, M. Narjes, se contentera de la gestion du marché intérieur. M. Gundelach (Danemark), reste chargé de l'agriculture et de la pêche. Toutefois, ce dernier secteur passera, dès que les négociations actuelles sur une politique commune seront achevées, sous la responsabilité de M. Contogeorgis (Grèce) qui a aussi en charge les transports.

Le second commissaire italien, M. Giolitti, garde ses fonctions, relatives à la politique régionale. M. Haferkamp (R.F.A.) conserve son portefeuille portant sur les relations extérieures avec les pays tiers. Enfin, les affaires sociales sont confiées à M. Richard, le second commissaire britannique, et les questions de concurrence à M. Andriessen, commissiaire néerlandais qui s'occupera aussi des relations avec l'Assemblée européenne.

MARCEL SCOTTO.

BONN N'ARRÊTERA SA POSITION SUR LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES QUE LE 21 JANVIER

L'Allemagne fédérale ne fera connaître, que le 21 janvier, sa position définitive sur le budget supplémentaire 1980, voté par l'Assemblée européenne, a-t-on annoncé à Bonn, le 7 janvier. Le ministère ouest-allemand des finances avait rejeté le 31 décembre, le budget de 366 millions d'unités de comptes arrêté une semaine plus tôt par Mme Veil. Le porte-parole du gouvernement a indiqué que « théoriquement », le cabinet fédéral était libre de ne pas suivre, le 21 janvier, la décision du ministère des finances, qui avait été prise après consultation des autres ministères intéressés.

A Bruxelles, le ministre des affaires étrangères devant les commissions parlementaires, M. Nothomb, doit « *s'expliquer* » ce jeudi 8 janvier, sur la position belge. Le gouvernement belge, comme ceux de Paris et Bonn, a décidé, le 30 décembre, de ne verser que la contribution budgétaire supplémentaire établie par le conseil des ministres de la Communauté, tout en se disant disposé à rechercher « *une solution* ».

Les Pays-Bas et le Danemark, qui ont, eux aussi, désapprouvé le budget supplémentaire arrêté par l'Assemblée ont cependant décidé de s'y conformer.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. −	UN MOIS Rep. + ou Dép. −	DEUX MOIS Rep. + ou Dép. −	DEUX MOIS Rep. + ou Dép. −	SIX MOIS Rep. + ou Dép. −	SIX MOIS Rep. + ou Dép. −
$ E.-U.	4,5350	4,5375	− 395	− 365	− 516	− 465	− 860	− 730
$ can.	3,8080	3,8130	− 330	− 280	− 425	− 360	− 640	− 500
Yen (100)	2,2540	2,2580	+ 40	+ 80	+ 85	+ 140	+ 410	+ 510
DM	2,3120	2,3160	+ 20	+ 50	+ 60	+ 100	+ 340	+ 430
Florin	2,1250	2,1285	+ 20	+ 50	+ 50	+ 85	+ 250	+ 330
F.B. (100)	14,3700	14,3900	− 200	− 20	− 380	− 150	− 440	+ 120
F.S.	2,5570	2,5615	+ 100	+ 150	+ 225	+ 275	+ 770	+ 885
L. (1 000)	4,8630	4,8685	− 375	− 280	− 525	− 420	−1400	−1130
£	10,8800	10,8950	− 430	− 320	− 660	− 520	−1050	− 670

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 3/4	9 1/8	8 3/4	9 1/8	8 15/16	9 3/16	8 15/16	9 3/16
$ E.-U.	7 1/16	7 7/16	20 3/4	21 1/8	18	18 3/8	16 3/8	16 3/4
Florin	8 5/8	9 1/8	8 15/16	9 3/16	9	9 3/8	9 1/4	9 5/8
F.B. (100)	11	12	11 3/4	12 1/2	12 1/2	13 1/8	13	13 1/2
F.S.	3 3/4	4 1/4	5 1/8	5 3/8	5 1/4	5 5/8	5 3/4	6
L. (1 000)	14	14 3/4	15 1/4	16 1/4	16 3/8	17 1/4	17 7/8	19 1/8
£	13 3/4	14 1/4	14 1/4	14 5/8	14 1/4	14 5/8	13 7/8	14 1/4
Fr. franc	10 5/8	10 7/8	10 11/16	11 1/16	11 3/16	11 9/16	11 3/4	12 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MERLIN GERIN

Pour Merlin Gerin S.A., l'exercice 1980 vient de s'achever avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 400 millions de francs hors taxes, en progression de 37 % par rapport à la réalisation de l'année précédente.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, non encore définitivement arrêté, devrait atteindre, pour sa part, un montant de l'ordre de 3 100 millions de francs hors taxes, marquant une augmentation d'environ 29 % par rapport au montant de l'exercice précédent (27 % en structures homogènes).

On estime que les résultats de la société mère, avant impôts, devraient se situer au voisinage des prévisions, soit 100 millions de francs.

Au 31 décembre, les effectifs du groupe s'établissent à 13 600 personnes, contre 12 900 à fin 1979. Au cours de l'exercice 1980, le groupe Merlin Gerin a embauché 1 170 personnes, dont 470 pour Merlin Gerin S.A.

Groupe Bouygues

BOUYGUES OFFSHORE

Le conseil d'administration de Bouygues Offshore, réuni le 7 janvier 1981, a nommé président-directeur général Henri Marion, quarante-sept ans, ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Institut national du pétrole, et a, par ailleurs, confirmé que le chiffre d'affaires de la société en 1980 sera de 510 millions de francs, dont 85 % à l'étranger, alors que les prises de commandes pendant 1980 ont été de 625 millions de francs. Pour l'année 1981, de nouveaux et importants développements sont attendus.

GROUPE COCHERY

Au 30 septembre 1980, le groupe Cochery, pour les seules activités routières en France, a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 188 millions de francs, en augmentation de 21 %.

Avant impôts et hors étranger, mais après 30 millions de francs d'amortissements, le résultat s'élève à 25 millions de francs, en amélioration sensible par rapport au 30 septembre 1979.

Le carnet de commandes est en augmentation de 31 %.

Pour la société Cochery, le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 716 millions de francs, en progression de 31 %.

Le résultat ressort à 15,6 millions de francs après 19 millions de francs d'amortissements.

NOMINATIONS A LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Réuni le mercredi 7 janvier 1981 sous la présidence de M. Maurice Lauré, le conseil d'administration de la Société générale a nommé : a) directeurs généraux adjoints : MM. Daniel Hua et Léopold Jeorger ; b) directeur central : M. Jean-Marie Weydert ; c) directeurs : MM. Bernard Auberger, Alexis Saint-Gully, Marcel Cotillon et Michel-François Auquebon.

A la suite de ces promotions, la direction générale de la Société générale est ainsi composée : directeur général : M. Marc Viéno. ; directeurs généraux adjoints : MM. Pierre Muron (vice-président du comité de direction), Pierre Lhermitte, Paul Jocteur-Monrozier, Daniel Hua et Léopold Jeorger ; directeur central : M. Jean-Marie Weydert ; directeurs de la Société générale : MM. François Sexon, Henri Morin, Louis Buttay, Roger Sabot, Bernard Auberger, Alexis Saint-Gully, Marcel Cotillon et Michel-François Auquebon.

LAFFITTE - BAIL

Les actionnaires de Laffitte-Bail ont approuvé, le 6 janvier 1981, l'opération d'augmentation de capital par apports en nature précédemment annoncée.

Le capital a été porté de 91 226 100 francs à 118 423 000 francs, par création de 271 969 actions nouvelles de 100 F remises aux compagnies d'assurances Zurich et Alpina, qui ont apporté à la société un patrimoine immobilier évalué à 80 883 006 francs (centre commercial Elysée II et partie du centre commercial de Parly II). Ces actions porteront jouissance au 1er janvier 1981 et n'ouvriront donc pas droit au dividende qui sera versé au titre de l'exercice 1980. L'assemblée générale a également constaté l'inscription au passif du bilan d'une prime d'apport de 33 686 146 francs.

GARANTIE FINANCIÈRE

(Loi du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972.)

Le Crédit du Nord, succursale principale Anjou - Saint-Lazare, 59, boulevard Haussmann, 75008 Paris, informe que M. Fernand Riches domicilié à Suresnes, 15, rue du Retrait, cessant son activité de gestion immobilière à compter du 31 décembre 1980, il est mis fin à la garantie financière qui lui était accordée.

En conséquence, la garantie délivrée à ce titre par le Crédit du Nord cesse à l'expiration d'un délai de trois jours francs à dater de la présente publication (article 44 du décret du 20 juillet 1972).

Conformément aux dispositions de l'article 45 du même décret, cette garantie s'applique à toutes créances ayant pour origine un versement ou une remise effectué pendant la période de garantie pour les opérations visées par la loi du 2 janvier 1970 et restent couvertes par le Crédit du Nord à condition d'être produites par le créancier dans les trois [illegible] de la présente publication, au siège ci-dessus indiqué.

L'INSTITUT DE DROIT DES AFFAIRES (Paris-II) organise une série de débats sur

« LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES »

LE 9 JANVIER 1981
de 10 h. à 17 h., dans les salons de l'hôtel P.L.M.-Saint-Jacques, à Paris.

Ces débats seront placés sous la présidence de M. François Goré, directeur de l'IDA, avec la participation de MM. Etienne Dailly, Christian Gavalda, Philippe Combin, Pierre Falcon, Max-Hubert Schroeder et Yves Bachelot.

Pour tous renseignements, téléphoner à : 325-49-40.

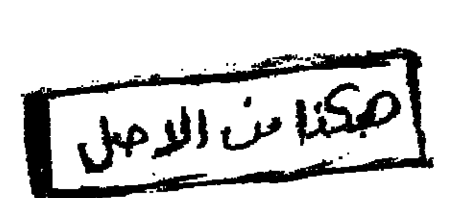
Le Carnet des Entreprises

sera publié le vendredi, à partir de janvier 1981.

Il sera ouvert aux personnalités du monde économique qui souhaiteraient rendre publiques leurs nominations ou distinctions à des postes importants.

Toutes les précisions peuvent être obtenues en appelant le 770-85-33.





INFORMATIONS « SERVICES »

BIBLIOGRAPHIE

Les publications de la Documentation française

La Documentation française vient de mettre en vente les ouvrages suivants :

— *Rapport de la Cour de cassation*. Année judiciaire 1979. La première partie du rapport présenté au garde des sceaux est consacrée au fonctionnement général de la Cour. 100 p., 35 F.

— *Jurisprudence du Conseil d'Etat*. Principales décisions 1978-1979 et rapport sur l'exécution des décisions des juridictions administratives. 120 p., 33 F.

— *Activités physiques, sport et santé*. Ce rapport, établi à la demande du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs par une équipe de médecins et d'universitaires, se propose d'évaluer l'importance pour la santé des activités physiques et sportives. Le volume, 118 p., 30 F.

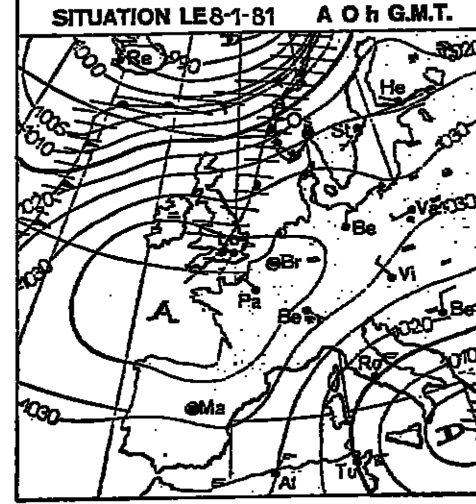
— *Préparation du VIIIe Plan (1981-1985)*. Rapport du comité « Transports ». Annexes. Cet ouvrage publié par le Commissariat général du Plan, regroupe les annexes suivantes : transports, habitat et cadre de vie. Amélioration des conditions de travail et emploi dans les transports routiers. Transports et compétitivité économique. Les infrastructures de transport et leur financement. Scénario de pénurie en produits pétroliers. Le volume, 384 p., 70 F.

— *Publication des Archives nationales*. Greffiers des bâtiments de Paris, procès-verbaux d'expertise, règne de Louis XIII (1610-1643), Zij 256 à 261. Véritable coupe transversale de l'urbanisme parisien, où l'on trouvera l'état de la propriété bâtie, la formulation réaliste des propos urbanistes, une approche de l'étude systématique de la topographie sociale et d'une conjoncture des travaux du bâtiment dans la capitale et sa banlieue. Le volume, 368 p., 140 F.

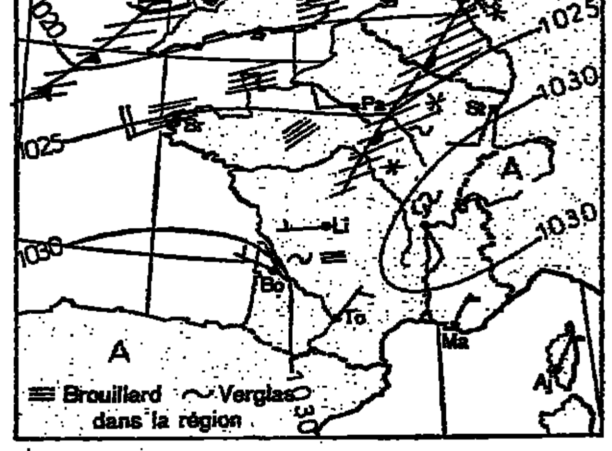
● **Ces publications sont en vente : à la librairie de la Documentation française, 31, quai Voltaire, Paris (7e), et dans toutes les grandes librairies ; à l'agence régionale de la Documentation française, 165, rue Garibaldi, Lyon (3e) ; ou par correspondance à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex ; Telex : Docfran Paris 204826.**

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8-1-81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 9-1-81 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 8 janvier à 0 heure et le vendredi 9 janvier à 24 heures :

Précédées d'un affaiblissement progressif du champ de pressions, des masses d'air océanique envahiront la plus grande partie de la France.

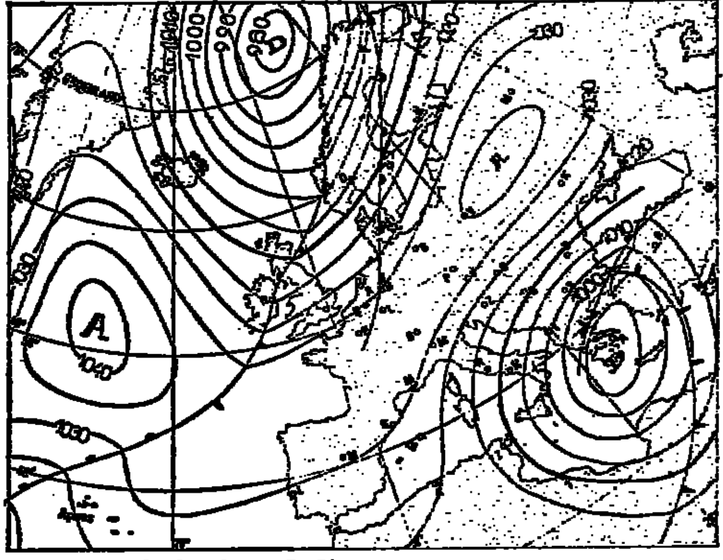
Vendredi 9 janvier, le sud des Alpes, la Provence et la Corse bénéficieront de belles périodes ensoleillées, tandis que le mistral faiblira. Il fera encore froid le matin, avec des gelées au lever du jour, mais les températures maximales seront en hausse sensible. Ailleurs, le temps sera ou deviendra très nuageux, avec des pluies passagères qui tendront à s'intensifier l'après-midi et le soir sur les régions s'étendant de la Bretagne et de la Vendée à la frontière belge, où les vents, modérés puis assez forts, souffleront de l'ouest, puis du nord-ouest. Sur le Massif Central et nos régions de l'Est, des chutes de neige et du verglas sont à craindre, en liaison avec la persistance de gelées matinales, mais, dans la plupart des régions, les températures maximales seront en hausse.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 8 janvier, à 7 heures, de 1 037,6 millibars, soit 778,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8) : Ajaccio, 12 et —3 degrés ; Biarritz, 11 et —1 ; Bordeaux, 9 et —3 ; Bourges, 2 et —1 ; Brest, 9 et 2 ; Caen, 6 et 3 ; Cherbourg, 5 et 3 ; Clermont-Ferrand, 1 et —2 ; Dijon, 2 et —3 ; Grenoble, 3 et —2 ; Lille, 3 et 0 ; Lyon, 0 et —3 ; Marseille, 5 et 1 ; Nancy, 1 et —4 ; Nantes, 6 et —1 ; Nice, 12 et —1 ; Paris-Le Bourget, 3 et —1 ; Pau, 10 et —2 ; Perpignan, 11 et 2 ; Rennes, 8 et 1 ; Strasbourg, 1 et —4 ; Tours, 4 et 0 ; Toulouse, 8 et —2 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 10 degrés ; Amsterdam, 4 et —1 ; Athènes, 7 et 3 ; Berlin, —3 et —11 ; Bonn, 0 et —3 ; Bruxelles, 3 et 1 ; Le Caire, 20 et 8 ; îles Canaries, 20 et 14 ; Copenhague, —4 et —14 ; Genève, 0 et —7 ; Lisbonne, 14 et 4 ; Londres, 3 et 2 ; Madrid, 14 et —4 ; Moscou, —13 et —21 ; Nairobi, 27 et 10 ; New-York, 1 et —12 ; Palma-de-Majorque, 15 et 7 ; Rome, 10 et —1 ; Stockholm, —7 et —12.

PREVISIONS POUR LE 9 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)



LA NEIGE SUR LES MASSIFS EN FIN DE SEMAINE

De faibles chutes de neige se produiront vendredi sur les Vosges, le Jura et le Massif Central, puis elles se généraliseront samedi à tous les massifs montagneux, principalement sur les versants nord au-dessus de 800 mètres.

Dimanche, un temps froid et instable se rétablira et on notera encore quelques averses de neige sur le Jura et les Alpes du Nord.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

VENDREDI 9 JANVIER

« Prieuré Saint-Martin-des-Champs », 14 h. 30, 292, rue Saint-Martin (Approche de l'art).

« L'Opéra », 14 h. 30, entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Cinq ans d'enrichissement du patrimoine », 15 h. 30, Grand Palais (Mme Hager).

« Palais du Luxembourg », 15 h., 20, rue de Tournon (M. P.-Y. Jaslet).

« Quartier Maubert », 14 h. 30, façade église Saint-Paul (Paris pittoresque et insolite).

CONFÉRENCES

14 h., 195, rue Saint-Jacques, M. H. Chamley : « Quelques exemples de l'utilisation des argiles sédimentaires marines dans la reconstruction des paléo-environnements ».

19 h. 30, amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, docteur H. Daran : « Unité du monde vivant » (Université populaire de Paris).

20 h., 44, rue de Rennes : « Des alternatives à la violence institutionnalisée » (Alternative santé).

20 h. 15, 11 bis, rue Kepler : « La vie après la mort » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 8 janvier 1981 :

DES LOIS

● Relative à la protection de l'emploi des salariés victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ;

● Relative à l'aménagement foncier et à l'établissement rural dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

● Relative au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation.

UN DECRET

● Portant application du titre premier de la loi du 17 juillet 1980 instituant une assurance-veuvage en faveur des conjoints survivants ayant ou ayant eu des charges de famille (voir page 23).

BREF

CIRCULATION

PRÉCISIONS : ACCIDENTS DE LA ROUTE ET DOMMAGES CORPORELS. — Comme nous l'avons écrit dans l'information intitulée « Les accidents de la route et les dommages corporels » (« le Monde » du 6 janvier), le service juridique des accidentés de la route — organisé par l'Association des paralysés de France (A.P.F.) — est effectivement gratuit, que l'on soit adhérent ou non de l'A.P.F. Mais il faut préciser qu'une participation financière peut être demandée pour la constitution du dossier.

★ **A.P.F., 17, boulevard Blanqui, 75013 Paris, tél. : 580-82-40.**

FORMATION PERMANENTE

PSYCHIATRIE. — L'université de Paris-VIII organise, du 15 janvier au 20 mars, un stage sur la théorie et la pratique de la psychiatrie institutionnelle.

★ **Université de Paris-VIII (Vincennes-Saint-Denis), 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis, Cedex 02, téléphone : 821-63-64, poste 1 357.**

MAISON

FOIRE AUX AFFAIRES AU BAZAR. — « La Foire aux affaires » s'est ouverte, ce 8 janvier, au Bazar de l'Hôtel de Ville, où, jusqu'au 24 janvier, seront vendus au poids toute une série d'articles pour la vie quotidienne. La porcelaine de Limoges est à 22 F le kilo, les disques à 55 F le kilo et les récipients d'aluminium à 58 F le kilo. Seront soldés en même temps de l'électro-ménager et des meubles avec des remises de 30 % à 40 %. Il s'agit d'achats spéciaux pour cette manifestation organisée au deuxième étage du magasin Rivoli.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 840

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III					■			■	
IV				■					
V					■				
VI			■						■
VII					■				■
VIII			■						
IX		■							
X				■				■	
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Arrête un homme qui chasse sur la route. — II. Soleil qui vient de l'Ouest. — III. Se transforma devant sa belle en plat personnage. Démonstratif. — IV. Est piqué et ficelé. Fait couper les vivres. — V. Serrent la vis. Air en « tube ». — VI. Note. Est gavé ou ne peut rien digérer. — VII. Protège la porcelaine. Donne la patte. — VIII. Canton. Se portait sur le corselet. — IX. Travaille dans le quartier. — X. Domine des masses en mouvement. Se lance avec une vedette. — XI. Plutôt sobres.

VERTICALEMENT

1. Débitent des choses crues et salées. — 2. Conduisent parfois des hommes au paradis. Conjonction. — 3. Chasse les oies. Economiste. — 4. S'enfonce pas à pas dans les bois. Bûche ou souche. — 5. Cours d'eau. Berceau d'un homme qui perdit la Boussole. — 6. Que nous pouvons laisser tomber sans crainte. — 7. Voleur de pêches. — 8. Interjection. Supporte tout le poids des affaires. — 9. Sa désolation cessa avec la venue d'un grand travailleur. Vraiment pas clairs.

Solution du problème n° 2 839

Horizontalement

I. Illusions. — II. Cause. — III. Hic. N.M.P.I. — IV. Terminale. — V. Eon. — VI. Or. Rafles. — VII. Poutrelle. — VIII. Hus. Ire. — IX. At. Os. — X. Gel. Toron. — XI. Es. Fessée (*cf.* « danse »).

Verticalement

1. Ichtyophage. — 2. Laie (*cf.* « ragot »). Routes. — 3. Lucre (*cf.* « pieuvre »). Us. — 4. Us. Mort. 5. Séminariste. — 6. Mn. Fer. Os. — 7. Orpailleurs. — 8. Il. El. OE. — 9. Si. Enseigne (*cf.* « bouchon »).

GUY BROUTY.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	222 F	371 F	521 F	670 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	387 F	701 F	1 016 F	1 330 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	254 F	436 F	612 F	800 F
II. — SUISSE - TUNISIE	324 F	576 F	828 F	1 080 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES ROIS

TIRAGE N° 1 DU 7 JANVIER 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER F.	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER F.
1	3 091	2 000	7	97	200
	7 251	2 000		147	700
	0 671	5 000		8 837	2 000
	142 571	1 000 000		3 287	5 000
2	02	200	8	8	100
	6 572	5 000		78	300
	89 002	100 200		228	800
3	néant	néant		8 428	2 100
				9 888	5 100
				2 258	10 100
4	3 434	2 000	9	129	700
5	5	100		889	700
	165	800		4 929	2 000
	6 785	5 100		3 359	5 000
	45 335	100 100		3 949	5 000
	366 235	4 000 100		5 219	10 000
6	56	200	0	140	700
	4 336	5 000		950	700
				47 350	75 000

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE JANVIER DES SIGNES DU ZODIAQUE LE 14 JANVIER 1981 A LA BRESSE (Vosges)

LOTO TIRAGE N° 1 — 18 20 31 38 41 44 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 21

PROCHAIN TIRAGE LE 14 JANVIER 1981 VALIDATION JUSQU'AU 13 JANVIER APRES-MIDI

LISTE OFFICIELLE — loterie nationale

ARLEQUIN

TIRAGE N° 2 DU 7 JANVIER 1981

FINALES ET NUMÉROS SORTIS AU TIRAGE : 2 | 21 | 633 | 374 | 8 796

FINALES OU NUMEROS	SOMMES A PAYER (CUMULS COMPRIS POUR UN BILLET ENTIER) TOUTES SERIES F.
2	80
21	200
12	150
633	3 300
336	600
363	600
374	3 000
347	300
437	300
473	300
734	300
743	300

FINALES OU NUMEROS	SOMMES A PAYER (CUMULS COMPRIS POUR UN BILLET ENTIER) SERIE 17 F.	SOMMES A PAYER (CUMULS COMPRIS POUR UN BILLET ENTIER) AUTRES SERIES F
8 796	2 000 000	20 000
6 789	5 000	1 000
6 798	5 000	1 000
6 879	5 000	1 000
6 897	5 000	1 000
6 978	5 000	1 000
6 987	5 000	1 000
7 689	5 000	1 000
7 698	5 000	1 000
7 869	5 000	1 000
7 896	5 000	1 000
7 968	5 000	1 000
7 986	5 000	1 000
8 679	5 000	1 000
8 697	5 000	1 000
8 769	5 000	1 000
8 967	5 000	1 000
8 976	5 000	1 000
9 678	5 000	1 000
9 687	5 000	1 000
9 768	5 000	1 000
9 786	5 000	1 000
9 867	5 000	1 000
9 876	5 000	1 000

PROCHAIN ARLEQUIN : LE 21 JANVIER 1981 à PARIS tirage télévisé à 19 h 12

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

8 JANVIER

Nouvelle baisse

Très durement éprouvée quelques heures plus tôt par une forte baisse des cours (— 2,1 %), la Bourse de Paris n'a pas récupéré ses forces jeudi. Bien au contraire, elle a continué de s'affaiblir graduellement, et, à la clôture, l'indicateur instantané s'inscrivait à 1,2 % en dessous de son précédent niveau.

Aucun compartiment, une fois encore, n'a été épargné, et pêle-mêle, les pétroles, la chimie, les grands magasins, l'alimentation, la métallurgie, la construction mécanique, les textiles, pour ne citer qu'eux, ont subi des pertes assez lourdes.

Parmi les valeurs les plus éprouvées, les plus grands noms de la cote ont figuré.

De l'avis général, la chute de Wall Street, la veille, avec un chiffre d'affaires « historique » (voir ci-contre), a fortement ébranlé le marché, sur lequel commence déjà à peser lourdement l'hypothèque électorale. « Cette chute, *nous expliquait un professionnel*, est un événement sérieux qu'il ne faut pas minimiser. Son ampleur n'est pas commune et témoigne de la situation très délicate dans laquelle se trouvent les Etats-Unis ».

Pas très optimiste pour les semaines à venir, ce spécialiste n'était quand même pas foncièrement pessimiste. « Un très grand nombre de Sicav-Monory verseront au cours de ce trimestre leurs dividendes », *faisait-il valoir*, « ce qui réduira d'autant leurs actifs (plusieurs centaines de millions de francs) et les obligera pour maintenir la proportion d'actions en portefeuille à reprendre leurs achats ». *C'est indubitablement un facteur positif, mais d'ici là, la Bourse risque d'être encore passablement malmenée.*

L'or, poursuivant sa désescalade, a valu 573,25 dollars l'once dans la City de Londres. A Paris, le lingot a perdu 985 F à 90 990 F et le napoléon 19,90 F à 939,90 F avant d'inscrire un second cours de 939,50 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

NIPPON STEEL. — La première société sidérurgique japonaise prévoit que sa production pour le premier trimestre 1981 va diminuer de 7,8 % par rapport au trimestre précédent. Elle tombe ainsi à son plus faible niveau depuis dix ans.

COCHERY. — Le groupe enregistre au 30 septembre 1980, pour ses activités routières en France, un chiffre d'affaires H.T. de 1 188 millions de francs, en augmentation de 21 %. Avant impôts et hors étranger, mais après 30 millions de francs d'amortissements, le résultat s'élève à 25 millions de francs, en amélioration sensible.

ALSACIENNE DE SUPERMARCHE enregistre pour l'exercice 1980 un chiffre d'affaires consolidé de 2,422 milliards de francs, en progrès de 26 %.

AUTOMOBILES CITROEN. — Le capital de la société a été porté à 970 millions de francs après réintégration dans Automobiles Citroën de six filiales : Compagnie immobilière industrielle lyonnaise, Compagnie immobilière du Nord et de l'Ile-de-France, Société des gazogènes et matériels mécaniques, Carrosseries de Levallois S.A., Société civile immobilière Jean Reynaud, Société mécanique de Nanterre.

BON MARCHÉ. — Le chiffre d'affaires de l'exercice 1980 ressort à 482 millions de francs, en hausse de 15,49 %.

CONFORAMA enregistre pour les douze derniers mois un chiffre d'affaires de 2,4 milliards de francs, en augmentation de 11 %.

PROMODES ouvrira durant le dernier trimestre 1981 trois hypermarchés : le premier à Wasquehal, dans l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, le deuxième à Reims, le troisième dans la banlieue parisienne, à L'Haÿ-les-Roses.

KARSTADT. — Le chiffre d'affaires réalisé en 1980 par la société de grands magasins se monte à 9,5 milliards de deutschemarks, en hausse de 3,6 %.

SANYO. — La firme japonaise enregistre pour l'exercice clos au 30 novembre 1980 un bénéfice net de 21,2 milliards de yens, en hausse de 40 %.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	6 janv.	7 janv.
Valeurs françaises ..	98,3	96,6
Valeurs étrangères ..	102,8	101,0

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	106,5	106,4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7/1	8/1
1 dollar (en yens)...	201 25	200 40

NEW-YORK

Net recul

Le seuil des « 1 000 » est décidément bien difficile à franchir. Wall Street ne sera resté au-dessus de cette barre fatidique que l'espace d'une séance. Mercredi, les valeurs américaines se sont vivement repliées et l'indice Dow Jones a perdu 23,80 points à 980,89 dans un marché particulièrement actif où quatre-vingt-treize millions de titres ont été échangés, soit le plus important volume jamais enregistré à New-York.

Après les très fortes hausses des jours précédents, une réaction de Wall Street était prévisible. Les ventes bénéficiaires ont été d'autant plus nombreuses mercredi qu'un des analystes américains les plus écoutés, M. Joseph Granville, a, en cours de séance, conseillé à ses clients de se « dégager » du marché. Les investisseurs ont, d'autre part, pris en compte les déclarations de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, précisant que le crédit ne serait pas assoupli tant qu'une politique budgétaire et fiscale rigoureuse ne serait pas mise en place. Une telle détermination pourrait contrarier le mouvement actuel de baisse des taux. Le repli des cours est presque général. On remarque cependant quelques hausses, comme celle de Dana Corp. (+ 3 à 25 1/2) qui vient de mettre au point un procédé permettant de réduire la consommation des automobiles.

Les valeurs les plus activement traitées ont été I.B.M., Boeing et L.T.V.

VALEURS	COURS 6/1	COURS 7/1
Alcoa	62 1/8	61 1/2
A.T.T.	58 1/4	58 1/8
Boeing	43 3/4	41 1/4
Chase Manhattan Bank	49 7/8	49
Du Pont de Nemours	44 3/8	43 3/8
Eastman Kodak	75 3/4	73 3/4
Exxon	80 1/2	78 7/8
Ford	21 5/8	21 ...
General Electric	64 1/2	63 1/2
General Foods	30 7/8	31 1/2
General Motors	49	46 5/8
Goodyear	18 1/8	17 5/8
I.B.M.	71 3/8	69 5/8
I.T.T.	31 3/8	30 3/4
Kennecott	27 1/4	28 5/8
Mobil Oil	78 5/8	78 1/4
Pfizer	53 3/4	53 5/8
Schlumberger	112	110 1/8
Texaco	47 1/2	46 3/8
U.A.L. Inc.	19 3/8	18 3/4
Union Carbide	54 1/2	53 ...
U.S. Steel	25 7/8	25 ...
Westinghouse	31 7/8	38 ...
Xerox	63 1/4	61 1/4

Taux du marché monétaire

Effets privés du 8/1 ... 10 11/16 %

BOURSE DE PARIS - 8 JANVIER - COMPTANT

HORS COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

SICAV

MARCHÉ A TERME

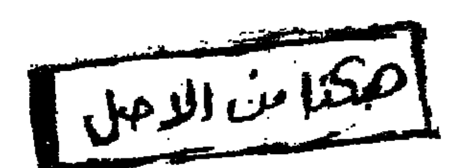
VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/1	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)...	4 481	4 537	4 380	4 600
Allemagne (100 DM)	231 330	231 350	225	237
Belgique (100 F)	14 370	14 373	13 950	14 650
Pays-Bas (100 fl.)	212 860	212 830	206	217
Danemark (100 kr)	75 100	75 200	72 500	77 500
Norvège (100 k)	87 790	88 200	86	91
Grande-Bretagne (£ 1).	10 888	10 907	10 450	11
Grèce (100 drachmes)	9 735	9 740		
Italie (1 000 lires)	4 861	4 870	4 700	5 100
Suisse (100 fr.)	255 990	255 460	248	261
Suède (100 krs).	103 300	103 750	101	106 500
Autriche (100 sch.)...	32 650	32 636	32 000	33 600
Espagne (100 pes.)..	5 687	5 696	5 450	5 850
Portugal (100 esc.)...	8 525	8 550	7 800	8 700
Canada ($ can. 1)....	3 793	3 815	3 670	3 900
Japon (100 yens)......	2 243	2 250	2 080	2 200

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/1
Or fin (kilo en barre)	91800	91000
Or fin (en lingot)	91975	90990
Pièce française (20 fr.)	959 80	939 50
Pièce française (10 fr.)	500	499 90
Pièce suisse (20 fr.)	695	690
Pièce latine (20 fr.)	680	649 90
Souverain	839	812 80
Pièce de 20 dollars	3498	3400
Pièce de 10 dollars	1749	1780
Pièce de 5 dollars	872	908 10
Pièce de 50 pesos	3825	3740
Pièce de 10 florins	680	665 ..



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

AU COLLOQUE DE « L'EXPANSION »

La crise est profonde et sera durable

déclare M. Barre

« L'année 1981 sera une année difficile (...). La crise n'est ni française ni même européenne ; elle est mondiale. Ce n'est pas une crise superficielle et courte. C'est une crise profonde et durable », a déclaré, jeudi 8 janvier, M. Barre au colloque organisé par « l'Expansion ».

« *Face à cette situation,* a-t-il poursuivi, *tous nos partenaires ont choisi de lutter de façon prioritaire contre l'inflation, et de redresser progressivement leurs comptes extérieurs. Tous refusent de s'engager dans une politique dangereuse de stimulation de l'activité économique, dont les conséquences seraient, à brève échéance, catastrophiques. Voilà pourquoi on ne peut s'attendre à une amélioration de l'activité économique dans le monde occidental avant le second semestre de 1981, et peut-être même avant le début de 1982.* »

« *La hausse des prix se modérera progressivement. La condition nécessaire en sera le ralentissement sensible de la hausse des revenus nominaux,* a ajouté le premier ministre. *Le dérapage des salaires au deuxième trimestre de 1980 aura fortement pesé sur l'évolution de nos prix. Je pense que, en 1981, la croissance de la masse salariale — à effectifs constants — ne devrait en aucun cas dépasser la hausse des prix, considérée comme un plafond.* »

M. Barre a énuméré les raisons qui le poussaient à avoir confiance en l'avenir : programme énergétique, rénovation de l'industrie et expansion de l'agriculture, progrès des sciences et des techniques, réduction de la liquidité excessive de l'économie, maîtrise des finances publiques, remise en ordre de la Sécurité sociale, efficacité et modération des travailleurs, bonne tenue du franc...

« *Je suis convaincu que la France a pris le tournant décisif pour son avenir* », a conclu M. Barre dans son exposé liminaire avant de répondre aux questions qui lui étaient posées.

Après avoir durement critiqué les sondages — « pièges à gogos », — M. Barre a répété qu'il se refusait à pratiquer une politique autoritaire des revenus, précisant que si le pouvoir d'achat continuait à augmenter, la France ne pourrait plus payer son pétrole et que le chômage se développerait alors très rapidement.

Interrogé sur le problème du budget européen et d'une possible condamnation du gouvernement français par la Cour de justice, M. Barre a répété qu'un détournement de procédure s'était produit. Si nous mettons le doigt dans une opération de ce genre, a déclaré en substance le premier ministre, nous subirons complètement la tyrannie financière de l'Assemblée de Strasbourg. Aussi n'accepterons-nous pas de budget supplémentaire. « *Ce n'est pas un problème juridique, c'est un problème politique. Pour la Cour de justice, on verra, les choses s'arrangent souvent.* »

Après avoir annoncé que les statistiques de l'emploi pour décembre montraient une progression du chômage, M. Barre a assuré que « *le gouvernement avait fait depuis des années tout ce qu'il était possible de faire* », ajoutant que certaines dispositions de la législation qui empêchent une utilisation plus continue et plus longue du matériel était « *antiproductive, donc antisociale* ».

Estimant que toutes les autres politiques économiques proposées pour la France allaient dans le sens d'un relâchement des efforts — sauf celle avancée par M. Debré, mais faut-il risquer un nouveau mai 1968 ? — M. Barre a conclu : « *Il n'y a pas moyen de faire beaucoup d'autres choses que ce que nous faisons. Les prétendants qui parlent d'une voix douce, tranquille et agréable rappellent la voix de 1976 qui menait à la catastrophe. Je me serai souvent soucié des intérêts des Français. Mais il y a aussi une chose que j'ai faite : je n'ai jamais sacrifié la France aux Français.* »

● *M. Barre, dans une circulaire adressée aux ministres et aux secrétaires d'Etat*, que cite *Le Nouvel Economiste*, invite chacun des membres du gouvernement « *à contenir strictement la dépense publique au cours des prochains mois* » et à ne pas débloquer « *jusqu'à nouvelle instruction de ma part* » les crédits votés au titre du fonds d'action conjoncturelle 1981.

LA CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LA NAMIBIE SE HEURTE A DES PROBLÈMES DE PROCÉDURE

Ouverte à Genève, mercredi 7 janvier, par M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, la conférence sur l'avenir de la Namibie s'est aussitôt heurtée à des questions de procédure, et la première séance de travail a été retardée pour la deuxième fois ce jeudi. La délégation sud-africaine tient, en effet, à un statut d'observateur — afin de mettre en avant les délégués de Windhoek, — alors que la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) considère Pretoria comme seul interlocuteur valable.

Dans son discours, devant plus de cent délégués et observateurs, M. Waldheim a souligné qu'à son avis la seule chance de réussite de la conférence — qualifiée officiellement de « *pré-mise en œuvre du plan des Nations unies* » — était de « *suivre hardiment la résolution 435 du Conseil de sécurité* » (*le Monde* du 8 janvier).

D'autre part, on apprend que les huit délégués de la section intérieure de la SWAPO n'ont pas pu quitter Windhoek, mardi soir, pour gagner Genève en raison de « *problèmes de passeports* ». — (*A.F.P.*)

La ferme abandonnée dans la Mayenne

LE DIRECTEUR DES SERVICES VÉTÉRINAIRES PARLE DE SUBSTITUTION DE TROUPEAU

En dépit des explications et assurances données par les paysans-travailleurs, l'affaire Froger, l'éleveur de la Mayenne qui avait laissé sa ferme à l'abandon (*le Monde* du 7 janvier) continue de susciter des interrogations.

M. Robin, le directeur des services vétérinaires du département, a déclaré devant le conseil général que le troupeau qu'il avait examiné le 30 décembre et sur lequel il avait constaté de graves carences, ne semblait plus être tout à fait le même que celui qui aurait été trouvé dans un état sanitaire satisfaisant, le 5 janvier, par le vétérinaire praticien de Saint-Pierre-des-Nids.

« *La composition et l'âge du troupeau*, aurait précisé le directeur des services vétérinaires, *semblent avoir évolué très rapidement entre ces deux dates, 30 décembre et 5 janvier. On peut s'interroger sur les raisons de cette rapidité* ». Ces propos sont à mettre au conditionnel, car lorsque nous l'avons interrogé, M. Robin nous a fait répondre que l'affaire relevait de la préfecture, où l'on confirme toutefois ces propos.

Y a-t-il eu substitutions d'animaux ? M. Robin aurait remarqué une dominante Frisonne et compté trente-six bovins le 30 décembre. Le 5 janvier, le vétérinaire praticien vaccinait quarante-neuf bovins, parmi lesquels, selon M. Robin, il y avait plus de « normands » qu'auparavant. Le vétérinaire, qui n'était pas venu sur l'exploitation de M. Froger depuis deux ans, a constaté que le marquage des animaux correspond à la série des numéros qu'il avait relevé autrefois. Mais à la préfecture, on fait remarquer que les frères Froger ne tenaient pas d'inventaire de leur troupeau.

S'il se confirme qu'il y a eu substitution, il s'agirait là d'une maladresse incroyable, et la crédibilité du Mouvement des paysans-travailleurs serait atteinte. A Laval, des observateurs font remarquer qu'on ne déménage pas un troupeau de gros bovins, dans une ferme proche d'un village, sans que son entourage, déjà hostile aux Froger, n'aperçoive rien. — J. G.

Le numéro du « Monde » daté 8 janvier 1981 a été tiré à 551 809 exemplaires.

Au cours de l'incendie d'un silo de déchets nucléaires

Un ouvrier de La Hague aurait reçu l'équivalent annuel de la dose maximale admissible d'irradiation

De notre correspondant

Cherbourg. — Maîtrisé dans la nuit du mardi 6 au mercredi 7 janvier, l'incendie d'un silo de stockage de déchets radioactifs situés au nord-ouest du centre nucléaire de La Hague (*le Monde* du 8 janvier) a provoqué une vive émotion de la part des organisations syndicales et de certains personnels d'entreprises extérieures travaillant dans l'usine.

Dans le compte rendu du comité d'hygiène et de sécurité exceptionnel, convoqué mercredi en fin de matinée, les délégués de la C.F.D.T., de la C.G.T., et du Syndicat autonome des personnels de l'énergie atomique, précisent, en effet, l'importance de la contamination constatée. Une contamination au cesium 134 et au cesium 137, que la Compagnie générale pour les matières nucléaires — gestionnaire du centre — admet, et qui serait égale, au point de vue atmosphérique, à la concentration maximale admissible pour les populations d'une zone de plusieurs centaines de mètres carrés.

Cette contamination a donc bien été limitée aux installations nucléaires, mais elle a aussi affecté — de manière très hétérogène selon la direction — la zone de chantier et le parking de plusieurs entreprises travaillant sur le site de La Hague.

Le service de protection contre les radiations qui avait procédé au nettoyage du réseau routier intérieur pendant la nuit a donc invité les automobilistes utilisant ce parking à faire laver leurs voitures mercredi après-midi et à se faire contrôler eux-mêmes en cas de doute.

Tout en admettant les conclusions de la direction, les syndicats font remarquer que des radionucléides encore plus actifs que le césium peuvent être en suspension dans un silo de stockage de déchets radioactifs : par exemple du strontium ou du plutonium, beaucoup plus dangereux, selon les syndicats, que le césium. Ils ont réclamé, en conséquence, le *renforcement du dispositif de mesures*, et distribué un tract appelant les agents à se faire contrôler individuellement.

L'un d'eux, qui travaillait, mardi, dans la zone de retombée aurait, en effet, reçu l'équivalent annuel de la dose maximale admissible, et dix-neuf pompiers du service de sécurité ont dû se faire décontaminer au terme de l'intervention effectuée sur le silo.

Protestant contre la non-application des procédures d'évacuation dans les ateliers qui ont donné l'alarme, les syndicats dénoncent aussi le manque d'information et de décision des responsables dans les heures qui ont suivi ainsi que la fréquence des incidents. Ils exigent l'application effective de toutes les mesures obligatoires et appellent leurs adhérents à débrayer, ce jeudi, sur le site, où la direction maintient en place un dispositif de surveillance.

L'origine du feu n'est toujours pas expliquée. Les premiers éléments de l'enquête montrent que seul du graphite-carbone à l'état presque pur aurait brûlé. Le phénomène n'aurait pas entraîné la combustion redoute du magnésium contenu dans le silo.

L'affaire a été examinée au conseil général de la Manche, dont la commission d'information nucléaire a été tenue au courant par le préfet. Celui-ci a indiqué, au cours du débat, qu'il était entré en relation avec le professeur Pellerin, directeur du service central de protection contre les radiations ionisantes, mais que la *mise en œuvre de certains dispositifs du plan particulier d'intervention de La Hague n'avait pas été jugée nécessaire*, puisque seul le site de l'usine était concerné.

RENÉ MOIRAND.

[L'usine de La Hague, dont la gestion a été confiée à la Compagnie générale pour les matières nucléaires par le Commissariat à l'énergie atomique, retraite, depuis 1967, les combustibles irradiés dans les centrales nucléaires de la filiale *graphite-gaz-uranium naturel. Le* lancement en France d'un programme nucléaire fondé sur la technique américaine eau légère-uranium enrichi a conduit à construire à La Hague un atelier baptisé HAO pour permettre le retraitement de ces nouveaux combustibles à partir de 1976. Cette opération n'a pas encore donné lieu à une véritable activité industrielle, mais la France, outre les engagements qu'elle a contractés dans ce domaine avec Electricité de France, a signé d'importants contrats pour le retraitement de combustibles étrangers : avec le Japon (2 200 tonnes), la République fédérale d'Allemagne (2 141 tonnes), la Suède, la Suisse, la Belgique et les Pays-Bas pour des quantités moins importantes. A cet effet, il est prévu de rénover l'unité de retraitement existante pour qu'elle soit en mesure de retraiter effectivement 800 tonnes de combustibles par an. Une seconde unité de capacité identique devrait aussi voir le jour (« le Monde » du 6 février 1980.)]

A B C D E F G